



Macron desserre l'étau financier pour réformer la médecine libérale et l'hôpital

► Emmanuel Macron a présenté, mardi 18 septembre, les grandes lignes de la stratégie gouvernementale de « transformation du système de santé »

► L'objectif est tout à la fois de renforcer l'offre dans les déserts médicaux, de désengorger les urgences et de répondre au malaise des soignants

► Le gouvernement va relever le plafond des dépenses de 400 millions d'euros en 2019 et de 3,4 milliards d'euros au total d'ici à 2022

► Le numerus clausus des étudiants sera supprimé à la rentrée 2020. À l'hôpital, des services à faible activité seront fermés

PAGES 8-9

Commerce

Trump frappe de nouveau les produits chinois

Le président américain a annoncé, lundi 17 septembre, l'imposition de nouveaux droits de douane sur 200 milliards de dollars d'importations de produits chinois. M. Trump laisse la porte ouverte à des négociations, jugeant que le rapport de force lui est favorable. Ces sanctions sont prises alors que le vice-premier ministre chinois, Liu He, était attendu à Washington, voyage que Pékin remet désormais en question

CAHIER ÉCO - PAGE 3

Collomb quittera le gouvernement en juin 2019

DANS UN ENTRETIEN à *L'Express*, le ministre de l'intérieur annonce qu'il sera candidat aux municipales à Lyon, en 2020, ainsi qu'à la métropole. M. Collomb précise qu'il envisage de quitter le gouvernement après les européennes de 2019, pour mener sa campagne. Agé de 71 ans, ce fidèle du chef de l'Etat a été maire PS de Lyon de 2001 à 2017. Pour l'exécutif, cette annonce n'est pas une surprise. Elle n'en constitue pas moins un coup dur.

PAGE 6

CORÉES : UNE VISITE POUR NÉGOCIER LA PAIX

► A Pyongyang, le président sud-coréen entend relancer la dénucléarisation PAGES 2-3



Moon Jae-in et Kim Jong-un, à l'aéroport de Pyongyang, le 18 septembre.

PYONGYANG PRESS CORPS/AFP

Environnement

En Alsace, des déchets à trop hauts risques

Un rapport parlementaire, présenté mardi 18 septembre, demande le déstockage de Stocamine, un site d'enfouissement de déchets industriels ultimes dans une ancienne mine du Haut-Rhin. Les conditions de sécurité ne sont pas assurées, affirment les députés, qui critiquent les « informations erronées » fournies par les experts

PAGE 12

M
ÉDITORIAL
PROCHE-ORIENT :
VINGT-CINQ ANS
DE RENDEZ-VOUS
MANQUÉS

PAGE 24

Brexit

Le ministre Dominic Raab aux Européens : gare au « no deal »

PAGE 4

Fiscalité

L'Élysée écarte sèchement toute réforme des droits de succession

PAGE 7

Police

Un nouveau plan pour les « Quartiers de reconquête républicaine »

PAGE 11

Société

A Paris, sur la colline du crack

« Le Monde » a rencontré des « accros » à cette drogue du pauvre, qui racontent leur déchéance et leur errance entre terrains vagues et stations de métro

PAGES 14-15

Cinéma

Jacques Audiard, un Français au pays du western

Avec « Les Frères Sisters », le cinéaste s'attaque avec succès à un genre mythique. Joaquin Phoenix et John C. Reilly, convainquants tueurs à gages

PAGE 16

LE REGARD DE PLANTU



COUP DE CŒUR SPECTATEURS ET PRESSE
★★★★ (source Allociné)

CÉCILE DE FRANCE ÉDOUARD BAER ALICE ISAAZ

AIMER
SÉDUIRE
MANIPULER
INTRIGUER
SE VENGER

MADemoiselle de JONCQUIÈRES
UN FILM DE EMMANUEL MOURET

ACTUELLEMENT

CFCBE V.O. arte LIRE: PSYCHOLOGIE Météo le Monde madame

LA RENCONTRE ENTRE LES DEUX CORÉES



A gauche, en haut : un père de famille dans un supermarché de Pyongyang, en juin 2017. En bas : dans un supermarché de Bundang, près de Séoul, en septembre. PHOTOS: ED JONES/AFP



A droite, en haut : une jeune fille au Munsu Park Water, à Pyongyang, en septembre 2017. En bas, au Carribean Bay Water, à Séoul, en août.

Après la bombe, le pari économique de Kim

Le dirigeant nord-coréen donne la priorité au développement d'un pays encore sous sanctions internationales

PYONGYANG - envoyé spécial

L'usine de produits de beauté Galaxie, dans l'ouest de Pyongyang, est une ode au développement fantasmé de la Corée du Nord sous la dynastie des Kim. La gigantesque mosaïque à l'entrée et le musée à l'intérieur font le récit de ces fameuses inspections de terrain lors desquelles le dirigeant Kim Jong-un prodigue ses instructions et ce, quel que soit le domaine. Le fauteuil sur lequel il a daigné s'asseoir a été placé sous verre, les immenses photos dans des cadres

dorés, et il ne faut pas demander si tant de ressources n'auraient pas été plus utiles ailleurs.

Sur les murs, les bannières de propagande disent des ambitions qui contrastent avec l'isolement de la République populaire démocratique de Corée: «Portons notre industrie cosmétique au plus haut niveau international!», «Allons jusqu'au bout du monde en suivant le maréchal!... Une nouvelle banderole rouge a fait son apparition tout récemment: «Mettons tous en œuvre la décision d'avril 2018 du comité central du Parti du travail!»

Lors de ce plénum, au printemps, Kim Jong-un, 35 ans, a introduit dans le dogme du parti ce

qui est présenté comme un tournant majeur. Le Parti des travailleurs a expliqué à la population que doté de la dissuasion nucléaire, le pays peut désormais se consacrer à l'économie.

Le dirigeant semble conscient qu'une économie à ce point arriérée et isolée n'est pas une option durable pour son pays et donc aussi pour son propre pouvoir, à long terme. On dit que Kim Jong-un a multiplié ces visites d'inspection. En 2017, dans cette usine de lotions, il aurait passé en revue toute la ligne de production, «le dirigeant suprême a dit qu'il serait si heureux si l'atelier pouvait poursuivre sa modernisation», ré-

cite Ryu Gyong-sun, la chef de contrôle de la qualité.

Les ouvriers de l'usine modèle se rendent-ils compte qu'une ouverture au commerce international l'exposerait, comme l'ensemble de la vétuste industrie du Nord, à une concurrence qui menacerait de tout emporter sur son passage? «On ne peut pas se développer sans concurrence», répond M^{me} Ryu.

Les louanges du leader sont de mise et l'expression est d'autant moins spontanée qu'elle se fait sous l'œil vigilant du guide-traducteur. Mais on ressent, chez elle comme chez tous nos interlocuteurs à Pyongyang, une foi en cette nouvelle priorité donnée à

SELON L'ONU, 10 DES 25 MILLIONS DE NORD-CORÉENS SONT SOUS-ALIMENTÉS ET UN ENFANT SUR CINQ SOUFFRE D'UN RETARD DE CROISSANCE

commerciales: le groupe Naegohyang («ma terre natale») a ouvert un restaurant de barbecue, inauguré des boutiques d'articles de sport. Il produit une marque de cigarettes de luxe «7.27», en référence à la date de l'Armistice de 1953, et une autre de soju, l'alcool coréen. La compagnie Air Koryo, qui ne possède que quelques vieux avions russes, s'est lancée dans les stations-service et les taxis.

«Il n'y a pas de surplus»

Parce que la capitale absorbe tout, le tableau est très différent dans les campagnes, où les Nord-Coréens vivent toujours sous le régime de la ferme collectiviste. Sur les murs de ces villages de 2 000 à 4 000 individus sont là aussi peints les messages tour à tour agressifs – «Combattez l'envahisseur!» – ou incantatoires – «Avec la confiance du maréchal, nous pouvons soulever le globe!»

Selon l'ONU, 10 des 25 millions de Nord-Coréens sont sous-alimentés, et un enfant sur cinq souffre d'un retard de croissance. Une évolution majeure à là aussi été introduite: les paysans ont le droit lorsque les quotas de production ont été remplis de conserver une partie du surplus.

En 2012-2013, soit juste après l'arrivée au pouvoir de Kim Jong-un, a commencé à être testé dans certaines régions un «système de responsabilité au champ», qui confie à une famille ou deux un lopin de terre. Cet essai, qui s'étend depuis, n'est pas sans rappeler les changements introduits en Chine par Deng Xiaoping au tournant des années 1980 et qui avaient permis un bond dans les rende- ▶▶

A Pyongyang, les deux Corées célèbrent leur rapprochement

ARRIVÉS PAR AVION mardi 18 septembre à Pyongyang, le président sud-coréen, Moon Jae-in, et sa femme, Kim Jung-sook, ont été accueillis à l'aéroport Sunan par le dirigeant nord-coréen, Kim Jong-un, et son épouse, Ri Sol-ju. Tapis rouge, longue et chaleureuse accolade entre les deux dirigeants et courbette prolongée de M. Moon, le troisième sommet intercoréen de 2018 a démarré mardi 18 septembre à Pyongyang sous les auspices de la réconciliation. C'est la troisième fois qu'un président du Sud se rend à Pyongyang, après Kim Dae-jung (1926-2009) en 2000 et Roh Moo-hyun (1946-2009) en 2007, au temps de Kim Jong-il (1941-2011), le père de Kim Jong-un.

MM. Moon et Kim, qui se sont déjà rencontrés le 27 avril et le 26 mai au village de la trêve de Panmunjeom, dans la zone démilitarisée (DMZ), doivent lors de ce nouveau sommet œuvrer pour l'amélioration des relations intercoréennes, conformément à la déclaration de Panmunjeom du 27 avril. Un

bureau de liaison a été ouvert dans ce but le 14 septembre à Kaesong, en Corée du Nord. Des projets humanitaires voire économiques pourraient être discutés dans l'idée de «déterminer ce qui peut être fait et ce qui doit attendre la levée des sanctions», explique Woo Jung-yeop, de l'institut Sejong. Comme notamment une relance des séjours touristiques au mont Kumgang – site de Corée du Nord qui fut accessible aux visiteurs du Sud jusqu'en 2008.

«Les Américains manquent de stratégie»

Ces questions restent tributaires de la relance des négociations entre Pyongyang et Washington sur la dénucléarisation, autre sujet majeur du sommet. Depuis le sommet du 12 juin à Singapour entre M. Kim et le président américain Donald Trump, ces pourparlers semblent dans l'impasse. Les deux parties peinent à rapprocher leurs positions car, estime Cheong Seong-chang, de l'institut Sejong, «les Américains manquent

d'une vraie stratégie». Comme il l'a fait lors des deux précédents sommets, M. Moon devra déployer tous ses talents de médiateur, d'autant plus que Kim Jong-un aurait sollicité un deuxième sommet avec Donald Trump dans une lettre envoyée début septembre et qualifiée de «très chaleureuse, très positive» par le président américain.

Vient enfin la réduction des tensions dans la péninsule, sujet technique impliquant une réduction des moyens militaires le long de la DMZ. Les deux dirigeants souhaitent formuler avant la fin de l'année une déclaration de fin de la guerre de Corée (1950-1953). En marge de ces pourparlers, M. Moon, accompagné de ministres, de dirigeants des principaux conglomérats comme Samsung, et de stars de la K-Pop, devrait visiter Pyongyang. Originaire du nord de la Corée, il devrait aussi être invité à savourer des naengmyon, spécialité nord-coréenne de nouilles froides appréciée au sud. ■

PHILIPPE MESMER (SÉOUL, ENVOYÉ SPÉCIAL)

La réunification, sujet à fleur de peau en Corée du Sud

Le rapprochement en cours avec le Nord avive les espoirs, et les craintes, liés au projet de réunifier la péninsule

LE CONTEXTE

ENJEUX

Le président sud-coréen, Moon Jae-in, qui doit se rendre à l'Assemblée générale des Nations unies à New York fin septembre, quelques jours après le sommet de Pyongyang, va tenter de réduire les divergences entre les Etats-Unis et Pyongyang. Il s'est engagé, lors du sommet intercoréen du 27 avril, à pousser à une déclaration de fin de la guerre entre les Etats-Unis, les deux Corées et possiblement la Chine. Une telle déclaration peut, selon Séoul, aider à instaurer de la confiance en vue d'une dénucléarisation. Mais elle devra déboucher sur la négociation d'un traité de paix formel, aux implications complexes sur l'état des forces américaines en Corée du Sud. Pyongyang exige de son côté des « actions réciproques simultanées » de la part des Etats-Unis pour procéder à une dénucléarisation. Or, Washington insiste au préalable sur des gages concrets de la part de Pyongyang, tel qu'un inventaire détaillé de ses armes nucléaires et de son stock de matériel fissile.

►►► ments agricoles du grand voisin. Tous les dix jours, une journée de repos permet aux paysans d'aller vendre au marché, en échange de biens manufacturés, souvent produits en Chine.

Mais les rares observateurs ayant un accès à la campagne nord-coréenne décrivent une réalité moins optimiste. « Dans les faits, il n'y a pas de surplus », dit l'un d'eux, pas convaincu que le niveau de vie y progresse. Il n'y a ni les outils, ni les engrais, ni le savoir-faire nécessaires. L'essentiel de la population rurale se contente au mieux de riz, éventuellement accompagné de chou fermenté (kimchi). Les mois avant la récolte sont les plus durs et il suffit d'une saison particulièrement sèche (2017) ou au contraire d'inondations (2016) pour dévaster le tout.

« Le dirigeant a conscience que ça ne peut pas durer ainsi, il se rend compte que l'économie ne fonctionnait pas, la volonté d'engager le mouvement est authentique », veut croire un connaisseur de Pyongyang. Mais Kim Jong-un n'a pas pour autant renoncé aux caractéristiques qui font du régime légué par son père et son grand-père le plus fermé de la planète : culte de la personnalité et embrigadement idéologique, surveillance à chaque instant de l'individu, fermeture des communications avec le monde extérieur. Un système où la lourdeur bureaucratique, le manque d'expertise et la peur de prendre des initiatives seront des freins. « Pourront-ils changer après soixante-dix ans de blocages, d'éradication de la pensée critique? », se demande cet observateur. ■

HAROLD THIBAUT

SÉOUL - envoyé spécial

Le jour où la blessure sur le corps du tigre s'effacera, le monde ne pourra plus nous mépriser. Le Sud sera comme le Nord, le Nord sera comme le Sud. Signé RM, 24 ans et leader de BTS, boys band sud-coréen le plus populaire du moment, ce texte sur la Corée que « la Chine, le Japon et les Etats-Unis regardent de haut, disant qu'il n'est pas tigre mais petit lapin », montre que la question de l'unification ne laisse pas indifférente la jeunesse sud-coréenne.

Dans un sondage réalisé dans la foulée du premier sommet intercoréen en avril, 70 % des Sud-Coréens disaient avoir confiance

dans le dirigeant du Nord, Kim Jong-un, contre à peine 10 % un mois auparavant. Les avis sont aujourd'hui plus nuancés car le personnage reste imprévisible. Mais pour le commentateur politique Kim Ou-joon, la bonne entente actuelle représente une opportunité – « une dans toute une vie » – pour la réunification.

De fait se posent de nouvelles questions qui inquiètent les Sud-Coréens. Ces dernières années, l'enjeu d'une Corée retrouvant son unité perdue par la volonté des puissants au lendemain de la seconde guerre mondiale suscitait une adhésion devenue un peu automatique et désincarnée, reflet d'un espoir entretenu, sincère-

ment ou par convention, par les manuels d'histoire, les discours officiels et les souvenirs des grands-parents. Or, les tensions répétées et le temps qui passait la rendaient irréaliste.

« Quand j'étais enfant, mes parents disaient : "dans quinze ou vingt ans, tout sera arrangé, tu n'auras même pas à faire ton service militaire" », s'amuse un haut fonctionnaire quadragénaire qui a fini par accomplir ses vingt et un mois sous les drapeaux, rien ne s'étant « arrangé ».

Devenue plus prégnante en 2018, la perspective d'une réunification arrache les Sud-Coréens à ce que Cheong Seong-chang, de l'institut Sejong, appelle une

« pensée romantique » vivace chez les personnes âgées : ces dernières « rêvent de revenir au temps de leur jeunesse et ne savent pas à quel point la péninsule a connu des changements fondamentaux ». En témoigne l'abondante littérature née de la séparation. « Mon frère est toujours là/toujours là/comme la rivière Yaesong/se souvient de la guerre », écrit Hahm Dong-seon (né en 1930) dans le poème *Mon frère a toujours 34 ans*.

Aujourd'hui la raison le dispute à la passion sur la réunification. « Je la souhaite car le temps des idéologies doit disparaître. Le monde change et les deux Corées doivent prendre leur indépendance des Etats-Unis, de la Chine et de

« LE MONDE CHANGE, ET LES DEUX CORÉES DOIVENT PRENDRE LEUR INDÉPENDANCE DES ÉTATS-UNIS, DE LA CHINE ET DE L'ONU »

CHANG JI-HYE
jeune Sud-Coréenne

l'ONU », note Chang Ji-hye, vibrante trentenaire travaillant dans l'industrie culturelle.

Chez les plus jeunes croisés au cœur de Séoul, il y en a qui s'y voient déjà, fantasmant sur les gains futurs. « Avec les ressources naturelles du Nord et les technologies du Sud, nous pouvons construire un pays puissant capable de se défendre face à ses voisins », note Park Kyong-ho, 18 ans, un athlétique fan de football, se faisant l'écho d'un discours en vogue depuis le réchauffement des relations. La réunification stimulerait l'économie du Sud.

Sentiment de vulnérabilité

Certains tablent sur la fin du service militaire. D'autres tempèrent : « La conscription existera toujours car il faudra protéger la frontière avec la Chine », dit Im Woo-sung, 19 ans. Comme RM, il montre à quel point le sentiment de la vulnérabilité coréenne reste fort. Dans cet esprit, Park Kyong-ho pense que la réunification n'est pas pour bientôt, car « les Etats-Unis n'ont pas confiance dans les initiatives du Nord. Or, ils contrôlent tout ».

Les avis se font plus tranchés au sujet du calendrier. « Soixante-treize ans se sont écoulés depuis la division de la péninsule coréenne. Nous n'avons presque pas eu d'échanges culturels. Les personnes âgées pensent que nous formons avec le Nord un peuple unique parce qu'ils ont vécu la période d'avant la séparation. Les gens de mon âge ne le pensent pas. La seule chose que nous partageons, c'est la langue », explique Lim Tae-won. Cet étudiant de 26 ans aux sages lunettes et aux certitudes bien ancrées, souhaite la réunification, mais « pas de mon vivant ».

Beaucoup de jeunes redoutent son coût. « On a vu ce que ça a représenté pour l'Allemagne », note le très réfléchi Choo Gang-bin, 18 ans. « Pensez à la question des retraites ou de la sécurité sociale. Certains vont s'interroger pour savoir ce que nous devons payer pour eux », ajoute Lim Tae-won, l'étudiant. « Les jeunes pensent surtout à leurs intérêts immédiats », rétorque Chang Ji-hye. « Il ne faut pas oublier que nos parents ont connu la faim et la peur de la guerre, que nous sommes toujours en conflit et que cela doit cesser. Moi je veux voir la réunification de mon vivant ».

« Confrontés à des difficultés économiques, les jeunes pensent plus à une coexistence pacifique car ils ont peur de la confusion liée à la réunification. Pour eux, la Corée unifiée est essentiellement un fait historique », explique le professeur Cheong. En tant que chercheur, lui aussi reste prudent sur la réunification : elle ne peut selon lui se faire que sur plusieurs décennies. Menée trop rapidement, elle « pourrait créer une catastrophe, un choc insupportable », finalement loin de panser la blessure du tigre. ■

PHILIPPE MESMER

FLEXIGESTION PATRIMOINE

1,4 MILLIARD D'EUROS GÉRÉS ET AUTANT DE BONNES RAISONS D'INVESTIR

PERFORMANCE NETTE + 22,54 % SUR 5 ANS*

GROUPE CREDIT MUTUEL CM11

CM-CIC Asset Management

* Performance nette de frais de gestion du 31 août 2013 au 31 août 2018, encours au 31 août 2018, source SIX.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Flexigestion Patrimoine (code ISIN FR0010259424) présente un risque de perte en capital. Pour une information complète sur les risques, veuillez vous référer au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) disponible sur www.cmcic-am.fr. Si vous souhaitez investir, rapprochez-vous de votre conseiller financier qui vous aidera à évaluer l'opportunité de cet investissement en fonction de votre situation personnelle et financière, vos objectifs et votre horizon de placement, votre sensibilité au risque et vos connaissances et expérience en matière de produits financiers. Flexigestion Patrimoine est géré par CM-CIC Asset Management, société de gestion agréée par l'AMF sous le n° GP 97-138, SA au capital de 3 871 680 €. Les fonds gérés par CM-CIC AM ne peuvent être ni vendus, ni conseillés à l'achat, ni transférés, par quelque moyen que ce soit, aux États-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), ni bénéficier directement ou indirectement à toute « US Person », y compris toute personne, physique ou morale, établie ou résidant aux États-Unis.

cmcic-am.fr

Brexit : « Chacun doit faire une partie du chemin »

Le ministre britannique Dominic Raab met en garde les Européens contre l'échec des négociations de sortie de l'UE

LONDRES - correspondant

Nous sommes près du but. La balle est dans votre camp, Européens du continent. A vous de faire le dernier pas, si vous voulez éviter l'impasse. » A quelques semaines de la période butoir des négociations sur le Brexit – novembre –, à l'avant-veille du sommet européen informel de Salzbourg (Autriche), le nouveau ministre britannique du Brexit, Dominic Raab, a adressé en substance ce message lors d'un entretien accordé, lundi 17 septembre à Londres, à plusieurs correspondants de la presse écrite étrangère.

M. Raab, 44 ans, a été nommé en juillet après la démission de David Davis, opposé au « plan de Chequers » de Theresa May. Cette proposition, adoptée par le gouvernement le 6 juillet depuis la résidence de campagne de la première ministre britannique de Chequers, prévoit le maintien dans le marché unique européen pour les marchandises.

Après avoir longtemps milité pour un « Brexit dur » – une rupture nette avec l'Union européenne (UE) –, voilà ce juriste brillant chargé de négocier la version modérée pour laquelle a finalement opté Theresa May, après s'être heurtée au refus unanime des Vingt-Sept du « picorage » (« cherry picking ») par Londres des avantages de l'UE.

« Nous avons fait des compromis et montré de l'ambition », assure le ministre, tirant argument de la fronde des europhobes du Parti conservateur. Autour de l'ancien ministre Boris Johnson, ces derniers ont déclaré qu'ils refuseraient le « plan de Chequers » au Parlement. « L'UE doit en faire autant. Nous avons besoin de la même ambition et du même pragmatisme des deux côtés. Chacun doit faire une partie du chemin. » Alors que l'UE critique vivement les propositions de la première ministre britannique, qui opèrent une distinction entre les marchandises – maintenues dans le marché intérieur européen – et les services – sur lesquelles Londres serait libre de « diverger » –, M. Raab les présente comme une ultime possibilité avant l'impasse catastrophique du « no deal », qui verrait le retour des barrières douanières.

« L'accord se fera autour des principes [du « plan de Chequers »] ou

« Je ne dirai jamais qu'il n'existe aucune marge de flexibilité sur aucun sujet »

DOMINIC RAAB
ministre britannique du Brexit

sinon, le risque d'un no deal augmentera, ce qui serait mauvais pour les deux côtés [le Royaume-Uni et les Vingt-Sept]. La balle est un peu dans l'autre camp à présent. D'ici à novembre, nous pouvons parvenir non seulement à un accord de séparation, mais poser les fondations d'une relation stable et durable », assure M. Raab.

Les discussions piétinent

La négociation de l'accord de divorce est largement avancée, sa conclusion restant suspendue à une solution pour gérer la frontière entre l'Irlande du Nord (province britannique) et la République d'Irlande (membre de l'UE). Mais les discussions piétinent en revanche sur la nature des futures relations (commerce, immigration, etc.), qui doivent être précisées après que Londres aura formellement quitté les instances de l'UE, le 29 mars 2019. Extraordinairement complexes, elles doivent en principe aboutir d'ici à la fin de la période de transition (fin 2020) pendant laquelle le Royaume-Uni restera dans le marché unique européen. Mais les Britanniques souhaitent que les Vingt-Sept s'engagent dès à présent sur un cadre général de ces « relations futures » qui, dans leur esprit, doit correspondre au « plan de Chequers » de M^{me} May.

« C'est la seule option crédible qui résout la question de la fluidité des relations commerciales et celle de l'Irlande du Nord », assure le ministre, qui se présente en bon élève des négociations, toujours à l'écoute du point de vue de Michel Barnier, le chef des négociateurs de l'UE, et qui met en avant constamment son propre « pragmatisme » : « Je ne dirai jamais qu'il n'existe plus aucune marge de flexibilité sur aucun sujet, même si nous approchons la onzième heure des négociations. »

Alors que la majorité des Britanniques doutent de la conduite des négociations par Theresa May, le



Dominic Raab devant le 10 Downing Street, le 4 septembre.
DANIEL LEAL-OLIVAS/AFP

ministre du Brexit en appelle aux Vingt-Sept : « Si un mouvement se fait dans notre direction, vous verrez que nous saurons mobiliser l'opinion non seulement chez nous, mais à l'étranger, en faveur de la conclusion de l'accord. »

Même sur la question cruciale de la frontière irlandaise, M. Raab met en avant sa marge de « flexibilité ». Certes, le gouvernement britannique n'acceptera jamais une frontière formelle entre la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord qui « mettrait en cause l'intégrité du royaume ». Mais il reconnaît en même temps l'impossibilité d'en recréer une entre la République et

Le gouvernement britannique reconnaît l'impossibilité de recréer une frontière entre les deux Irlandes, sous peine de menacer la paix

l'Irlande du Nord, sous peine de menacer la paix civile.

Mais M. Raab ne balaie pas les dernières propositions prêtées par le *Financial Times* à Michel Barnier, tendant à exercer des contrôles douaniers dans les ports de Grande-Bretagne par des Britanniques sur le trafic à destination de l'Irlande du Nord. « Je serai prudent, car il s'agit d'une négociation, mais je pense que nos propositions sur la possibilité de contrôles en dehors de la frontière terrestre [entre les deux Irlandes] ont pu être utiles. »

Une déclaration politique non contraignante doit être adjointe à l'acte de divorce. Dominic Raab

souhaite que ce texte soit le plus précis possible. Sinon, menace-t-il, l'opinion britannique risque de désapprouver l'accord de sortie.

S'il venait à être rejeté par le Parlement à la fin de cette année, risque non négligeable étant donné la division des conservateurs, cela ne conduirait pas à un deuxième référendum, jure le ministre. « Nous ne le faciliterions pas », insiste-t-il, alors que certains pro-européens espèrent qu'un vote négatif par Westminster conduirait à une nouvelle consultation.

« Besoin d'unité »

Pour M. Raab, le choix actuel est « binaire » : soit le « plan de Chequers », soit un catastrophique « no deal ». Dans ce cas, Londres ne paierait pas en totalité sa dette à l'UE. « Et il y aurait d'énormes pressions pour que nous ne la payions pas du tout », menace le ministre.

« Cela doit être clair aussi du côté de l'UE », insiste M. Raab. Alors qu'on dit la chancelière allemande, Angela Merkel, tentée par une déclaration floue sur les relations futures et remettant les dossiers épineux à plus tard afin d'assurer le vote de l'accord de retrait, le ministre du Brexit met en garde : « Nous avons besoin d'une direction et d'engagements clairs pour avancer vers la relation future. Autrement, ce sera plus difficile d'obtenir le vote des députés » britanniques.

La France est souvent présentée au Royaume-Uni comme désireuse de « punir » les Britanniques pour le Brexit. Mais Dominic Raab refuse de voir les Français comme les « bad cops » des négociations. « Je ne vais pas choisir mes pays européens préférés, plaisante-t-il en référence au « cherry picking » reproché aux Britanniques. Nous avons besoin d'unité dans les objectifs. Nous sommes de vieux amis et nous voulons un nouveau partenariat, axé sur ce que nous avons en commun, du commerce à la sécurité en passant par la culture. »

Alors que la ministre française chargée des affaires européennes, Nathalie Loiseau, vient d'affirmer, à Londres, que le Brexit ne pouvait pas être gagnant des deux côtés, Dominic Raab insiste sur les « chances » qu'offre le divorce « pour les relations commerciales et le niveau de vie et de sécurité de chacun ». A condition que les négociations débouchent sur un « partenariat solide avec le Royaume-Uni » et ne se limitent pas à... « un marchandage ». ■

PHILIPPE BERNARD

Cristina Kirchner inculpée dans l'affaire des « cahiers de corruption »

L'ex-présidente argentine est soupçonnée d'avoir été à la tête d'un vaste système de pots-de-vin en échange de marchés publics

BUENOS AIRES - correspondant

L'ancienne présidente péroniste Cristina Kirchner (2007-2015) a été inculpée, lundi 17 septembre, dans un vaste scandale de corruption, qui secoue l'Argentine depuis début août et dans lequel sont impliqués de hauts fonctionnaires de son administration, mais aussi de grands patrons argentins.

Le juge Claudio Bonadio, chargé de cette affaire dite des « cahiers de la corruption », a demandé le placement en détention préventive de M^{me} Kirchner en tant que chef d'une association illicite, elle et feu son mari, Nestor Kirchner, président de 2003 à 2007 et mort en 2010. Mais, en tant que sénatrice, elle bénéficie de l'immunité parlementaire, qui lui garantit de rester en liberté. Ce qui n'empêche pas qu'elle puisse être jugée, voire condamnée. Il est peu probable que l'ex-présidente soit pla-

cée en détention préventive, car les péronistes, qui détiennent la majorité au Congrès, sont opposés à la levée de son immunité. Miguel Angel Pichetto, chef du plus important bloc péroniste au Parlement, a rappelé qu'une telle mesure ne pouvait être prise « qu'en cas de condamnation, mais pas en cas de détention préventive ». D'autant plus qu'un autre sénateur, Carlos Menem, ex-président péroniste (de 1989 à 1999), continue de siéger au Sénat, où il a été réélu en 2017, bien qu'il ait été condamné à sept ans de prison dans une affaire de contrebande d'armes vers l'Equateur et la Croatie.

Le juge Bonadio considère que, « entre 2003 et 2015, une collusion entre fonctionnaires et chefs d'entreprise a fait fonctionner un système de distribution de pots-de-vin à des fonctionnaires », dans lequel des chefs d'entreprise « prétendent avoir cédé aux pressions » en échange de l'octroi de travaux

publics. D'après le magistrat, l'argent collecté était parfois utilisé pour financer des campagnes électorales, acheter des juges ou des fonctionnaires, « mais le gros de ces fonds était destiné à enrichir le patrimoine personnel de ceux qui, entre 2003 et 2015, ont occupé les plus hautes fonctions », en référence aux Kirchner.

Mystérieux butin

Plus de quarante personnes – anciens fonctionnaires et chefs d'entreprise – ont également été inculpées, lundi. Parmi les hommes d'affaires figurent notamment Angelo Calcaterra, cousin de l'actuel président du pays, Mauricio Macri, qui a admis avoir versé « sous pression » de l'argent pour des campagnes électorales des Kirchner.

Le juge Bonadio a ordonné la mise sous séquestre des biens de tous les inculpés à hauteur de 4 milliards de pesos, soit environ

90 millions d'euros. Une dizaine d'anciens fonctionnaires du ministère de la planification sont déjà en prison, dont l'ex-ministre Julio de Vido, arrêté en octobre 2017 après s'être vu retirer son immunité de député.

Une vingtaine d'anciens fonctionnaires ou des proches des Kirchner ont décidé de collaborer avec la justice à la faveur d'une loi récente du « repentis », ce qui leur permet d'échapper à la prison. Ils ne sont toutefois pas à l'abri d'une condamnation ultérieure, si les informations fournies sont jugées insuffisantes ou fausses par le magistrat. Les déclarations les plus compromettantes pour M^{me} Kirchner proviennent ainsi de José Lopez, vice-ministre de la planification de 2003 à 2015, pris en flagrant délit, en juin 2016, alors qu'il tentait de façon rocambolesque de dissimuler 9 millions de dollars (7,7 millions d'euros) en liquide dans un couvent près de Buenos

Aires. M. Lopez a affirmé que ce mystérieux butin appartenait à Cristina Kirchner. Un autre repentis a aussi impliqué directement l'expresidente : Carlos Wagner, ancien président de la chambre argentine de la construction, et allié, par le passé, des Kirchner, qui a dénoncé un système d'entente pour se répartir les travaux publics.

Le scandale des « cahiers de la corruption » a éclaté le 1^{er} août, à la suite de la révélation de simples cahiers d'écolier dans lesquels Os-

car Centeno, un chauffeur qui travaillait pour le ministère de la planification, a noté minutieusement, pendant dix ans, les lieux et dates de remises de sacs d'argent dans des ministères ou à des domiciles des Kirchner.

Le 22 août, le Sénat avait levé, à l'unanimité, une partie de l'immunité parlementaire de M^{me} Kirchner, permettant au juge Bonadio de procéder à des perquisitions aux différentes adresses de l'expresidente, à Buenos Aires, mais aussi dans son fief de Patagonie.

L'annonce de cette nouvelle inculpation survient à la veille d'une troisième convocation de l'expresidente devant la justice, qui devait avoir lieu mardi. Mise en cause dans sept procédures judiciaires, M^{me} Kirchner a été mise en examen dans six d'entre elles. Cinq sont instruites par le juge Bonadio, qu'elle accuse de mener une « persécution politique ». ■

CHRISTINE LEGRAND

Les péronistes, qui détiennent la majorité au Congrès, sont opposés à la levée de l'immunité de l'ex-présidente

Au Brésil, le « candidat de l'establishment » dépassé par l'extrême droite

Un sondage pour la présidentielle place Geraldo Alckmin loin derrière Jair Bolsonaro

SAO PAULO - *correspondante*

Ses amis l'appellent « Gegê », mais le surnom le plus courant de Geraldo Alckmin, 65 ans, est aujourd'hui « picolé de chuchu » (sorbet de chayotte) du nom de cette cucurbitacée insipide des pays chauds. Une manière peu amène de résumer le peu de charisme du candidat à la présidence de la République pour le Parti de la social-démocratie brésilienne (PSDB, droite) dont la campagne patine.

Selon un sondage CNT MEDA, publié lundi 17 septembre – à trois semaines du premier tour – le conservateur ultra-catholique, dit « candidat de l'establishment », n'est crédité que de 6,1 % des intentions de vote. Il est derrière Fernando Haddad (17,6 %) du Parti des travailleurs (PT, gauche) dont la cote progresse depuis qu'il a officiellement remplacé l'ancien président, Luiz Inacio Lula da Silva, emprisonné pour corruption et empêché de se présenter. Mais surtout, loin, très loin de Jair Bolsonaro le candidat d'extrême droite, membre du Parti social libéral (PSL), favori avec désormais 28,2 %.

Depuis Brasilia, devant les journalistes de la presse étrangère, l'ancien gouverneur de Sao Paulo est tenté par le déni. « L'absence du PSDB au second tour n'est pas une hypothèse », dit-il. Les sondages sont une photographie du moment. Nous sommes dans une dynamique. » Et de rappeler la campagne de 2014 où le candidat du PSDB, Aécio Neves, s'était hissé au second tour quand les sondages le donnaient perdant avec 14 % à 15 % des voix trois semaines avant le scrutin.

« Défenseur de la démocratie »

« Les chances d'Alckmin sont maigres. Il est le candidat de la raison, or cette élection est passionnelle », souffle une source à Brasilia. « Les électeurs votent avec colère. Le discours d'Alckmin n'a pas cette agressivité qu'ont les autres candidats », abonde Ricardo Ismael, professeur de sciences sociales à l'Université pontificale catholique (PUC) de Rio de Janeiro.

Quand Jair Bolsonaro se pose en ennemi juré du PT, honni par une partie de la droite, et rivalise de propositions démagogiques, M. Alckmin appelle à la « responsabilité » et promet réformes et cure d'austérité. « Le Brésil entamera l'année prochaine sa sixième année de déficit primaire, la situation est extrêmement grave », martèle-t-il.

La tempérance et l'allure ascétique du sexagénaire ne sont pas les seuls handicaps du candidat de l'un des plus grands partis du Brésil. Il y a deux ans, Geraldo Alckmin était encore populaire au sein d'un électoral pressé d'en finir avec le PT au pouvoir depuis 2003. Mais le PSDB a participé, en 2016, à l'« impeachment » (des-

Geraldo Alckmin appelle à la « responsabilité » et promet réformes et cure d'austérité

titution) de la dauphine de Lula, Dilma Rousseff, remplacée par Michel Temer. Un président haï, englué dans les affaires et incapable de redresser le pays. « Pour l'électeur, Geraldo Alckmin représente la continuité de Michel Temer », observe Marcelo Castañeda, sociologue, chercheur à l'université fédérale de Rio.

« Le parti a commis une série d'erreurs mémorables (...). Mais la plus grande – et une partie du PSDB s'est opposée à cela – fut de participer au gouvernement Temer », a reconnu, le 15 septembre, dans un entretien au quotidien *Estado de Sao Paulo*, l'ancien président du PSDB, Tasso Jereissati. Les scandales de corruption visant Aécio Neves ont achevé d'éloigner une partie de l'électorat de droite, préférant le profil anti-système et le discours vindicatif de Jair Bolsonaro.

Débuté, Geraldo Alckmin fut tenté de rattraper cette droite radicalisée en flirtant avec les thèmes de campagne du militaire de réserve nostalgique de la dictature, défenseur de la peine de mort et des armes à feu. En août, il promettait ainsi de faciliter le port d'armes pour les « fazendeiros » (propriétaires terriens). Changement de tactique. Aujourd'hui, le représentant de la droite républicaine rejette les accents autoritaires de M. Bolsonaro et s'affiche comme un « défenseur intransigent de la démocratie » : « La politique avec un grand P se fait avec des principes et des valeurs. »

Un discours vain, jusqu'à présent. « L'idée de démocratie au Brésil est encore en construction », explique le sociologue Marcelo Castañeda. D'autant que Jair Bolsonaro, épaulé de son conseiller économique ultralibéral, Paulo Guedes, séduit les marchés. « Et les marchés se soucient peu de démocratie », souligne M. Castañeda.

Aux abois, M. Alckmin brandit aujourd'hui ce qui ressemble à une dernière carte : assimiler M. Bolsonaro au PT. « Deux aventures préoccupantes », dit-il. Et deux programmes qui visent à défendre « les privilèges et le corporatisme » par le biais d'un « discours manichéen ». « Alckmin est désespéré », raille Major Olimpio, député du PSL allié de Jair Bolsonaro, persuadé que le candidat d'extrême droite, bien que cloué sur un lit d'hôpital depuis son agression au couteau, le 6 septembre, remportera le vote haut la main. ■

CLAIRE GATINOIS

ISTANBUL, BEYROUTH - *correspondants*

La bataille d'Idlib n'aura pas lieu, du moins pas dans l'immédiat. Les pourparlers entre le président russe Vladimir Poutine et son homologue turc, Recep Tayyip Erdogan, organisés lundi 17 septembre à Sochi, sur la mer Noire, ont abouti à la mise en suspens de l'offensive contre la province rebelle syrienne, dont le déclenchement semblait imminent au début du mois. Située dans le nord-ouest du pays et peuplée d'environ 3 millions d'habitants, cette région, qui est le fief du mouvement djihadiste Hayat Tahrir Al-Cham (HTC), représente le dernier territoire contrôlé par l'insurrection anti-Assad.

MM. Poutine et Erdogan se sont mis d'accord sur la création, d'ici au 15 octobre, d'une zone démilitarisée de 15 à 20 kilomètres de large, le long de la ligne de front entre forces rebelles et troupes progouvernementales. L'endroit, dont « tous les combattants radicaux » devront se retirer au préalable, fera l'objet de patrouilles conjointes, entre la police militaire russe et l'armée turque, qui dispose de douze postes d'observation sur le terrain.

« C'est un répit »

« La Russie va prendre les mesures nécessaires pour s'assurer qu'aucune attaque n'ait lieu contre la zone de désescalade d'Idlib », a déclaré le chef d'Etat turc, visiblement satisfait. Le ministre russe de la défense, Sergueï Choïgou, à qui les agences de presse ont demandé si l'accord conclu entre les

deux dirigeants signifiait qu'il n'y aurait pas d'offensive, a répondu par l'affirmative. « Pour la population d'Idlib, après l'escalade des dernières semaines, c'est un développement inespéré », estime Sinan Hatahet, un analyste proche de l'opposition syrienne. *La Turquie peut désormais s'attaquer à la question de HTC sans craindre d'être poignardée dans le dos par le régime. Ce n'est pas un tournant, car les djihadistes sont toujours là, mais c'est un répit, un soulagement temporaire. »*

Eviter un embrasement à Idlib semble primordial pour Recep Tayyip Erdogan, qui craint un nouvel afflux de réfugiés syriens sur le sol turc, et redoute des attaques de l'armée syrienne sur ses troupes, déployées dans la province en vertu du processus d'Astana, piloté par la Russie. Plus que tout, la Turquie entend sanctuariser sa zone d'influence au nord de la Syrie, entre Afrin et Jarablus, où elle espère reloger une grande partie des 3,5 millions de réfugiés syriens qu'elle héberge actuellement. Si le régime syrien reprend le contrôle d'Idlib, les jours du protectorat turc seront comptés.

Pour le président russe, le compromis de Sochi constitue aussi une bonne nouvelle dans la mesure où il prolonge son entente avec Ankara et redonne de la vie au processus d'Astana, fragilisé par la reconquête par les loyalistes, ces derniers mois, de la Ghouta, la banlieue est de Damas, et de la région de Deraa, au sud de la Syrie. Une confrontation russo-turque sur Idlib aurait renvoyé M. Erdogan vers ses traditionnels alliés occidentaux au moment où

Moscou a besoin de lui pour consolider son front anti-américain au Proche-Orient.

L'Iran pourrait, elle aussi, se satisfaire de cet apaisement momentané. Mardi, le ministre iranien des affaires étrangères, Mohammed Javad Zarif, s'est félicité de l'accord russo-turc saluant une « diplomatie intensive et responsable » et un « un engagement ferme en faveur de la lutte contre le terrorisme ».

Selon l'un de ses diplomates, la République islamique a fait savoir à Damas qu'elle n'engagerait pas ses forces dans une bataille précipitée, risquant de provoquer « une catastrophe humanitaire ». Téhéran, souhaite que le noyau dur des groupes « terroristes » ait le temps d'être séparé de combattants moins motivés, prêts à s'engager dans un « processus politique ».

Casse-tête

C'est toute la difficulté de la tâche qui attend désormais la Turquie. Ses efforts pour neutraliser HTC, en accentuant les divisions en son sein et en renforçant le camp de ses rivaux, regroupés dans un Front national de libération, n'ont produit que des résultats limités. Même avec le délai de grâce offert par Moscou, la manœuvre reste un casse-tête. La présence au sein du mouvement djihadiste de nombreux combattants étrangers, inassimilables dans le paysage syrien, entrave notamment les projets de dissolution ou de fusion de HTC dans une plus grande alliance rebelle, étudiés par Ankara.

« Les Turcs obtiendront-ils ce qu'il faut pour éviter une esca-

« Pour les habitants d'Idlib, après la récente escalade, c'est un développement inespéré »

SINAN HATAHET
analyste

lade ? Je n'y crois pas », fait valoir un diplomate arabe, fin connaisseur du conflit syrien. « Je crains qu'il n'y ait pas suffisamment de bonne foi chez les Russes comme dans le régime pour que cet accord débouche sur une véritable issue », observe pour sa part Sinan Hatahet. Les premiers pourraient être tentés d'exiger des rebelles non djihadistes qu'ils se rendent, sur le modèle de ce qui s'est passé à Deraa, ce qui pourrait raviver les tensions. Quant au pouvoir syrien, il est illusoire d'imaginer qu'il renonce au-delà de quelques mois à ses ambitions de reconquête. « Après tout, dans la Ghouta, les djihadistes ne formaient qu'une petite minorité et, pourtant, le régime l'a attaquée », rappelle Sinan Hatahet.

Dans le meilleur des cas, l'arrangement de Sochi pourrait constituer le prélude à une lente mise au pas des groupes armés et à un retour plus ou moins pacifique d'Idlib dans le giron du régime. Dans le pire, il n'aura servi qu'à repousser de quelques semaines l'assaut des pro-Assad. ■

BENJAMIN BARTHE,
LOUIS IMBERT (À PARIS)
ET MARIE JÉGO

L'armée syrienne détruit par erreur un avion russe en marge de frappes attribuées à Israël

L'appareil de surveillance revenait vers la base de Hmeimim quand il a disparu, selon Moscou

JÉRUSALEM - *correspondant*

L'armée russe a indiqué, mardi 18 septembre, qu'un de ses appareils avait été abattu par erreur par des batteries anti-aériennes syriennes lors de tirs désordonnés pendant la nuit. L'avion de surveillance a disparu avec 14 militaires à bord au large des côtes syriennes, alors que des raids aériens attribués à Israël ont par ailleurs visé des cibles militaires dans la région. Ces frappes ont eu lieu près de Lattaquié, Baniyas et Tartous, sur la côte nord-ouest du pays. Elles sont survenues quelques heures après que la Russie a annoncé le report d'une offensive sur la ville syrienne d'Idlib.

La région de Lattaquié est un lieu particulièrement sensible, car elle accueille la base des forces aériennes russe de Hmeimim à 15 km de la ville portuaire. Moscou y a notamment déployé ses batteries de défense aérienne S-400. Selon les médias syriens, l'armée régulière a utilisé ses propres batteries pour répondre aux frappes, interceptant plusieurs missiles. Des images prises par les habitants de la région le confirment, en montrant des départs de missiles sol-air et des tirs de DCA.

Vers 23 heures, l'avion de surveillance électronique de type Il-20 a disparu à 35 kilomètres des côtes syriennes, alors qu'il revenait à la base de Hmeimim, a indiqué le ministère de la défense à

Moscou. Au même moment, alors que quatre F-16 israéliens effectuaient leur raid sur Lattaquié, les radars russes auraient enregistré des frappes déclenchées par la frégate française *Auvergne* contre des installations militaires syriennes, prétend Moscou.

Avant la confirmation par Moscou de l'erreur de la défense aérienne syrienne, Paris a démenti catégoriquement sa participation à une telle opération. « Nous démentons toute implication », a dit le colonel Patrik Steiger, porte-parole de l'état-major. Un représentant du Pentagone avait fait de même un peu plus tôt, sur Voice of America : « Je peux dire sans équivoque que ce n'est pas nous. »

« Grande leur rouge »

Dans la soirée, la télévision d'Etat syrienne précisait que des missiles d'origine « inconnue » avaient visé l'établissement des industries techniques, situé dans la zone industrielle de la ville, et diffusait les images d'un incendie. Selon elle, les défenses aériennes avaient intercepté et abattu un certain nombre de missiles qui « venaient de la mer ».

Une résidente de Tartous a confirmé au *Monde* avoir aperçu « une grande leur rouge suivie d'une détonation. Cela venait de l'extérieur de la ville ». Au moins trois fortes déflagrations ont secoué la ville de Lattaquié, d'après des images diffusées sur les réseaux sociaux. La



Russie rend directement responsable Israël de la perte de son appareil en indiquant n'avoir été prévenu qu'« une minute avant le début des frappes ». Moscou et Tel-Aviv conservent depuis plusieurs années un système de désescalade, pour prévenir tout dérapage majeur dans le ciel syrien.

La France s'est dite prête récemment à utiliser de nouveau la force militaire en Syrie, mais uniquement en cas d'usage d'armes chimiques dans une offensive de l'armée syrienne et de ses alliés contre Idlib. Paris avait participé à des frappes aériennes en avril, aux côtés du Royaume-Uni et des Etats-Unis, pour un tel motif. Dans un communiqué commun publié le 21 août, à l'occasion du cinquième anniversaire de l'attaque sanglante à l'arme chimique à la Ghouta, les trois pays s'étaient

ÉTATS-UNIS Washington abaisse encore le nombre de réfugiés admis

Les Etats-Unis accepteront de « réinstaller » au maximum 30 000 réfugiés en 2019 sur leur territoire, a annoncé lundi 17 septembre le secrétaire d'Etat, Mike Pompeo. Ce plafond ne s'applique pas aux demandeurs d'asile aux frontières, mais à des réfugiés parmi les plus vulnérables sélectionnés dans les camps de l'ONU à travers le monde. Le quota de 45 000 personnes fixé pour 2018 ne devrait de fait être rempli que pour moitié à la fin décembre. – (AFP)

Le candidat de Donald Trump à la Cour suprême et son accusatrice seront entendus au Sénat

Le candidat de Donald Trump à la Cour suprême des Etats-Unis, le magistrat conservateur Brett Kavanaugh, et la femme qui l'accuse d'une tentative de viol dans sa jeunesse sont invités à s'exprimer publiquement, lundi 24 septembre au Sénat, a annoncé la Chambre. M. Trump avait auparavant accepté que les auditions de son candidat soient reportées en raison du témoignage de cette femme. – (Reuters.)

PIOTR SMOLAR
ET MADJID ZERROUKY (À PARIS)

Un ministre de l'intérieur déjà à l'extérieur

Gérard Collomb annonce dans « L'Express » qu'il quittera le gouvernement en 2019 pour se présenter à Lyon

L'annonce était attendue. Elle n'en constitue pas moins un coup dur pour l'exécutif. Fidèle d'entre les fidèles d'Emmanuel Macron, Gérard Collomb a décidé de quitter le gouvernement en 2019 pour se lancer dans la bataille des municipales à Lyon, ville dont le ministre de l'intérieur fut maire de 2001 à 2017. « Je serai candidat à Lyon [en 2020] », révèle l'ancien socialiste, 71 ans, dans un entretien à *L'Express*, publié mardi 18 septembre. Connue pour son franc-parler, elle donne même le calendrier de son départ : ce sera après les élections européennes, prévues le 26 mai 2019. « Je pense que les ministres qui veulent être candidats aux municipales de 2020 devraient pouvoir quitter le gouvernement après la bataille des européennes », plaide-t-il.

Pour l'exécutif, cette annonce n'est pas une surprise. Dès son arrivée Place Beauvau, en mai 2017, M. Collomb avait fait savoir qu'il reviendrait un jour à Lyon, sa ville de cœur, où sa famille est installée et où ses filles sont restées scolarisées. « Nous ne découvrons pas cette annonce, assure-t-on à Matignon, où l'on dit ne pas s'offusquer de cette entorse institutionnelle. Gérard Collomb se donne une échéance pour reconquérir la mairie de Lyon, ce n'est pas une surprise. »

N'empêche, le prochain départ du numéro deux du gouvernement fait mal. Surtout qu'il s'accompagne d'une critique de la méthode de l'exécutif. Déjà, le 6 septembre sur BFM-TV et RMC, le ministre de l'intérieur avait souligné le « manque d'humilité » pour expliquer les mauvais sondages de la rentrée. Plus violent, il avait mis en cause Emmanuel Macron. « En grec, il y a un mot qui s'appelle hubris c'est la malédiction des dieux quand, à un moment donné, vous devenez trop sûr de vous, vous pensez que vous allez tout emporter », avait-il dit.

Absence de vision

Dans son entretien à *L'Express*, Gérard Collomb enfonce le clou. « Collectivement, le fait qu'il y ait eu une victoire aussi massive porte toujours à un emballement. J'en ai connu à d'autres époques, j'ai été jeune député en 1981. Dans ces moments-là, l'ambiance est particulière, il y a moins d'écoute », met-il en garde. L'ancien maire de Lyon estime notamment qu'« il faut

écouter les personnes âgées ». « Si celles-ci protestent, ce n'est pas parce qu'elles sont de mauvaise foi. Oui, à un moment donné, il ne faut pas charger la barque », argumente M. Collomb, en référence à la hausse de la CSG ou au plafonnement à 0,3 % de la revalorisation des pensions en 2019 et 2020. Au sein des forces de l'ordre, c'est sans émotion particulière que l'annonce du futur départ de Gérard Collomb est accueillie. En seize mois de présence au ministère de l'intérieur, il n'a pas marqué de son empreinte une institution qui s'est habituée à la valse des ministres – quatre se sont succédé entre 2016 et 2018. L'agrégé de lettres classiques n'était pas arrivé avec de grandes idées théoriques sur la sécurité publique. Si beaucoup de policiers soulignent son pragmatisme d' élu local, ils regrettent globalement l'absence

de vision. « C'est un type sympathique, courtois, mais qui ne connaît pas ses dossiers », résume un syndicaliste de la maison.

Pas d'émotion donc, et pas d'étonnement non plus. Plusieurs de ses interlocuteurs racontent ressortir du bureau du ministre avec davantage d'information sur l'état des rues de Lyon que sur la sécurité du pays. Tout juste s'interrogeait-on sur l'agenda. Le bruit avait circulé que Gérard Collomb pourrait profiter du remaniement de la rentrée pour prendre la tangente, après un été compliqué. L'affaire Benalla a en effet marqué une rupture. Les images d'un ministre peu au courant des propres agissements de ses troupes ont marqué les esprits en interne. Et l'absence de sanction pour les différentes hiérarchies mises en cause a achevé de convaincre les plus

optimistes qu'il n'y aurait pas de grand bouleversement de la police nationale sous l'ère Collomb.

En attendant, beaucoup s'interrogent sur l'effet qu'aura cette annonce sur sa capacité à impulser quoi que ce soit dans son ministère. « Collomb fait une énorme erreur car Beauvau a besoin d'un patron fort. Les Français n'accepteront pas d'avoir un ministre à mi-temps et il n'aura plus de légitimité dans une maison complexe à gérer », assure un conseiller de l'exécutif. Sans surprise, l'opposition s'est engouffrée dans la brèche. C'est une « mauvaise nouvelle pour la France que de voir un ministre de l'intérieur, alors que la France brûle, ne penser qu'à lui-même. Tout cela est lunaire », a réagi Guillaume Peltier, député (LR) de Loir-et-Cher, mardi matin sur RTL, appelant Gérard Collomb à démissionner tout de suite.

Des interlocuteurs racontaient sortir du bureau du ministre avec plus d'informations sur l'état des rues de Lyon que sur la sécurité du pays

Une préoccupation partagée par les syndicats de police. « Il lui reste un an, on attend qu'il soit entièrement à sa tâche, qu'il continue d'impulser des réformes », explique Jean-Claude Delage, le patron d'Alliance police nationale, qui attend des gestes forts sur des dossiers à forte portée symbolique, comme la gratuité des transports publics pour les policiers.

Seule certitude, cette annonce pourrait n'être que la première d'une série. D'autres ministres ont aussi fait part de leur intention de se présenter aux municipales : Benjamin Griveaux et Mounir Mahjoubi à Paris, Gérald Darmanin à Tourcoing... Certains sont aussi poussés localement, comme Christophe Castaner à Marseille ou Marlène Schiappa au Mans.

Une perspective qui fait grincer des dents au sein de l'exécutif, où l'on s'inquiète de l'effet de ces annonces sur l'opinion. « La première campagne à mener, c'est celle du projet de loi de finances pour 2019, martèle-t-on à Matignon. Il faut arrêter de penser que les Français sont déjà l'esprit aux municipales de 2020. » ■

NICOLAS CHAPUIS
ET CÉDRIC PIETRALUNGA



Gérard Collomb, ministre de l'intérieur, à l'Élysée, le 12 septembre.

LUDOVIC MARIN/AFP

Macron cherche toujours la limite entre parler vrai et arrogance

Après son échange avec un chômeur, certaines voix de la majorité considèrent que les petites phrases perturbent le message présidentiel

C'était une force, c'est devenu une faiblesse. Adepte du « parler vrai », comme il nomme ces petites phrases qui défraient fréquemment la chronique, Emmanuel Macron s'est une nouvelle fois distingué, samedi 15 septembre, lors des Journées du patrimoine. Interpellé à l'Élysée par un jeune horticulteur au chômage, qui se plaignait de ne pas avoir de travail, le chef de l'Etat lui a conseillé de « traverser la rue » pour en trouver.

« Si vous êtes prêt et motivé, dans l'hôtellerie, le café, la restauration, dans le bâtiment, il n'y a pas un endroit où je vais, où ils ne me disent pas qu'ils cherchent des gens. Pas un ! », a plaidé M. Macron. « Je traverse la rue, je vous en trouve » du travail, a-t-il ajouté, conseillant à son interlocuteur de ne pas lui parler mais plutôt de se rendre à Montparnasse pour prospecter cafés et restaurants.

Filmé par une caméra, l'échange a immédiatement enflammé les réseaux sociaux ainsi que l'opposition, qui a dénoncé un « mépris de classe ». Beaucoup de bruit pour rien, veut au contraire croire l'exécutif. « La personnalité du président de la République est le parler vrai, il dit les choses. Mais il n'y a pas de volonté d'humilier ni de blesser », plaide l'Elysée, où l'on rappelle qu'environ 300 000 emplois ne sont pas pourvus en France. « Si on ne peut plus dire les choses, on se condamne à un débat aseptisé. Il faut expliquer qu'il y a aujourd'hui une inadéquation entre la demande et l'offre de travail dans notre pays », ajoute l'entourage du premier ministre, Edouard Philippe.

« Vous préférez la langue de bois ? (...) Moi, je préfère un président de la République qui dit la vérité », a lui aussi défendu le secrétaire d'Etat chargé des relations

avec le Parlement, Christophe Castaner, dimanche sur RTL. Aujourd'hui, il y a la question de l'orientation. L'emploi dans l'horticulture, comme dans d'autres secteurs, a baissé ces dernières années. « On sait qu'il a un franc-parler, c'est d'ailleurs pour ça qu'il a été élu », a de son côté rappelé le nouveau ministre de la transition écologique et solidaire, François de Rugy, sur Europe 1.

Si la plupart des élus de La République en marche (LRM) défendent ainsi le chef de l'Etat, d'autres commencent à s'agacer de ces sorties. « Personne ne pourrait se satisfaire que quelqu'un qui veut être horticulteur devienne serveur dans un restaurant. Ce n'est pas satisfaisant, même si ça peut être une solution temporaire », a ainsi nuancé Barbara Pompili, députée (LRM) de la Somme, interrogée lundi sur CNews.

Pour certains soutiens, ces petites phrases, si elles font partie de la « nature » du chef de l'Etat et participent de son image d'homme « différent », peuvent en effet avoir un effet contre-productif. « A force d'être répété, ce qui était considéré comme disruptif peut finir par hérisser les Français, il faut faire attention », estime un macroniste de la première heure. « Malgré les difficultés, Emmanuel Macron garde pour l'instant une stature d'homme d'Etat. Tout ce qui abîme la figure présidentielle doit être évité », met en garde un membre du gouvernement.

« Morgue sociale »

Ces saillies sont d'autant plus mal vécues qu'elles perturbent souvent le message présidentiel. Au début de l'été, la polémique déclenchée par la vidéo où on voyait Emmanuel Macron qualifier les

aides sociales de « pognon de dingue » avait occulté le discours, tenu le même jour au congrès de la Mutualité, sur la nécessaire réforme de l'Etat-providence. Même l'Elysée le reconnaît aujourd'hui. « C'était une expression caricaturale qui a massacré le discours », avoue un conseiller, qui plaide pour « simplifier mais pas abêtir ».

Cette fois, c'est la séquence « jambe gauche » du gouvernement, ouverte par la présentation du plan pauvreté, le 13 septembre, et suivie par la reconnaissance de la responsabilité de l'Etat dans la mort de Maurice Audin, ce mathématicien torturé à mort par l'armée française lors de la guerre d'Algérie, qui se trouve brouillée.

« Avec sa phrase « je traverse la rue et je vous trouve un emploi », Emmanuel Macron risque d'effacer lui-même le correctif d'image qu'il avait semblé réussir à incar-

ner lors de la présentation du plan pauvreté », juge Bernard Sannès, président de l'institut Elabe. Comme si le chef de l'Etat devenait son plus dangereux adversaire.

« Au début du mandat, cette morgue sociale, qui n'est pas nouvelle, était acceptée par les Français car il y avait une promesse d'amélioration de leur situation. Mais mise en regard de l'absence de résultats, elle donne désormais le sentiment d'un président déconnecté des difficultés de la vie », analyse de son côté Jérôme Fourquet, directeur du département opinion de l'IFOP. Selon un sondage Kantar Sofres Onepoint publié le 17 septembre, 39 % des personnes interrogées estiment ainsi que le président doit « reconnaître ses erreurs » et être « plus à l'écoute ». Un peu moins jupitérien et plus humain, en somme. ■

C. PI.

L'Elysée et les ministres très attentifs au « ras-le-bol fiscal »

Le désaveu de M. Castaner sur les droits de succession montre que l'exécutif ne veut plus heurter les contribuables

Pour une fois que le parti de la majorité se faisait force de proposition. Souvent accusé de ne pas assez faire vivre le mouvement La République en marche (LRM) qu'il dirige, Christophe Castaner avait pourtant choisi une thématique très macronienne. Vendredi 14 septembre, lors de sa conférence de presse de rentrée, l'ancien porte-parole de la campagne présidentielle avait souhaité mener « une réflexion sans tabou » sur la fiscalité des successions afin de lutter contre « la progression des inégalités de naissance ». Lundi 17 septembre, Emmanuel Macron l'a recadré sans ménagement.

Le président « a formellement exclu toute modification des droits de succession durant le quinquennat », a fait savoir l'Elysée. « Arrêtez d'emmerder les retraités », a intimé Emmanuel Macron à ses équipes, dès dimanche, rappelant qu'une partie d'entre eux (40 %) avaient déjà subi – et peu apprécié – la hausse de la CSG. La décision de limiter la revalorisation des retraites à 0,3 % en 2019 et 2020 n'a pas non plus été de leur goût. Pas question donc de toucher à la fiscalité qui

« Arrêtez d'emmerder les retraités », a intimé Emmanuel Macron à ses équipes

pèse sur la transmission de l'héritage ou aux pensions de réversion, a poursuivi le chef de l'Etat.

Il fut un temps où Emmanuel Macron voyait les choses autrement. « Si on a une préférence pour le risque face à la rente, ce qui est mon cas, il faut préférer la taxation sur la succession aux impôts de type ISF », avait déclaré, en avril 2016, celui qui était encore ministre de l'économie de François Hollande. Un thème en droite ligne avec « l'émancipation » de la société française que le président veut aujourd'hui porter. En 2017, France Stratégie, alors dirigé par Jean Pisani-Ferry, l'économiste qui a inspiré le programme du candidat d'En Marche!, avait appelé à « revoir en profondeur » cette fiscalité pour lutter contre « l'appartenance d'une société à deux vitesses ».

De fait, dans son budget 2018, le gouvernement a très largement vidé de sa substance l'ISF, pour le transformer en impôt sur la fortune immobilière. La lutte contre la rente, chère au chef de l'Etat, n'ira donc pas plus loin pour le moment. Les derniers sondages, qui font état d'une chute sans précédent de sa cote de popularité, ne l'encouragent pas à poursuivre dans cette voie : « Emmanuel Macron baisse fortement auprès des retraités et des hauts revenus », explique Brice Teinturier, directeur général délégué d'Ipsos, « c'est-à-dire auprès de l'électorat de droite ». Un électoral sur lequel il compte notamment pour élargir son assise.

Dans ce contexte, toute décision sur la fiscalité devient une matière hautement inflammable. Emmanuel Macron le sait bien. François Hollande, dont il était le secrétaire général adjoint, ne s'est jamais remis du « ras-le-bol fiscal ». Cette thématique avait d'abord été agitée par l'opposition de droite pour dénoncer les hausses d'impôts des premiers mois du quinquennat socialiste avant de devenir un débat de société. La démarche de Chris-

tophe Castaner, qui n'en avait pas informé l'exécutif, « pouvait être comprise comme une manière de lancer une hausse des droits de succession », explique Benjamin Griveaux. « Or nous sommes engagés dans une baisse des impôts », poursuit le porte-parole du gouvernement.

Flou et cafouillage

Mieux vaut, pense l'Elysée, déminer tout ce qui pourrait brouiller ce message et laisser les Français s'imaginer que leur feuille d'impôts va s'alourdir. Quitte à provoquer un nouveau couac au sein de l'exécutif. Françoise Nyssen en a, elle aussi, fait l'amère expérience. Vendredi 14 septembre, la ministre avait évoqué une redevance qui, en 2020, ne s'appliquerait plus seulement aux détenteurs d'un téléviseur. Cette réforme « n'est pas d'actualité », déclarait-on à Matignon dans la foulée. « Nyssen n'avait prévu personne au sein du gouvernement de son intention d'évoquer une contribution audiovisuelle élargie », s'agace un ministre. Quant au timing, il était sans conteste politiquement désastreux : la redevance est perçue en même temps que la taxe d'habitation que le gouvernement veut justement supprimer pour 80 % des Français à compter de cet automne.

« Il n'y aura pas d'augmentation d'impôt », martèle depuis vendredi Gérald Darmanin. Le ministre des comptes publics a pour-

tant, lui aussi, subi les foudres d'Emmanuel Macron sur la même thématique. Si le chef de l'Etat a hésité à mettre en place le prélèvement à la source, c'est, entre autres, parce qu'il craignait que trois millions de Français perdent du pouvoir d'achat. Dans la mesure où les crédits d'impôts ne sont pas mensualisés contrairement au prélèvement de l'impôt sur le revenu, « la direction des finances publiques et celle du budget allaient se faire de la trésorerie pendant neuf mois sur le dos des Français », s'offusque un ministre.

Bercy a donc dû revoir sa copie avant que l'Elysée ne donne finalement son feu vert le 4 septembre. Mais l'affaire a entretenu une impression de flou et de cafouillage qui a participé de la dégringolade d'Emmanuel Macron dans les enquêtes d'opinion. La volte-face du gouvernement sur l'« exit tax », ce dispositif qui vise les chefs d'entreprise tentés par un exil fiscal, n'a pas non plus contribué à la lisibilité de la politique économique d'Emmanuel Macron. En annonçant la suppression, le 1^{er} mai dans le magazine américain *Forbes*, le président de la République en avait fait le symbole de son combat pour l'attractivité de la France, relançant du même coup la polémique sur « le président des riches ». Quatre mois plus tard, comme l'ont révélé *Les Echos* le 15 septembre, il n'est plus question de suppression mais d'aménagement.

Dans un communiqué, lundi soir, Christophe Castaner a pris acte du camouflet que lui a infligé l'Elysée. « A la tête de LRM, je continuerai à faire vivre le débat et porter les idées qui pourront se traduire ou non dans la réalisation de l'exécutif. C'est l'essence même de ce mouvement que de proposer », a-t-il réagi dans un communiqué. ■

VIRGINIE MALINGRE

JUSTICE
Nouvelles mises en examen pour M. Guéant
Claude Guéant s'est vu notifier par les juges chargés de l'enquête sur des accusations de financement libyen de la campagne présidentielle de 2007 de nouvelles mises en examen. Déjà poursuivi depuis 2015 pour « blanchiment de fraude fiscale en bande organisée », l'ancien directeur de campagne de Nicolas Sarkozy a été mis en examen, le 11 septembre, pour « corruption passive », « complicité et recel de délit », « recel de détournements de fonds publics » et « complicité de financement illégal de campagne électorale ». Son avocat a annoncé qu'il allait en demander l'annulation. – (AFP)

PARLEMENT

Soupçons sur le patrimoine d'Alfred Marie-Jeanne

La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique a annoncé, lundi 17 septembre, avoir saisi la justice de la déclaration de patrimoine de fin de mandat de l'ancien député de la Martinique Alfred Marie-Jeanne, estimant qu'il existe « un doute sérieux quant à l'exhaustivité, l'exactitude et la sincérité de cette déclaration ». – (AFP)

COLLECTIVITÉS

M. Wauquiez veut des pouvoirs de police pour les présidents de région

Le président (LR) de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Laurent Wauquiez, a réclamé, lundi 17 septembre, que des pouvoirs de police judiciaire soient accordés aux présidents de région. – (AFP)

« Il n'y aura pas d'augmentation d'impôt », martèle le ministre des comptes publics



>> Les offres XXL de la star XXS.

Du 10 au 20 septembre⁽¹⁾, rendez-vous chez votre Distributeur pour bénéficier de la boîte automatique offerte sur l'ensemble de la gamme⁽²⁾.

www.smart.com

smart – une marque de Daimler

(1) Ouverture le dimanche selon autorisation préfectorale. (2) Pour toute commande d'un véhicule particulier neuf du 10 au 20 septembre, livré avant le 27 décembre 2018. Offre valable dans la limite des stocks disponibles, sur la gamme smart (hors smart EQ fortwo coupé, cabrio et forfour), chez les Distributeurs smart agréés participants. Star Days : journées étoilées. Consommations de la smart fortwo (cycles urbain/extra-urbain/mixte en l/100 km) : 5,4-6,3/4,5-4,6/4,8-5,2. Émissions de CO₂ (g/km) : 110-119. Consommations de la smart fortwo cabrio (cycles urbain/extra-urbain/mixte en l/100 km) : 5,4-6,3/4,7-5,1/5-5,4. Émissions de CO₂ (g/km) : 114-123. Consommations de la smart forfour (cycles urbain/extra-urbain/mixte en l/100 km) : 5,5-6,7/4,5-4,7/4,9-5,4. Émissions de CO₂ (g/km) : 112-123. Mercedes-Benz France - Siren 622 044 287 RCS Versailles.

RÉFORME DU SYSTÈME DE SOINS

Un plan tous azimuts pour améliorer l'offre de soins

Assistants médicaux, médecins salariés dans les zones en tension, restructuration de l'offre hospitalière... Emmanuel Macron a présenté 54 mesures pour rénover le système de santé

Une batterie de 54 mesures touchant aussi bien l'organisation de la médecine libérale que de l'hôpital, 400 millions d'euros supplémentaires en 2019 (3,4 milliards au total d'ici à la fin du quinquennat), une nouvelle loi santé dans quelques mois... Les grandes lignes de la réforme du système de santé, baptisée «*Ma santé 2022, un engagement collectif*», ont été dévoilées, lundi 17 septembre par l'Elysée, avant leur présentation officielle mardi par le chef de l'Etat, Emmanuel Macron, et la ministre de la santé, Agnès Buzyn. Un plan copieux qui, sans être révolutionnaire, multiplie les angles de rénovation du système de santé.

Cette réorganisation «*systémique*», annoncée depuis des mois, reportée à deux reprises, ne figurait pas au programme du candidat Macron lors de l'élection présidentielle de 2017. Elle s'est imposée à lui à force de crises dans les services d'urgences ou de grèves dans les hôpitaux psychiatriques. Aussi en raison des constats alarmistes régulièrement dressés par la ministre de la santé, ancien médecin hospitalier. «*On est arrivés au bout d'un système qui nuit à la qualité du service rendu*», diagnostiquait ainsi Agnès Buzyn au début de l'année.

Les objectifs de la réforme sont nombreux : renforcer l'offre de soins pour permettre à tous les Français d'être pris en charge dans la journée en cas de nécessité par la médecine de ville, désengorger des urgences hospitalières saturées, améliorer la qualité de la prise en charge et enfin répondre au malaise de soignants face à la course à l'activité à laquelle ils sont poussés.

Face à l'ampleur de la crise, le chef de l'Etat devait donc lancer mardi «*un message de mobilisation générale*» et appeler à un «*changement d'approche*» d'une ampleur équivalente à celui réalisé en 1958, année de la création des centres hospitalo-universitaires (CHU). Le plan, dont les principales mesures ont été décidées sans l'aval des principaux acteurs du système de santé, qui les ont en partie découvertes lundi soir, se révèle a priori assez consensuel. Il ne comporte par exemple aucune contrainte nouvelle de garde ni d'obligation d'installation dans les «*déserts médicaux*» pour les médecins libéraux, uniquement de fortes incitations financières. «*Nous allons inciter tellement que les professionnels n'auront plus le choix*», prévient l'Elysée.

Si la coercition réclamée par certains élus et rejetée avec force par les syndicats de médecins libéraux est qualifiée de «*fausse bonne idée qui découragerait des vocations*», l'Elysée laisse planer la menace d'y recourir si les médecins libéraux ne prenaient pas d'ici à la fin du quinquennat une «*responsabilité collective*» sur ce sujet. Conséquence prévisible : la loi Buzyn, dont l'examen devrait avoir lieu début 2019, ne devrait pas faire redescendre les professionnels libéraux dans la rue, comme l'avait fait la loi Touraine, qui prévoyait notamment l'obligation du tiers payant généralisé.

Un desserrement de l'Ondam Le chef de l'Etat devait également annoncer un relèvement de l'objectif national de dépenses d'assurance-maladie (Ondam) de 0,2 point,

en le portant à 2,5 % en 2019, soit 400 millions d'euros supplémentaires. D'ici à la fin du quinquennat, ce sont au total plus de 3,4 milliards d'euros qui seront consacrés au financement de ce plan, annonce le ministère de la santé.

Ce montant supplémentaire sera-t-il suffisant pour répondre à toutes les impatiences et à toutes les colères qui agitent le monde de la santé ? «*Ne perdons pas de vue que les 400 millions d'euros supplémentaires annoncés pour 2019 représentent à peine la moitié de l'effort d'économie demandé en 2018 aux hôpitaux*», souligne Frédéric Valletoux, le président de la Fédération hospitalière de France (FHF), la structure qui représente les hôpitaux publics.

400 médecins salariés dans les « déserts médicaux » C'est l'une des mesures les plus immédiates du plan : 400 médecins généralistes vont être salariés par des centres hospitaliers de proximité ou des centres de santé situés dans les «*déserts médicaux*». Une opération similaire à celle récemment menée en Saône-et-Loire, où le conseil départemental a recruté et réparti dans tout le département une trentaine de médecins salariés aux trente-cinq heures. En 2017, deux tiers (63 %) des 8600 nouveaux inscrits au Conseil national de l'ordre des médecins avaient choisi le salariat.

Création de 4000 postes d'assistants médicaux Sur le modèle des assistants dentaires, des assistants médicaux, présentés comme des «*aides-soignants de ville*», viendront demain épauler les médecins généralistes ou spécialistes. Ces postes seront financés en priorité dans les «*déserts médicaux*». Leur rôle sera notamment d'aider à préparer les patients pour la consultation (notamment les personnes âgées), de



LE PLAN SE RÉVÈLE ASSEZ CONSENSUEL, SANS CONTRAINTE NOUVELLE DE GARDE NI D'OBLIGATION D'INSTALLATION DANS LES « DÉSERTS MÉDICAUX »

charger le médecin d'actes simples comme une prise de tension ou de température, ou d'assurer le suivi des rendez-vous.

Ce dispositif devrait permettre aux médecins de gagner de 25 % à 30 % de temps médical. Le gouvernement prévoit de financer 4000 postes de ce type d'ici à 2022, soit un gain de temps médical équivalant à près de 2000 médecins supplémentaires. Pour bénéficier de ces assistants, les médecins devront toutefois se réunir au sein de cabinets de groupes et s'engager à augmenter le nombre de patients suivis.

La systématisation de la prise de rendez-vous en ligne, en ville comme à l'hôpital, destinée là aussi à gagner du temps médical en limitant le nombre de rendez-vous non honorés, devait aussi être annoncée mardi. Selon le ministère de la santé, il y aurait

100 millions de rendez-vous médicaux non honorés chaque année en France, soit l'équivalent de 37000 emplois temps plein de médecins.

Mise en place de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) Le chef de l'Etat, qui souhaite pousser les médecins libéraux à s'organiser entre eux, devrait annoncer que l'exercice isolé – qui concerne aujourd'hui encore plus de la moitié des médecins – ne sera bientôt «*plus possible*». D'ici au 1^{er} janvier 2021, des communautés professionnelles territoriales de santé, c'est-à-dire des réseaux de professionnels de santé libéraux, devront mailler tout le territoire afin que les médecins puissent s'organiser entre eux, en lien avec leur hôpital de proximité, pour répondre aux «*urgences de ville*» non

Des réseaux de médecins pour limiter le recours systématique à l'hôpital

C'EST UNE RÉVOLUTION CULTURELLE pour les médecins libéraux habitués à se préoccuper de leur seule patientèle. Les médecins de ville – ainsi que les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes, les sages-femmes, etc. – vont être incités financièrement par l'Etat à se fédérer au sein de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) afin d'adapter collectivement l'offre de soins de ville aux besoins de la population.

Emmanuel Macron devait annoncer, mardi 18 septembre, lors de la présentation du plan de transformation du système de santé, son souhait de voir ces communautés mailler le pays d'ici au 1^{er} janvier 2021, chacune d'entre elles devant desservir entre 20000 et 100000 patients. «*C'est le modèle idéal*», avait jugé le ministre de la santé, Agnès Buzyn, le 26 juin à l'Assemblée nationale. «*C'est vingt ans devant nous pour organiser tout ça*», prévient Claude Leicher, le président de la fédération des CPTS.

Le modèle existe déjà. Mises en place par la loi santé de Marisol Touraine en 2016, quelque 200 CPTS ont vu le jour tant bien que mal, faute de réelle volonté politique et de moyens dédiés. L'engagement de l'Etat de financer sur dix ans celles qui seront créées dans les dix-huit prochains mois devrait accélérer leur formation.

Les objectifs d'un tel dispositif sont d'améliorer le maintien ou le retour à domicile des patients, les besoins de soins urgents non programmés et le suivi des maladies chroniques... En somme, permettre que l'hôpital cesse d'être le recours systématique aux carences de la médecine de ville. Pour cela, les professionnels volontaires devront par exemple se doter d'une messagerie sécurisée commune et accepter de partager les dossiers médicaux de leurs patients. Mais ils devront surtout être convaincus «*d'avoir à faire collectivement sur un territoire*», explique le docteur Hector Falcoff, président du Pôle santé Paris-13, une CPTS pionnière de la capitale. Près d'un quart des généralistes du 13^e arrondissement (35 sur 130) et une vingtaine d'infirmiers libéraux ont – pour l'instant – choisi d'y adhérer.

« Une myriade de petites unités »

Lors de son lancement en 2011, le docteur Falcoff raconte avoir été «*assailli de demandes de visites à domicile pour des personnes âgées qui n'avaient plus de médecin traitant*». Pour tenter d'y répondre, un généraliste adhérent au Pôle santé Paris-13, s'est mis à consacrer deux demi-journées par mois à évaluer la gravité des demandes au téléphone et à solliciter des collègues. Grâce à ce mécanisme, près de 200 patients dépendants

ont retrouvé un médecin traitant pratiquant des visites à domicile. A terme, Hector Falcoff aimerait que des médecins volontaires se répartissent des journées d'astreinte pour prendre en charge les urgences. «*Je viens de dire à une patiente âgée au téléphone que s'il y avait un souci elle devrait appeler le 15, raconte-t-il. J'aurais préféré pouvoir lui envoyer mon collègue d'astreinte*». Autre avantage d'un tel regroupement, selon lui : offrir un interlocuteur à l'hôpital. «*Nous, médecins, sommes une myriade de petites unités. Si l'hôpital veut organiser quelque chose avec la ville, il ne peut pas s'adresser aux 120 médecins généralistes de l'arrondissement. Mais il peut s'adresser à la CPTS.*»

Sous réserve de bénéficier de nouveaux financements, l'association aimerait mettre en place un système de téléconsultation pour que les infirmiers et médecins adhérents puissent facilement entrer en contact avec les gériatres de l'hôpital. «*Cela permettrait des hospitalisations plus rapides et plus intelligentes*», estime le docteur Falcoff. Le médecin souhaiterait aussi qu'une infirmière libérale de l'association puisse à terme gérer les entrées et les sorties d'hospitalisation de patients, en lien avec les médecins de ville. Des projets qui pourraient rapidement se concrétiser après les annonces du chef de l'Etat. ■

Le numerus clausus remplacé par de nouvelles procédures sélectives

Le gouvernement veut mettre fin à la première année « couperet » en faculté de médecine



vitales tous les jours jusqu'à 20 heures et ainsi alléger des urgences hospitalières. Objectif annoncé : parvenir au déploiement d'au moins 1 000 CPTS d'ici à 2022.

Une réorganisation de certaines activités hospitalières Une gradation plus nette des activités va être mise en place, répartissant les établissements en trois catégories (soins de proximité, soins spécialisés et soins ultraspecialisés) au sein des groupements hospitaliers de territoire créés par la loi Touraine. Ceux-ci devront s'ouvrir au secteur privé.

Si aucun hôpital de proximité ne devrait fermer, des activités devront, elles, cesser dans certains établissements, par exemple quand des plateaux techniques sous-utilisés « deviennent dangereux » ou que « l'absence d'un médecin qualifié ne permet pas de sécuriser » le fonctionnement d'un service. A partir de 2020, de nouvelles « normes », qui passeront par des seuils d'activité, seront définies pour les services d'urgences, les maternités, les services de réanimation, l'imagerie et la chirurgie. Les plus petits établissements seront « réorientés sur des priorités » comme la gériatrie, la rééducation, l'imagerie, la biologie ou la télé-médecine. Un nouveau statut d'hôpital de proximité sera créé.

Une évolution du financement des hôpitaux L'enveloppe récompensant la qualité des soins sera portée de 60 à 300 millions d'euros dès 2019. Des financements au forfait vont par ailleurs être mis en place dès 2019 pour deux pathologies chroniques : le diabète et l'insuffisance rénale chronique. « Il n'y aura plus de paiement [de l'hôpital par l'Assurance-maladie] à chaque consultation, mais un forfait pour solde de tout compte, charge à l'hôpital de faire en sorte que ses patients n'aient pas besoin de revenir vingt fois », fait-on valoir à l'Elysée, où l'on explique avoir « mobilisé toutes les sociétés savantes pour calibrer le plus possible le parcours de soin idéal ». Ces financements seront élargis à partir de 2020 à d'autres pathologies. D'ici à 2022, ce nouveau système de tarification au parcours et à la qualité des soins devra peser davantage que la tarification à l'activité dans le financement des hôpitaux. ■

FRANÇOIS BÉGUIN

En finir avec un système « périmé », « injuste », « inefficace ». C'était une promesse forte d'Emmanuel Macron durant la campagne présidentielle : remettre à plat le numerus clausus. A l'arrivée, la transformation annoncée par le président de la République, mardi 18 septembre, lors de la présentation de sa réforme du système de santé, est de grande ampleur pour les premières années des études de santé.

Instauré depuis 1971, ce dispositif qui limite le nombre de places ouvertes en fin de première année commune aux études de santé (Paces), pour rejoindre ensuite les études de médecine, de maïeutique, d'odontologie et de pharmacie, sera supprimé à la rentrée 2020. Le même sort sera réservé à la Paces et à son concours, unanimement pointés comme un immense gâchis, dans la mesure où plus des trois quarts des quelque 60 000 inscrits échouent à l'issue de cette première année.

« Diversifier les profils »

Reconnaissant que ceci « ne réglera pas le problème de la démographie médicale », la ministre de la santé, Agnès Buzyn, a expliqué cette mesure par le besoin d'« arrêter le gâchis humain » : « Ça suffit de désespérer des générations entières de jeunes qui obtiennent le bac parfois avec une mention bien ou très bien, mais se voient refuser l'entrée dans des études de médecine et vivent cela comme un échec fondamental », a-t-elle déclaré, lundi 17 septembre, dans un entretien au Parisien.

Mais cette sélection « couperet » sera remplacée par de nouvelles procédures sélectives en fin de première, deuxième et troisième années d'études. « Le système restera sélectif, il n'est pas

« CETTE REFORTE DU PREMIER CYCLE PERMET D'ENTRER DANS UNE LOGIQUE D'ORIENTATION PROGRESSIVE »

ANTOINE TESNIÈRE
professeur

question de rogner sur l'excellence de la formation de nos étudiants en santé, précise-t-on à l'Elysée. Mais avec un appareil de formation globalement plus intelligent, moins académique et qui conduit moins au bachotage. » Le passage à un système alternatif nécessitera une loi qui doit être adoptée en 2019.

Les principales pistes de réforme qui se dessinaient depuis plusieurs semaines se confirment : à la place d'un numerus clausus établi au niveau national pour chaque université, il est proposé d'assouplir le nombre d'étudiants admis dans les études médicales, en maintenant un plancher minimal de places à offrir vers les professions de santé. Chaque université pourra moduler ce nombre à la hausse, selon ses capacités de formation et de stages, et les besoins du territoire.

« Cela pourrait partir d'un dialogue entre les universités et les acteurs régionaux, puis être coordonné au niveau national, afin de mieux répondre aux besoins des nouveaux métiers en santé », envisage le professeur Antoine Tesnière, qui a piloté le chantier « Formation » depuis le lancement de la stratégie de transformation du système de santé. Reste à savoir si une fourchette

haute demeurera fixée par l'Etat, ce qui n'est pas encore arbitré.

« Nous ne sommes pas favorables à une dérégulation totale, prévient le professeur Jean Sibilia, président de la Conférence des doyens des facultés de médecine. Il est nécessaire que le nombre de médecins augmente, mais dans une certaine limite. Une fourchette haute nous paraît surtout nécessaire pour éviter une mise en concurrence des établissements entre eux, pour proposer le plus de places dans certaines filières plus demandées que d'autres. »

La Paces et son concours redouté par les étudiants disparaîtront également. Cette première année d'études n'existera plus, en l'état, comme la voie unique destinée seulement à rejoindre les professions de santé. A la place, plusieurs licences permettront d'intégrer les deuxièmes cycles de santé (médecine, pharmacie, odontologie...) après des épreuves de sélection qui interviendront à l'issue de chacune des trois premières années d'études.

Une manière de réussir enfin à « diversifier les profils » des futurs professionnels, soutient Agnès Buzyn. « Nous ne pouvons pas sélectionner les futurs médecins uniquement sur leurs compétences en maths ou en physique. Nous avons aussi besoin de profils numériques, humanistes, que l'actuelle sélection ne favorise pas. »

Redessiner l'offre de formation

« Cette refonte du premier cycle permet d'entrer dans une logique d'orientation progressive, détaille le professeur Antoine Tesnière. Cela a déjà commencé avec les expérimentations d'alter-Paces, mais il s'agit désormais de franchir une étape supplémentaire. » Depuis 2013, plusieurs universités expérimentent des alternatives à la Paces pour rejoindre les profes-

sions de santé, après une deuxième ou une troisième année de licence, mais le nombre d'étudiants concernés est encore très restreint.

Dans quelles formations s'inscriront désormais les prétendants aux professions de médecine, de pharmacie ou encore d'odontologie ? Il s'agira potentiellement d'une future licence en « santé », mais aussi dans d'autres disciplines. Aux universités de redessiner leur offre de formation, de même que les processus de sélection qui interviendront.

C'est tout l'enjeu de la nouvelle phase de concertation avec les acteurs du monde de la santé qui va s'ouvrir dès demain : quelle part sera définie dans un cadrage national, quelle part sera laissée à la liberté des établissements ? Les compétences relationnelles ou encore les humanités devront en tout cas prendre une place plus importante dans le processus de recrutement, prévoit déjà le gouvernement.

Reste une inquiétude, pour le doyen Sibilia, bien qu'il salue cette « sacrée transformation » qui, espère-t-il, permettra de mettre fin aux filières de formations qui se sont développées à l'étranger pour les recalés de la Paces, ou encore de limiter le système de prépas privées : ce volet du « plan santé » ne comprend pas pour l'instant d'enveloppe financière. « Soyons raisonnables, il est impossible de mener cette transformation à moyens constants », juge le professeur. D'autant que les facultés ont un autre chantier conséquent à mener de front : la réforme enclenchée en juillet pour supprimer les épreuves classantes nationales qui mènent à l'internat, à l'issue de la sixième année d'études. ■

CAMILLE STROMBONI

« Ce système a explosé avec les médecins étrangers »

M. Déplaud juge que la fin du numerus clausus n'aura aucun effet sur les déserts médicaux

ENTRETIEN

Marc-Olivier Déplaud, chargé de recherche en sociologie à l'INRA, est l'auteur de *La Hantise du nombre. Une histoire des numerus clausus de médecine* (Les Belles Lettres).

Le gouvernement annonce la fin du numerus clausus. Pourquoi refondre les études de médecine et remettre à plat ce dispositif ?

Le numerus clausus ne remplit plus entièrement sa fonction initiale : continger le nombre de futurs médecins. Aujourd'hui, 20% des médecins qui s'inscrivent à l'ordre des médecins ont été formés à l'étranger. En outre, l'organisation de la première année des études médicales est très déficiente, ce qui a provoqué le développement d'un système parallèle de prépas privées favorisant incontestablement les étudiants issus de familles aisées.

Mettre fin au numerus clausus semble faire consensus chez les médecins et les politiques. Cela a-t-il toujours été le cas ?

Pas du tout ! Jusqu'à la fin des années 1990, les syndicats de médecins libéraux et la Caisse nationale d'assurance-maladie étaient très attachés à ce dispositif, car

c'était un moyen de contenir la hausse des dépenses de santé. Pour les médecins libéraux, c'était un moyen de limiter la concurrence.

Pourquoi le sujet n'est-il plus tabou ?

Ce système a volé en éclats avec la forte augmentation du nombre de médecins venant d'autres pays de l'Union européenne, et qui ont les mêmes droits que les médecins formés en France en matière d'installation et de conventionnement. Par conséquent, le numerus clausus comme instrument de maîtrise des dépenses de santé ne fonctionne plus.

Comment expliquer qu'aucun gouvernement ne l'a supprimé plus tôt ?

Le numerus clausus condense de très nombreux enjeux, cela en fait donc nécessairement une institution très difficile à réformer. Souvent, il faut dix ou vingt ans pour que de telles réformes aboutissent ! Il a aussi longtemps constitué un enjeu très important pour les facultés de médecine, puisque du nombre d'étudiants qu'elles étaient autorisées à accueillir dépendaient en partie les moyens qui leur étaient accordés, comme les postes de médecins très attachés à ce dispositif, car

Plus qu'une suppression du numerus clausus, ne se dirige-t-on pas plutôt vers une régionalisation de ce contingentement ?

Si l'Etat ne fixe plus officiellement le nombre d'étudiants en médecine pouvant être accueillis par les universités, celles-ci devront néanmoins maintenir une forme de sélection : il faut bien veiller à une certaine péréquation entre le nombre d'étudiants et les possibilités de formation, notamment à l'hôpital. En fonction des moyens pédagogiques à leur disposition et des possibilités de stages hospitaliers, les universités fixeront donc elles-mêmes le nombre d'étudiants qu'elles accepteront d'accueillir. Cela signifie qu'on revient à un système libéral, comme il existait avant 1971.

La ministre de la santé reconnaît que la réforme du numerus clausus ne permettra pas de lutter contre les déserts médicaux. Etes-vous d'accord ?

En soi, une telle réforme n'aura aucun effet sur les déserts médicaux : les universités qui forment déjà le plus de médecins sont situées dans les régions les plus denses en médecins, et les médecins s'installent généralement dans la région où ils ont fait leur troisième cycle. Pour réduire significativement les inégalités en

matière d'offre de soins, il faudrait adopter des mesures limitant les installations dans les zones déjà très bien pourvues en médecins, pour les obliger à exercer ailleurs. N'oublions pas que le coût de la formation des médecins est assuré par l'Etat, et que la majeure partie de leurs honoraires et prescriptions sont remboursés par l'Assurance-maladie. Il n'est donc pas insensé de demander en contrepartie des règles permettant une répartition plus équitable.

Cet assouplissement du nombre de médecins formés n'aura-t-il aucune conséquence ?

Une telle réforme n'est pas anodine. Elle peut préfigurer des transformations plus profondes du système de santé. Aujourd'hui, tous les nouveaux diplômés peuvent s'installer en libéral et demander à être conventionnés par l'Assurance-maladie : c'est le cas de la quasi-totalité des médecins libéraux en France. Il n'y a pas de numerus clausus au conventionnement. Or, si les universités deviennent libres de décider le nombre de médecins qu'elles souhaitent former, il faut s'attendre à ce que la Caisse nationale d'assurance-maladie dise qu'elle ne pourra pas conventionner tout le monde ! ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
FR. B. ET C. ST.

Président du groupe majoritaire, un des pires jobs de la République

Les députés LRM devaient élire leur nouveau patron, mardi. Une fonction où il faut jongler entre les impératifs de l'exécutif et de la majorité

Sept candidats mais aucune évidence. Les prétendants se bousculent pour l'élection du président du groupe La République en marche (LRM) de l'Assemblée nationale qui devait se dérouler mardi 18 septembre. Des députés de Paris, Gilles Le Gendre et Laetitia Avia, en passant par leurs collègues du Pas-de-Calais, Brigitte Bourguignon, des Français d'Amérique du Nord, Roland Lescure, ou encore de l'Essonne, Amélie de Montchalin, tous briguent la succession de Richard Ferrand, après son départ pour le perchoir du Palais-Bourbon. Mais aucun ne fait vraiment consensus. « Il faut trouver le mouton à cinq pattes », ironise un élu macroniste pour illustrer la difficulté du choix des 311 députés macronistes.

Mais c'est surtout la complexité de la tâche, considérée par certains comme un véritable sacerdoce, qui est mise en avant. Les vice-présidents de l'actuel groupe majoritaire évoquent « une fonction sensible », aussi essentielle pour l'exécutif que casse-tête pour celui qui l'occupe, où il est compliqué de ne pas faire des mécontents. « C'est le poste le plus ingrat de la République », tranche la députée de l'Hérault, Coralie Dubost. Son collègue de Paris Pacôme Rupin abonde : « Le travail le plus dur avec celui de premier ministre, où il y a peu de reconnaissance et beaucoup de médisance. »

Un engagement quasi sacrificiel, où il s'agit de gérer les ego des uns, les aigreurs des autres, tout en essayant d'apaiser les conflits internes, inhérents à un collectif. De surcroît quand il est si nombreux, avec une majorité de novices en politique, comme c'est le cas au sein de LRM. « Quand vous êtes président de groupe, vous êtes une machine à créer des ingrats et des aigris », avait coutume de répéter Richard Ferrand.

Un constat globalement partagé par les anciens présidents de groupe majoritaire. « Il faut gérer les ambitions, les caprices, les susceptibilités... C'est un boulot très fatigant et très prenant, car on partage les joies ou les mauvaises humeurs des députés », confirme Bernard Accoyer, qui a présidé les élus UMP de l'Assemblée de 2004 à 2007, sous la présidence de Jacques Chirac, et dit garder « un souvenir agréable » de cette période enrichissante humainement.

« Payer de votre personne »

L'ex-premier ministre Jean-Marc Ayrault, qui a dirigé le groupe socialiste pendant quinze ans, notamment dans la majorité de 1997 à 2002, évoque à son tour un travail « d'abnégation, ingrat car on n'est pas dans la lumière comme un ministre ou un député investi sur une question ». « Il faut payer de votre personne, être très présent, recevoir dans son bureau, écouter

« Il faut se payer un ministre pour montrer que l'on ne se fait pas marcher dessus »

CHRISTIAN JACOB
président du groupe Les Républicains de l'Assemblée

les demandes et les frustrations », témoigne-t-il, jugeant cette fonction « pas assez reconnue alors qu'elle est essentielle dans la majorité comme dans l'opposition ».

Au-delà du rôle de « DRH », jouer celui de pivot entre l'exécutif et ses troupes reste l'aspect le plus complexe mais aussi l'enjeu le plus important, selon les anciens titulaires du poste. « Il faut toujours trouver les majorités pour faire voter les textes mais aussi faire exister le groupe pour maintenir l'unité de la majorité », résume l'actuel chef de file du groupe Les Républicains, Christian Jacob, qui a occupé ce poste de 2010 à 2012, sous la présidence de Nicolas Sarkozy. Pour atteindre cet équilibre subtil, il est nécessaire de nouer une relation personnelle et affective avec les députés, tout en étant en relation étroite avec l'Elysée et Matignon. »

Un pas de deux, qui demande de l'agilité, et où il est habituel de se retrouver en porte-à-faux entre des intérêts parfois contradictoires. « Vous êtes en permanence entre l'exécutif et les parlementaires, explique M. Accoyer. Il faut collaborer avec le gouvernement pour faire adopter les réformes et, dans le même temps, obtenir des modifications sur les textes pour tenir son groupe. » « Il faut apparaître comme le défenseur des députés y compris contre le gouvernement mais aussi avoir la confiance du président de la République et du premier ministre,

pour être capable de peser auprès d'eux », selon M. Ayrault.

Trouver le bon dosage s'avère primordial : laisser trop de liberté aux troupes peut amener à des couacs ; un excès de discipline donner l'image de députés gollots ou ouvrant la porte à des contestations internes. Président du groupe UMP de 2007 à 2010, Jean-François Copé juge moins dangereux de donner une large capacité d'initiative aux parlementaires. « Il faut laisser une vraie respiration aux députés, avec une loyauté sans faille envers l'exécutif », préconise celui qui avait théorisé le concept de « coproduction législative » au début du quinquennat de Nicolas Sarkozy. « Si vous verrouillez et que vous menacez d'exclusion, cela crée une Cotte-Minute et les députés deviennent agressifs. C'est ainsi que naissent les frondeurs. »

« Un groupe, cela ne se tient pas à la schlague mais à l'affectif », ateste M. Jacob. Un avis plutôt partagé par M. Ayrault : « La solidarité de groupe ne se fait pas qu'à coup de baguettes. Il faut être ferme et souple, accepter le débat. »

Étant donné son importance, le président du groupe majoritaire doit également disposer d'une forte personnalité et d'une bonne connaissance de la mécanique parlementaire. Et si cela ne suffit pas, des techniques existent pour se faire respecter par ses troupes. « Il faut se payer un ministre pour montrer que l'on ne se fait pas marcher dessus », explique M. Jacob. Lui-même avait mis sa propre stratégie en pratique en 2011, quand il s'était dit totalement opposé au forage de gaz de schiste en France. Une position plus ferme que celle de la ministre de l'écologie de l'époque, Nathalie Kosciusko-Morizet. Un coup gagnant, se souvient-il avec le sourire : « Les députés UMP avaient adoré ! »

ALEXANDRE LEMARIÉ
ET MANON RESCAN

Démission de Julliard : les adjoints dénoncent une « volonté de nuire »

La maire de Paris, Anne Hidalgo, a remplacé son ex-numéro 2 par le patron du PS parisien

Après la tempête de ces derniers mois provoquée notamment par le fiasco de Vélit'et l'arrêt brutal d'Autolib', Anne Hidalgo espérait voir les orages s'éloigner du ciel de l'Hôtel de Ville. La maire de Paris préparait la sortie de son livre *Respirer*, plaidoyer pour son action en faveur de l'environnement, prévue le 26 septembre aux Éditions de L'Observatoire. Mais alors qu'elle reprenait son souffle, une déflagration politique s'est de nouveau abattue sur elle.

Premier adjoint chargé de la culture, Bruno Julliard lui a donc annoncé, lundi 17 septembre, démissionner de ses fonctions. Le numéro 2 de la capitale lui a fait part de sa décision lors d'un tête-à-tête qui a duré vingt minutes. L'échange a été « dépassionné et franc », assure M. Julliard. Mais dans un entretien publié dans *Le Monde*, le matin même, M. Julliard a également dressé un réquisitoire contre le « gouvernement à l'instinct » de M^{me} Hidalgo, le « manque d'efficacité » de sa gestion, l'opportuniste de certains de ses choix, l'accusant de « déni » et de « repli » face aux critiques.

La charge, « d'une brutalité inouïe » selon un adjoint de M^{me} Hidalgo, a déclenché une contre-offensive à la hauteur de l'attaque. Par un communiqué de presse laconique, la maire de Paris a d'abord pris « acte de la démission de Bruno Julliard ». Dans ce document, elle indique qu'elle nomme premier adjoint le patron du PS parisien, Emmanuel Grégoire. Puis dans la foulée, Christophe Girard s'est vu chargé du portefeuille de la culture qu'il avait détenu de 2001 à 2012. Une façon de tourner la page sans attendre.

« Dégâts du macronisme »

De façon plus informelle, le cabinet de M^{me} Hidalgo, ses principaux adjoints et les élus de sa majorité ont immédiatement fait corps autour de la maire. Tous ont considéré la diatribe de M. Julliard comme un acte « irresponsable ». Certains y ont vu une « volonté de nuire », voire « de trahir ». Pour minimiser la démission de l'ancien numéro 2, l'exécutif parisien a mis en avant des raisons personnelles et même « psychologiques ». La démission de « Bruno » confiait Christophe Girard, adjoint et ancien maire du 4^e arrondissement, est « un des dégâts du macronisme. Cette génération qui vient de l'UNEF [M. Julliard a été président du syndicat étudiant de 2005 à 2007], cette jeune garde de gauche a vu Macron bouleverser ses espoirs d'une carrière rapide et se retrouve aujourd'hui paumée. »

« Le problème n'est pas la maire, le problème c'est Julliard », soutient Patrick Bloche, adjoint chargé de l'éducation. A 37 ans, « Bruno fait partie de cette génération d'élus socialistes parisiens qui

Pour minimiser cette démission, l'exécutif parisien a mis en avant des raisons personnelles et « psychologiques »

n'a pas eu à se battre pour conquérir des arrondissements et qui voit son parti disparaître des écrans, son horizon se boucher depuis la vague macroniste. C'est pour ça qu'il a préféré décrocher », analyse l'ex-maire du 11^e arrondissement.

Non seulement son départ « ne témoigne pas d'un grand courage politique face à l'adversité », selon un conseiller de la maire, « mais qui connaît Julliard dans la société parisienne ? » « Sa démission est un non-événement politique. Julliard ce n'est pas Hulot... », ironise, de son côté, un autre adjoint. « Cogner à ce point une politique dont on a été partie prenante depuis plus de quatre ans, c'est se tirer une balle dans le pied », estime Jean-Louis Missika, adjoint à l'urbanisme et par ailleurs soutien d'Emmanuel Macron.

Hors de question, expliquait-on encore lundi dans l'entourage de M^{me} Hidalgo, que « l'agression caractérisée et isolée » de M. Julliard entraîne « une inflexion de notre politique surtout quand les critiques qu'il formule sont celles de la droite ou d'En marche ! ». La maire de Paris s'est, en revanche, montrée soucieuse de ne pas sembler atteinte par ce mini-cataclysme. Au détour d'un déplacement dans la capitale, lundi soir, elle a qualifié la démission de M. Julliard de « soubresaut » en soulignant que « la vie politique est ainsi faite, ce n'est jamais un long fleuve tranquille ». Puis, comme prévu à son agenda, elle s'est rendue à la projection en avant-première du film *Le Poulain* de Mathieu Sapin, dans le 8^e arrondissement. Mais alors qu'elle aurait pu espérer oublier un temps l'actualité parisienne, elle a vu apparaître à l'écran Gaspard Gantzer qui joue son propre rôle de spin doctor dans cette comédie...

L'ancien communicant de François Hollande, qui envisage de se présenter contre elle à la mairie lors des élections de 2020 n'a, du reste, pas perdu de temps. Dès lundi matin, il a adressé sur Twitter « une pensée affectueuse » à « Bruno Julliard qui a tant fait pour Paris et les Parisiens depuis 2008 ». L'événement parisien n'a pas non plus échappé à Benjamin Griveaux, candidat potentiel de La République en marche dans la capitale. Le porte-parole du gouvernement a envoyé un texto à M. Julliard dont il salue la « dignité » et le « courage ». ■

BÉATRICE JÉRÔME

La députée Frédérique Dumas quitte LRM

La députée des Hauts-de-Seine Frédérique Dumas a annoncé, lundi 17 septembre, qu'elle quittait La République en marche (LRM) pour rejoindre l'UDI, ainsi que l'association de Xavier Bertrand, La Manufacture. Celle qui était coordinatrice d'un groupe de travail parlementaire sur l'audiovisuel public explique dans *Le Parisien* ce départ par des « désaccords profonds, sur le fond et sur la méthode ». « Les fondamentaux du macronisme ont été oubliés », déclare-t-elle. Il s'agit de la deuxième défection dans le groupe LRM de l'Assemblée, après le départ de l'ex-PS Jean-Michel Clément, qui s'était opposé à la loi asile et immigration.

La « métropolisation » ne passe pas chez les présidents de département

Cinq présidents de conseils départementaux ont écrit à l'Elysée pour rencontrer Macron

Les départements se rebiflent. Début août, Emmanuel Macron recevait discrètement cinq présidents de métropoles de plus de 500 000 habitants : Damien Castelain (Lille), Alain Juppé (Bordeaux), Jean-Luc Moudenc (Toulouse), Johanna Rolland (Nantes) et Christian Estrosi (Nice-Côte d'Azur). Objectif : accélérer le processus de transfert des compétences des départements aux métropoles dans le périmètre de ces dernières, selon le « modèle lyonnais » mis en œuvre le 1^{er} janvier 2015.

Vent de fronde dans les départements concernés. Dans un courrier dont *Le Monde* a pris connaissance, les cinq présidents de département concernés – Jean-René Lecerf (LR, Nord), Jean-Luc Gleyze (PS, Gironde), Georges Méric (PS, Haute-Garonne), Philippe Grosvalet (PS, Loire-Atlantique) et Charles Ange Ginesy (LR, Alpes-Maritimes) – sollicitent auprès de M. Macron « une rencontre afin d'échanger sur ces évolutions à fort impact sur la vie de nos territoires ». Pour les signataires, cette réforme, si elle aboutissait, « paraît contenir le risque irrévocable

d'accentuer davantage les fractures territoriales ». Ils plaident pour « un modèle alternatif fondé sur la complémentarité et la coopération entre services départementaux et métropolitains ».

« De qui se moque-t-on ? »

Malgré le ton policé de la missive, la colère des chefs d'exécutifs départementaux est vive. « Ça ne se passera pas comme ça. C'est clair », assure M. Méric. Le président de la Haute-Garonne a écrit à tous les maires de son département pour les alerter et les mobiliser. Il s'indigne d'abord que le chef de l'Etat ait reçu en catimini les présidents de région et ait négligé les interlocuteurs départementaux. « A Marseille, l'an dernier, au congrès de l'Assemblée des départements de France [ADF], le premier ministre avait assuré que rien ne se passerait sans concertation et sans accord des collectivités concernées, fulmine-t-il. Fin juin, nous avons signé un protocole d'accord pour renforcer la coopération entre le département et la métropole et, le 1^{er} août, on apprend qu'il y a cette réunion à Paris qui prévoit d'étendre le modèle

lyonnais. De qui se moque-t-on ? »

M. Grosvalet, lui, s'empolte contre « un accord de coquins ». « Nous ne pouvons pas accepter que ce soit dans un salon de l'Elysée que se décide en catimini l'avenir de 8 millions de citoyens, assure-t-il. Je ne refuse pas la métropolisation, ce que je refuse, c'est le modèle lyonnais. Il n'est pas duplicable partout en France. Ça ne simplifie pas, ça divise le territoire entre un îlot riche et une périphérie rurale. Ce n'est pas ça le modèle de développement de la France. Les territoires sont interdépendants. Notre collectivité départementale a une culture de la solidarité et un savoir-faire que les métropoles n'ont pas. »

Les départements concernés présentent des différences majeures avec leur homologue rhodanien. La métropole de Lyon représentait un sixième de la superficie et près des trois quarts de la population du département. En Loire-Atlantique, la métropole de Nantes représente moins de 50 % de la population et 7,5 % du territoire. Celle de Bordeaux concentre la moitié de la population sur 10 % du département de la Gironde. « Le modèle lyonnais n'est pas

reproductible dans un département très étendu comme le nôtre », confirme M. Gleyze, pour qui cela conduirait à créer « un trou noir en plein cœur du département ». Pour le président de la Gironde, il ne fait pas de doute qu'un tel schéma entraînerait « une accentuation des fractures sociales et un risque de montée des extrêmes dans des secteurs en crise plus abandonnés qu'ils ne le sont aujourd'hui ».

« C'est la confirmation que, dans l'esprit de l'exécutif, c'est désormais les métropoles et les colonies, s'insurge M. Lecerf. L'idée absurde que ce sont les métropoles qui vont tirer le reste des territoires prévaut au sommet de l'Etat. Alors que les métropoles ne sont même pas fichées de faire le travail pour lequel elles ont été créées. La solution est dans la complémentarité et non dans une fusion-absorption dont la pertinence n'a pas encore été démontrée. » Sur ce projet de réforme, il est clair que l'exécutif va se heurter à un front uni des départements, fortement soutenus par le président du Sénat, Gérard Larcher, et celui de l'ADF, Dominique Bussereau. ■

PATRICK ROGER

FAIT DIVERS

Un adolescent tué lors d'une fusillade à Saint-Denis

Un adolescent de 15 ans a été tué et deux personnes blessées lors d'un échange de coups de feu, lundi 17 septembre, dans une cité de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). Le mineur blessé à la gorge n'a pu être ranimé. « Les circonstances sont encore compliquées à établir mais il s'agit probablement d'un règlement de comptes entre cités », a indiqué une source proche de l'enquête. – (AFP)

JUSTICE

Le « tireur de Libé » se pourvoit en cassation

Abdelhakim Dekkar, auteur d'attaques au fusil à pompe contre BFM-TV, *Libération* et la Société générale en 2013, dont la cour d'appel de Paris a confirmé jeudi 13 septembre la condamnation à vingt-cinq ans de prison, a déposé lundi un pourvoi en cassation. Le « tireur de Libé » a été jugé coupable de tentatives d'assassinat sur le rédacteur en chef de BFM-TV Philippe Antoine et le photographe César Sébastien. – (AFP)

La police renvoyée à la reconquête des quartiers

Gérard Collomb a annoncé, mardi, un énième plan pour lutter contre la délinquance dans les zones sensibles

Aux Tarterêts, recevoir le ministre de l'intérieur est presque devenu une habitude. Et se voir attribuer une nouvelle appellation administrative légèrement inquiétante, une routine. C'est depuis cette cité sensible de Corbeil-Essonnes (Essonne) que Gérard Collomb, qui a annoncé son départ du ministère après les européennes dans un entretien à *L'Express*, devait tout de même présenter, mardi 18 septembre, son plan pour les « Quartiers de reconquête républicaine » (QRR), ces quinze zones censées recevoir des moyens policiers supplémentaires pour lutter contre la délinquance dès 2018.

Cette cité a déjà hérité des noms de « zone de sécurité prioritaire » sous Manuel Valls en 2012, de « quartier exposé aux violences urbaines » sous Nicolas Sarkozy en 2004 et a vu défiler Bernard Cazeneuve, Claude Guéant, Brice Hortefeux, avec à chaque fois des promesses de moyens supplémentaires...

Qu'importe si le symbole est un peu gros, Gérard Collomb avait besoin de visibilité pour donner un deuxième souffle à sa police de sécurité du quotidien (PSQ), ce dispositif qui doit rapprocher les forces de l'ordre de la population et impliquer davantage tous les acteurs territoriaux dans la sécurité. Mais l'annonce de sa candidature à la mairie de Lyon en 2020, le matin même, trouble

la communication. Si en maintenant son déplacement aux Tarterêts, le ministre veut montrer qu'il reste bel et bien aux manettes jusqu'aux européennes, le doute existe désormais sur la pérennité dans le temps de ses décisions. Son successeur reprendra-t-il à son compte cette police de sécurité du quotidien, alors que le dispositif est prévu pour se déployer sur tout le quinquennat ?

Malgré un lancement en grande pompe en février, les acteurs de terrain peinent pour le moment à en discerner l'impact. « Il y a eu une annonce à grand renfort de déclarations, on a changé des mots pour appeler les choses autrement, mais on n'en voit pas trop les effets », résume Jean-Claude Delage, secrétaire national d'Alliance police nationale, le premier syndicat des gardiens de la paix.

« Saupoudrage »

Et pour cause, justifie-t-on au ministère, le dispositif s'est fait « pour le moment à moyen humain constant ». Les premiers efforts en matière de troupes devraient se matérialiser à partir de la fin de 2018, pour les quinze premiers quartiers de reconquête républicaine. La PSQ doit monter en gamme sur le quinquennat avec le recrutement de 10 000 personnes d'ici 2022. Gérard Collomb a d'ailleurs calqué son agenda sur celui de la sortie des écoles de police dont les pro-



Lors d'une opération de la police de sécurité du quotidien à Montbéliard (Doubs), le 4 avril.

LIONEL VADAM/
MAXPPP

motions tout juste diplômées en ce mois de septembre devraient fournir le gros des bataillons. Insuffisant pour Yves Lefebvre, le patron d'Unité SGP Police Force ouvrière (FO). « C'était un beau projet avec ce mot positif de reconquête, mais on ne s'est pas donné les moyens de le faire », juge-t-il, estimant que les renforts vont, dans un premier temps, à peine couvrir les départs à la retraite prévus.

Autre critique récurrente sur la police de sécurité du quotidien, la vague impression pour les forces de l'ordre de tourner en rond, avec la création (et la suppression) de nombreux dispositifs pour rétablir le « contact » avec la population. « On théorise des choses qui existent déjà, on change de sigle, on fait du saupoudrage... Ça manque clairement d'ambition », estime Jérémie Dumont, secrétaire général adjoint du Syndicat des commissaires de la police nationale, première organisation chez les chefs de service.

A Beauvau, on défend au contraire une vision beaucoup plus globale des problèmes que ne l'avaient portée les précédents gouvernements, notamment à travers la fameuse police de proximité, mise en place par la gauche et démantelée par la droite. « On a une approche structurelle avec la police de sécurité du quotidien, qui prend en compte la question des moyens humains et matériels, mais pas que : on s'attaque aussi aux sujets de fond comme la lourdeur de la procédure pénale, la dématérialisation, les tâches indues [les nombreuses missions qui ne relèvent pas du cœur de métier des policiers]... », explique l'entourage de Gérard Collomb.

Choix forcément politique

L'idée est également de laisser une plus grande marge de manœuvre aux expérimentations de terrain, à l'initiative des chefs de service locaux. Un « lab PSQ » doit voir le jour en octobre pour faire des propositions

« C'était un beau projet avec ce mot positif de reconquête, mais on ne s'est pas donné les moyens de le faire »

YVES LEFEBVRE
patron d'Unité SGP Police FO

et mettre dans la boucle des chercheurs, avec les forces de l'ordre.

Du côté de la gendarmerie, on se montre plus optimiste et on espère profiter du mouvement pour faire avancer des chantiers qui étaient déjà en cours, comme les « brigades de contact ». « L'outil de la PSQ est bien dans les principes, on laisse la main au local, on ne fait pas un truc monolithique sur tout le territoire », juge-t-on à la direction.

Reste l'épineux problème du choix des fameux « quartiers

de reconquête républicaine » sur lesquels se focalisent les efforts. « Comment expliquer qu'une ville comme Grenoble, avec un des taux de délinquance les plus élevés de France n'ait pas de quartier de reconquête républicaine ? » s'insurge Yves Lefebvre, qui souligne l'inimitié entre le maire écologiste, Eric Piolle, et Gérard Collomb.

Lors de sa présentation de la PSQ en février, le ministre avait mis en avant 30 quartiers à travers la France, assurant que ce chiffre serait porté à 60 d'ici la fin du quinquennat. Un choix forcément politique, alors que beaucoup de cités peuvent prétendre au même traitement. Pour les communes, l'appellation « QRR », si elle est stigmatisante, est synonyme de moyens supplémentaires. Mais si certains maires peuvent se réjouir d'avoir été choisis, aux Tarterêts, la nouvelle appellation, qui succède à tant d'autres, est surtout le signal que rien n'a changé. ■

NICOLAS CHAPUIS

Au procès Pastor, les principaux accusés et leur « innocence »

L'histoire se dessine déjà là, dans la première apparition de cette troupe hétéroclite d'accusés qui, à des degrés divers, ont pris part à l'affaire Pastor, du nom de la riche Monégasque assassinée avec son chauffeur à la sortie d'un hôpital à Nice le 6 mai 2014. Son genre cravaté aux cheveux blancs, Wojciech Janowski, élégant dans un costume gris clair, qui décline son identité de « gérant de sociétés », mais tient devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône le premier et le plus mauvais rôle, puisqu'il est accusé d'être le commanditaire du double assassinat.

« Je suis innocent, je n'ai commis aucun crime, c'est tout », dit-il d'une voix forte. Il partage le box et la ligne de défense de Samine Saïd Ahmed, un voyou marseillais originaire des Comores, que l'accusation désigne comme le tireur. « Je conteste tout », énonce celui sur lequel pèsent à la fois les images de vidéosurveillance et l'identification de son ADN sur un malencontreux flacon de douche oublié le mauvais jour au mauvais endroit.

« Je confirme l'intégralité de mes propos et je plaide coupable », déclare en revanche l'ancien coach sportif Pascal Dauriac, visiblement très abattu, qui a reconnu avoir accepté de servir d'intermédiaire pour trouver les exécutants du double assassinat, en affirmant avoir agi sous l'emprise et les ordres de Wojciech Janowski. Par précaution, les policiers l'ont fait asseoir à l'autre extrémité du box, le plus loin possible de celui qu'il accuse.

l'association de malfaiteurs, mais refuse la complicité d'assassinat qui pèse sur lui.

De tous les accusés détenus, Abdelkader Belkhatir semble le plus anéanti, peinant à s'exprimer. « C'est une affaire qui me dépasse tellement... », souffle celui que Pascal Dauriac a sollicité et financé pour le mettre en relation avec des exécutants.

Les autres personnages de cet improbable casting comparaissent libres. Une jeune avocate polonaise au chignon blond, en jupe et veste de tailleur noires, voisine avec le voyou marseillais sexagénaire Francis Pointu, qui a une longue carrière de détenu derrière lui. La première, nièce de Janowski, s'est chargée à sa demande de faire passer des enveloppes – 60 000 euros – au second pour qu'il fasse un faux témoignage chez le juge d'instruction en faveur de son oncle et à la charge de Pascal Dauriac, qu'il avait croisés en détention.

Omer Abale Lahore, sur lequel pèsent aussi les déclarations d'Hamadi, prend résolument ses distances. Ce Marseillais originaire de Côte d'Ivoire considère qu'il a déjà assez de soucis avec la justice pour ne pas en rajouter. « Je reconnais pas. Bien qu'on est tous du même quartier, j'suis pas un tueur, chacun ses projets », tranche-t-il. Quant à Anthony Collomb, auquel Hamadi a aussi demandé de l'aide, il assure avoir « juste voulu rendre service à un ami », sans savoir de quoi il s'agissait.

De cette première journée d'audience, lundi 17 septembre, on retient encore le visage ébahi et heureux de l'homme que le tirage au sort a désigné en premier pour rejoindre la cour en qualité de juré et vivre les cinq semaines de ce procès. On le comprend. ■

PASCALLE ROBERT-DIARD

**ACCUSÉ D'ÊTRE LE
COMMANDITAIRE
DE L'ASSASSINAT,
LE GENDRE TIENT
LE PREMIER
ET LE PLUS
MAUVAIS RÔLE**

Nicole Belloubet accepte d'assouplir sa réforme de la justice

La garde des sceaux prépare plusieurs amendements pour apaiser la bronca que son projet de loi de programmation avait soulevée

L'approche du débat parlementaire sur le projet de loi de programmation de la justice, Nicole Belloubet, la garde des sceaux, a décidé d'amender son texte pour tenter de vaincre les oppositions qui s'étaient mobilisées au printemps. Présentée le 20 avril en conseil des ministres, la vaste réforme de la justice n'a pas pu être examinée à l'Assemblée nationale avant l'été et débute son parcours législatif par le Sénat le 9 octobre. Les députés devraient s'emparer dès fin novembre du texte sur lequel le gouvernement a demandé la procédure d'urgence.

Ce délai a permis de retravailler les points qui avaient cristallisé les mécontentements des avocats et des magistrats. Selon nos informations, M^{me} Belloubet compte en particulier revenir sur la réforme des tribunaux d'instance.

Les juges d'instance, chargés de cette justice civile du quotidien (tutelles, surendettement, loyers impayés, etc.), s'inquiétaient du sort que la réforme réservait à ce contentieux. Dans le projet de M^{me} Belloubet, en effet, les tribunaux d'instance et les tribunaux de grande instance (les TGI, compétents pour les litiges supérieurs à 10 000 euros) devaient fusionner, et les juges d'instance disparaître en tant que magistrats spécialisés.

L'objectif était d'apporter un peu de souplesse aux chefs de juridiction dans la gestion de leurs effectifs, tout en conservant chaque lieu de justice et en maintenant au sein des TGI ce contentieux qui touche les justiciables les plus démunis.

La ministre ne reviendra pas sur la fusion des tribunaux d'instance avec les TGI. En revanche, ces magistrats de la « vulnérabilité économique » devraient conserver un statut. Autrement dit, lorsqu'ils sont nommés dans une juridiction, ils seront affectés à cette famille de contentieux, quitte à participer par ailleurs au service général du tribunal, comme assesseurs d'une audience correctionnelle par exemple.

Risques de dévitalisation

Autre terrain à déminer par la ministre, celui de la carte judiciaire. Malgré l'abandon dès l'avant-projet de loi de toute idée de fermeture de juridiction, les avocats n'ont cessé de dénoncer les risques de dévitalisation de petites juridictions que comportait, selon eux, le projet gouvernemental. La chancellerie souhaitait permettre le regroupement de certains contentieux techniques. Le texte devrait désormais préciser que seuls les contentieux de faible volume pourront être concernés.

De quoi éloigner la crainte de voir un petit tribunal siphonné par un grand, et maintenir l'écosystème des professions juridiques dans des territoires déjà fragilisés.

La Place Vendôme a également entendu la complainte des avocats au sujet des plates-formes numériques de médiation. Le projet de loi, qui rend obligatoire la tentative de médiation ou de conciliation avant de pouvoir saisir un tribunal d'un litige inférieur à 10 000 euros, permet à des plates-formes de proposer ces services en ligne. Les avocats craignent que des start-up venues du monde des logiciels ne s'emparent de ce marché à leur détriment. Le ministère de la justice devrait donc permettre de distinguer par un label les plates-formes pilotées par des membres des professions juridiques réglementées.

Sur l'ensemble de ces dispositions, le gouvernement procédera par voie d'amendement. Les critiques formulées sur certains points de la réforme portant sur la procédure pénale n'ont toutefois pas fait évoluer les intentions de M^{me} Belloubet. Mais le secrétaire général et les directeurs d'administration de la chancellerie ont été mobilisés depuis cinq mois pour faire la pédagogie du projet lors d'un véritable tour de France des cours d'appel. ■

JEAN-BAPTISTE JACQUIN

Stocamine, une « bombe à retardement » en Alsace

Un rapport parlementaire préconise d'extraire les déchets industriels enfouis sur le site de Wittelsheim

En plein débat sur le stockage souterrain des déchets radioactifs, prévu à Bure (Meuse), la présentation, mardi 18 septembre, du rapport de la mission d'information parlementaire sur Stocamine, le centre d'enfouissement des déchets ultimes de Wittelsheim, dans le Haut-Rhin, promet de faire des vagues. D'autant que les rapporteurs y critiquent avec une singulière sévérité le projet et sa mise en œuvre.

Celui-ci, présenté comme parfaitement sûr à la fin des années 1990, fait aujourd'hui peser « un risque considérable pour l'environnement », selon Bruno Fuchs, député (apparenté Modem) du Haut-Rhin et corapporteur du texte, avec Vincent Thiébault, député (La République en marche) du Bas-Rhin, et Raphaël Schellenberger, député (Les Républicains) du Haut-Rhin. « Les déchets doivent être extraits si cela est techniquement possible, afin de ne pas faire peser un risque grave sur l'environnement, mais également sur la population (...), sous réserve qu'un site de stockage présentant de meilleures conditions puisse accueillir ces déchets », lit-on dans le projet de rapport, que *Le Monde* a pu consulter.

« C'est un cas d'école de toutes les erreurs à ne pas commettre dans la mise en œuvre de ce genre de projet », ajoute M. Fuchs. A peu près tous les experts qui ont été consultés à l'époque ont donné, de bonne foi ou non, des informations erronées, ou qui se sont avérées erronées. » Pour les rapporteurs, les conditions dans lesquelles le projet a été présenté aux populations et aux élus locaux sont de nature à rompre le lien de confiance avec l'Etat.

Risque pour la nappe phréatique Stocamine est le premier et à ce jour le seul exemple de site d'enfouissement de déchets industriels ultimes – c'est-à-dire non recyclables et hautement toxiques. A plus de 500 mètres sous le territoire de la commune de Wittelsheim, dans les galeries d'une ancienne mine de potasse, dorment ainsi 44 000 tonnes de mercure, d'arsenic, de cyanure ou d'amiante.

Ouvert en 1999, le site a reçu des fûts et des sacs de déchets jusqu'en 2002. Le déclenchement d'un incendie dans les galeries, qui mit trois jours à être maîtrisé,



Le centre d'enfouissement de Wittelsheim (Haut-Rhin), aménagé sur le site d'une mine de potasse. Des galeries ont été creusées sous le niveau de la mine afin d'accueillir des déchets industriels ultimes. ANTONIN LAINE/DIVERGENCE

a précipité la fin de l'exploitation du site. Depuis, Stocamine est considéré comme une bombe à retardement : dégradation des fûts et des sacs contenant les substances dangereuses, risque d'infiltration, nature inconnue de certaines substances stockées...

Le risque majeur est la contamination de la nappe phréatique alsacienne. « Cette nappe de 85 milliards de mètres cubes est encore très préservée et alimente la France, l'Allemagne et la Suisse, explique M. Fuchs. Qu'on laisse cette nappe, dont la valeur est inestimable, être contaminée serait criminel, même si cela doit arriver que dans cinquante, cent ou même deux cents ans. »

Une petite part des déchets a commencé à être exfiltrée au début des années 2010, mais l'essentiel demeure en place. En avril, Nicolas Hulot, alors encore ministre de la transition écologique et solidaire, avait ouvert la voie à un déstockage total, en commandant un rapport au Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), afin d'ex-

aminer la faisabilité technique et le coût d'un retrait des quantités stockées. Ce rapport doit être rendu en octobre ou novembre. Tout ce qui a été entreposé pourra-t-il être extrait ? La question demeure ouverte.

Là se trouve, selon les rapporteurs, la faute originelle du projet, qui n'a jamais été développé de manière à faciliter ou simplement à rendre possible l'extraction des déchets. « Sur le papier, l'idée de réversibilité semblait claire : Stocamine devait être un stockage duquel il était possible, à tout moment, de sortir les déchets, écrivent les rapporteurs. L'analyse que fait ce rapport d'information sur les erreurs commises montre bien que cet engagement de réversibilité n'a jamais été respecté. »

Par exemple, Michel Streckdenfinger, ingénieur des Mines et ancien président de Stocamine, prétendait, en 1999 dans un entretien télévisé, que « toutes les études montrent, et l'expérience le montre aussi, que les galeries sont stables car il s'agit de sel gemme ». Le temps a apporté un démenti sans

appel à la confiance des experts. « On voit aujourd'hui que certaines galeries rétrécissent de 4 cm à 6 cm par an, explique M. Fuchs. Or les fûts étaient parfois collés aux parois des galeries... » Les manquements peuvent être plus triviaux : les palettes sur lesquelles ont été posés les colis étaient parfois, ajoute le parlementaire, « de simples palettes de supermarché, en bois, qui se sont effondrées au bout de trois ans »...

« Stockage provisoire »

Les rapporteurs ont consulté d'autres archives et dénoncent aussi le discours tenu à l'époque par les services de l'Etat. Ils épinglent notamment celui de Pierre-Franck Chevet, alors patron de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (Drie) d'Alsace et aujourd'hui président de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

« Stocamine est un stockage provisoire, nécessairement provisoire, déclarait M. Chevet en 1998 dans un entretien télévisé, cité dans le rapport parlementaire. La loi de

« On voit aujourd'hui que certaines galeries rétrécissent de 4 cm à 6 cm par an. Or les fûts étaient parfois collés aux parois »

BRUNO FUCHS
député corapporteur du texte

juillet 1992 interdit d'autoriser sans limite dans le temps un quelconque stockage géologique de produits dangereux. Stocamine est un stockage de produits dangereux, il est donc interdit (...) de l'autoriser de manière illimitée. Que se passe-t-il au bout de trente ans ? Ça ne veut pas dire qu'on laisse les déchets au fond, cela nous donne une obligation non seulement d'arrêter d'amener des déchets mais cela donne l'obligation de les ressortir à la surface. »

LES DATES

1999

Février Mise en production du centre de stockage de Stocamine, où commencent à être entreposés des premiers « colis » de déchets ultimes. Au total, 44 000 tonnes de déchets seront enfouies à 500 mètres de profondeur.

2002

Septembre Un incendie se déclare dans le bloc 15, dans l'une des galeries. Il ne sera maîtrisé qu'au terme de trois jours, provoquant l'intoxication de 74 ouvriers. Fin de l'exploitation du site.

2011

Juillet Un comité d'experts (le « Copil ») recommande le retrait partiel des déchets contenant du mercure. Parmi les douze scientifiques, deux préconisent le retrait complet des déchets entreposés.

Contacté par *Le Monde*, M. Chevet explique que cette déclaration n'était rien de plus qu'un rappel de la loi. « La réversibilité est une obligation légale de pouvoir reprendre des déchets s'il en est décidé ainsi par l'Etat et les autres parties prenantes, dit-il. En revanche, la reprise des déchets peut être très difficile, voire dangereuse dans certaines circonstances comme par exemple l'incendie de 2002, un événement qui ne pouvait être anticipé. »

M. Chevet ajoute, en outre, que l'accident a nourri les réflexions sur le projet Cigéo – le futur centre d'enfouissement, sur le territoire de Bure, des déchets nucléaires à vie longue –, l'ASN ayant demandé à ce que les conditionnements bitumeux de ces déchets ne puissent être enfouis, précisément en raison de leur caractère inflammable.

Le secrétaire d'Etat à la transition écologique et solidaire, Sébastien Lecornu, est attendu jeudi matin dans la commune de la Meuse, pour y piloter une réunion de travail sur le projet Cigéo. ■

STÉPHANE FOUCART

Terrains synthétiques : un risque « peu préoccupant » pour la santé

L'Agence de sécurité sanitaire estime toutefois que des incertitudes demeurent sur la toxicité des granulats de pneus des pelouses

Les amateurs de football peuvent souffler. Dribbler, tacler, plonger sur un terrain synthétique représente « un risque peu préoccupant pour la santé ». C'est l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) qui l'écrit dans une note publiée mardi 18 septembre.

L'Anses avait été saisie le 21 février par plusieurs ministères (sports, santé) ou encore transition écologique) afin d'évaluer les risques liés à l'utilisation croissante de granulats de pneus usagés dans les terrains de sport synthétiques. Ces petites billes noires de caoutchouc qui s'immiscent dans les chaussures et les chaussettes contiennent en effet plusieurs substances chimiques potentiellement dangereuses, tels les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), classés cancérigènes probables pour l'homme.

Selon un inventaire dressé par le ministère des sports, le nombre de terrains synthétiques de

« grande dimension » était estimé à environ 3 000 en France, au début de l'année. Et les terrains de foot à 5 poussent comme des champignons dans les grandes agglomérations. Plusieurs municipalités (Paris, Nantes, Poitiers...) avaient fait part de leur inquiétude après la publication d'une enquête du magazine spécialisé *So Foot* en décembre 2017.

« Faibles concentrations »

L'alerte a été lancée il y a quelques années aux États-Unis par l'ancienne championne du monde de football, Amy Griffin. L'actuelle coach de l'équipe féminine de l'université de Seattle a découvert que plusieurs de ses anciennes joueuses, notamment évoluant au poste de gardienne de but, souffraient de leucémies et de lymphomes. La liste comporte aujourd'hui quelque 200 joueurs et joueuses de football malades à travers le pays et pratiquant tous leur discipline sur des pelouses synthétiques.

Toutefois, les analyses épidémiologiques existantes ne mettent pas en évidence une augmentation du risque cancérigène, en particulier des lymphomes et leucémies, associée à la fréquentation d'un terrain synthétique, estime l'Anses. Le rapport précise que si des substances cancérigènes sont bien émises ou relarguées par les granulats de pneus, elles le sont à de « faibles concentrations ». Cela n'empêche pas l'agence française de préconiser la réduction de la teneur en

L'Anses appelle à mener des recherches sur les aires de jeu pour enfants, où sont aussi utilisés les granulats de pneus recyclés

HAP, jugés comme des « composés préoccupants », dans les billes de caoutchouc. Une proposition en cours d'instruction dans le cadre du règlement européen Reach sur les substances chimiques.

Pour parvenir à ces conclusions rassurantes, l'Anses s'est seulement fondée sur une revue des études et expertises (une cinquantaine) publiées au niveau international. Aussi, l'agence reconnaît des « incertitudes » liées à la fois à des « limites méthodologiques » et à un « manque de données ». Lesdites études ne prennent pas en compte la variabilité de la composition des terrains. « Des incertitudes demeurent quant aux risques sanitaires potentiels associés à ces matériaux, en particulier en lien avec les émissions de composés organiques volatils [COV] », notent les experts. L'agence recommande donc de procéder à des analyses plus larges des polluants contenus et émis par les granulats de pneus, à commencer par les poussières.

Outre les HAP et les COV, de nombreuses familles de substances potentiellement dangereuses ont été mises en évidence dans les petites billes noires : phtalates, métaux (plomb, zinc, cuivre, cadmium, nickel...), polychlorobiphényles (PCB) ou encore dioxines...

Génération de microplastiques

L'Anses appelle donc à mener de nouvelles recherches, principalement dans deux directions où les données font particulièrement défaut : l'air intérieur des bâtiments, toujours plus nombreux, qui abritent des complexes sportifs, et les aires de jeu pour enfants, où sont aussi utilisés les granulats de pneumatiques recyclés pour le revêtement des sols. Cette note, insiste l'Anses, « ne constitue pas une évaluation des risques et ne porte donc pas de conclusions de l'agence sur l'existence ou l'absence de risques ». Elle appelle donc d'autres rapports.

L'Anses conclut donc que « les études disponibles ne mettent pas

en évidence de risque pour la santé ». L'autorité sanitaire précise, en revanche, que les mêmes études « évoquent des risques potentiels pour l'environnement ». Plusieurs publications scientifiques, notamment de l'Agence européenne des produits chimiques, mentionnent des risques liés au transfert de substances chimiques (zinc ou certains phtalates et phénols ayant des propriétés de perturbation endocrinienne) dans les milieux via les sols et les systèmes de drainage des eaux de pluie. L'utilisation de granulats peut également conduire à la génération de microplastiques, donner lieu à des phénomènes de bioaccumulation et potentiellement affecter les organismes aquatiques ou terrestres.

Au final, l'Anses recommande l'élaboration d'une méthodologie afin de pouvoir évaluer les risques environnementaux localement avant toute mise en place de terrains synthétiques. ■

STÉPHANE MANDARD

L'incontestable force de séduction du djihadisme oblige l'Occident à s'interroger sur ses valeurs, qu'il pensait jusqu'alors universelles. C'est l'objet de « La Religion des faibles. Ce que le djihadisme dit de nous », le nouveau livre de Jean Birnbaum, responsable du « Monde des livres », qui paraît au Seuil jeudi 20 septembre. Nous en publions ici un extrait

« Que se passe-t-il quand ceux qui frappent l'Occident se moquent de la justice sur terre ? »



Le monde d'après la chute du mur de Berlin était moins angoissant que celui d'après la chute des tours. Ceux qui ont fait trembler l'Amérique et l'Occident tout entier, le 11 septembre 2001, utilisaient un langage radicalement étranger, porteur d'une double rupture : d'une part, la guerre contre l'Ouest n'était plus une guerre civile, menée au nom des valeurs de l'Ouest ; d'autre part, l'assaut était donné par des hommes qui prétendaient non seulement lutter contre la domination de l'Occident, mais aussi rivaliser avec lui en bâtissant leur propre hégémonie. Dans ses textes, Ben Laden opposait sans cesse le fier courage des « lions » musulmans, conscients qu'il n'y a de force qu'en Allah, aux « mulets » efféminés de l'Occident, châtrés par cette « religion païenne » qu'est la démocratie. « *Ne perdez pas courage ; ne vous affligez pas, alors que vous êtes des hommes supérieurs, si vous êtes croyants* », pouvait-on lire dans la « Déclaration du Front islamique mondial pour le djihad contre les Juifs et les Croisés », dès 1998.

(...) Les hommes qui ont rédigé ces lignes sont ceux qui ont donné naissance à une internationale militante aujourd'hui sans rivale, ceux aussi qui ont infligé à la plus grande puissance capitaliste du monde une humiliation spectaculaire. Aux yeux des progressistes occidentaux, le tournant était sévère par rapport à la période des luttes anticoloniales ou même à la séquence altermondialiste. On comprend aussi que ce tournant ait valu traumatisme : « autre chose » avait surgi, enfin, et c'était le cauchemar. Au moment même où la galaxie altermondialiste s'essouffait, on voyait s'imposer une nébuleuse visant non pas un autre monde, plus libre, plus juste, mais une « alterhégémonie ». Et l'islamisme lui-même ne pouvait plus passer pour une flambée obscurantiste qui nourrirait, en dernière instance, le feu de l'émancipation universelle : cet incendie fanatique menaçait de réduire tous les vieux repères en fumée. « *Le monde va changer de base, nous ne sommes rien, soyons tout !* », ont chanté des générations de militants reprenant *L'Internationale*. Cette fois, nous y sommes : en arabe, « la base » se dit *al qaïda*.

« AU DÉBUT DU XXI^E SIÈCLE, LE DJIHAD SANS FRONTIÈRES EST LA SEULE ESPÉRANCE AU NOM DE LAQUELLE DES MILLIERS DE JEUNES EUROPÉENS SONT PRÊTS À MOURIR À L'AUTRE BOUT DE LA PLANÈTE »

devenu nébuleux : « *L'heure n'est plus aux luttes de libération des années 1950 et 1960, et à leurs grandes promesses. Les leaders n'ont plus pour nom Ho Chi Minh, Guevara, Cabral, Lumumba, Ben Bella, Ben Barka, Malcolm X, mais Ben Laden, Zarkaoui ou Mollah Omar. L'oppression, la domination impériale subsistent. La mondialisation libérale s'arme jusqu'aux étoiles. Mais le fond de l'air est bien plus opaque, la distinction entre amis et ennemis, bien plus obscure.* » Une décennie plus tard, le trouble s'est approfondi. (...) Et même si l'État islamique a fini par être chassé de son territoire, personne ne peut lui contester son incomparable force de séduction : au début du XXI^e siècle, le djihad sans frontières est la seule

espérance au nom de laquelle des milliers de jeunes Européens sont prêts à mourir à l'autre bout de la planète.

Pour des femmes et des hommes marqués par la mémoire des combats internationalistes (la guerre d'Espagne, les mobilisations contre la torture en Algérie ou les bombardements au Vietnam...), faire ce constat devait déboucher sur une douloureuse prise de conscience. Reconnaître cette force, c'était nommer sa propre faiblesse. Au cours des mois qui ont suivi la parution de mon précédent livre (*Un silence religieux*, Seuil, 2016), j'ai participé à des dizaines de discussions publiques, en France ou ailleurs, avec des femmes et des hommes de sensibilités, de générations et de milieux très divers. Parmi ceux qui se réclamaient de la gauche, ce sentiment de faiblesse, à la fois commun et envahissant, m'a frappé. A la fin des discussions, ils étaient nombreux à témoigner de leur désarroi. Un syndicaliste aguerri remarquait : j'ai peur de faire le jeu de l'extrême droite en critiquant l'islamisme, et en même temps je vois bien que cette idéologie représente une menace mortelle pour les gens comme moi. Un jeune libertaire précisait : à mes yeux, la priorité est de combattre l'impérialisme occidental à travers le monde, bien sûr, mais j'ai aussi en tête ce que les islamistes ont fait des militants de gauche en Iran. Une étudiante féministe se confiait : je refuse qu'on fasse de l'islamisme la seule cause de l'oppression masculine, et pourtant je pense qu'on ne peut plus esquiver ce problème. Souvent, il suffisait de changer d'échelle pour que les termes du débat se renversent : en France, en Allemagne ou en Espagne, disait tel responsable associatif, la nouvelle peur de l'islam cache la vieille xénophobie, voire le pur et simple racisme ; oui, mais dès que tu sors du cadre national, rétorquait un enseignant, cette argumentation ne tient plus : vas-tu accuser de racisme tous ceux qui s'opposent à l'oppression islamiste en Iran, en Syrie ou en Algérie ? Tu vois bien que l'islamisme est puissant, qu'il mobilise des gens souvent instruits, prospères, et que partout où il prend ses aises, il détruit les libertés.

L'ESSAIM DES PREMIÈRES FOIS

Ça et là, dans leur for intérieur, des femmes et des hommes étaient taraudés par d'autres questions, plus viscérales encore : ces gens qui s'acharnent sur nos corps, est-il bien vrai qu'ils nous désirent ? Leur violence est-elle réellement du dépit amoureux ? Quand ils disent et répètent que, peu importe notre attitude, nos décisions, nos volte-face, ils nous haïssent pour ce que nous sommes, non pour ce que nous faisons, faut-il entendre le contraire ? Eux qui séduisent tant de jeunes à travers le monde, qui créent partout l'événement et qui imposent à nos vies leur agenda sanglant, est-il si sûr qu'ils représentent les dominés ? Car enfin, ce qu'ils font, qui d'autre en serait capable ? Et qui d'autre l'a fait avant eux ?

Bientôt se leva l'essaim des premières fois : explicitement ou à bas bruit, on a ouvert les yeux sur tout ce qui s'était produit... pour la première fois. Ce qui avait longtemps semblé banal apparaissait maintenant inédit. Certains nommaient le père Hamel : un prêtre éorgé, comme ça, en pleine messe [à *Saint-Etienne-du-Rouvray*, en juillet 2016], c'est la première fois ! D'autres se remémoraient les victimes de Nice : un camion qui fauche des dizaines de femmes, d'hommes, d'enfants, comme ça, en plein 14-Juillet, c'est la première fois ! D'autres encore évoquaient les morts du Bataclan : des hommes armés qui surgissent dans une salle de concert et s'acharnent sur les corps, comme ça, c'est la première fois ! Il se trouvait même quelques consciences pour citer *Charlie Hebdo* : abattre un à un tous les journalistes d'une rédaction, comme ça, c'est la première fois ! Quelques-uns poussaient le sérieux jusqu'à mentionner les victimes de Montauban

et de Toulouse [par *Mohammed Merah en 2012*] : exécuter des militaires en pleine rue, entrer dans une école juive et abattre des enfants à bout portant, comme ça, c'est la première fois ! (...) Tout cela est sans précédent dans l'histoire de l'Occident.

Mais, précisément, les hommes qui ont commis ces massacres s'inscrivaient dans une autre histoire. C'est leur seul vrai point commun. Si leurs profils sont variés, s'ils peuvent être pauvres ou riches, ignares ou érudits, immigrés ou natifs, tous se réclament des mêmes versets, des mêmes anges protecteurs, des mêmes révélations prophétiques. Et quiconque jette un œil aux nombreuses publications de l'État islamique comprend que cette décision spirituelle implique une rupture non seulement avec les valeurs de l'Occident, mais aussi avec son langage politique, et avec sa manière de scander l'histoire.

Voilà ce qui distingue radicalement les djihadistes actuels des combattants anticolonialistes ou de l'ultra-gauche militarisée : ils n'invoquent plus les valeurs occidentales contre l'Occident, ils les vomissent ; ils ne prétendent même plus s'inscrire dans « notre » histoire, ils veulent en finir avec elle. Et, du même coup, ils mettent à nu un autre aspect de la Croyance dont nous sommes les Fidèles : en tant que progressistes, nous avons longtemps tenu pour acquis que toutes les sociétés humaines tendaient vers la modernité occidentale, associée à un mode de vie universellement désiré ; se tenir à l'écart de l'histoire occidentale témoignait donc d'une faiblesse sans recours. Mais, à mesure que le credo se dissipe, nous découvrons que cela peut bel et bien constituer une force, surtout pour des gens qui ne cachent pas leur haine à l'égard dudit mode de vie.

UNE ÉLITE GUERRIÈRE

Parmi ces styles d'existence, il y a la démocratie moderne. Il y a aussi ce qu'on appelle le mouvement social. Des femmes et des hommes qui croient à l'émancipation, à sa marche historique, à son rayonnement universel. Leurs idées ont nourri des manières d'être, elles se sont cristallisées en façons de dire et de faire, de lutter et de rêver, elles ont structuré un univers de sociabilité, avec ses syndicats, ses partis, ses associations, ses mutuelles, ses colonies de vacances, ses clubs de sport, ses chorales, ses bibliothèques. Autant d'espaces qui ont accueilli un collectif d'émotions et de fidélités, une espérance partagée, préservée, transmise de génération en génération. Les porteurs de cette espérance ont la mémoire longue, leurs combats se nourrissent des épisodes passés, grèves, insurrections ou révolutions, brigades internationales, soulèvements anticolonialistes. Dans leur esprit, cela va de pair : à l'intérieur des frontières nationales comme à travers le monde entier, défier les dominants c'est renforcer la solidarité des opprimés. D'où cet axiome qui a longtemps fait foi : tout ce qui affaiblit l'Occident est juste.

Oui, mais que se passe-t-il quand ceux qui frappent l'Occident se moquent ouvertement de la justice sur terre ? Quand il apparaît au contraire que leur hardiesse ne fait qu'un avec leur mépris pour l'existence ici-bas ? Quand leur amour proclamé de la mort prouve qu'ils ont tout autre chose en tête que de changer la vie ? Quand ils se présentent non pas comme une troupe de déshérités, mais comme une aristocratie élue, une élite guerrière ? Eh bien, il se passe ceci : la Religion des Faibles se met à vaciller, et même les plus fanatiques commencent à douter. Peu à peu, ils en viennent à penser que les tueurs ont une bien curieuse manière de désirer l'Occident, ses biens, ses droits, ses libertés. Que, tout compte fait, ils n'ont peut-être pas grand-chose à voir avec la quête de justice. Que, par conséquent, on devrait voir en eux autre chose que des alliés objectifs ou des victimes en colère. Et

qu'à la fin des fins il serait sans doute temps de les nommer ennemis.

De cet effritement de la Croyance, l'histoire de notre rapport aux attentats témoigne. Schématiquement, trois moments peuvent se distinguer. Il y eut d'abord une longue période durant laquelle les Fidèles les plus zélés disaient en substance, à chaque fois que l'Occident était frappé : bien fait pour nous, nous n'avons que ce que nous méritons, nous n'avons qu'à pas... (le lecteur complétera selon sa sensibilité). Puis vint une séquence intermédiaire où les Fidèles disaient : cela ne nous concerne pas, qu'ils se débrouillent entre eux ! « Eux » désignaient ici, d'un côté, les auteurs de l'attaque, et, de l'autre, les forces occidentales, envisagées comme les deux acteurs jumeaux d'une vaste entreprise de diversion ; durant toute cette séquence intermédiaire, chaque attentat était vécu comme une parenthèse « sécuritaire », au cours de laquelle les politiques et les médias mettaient artificiellement sur le devant de la scène des enjeux « identitaires », propres à détourner les dominés du combat social ; entre deux parenthèses, on pouvait à nouveau poser les seules questions qui méritaient de l'être et retourner à la vraie vie, à la vraie politique aussi : pétitions antiracistes, manifestations de rue, actions féministes, grèves de la fonction publique, occupations d'universités, Tweets antifascistes...

Mais, les parenthèses se multipliant, émergea progressivement l'idée coriace, ou plutôt la sensation solide, que la parenthèse importait. Qu'elle ne contenait pas que du vide. Qu'elle s'inscrivait, de plus en plus profondément, dans le phrasé de nos existences, lui conférait son rythme, sa tonalité. Que, du même coup, les mots qui la remplissaient (alerte, peur, corps...) n'étaient pas si différents de ceux qui tissent nos émotions, nos luttes quotidiennes. Après tout, le combat social n'est pas coupé de l'existence ordinaire ; à bien y réfléchir, il est même indissociable d'une culture commune, de principes transmis, d'un certain mode de vie.

Alors, ces hommes qui frappent l'Occident, qui prétendent détruire son impérialisme oppresseur, ses démocraties hypocrites, ses mœurs décadentes, ils s'en prennent à des institutions, à des valeurs que nous avons nous-mêmes souvent critiquées, voire fustigées. Mais ils ciblent aussi, maintenant nous le ressentons comme une évidence, quelque chose à quoi nous tenons : un ensemble de libertés, de mœurs et de gestes inventés au cours des deux derniers siècles ; cette culture libérale et démocratique à laquelle le socialisme devait offrir un juste accomplissement ; cette civilisation autrefois si sûre de son universalisme, et dont nous commençons à nous demander si elle n'aura pas constitué, à l'échelle planétaire, un particularisme local, et, dans l'histoire humaine, quelque chose comme une... parenthèse. Voilà pourquoi, désormais, quand nous regardons les images des corps ensanglantés, la phrase qui vient n'est plus « Bien fait pour nous », ni même « Nous ne sommes pas concernés », mais « Nous sommes visés ». Nous aussi et, qui sait, peut-être, nous d'abord, si faibles de nous croire si forts. ■



LA RELIGION DES FAIBLES. CE QUE LE DJIHADISME DIT DE NOUS de Jean Birnbaum Seuil, 288 pages, 19 euros



Au royaume du crack

Ce dérivé de la cocaïne, qui fait des ravages depuis trente ans, a réinvesti les quartiers du nord-est de Paris. « Le Monde » a suivi l'errance des consommateurs de « caillou », entre terrains vagues et stations de métro

Main tendue, des silhouettes somnambuli-ques slaloment entre les voitures. Porte de la Chapelle (dans le 18^e arrondissement de Paris), au cœur de l'après-midi, Marta (tous les noms des toxicomanes et des trafiquants ont été modifiés) a récolté assez d'argent, en deux heures de manche, pour acheter une « galette » de crack. Soit 15 euros pour quatre « cailloux », correspondant chacun à deux ou trois inhalations sur une pipe. Originaire du Portugal, cette ancienne coiffeuse de 32 ans – qui en a passé dix dans la rue – a les dents gâtées et un cocard sous l'œil gauche. « *Je n'ai pas dormi depuis trois jours* », lâche-t-elle en filant vers le boulevard Ney. Les yeux rivés sur le trottoir, elle hoche sans cesse la tête, de manière fiévreuse, une attitude que les addictologues appellent le « syndrome de la poule ». C'est habituel chez les crackeurs : victimes d'hallucinations, ils voient fleurir des galettes au sol.

Marta rejoint la « Colline », un terrain en pente situé entre le boulevard périphérique et la bretelle d'accès à l'autoroute du Nord. Quelques tentes de fortune, des fauteuils éventrés, un fil pour étendre le linge. Une trentaine de crackeurs vivent ici de façon permanente. Une centaine y passent quotidiennement pour acheter et fumer des galettes. Une odeur d'urine et de goudron chaud flotte sur l'herbe jonchée d'ordures. « *C'est le seul endroit où tu trouves du caillou vingt-quatre heures sur vingt-quatre* », explique Marta. A peine s'avance-t-elle vers le squat que quatre « modous » – dealers de crack originaires d'Afrique de l'Ouest – la repèrent. Marta livre sa « ferraille », 15 euros en petites pièces. En échange, un modou lui donne un carré jaunâtre ressemblant à un morceau de parmesan : du crack, un dérivé fumable de la cocaïne, dont l'effet est à la fois plus rapide et puissant. La poudre est mélangée à une solution basique qui permet au principe actif de survivre au point de combustion.

Après avoir récupéré un « doseur » – terme hérité de l'époque où les pipes étaient fabriquées avec des doseurs à pastis –, Marta s'accroupit près d'un amas de détritus infesté de rats. Elle passe la flamme de son briquet sur le caillou pour le souder au filtre, puis l'embrase tout entier en tirant d'amples bouffées. Ses paupières frémissent sous la charge du produit, qui libère un flot confus de paroles. « *Moi, je ne dors pas ici, c'est trop dingue, confie-t-elle. Il n'y a pas longtemps, un pote s'est fait couper une phalange pendant qu'il dormait, comme ça, sans raison... Je squatte à droite à gauche, en attendant de revoir mes deux filles, 9 et 11 ans... Elles sont placées à Lille.* »

Une de ses amies, Agnès, nous rejoint sur la Colline. Elle a 29 ans, des jambes squelettiques, une seule dent sur le devant. « *Je viens de donner mon cul pour 10 balles !, se plaint-elle. Le gars m'a d'abord proposé 5 euros. Je lui ai dit non, quand même, y a des limites à respecter.* » La remarque arrache un soupir à Yacine, son compagnon de galère. A presque 50 ans, il se dit « *fatigué de courir après le caillou* ». D'autant qu'il n'a plus de chaussures. « *On me les a piquées pendant la nuit, regrette-t-il. Le mieux, pour moi, ce serait de retourner en prison. J'aurais un toit, de la bouffe.* » Ce matin, il a volé des crèmes hydratantes dans un magasin. Il espère les refourguer à un modou contre une galette. « *Les Noirs adorent ce genre de soins pour le visage* », croit-il savoir.

Mendicité, prostitution, errance : le quotidien des « forçats du caillou » n'a guère changé depuis l'arrivée de cette drogue à Paris, il y a trente ans. D'une pétition de riverains à l'autre, ces toxicomanes ont été repoussés à la lisière nord de la capitale et de la proche banlieue. Evacués au milieu des années 1990 de la place Stalingrad, alors

considérée comme le principal point de ralliement de crackeurs en Europe, les fumeurs de galette se sont repliés autour des stations de métro Marx Dormoy et Porte de la Chapelle. Vite réinvestis, les alentours de la rotonde de Stalingrad ont été à nouveau expurgés au début des années 2000. Cette fois, les toxicomanes ont trouvé refuge dans des squats géants en Seine-Saint-Denis, eux-mêmes fermés à plusieurs reprises. Ces mouvements pendulaires se sont poursuivis jusqu'à la mise en place d'une zone de sécurité prioritaire (ZSP) autour de la place Stalingrad en 2013, qui a précédé d'une année le démantèlement d'un vaste trafic dans une cité, près du bassin de La Villette.

Cette pression exercée « en surface » a incité les crackeurs à investir le métro. Ces dernières années, ils ont gagné des stations jusqu'ici épargnées : Saint-Lazare, Assemblée nationale, Montparnasse. Dans le nord-est de la capitale, il est arrivé qu'ils soient si nombreux sur les quais à certaines heures que les rames n'y marquaient plus d'arrêt. L'altercation entre un conducteur de métro et un toxicomane sur la ligne 12, en décembre 2017, a suscité une telle émotion parmi les syndicats et les associations d'usagers que la RATP, la Préfecture et le parquet de Paris ont musclé la lutte anticrack avec la création d'un groupe local de traitement de la délinquance (GLTD). Refoulés des rues comme du métro, les consommateurs ne disposaient plus, dès lors, que d'un point de chute : la Colline.

« BEAUCOUP DE "BUREAUCRATES" »

La fermeture d'un centre local d'aide aux toxicomanes, la Boutique 18, puis celle de plusieurs structures de soutien aux migrants ont contribué à l'afflux de ces deux populations – sans-papiers et fumeurs de cailloux – en bordure des voies rapides de la porte de la Chapelle, devenue une sorte de squat à ciel ouvert. A la fin du mois de juin, la Colline a été évacuée pour la dix-septième fois en dix ans. Peine perdue : quelques jours plus tard, les crackeurs étaient de retour. Expulsés de l'accotement droit de la bretelle d'accès à l'autoroute, ils l'ont simplement traversée pour investir le côté gauche.

Les opérations de sécurité se succèdent, les « damnés de la galette » demeurent. En marge des actions répressives, l'accompagnement social des usagers manque de moyens. Lors de l'évacuation de juin, environ 80 squatteurs ont demandé à bénéficier d'un hébergement – pour seulement cinquante places disponibles. Mais beaucoup d'entre eux n'ont même pas sollicité de prise en charge. Pour les crackeurs habitués à vivre en groupe dans la rue, la perspective de passer une nuit isolés entre quatre murs peut paraître angoissante. « *Si on veut les aider à retrouver une forme d'autonomie, il faut avant tout changer notre regard sur eux*, estime Catherine Pequart, directrice de l'association Charonne, établissement qui accompagne les toxicomanes parisiens. *On a tellement caricaturé cette population qu'elle incarne aujourd'hui le stade ultime de la déchéance sociale. C'est comme si l'on réduisait l'ensemble des alcooliques à tous ceux qui dorment dans la rue. Les consommateurs de crack nous ressemblent plus qu'on ne le pense. Ils obéissent comme tout le monde à des règles de sociabilité, à des interdits, à des liens affectifs...* »

Dans l'imaginaire collectif, les fumeurs de caillou ont en effet remplacé les héroïnomanes des années 1970 et 1980. Sous une forme plus caricaturale encore : on les réduit à des êtres sans discernement, livrés à des pulsions animales. La légende de la dépendance immédiate renforce l'idée qu'ils seraient socialement condamnés : une seule bouffée suffirait à les enfermer à jamais dans le piège du crack. « *Même si ce produit a un fort potentiel addictogène, le manque instantané relève du mythe*, précise Grégory Pfau, docteur en



« ON A TELLEMENT CARICATURÉ CETTE POPULATION QU'ELLE INCARNE AUJOURD'HUI LE STADE ULTIME DE LA DÉCHÉANCE SOCIALE »

CATHERINE PEQUART
directrice de l'association Charonne

pharmacie attaché à l'unité d'addictologie de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière. *Cette légende sert sans doute à faire peur et à marquer une césure entre "eux" et "nous".* Séparation illusoire si l'on songe que le nombre de crackeurs ne cesse d'augmenter depuis une dizaine d'années, touchant une population toujours plus jeune et insérée.

En Ile-de-France, ils sont environ 15 000. Quant à l'ensemble des Français, 0,6 % d'entre eux déclarent avoir une expérience du crack, soit dix fois moins que celle de la cocaïne. « *Il est possible que ce ratio soit sous-estimé*, prévient Agnès Cadet-Tairou, médecin responsable du pôle Tendances récentes à l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT). *Le crack a une image si négative que peu de personnes sont prêtes à en reconnaître l'usage sous ce nom, préférant considérer qu'elles fument de la "cocaïne basée", qui désigne exactement le même produit sur le plan chimique. Il peut ainsi être difficile d'établir des ordres de grandeur dans la hausse de la consommation.* » Quelques indicateurs en donnent toutefois la mesure : depuis 2011, la distribution de pipes à crack a triplé dans les centres franciliens des associations Charonne, EGO et Gaïa.

De l'avis général, les galettes ne séduisent plus seulement les vieux junkies sans travail ni domicile. Elles attirent aussi les jeunes issus de milieux plus favorisés. Ainsi, dans un centre d'accueil du quartier de la Goutte-d'Or,

une étudiante de Sciences Po vient régulièrement renouveler sa pipe en verre résistant à la chaleur. Au 2^e district de police judiciaire (DPJ), dont la compétence s'étend sur le nord-est parisien, un enquêteur voit passer depuis trois ans des consommateurs tradeurs ou réalisateurs de cinéma. Du côté des services de réanimation de l'hôpital Lariboisière, on accueille également davantage d'usagers insérés, en particulier parmi les adeptes du « chemsex », pratique mélangeant sexe et drogues en vogue dans certains milieux gay. Quant à Khoulé, un dealer sénégalais que nous avons rencontré place Stalingrad, il affirme dans un français approximatif : « *Je vois beaucoup de "bureaucrates".* »

DEALEURS ET MARABOUTS

Stéphane, 43 ans, responsable d'une agence de tourisme à Paris, fait partie de ces usagers aisés et discrets. Il boit quotidiennement de l'alcool, sniffe chaque semaine de la cocaïne et s'offre trois à quatre fois par an une session de « free base », crack « cuisiné » artisanalement par le consommateur. « *La galette, ça reste exceptionnel*, indique-t-il. *Les sensations sont très fortes. Fumer un caillou, c'est comme un coup de Taser sur le cerveau. La première heure, on est un empereur ; la deuxième – au moment de la descente – une vraie merde...* » Il y a quelques années, en plus du « free base », Stéphane achetait parfois des galettes à la cité Reverdy, dans le 19^e arrondissement. En général, les



consommateurs insérés préfèrent s'approvisionner de cette manière, au pied des ensembles HLM, où le système de deal est fixe, plutôt que dans la rue, auprès des modous.

Avant le démantèlement du trafic, en 2014, la cité Reverdy était le premier point de vente de crack en France, sinon en Europe. Près de 300 clients y défilaient chaque nuit. Derrière les grilles de la cité, cagoule sur la tête, bombe lacrymogène en main, les dealers servaient une file ininterrompue de crackeurs. « Les toxicomanes étaient traités comme du bétail dans un corral, se souvient le commandant Franck F., alors chargé de l'enquête à la brigade des stupés. La distribution était industrielle. Quatre rabatteurs et une dizaine de guetteurs patrouillaient autour du point de vente – surnommé le "zoo" à cause des grilles qui l'entouraient. La famille à la tête de ce trafic faisait construire une villa de trente-deux pièces au Mali, pays dont elle était originaire. » Vingt-six personnes avaient ensuite été interpellées et 200 000 euros saisis.

La fermeture du « zoo » a dispersé les usagers, ce qui les a rendus plus visibles aux yeux des riverains. Elle a également accru la volatilité du trafic en favorisant le retour des modous, ces dealers mobiles dont le marché avait été sévèrement amputé par le « réseau Reverdy ». A la différence des vendeurs de cité, ces trafiquants n'obéissent à aucune hiérarchie. « Nous n'avons pas de chef,

mais on se connaît tous entre Sénégalais, confirme Alboury, un modou de 35 ans, actif dans le nord de Paris depuis une décennie. Les vendeurs de rue appartiennent en général à la même confrérie soufie, celle des mourides. Bon, le deal n'est peut-être pas très raccord avec ces préceptes religieux, mais au moins, parmi nous, personne ne touche au crack. C'est une règle d'or. »

Beaucoup de modous sont formés à cette activité avant même de quitter le Sénégal. Ils apprennent à transformer la cocaïne en crack et à caler des galettes au-dessus de leur glotte, un procédé qui permet de les avaler en cas d'intervention de la police. « On s'entraîne parfois avec des M&M's!, plastronne Alboury. Il faut apprendre à les bloquer dans la gorge, puis à les faire remonter en contractant un muscle. Ça devient une habitude. En ce moment, alors que je bois une bière avant d'aller au travail, j'ai trente galettes au fond de la gorge... »

Près de 90 % des modous interpellés n'ont pas de titres de séjour. « J'ai été plusieurs fois en prison, précise Alboury. On m'a même renvoyé au pays. Je suis revenu. Ma femme loue un appartement à Saint-Denis, où sont nos deux enfants. » Il exhibe une ceinture en cuir : « Depuis la prison, j'ai pris des précautions. Pour 400 euros, un marabout m'a envoyé cette ceinture du Sénégal. Elle me protège contre la police. » Les modous versent environ un cinquième de leurs bénéfices à des marabouts

Au squat de la Colline, dans le 18^e arrondissement de Paris, en 2015.

PIERRE FAURE/HANS LUCAS

– le plus souvent extérieurs à la confrérie mouride – censés les aider dans la conduite de leurs affaires : colliers magiques, don d'invisibilité, sorts jetés aux enquêteurs... « Je vends une trentaine de galettes chaque jour, poursuit Alboury. Ça me rapporte environ 200 euros. Pas grand-chose vu les risques. Je vais bientôt arrêter ce business pour trouver un boulot propre. Dans ce métier, on ne dort jamais profondément... »

Depuis 2016, les modous sont traqués dans le métro par un groupe spécialisé de la brigade des réseaux franciliens (BRF), treize policiers en civil chargés de lutter contre ce trafic toujours plus mobile. Beaucoup de vendeurs de crack, facilement identifiables dans les couloirs de certaines stations, font à présent leurs affaires à bord des rames afin de déjouer les dispositifs de surveillance. « Les interpellations sont délicates, souligne le capitaine Alexandre V., responsable de cette unité. Le métro est un environnement confiné, mouvant et électrifié. Tant qu'ils n'ont pas avalé leurs galettes, les modous sont prêts à tout pour fuir. Certains tentent même de s'échapper par les voies. »

Sur les quais du réseau Transilien de la gare du Nord, par une fin d'après-midi caniculaire, le groupe d'Alexandre V. a repéré une transaction suspecte. Les policiers appréhendent d'abord le client présumé – un Géorgien d'une quarantaine d'années, détenteur d'une galette –, puis le dealer – un Sénégalais à peine majeur, coiffé d'une casquette de baseball. Le jeune homme n'a pas de papiers sur lui. En revanche, comme la plupart des modous, il possède un passe Découverte (carte de transports en commun), version anonyme du passe Navigo : pour ne pas attirer l'attention, il est préférable d'avoir un titre de transport en règle. Le Géorgien, menottes aux poignets, hurle sur le quai : « J'ai une ordonnance pour la galette de crack ! Vous n'avez pas le droit de me toucher, je travaille pour le Mossad ! » Chaque année, la BRF interpelle plusieurs centaines de personnes sur les lignes 4 et 12, mais aussi 8 et 9. Les équipages en tenue – ceux de la police et de la RATP – jouent, quant à eux, un rôle plus dissuasif. Leur seule présence suffit le plus souvent à éloigner les modous et les crackeurs.

ZIZANIE DANS LE MÉTRO

De l'aveu même d'UNSA-RATP, syndicat monté au créneau fin 2017, ces efforts ont permis de réduire les nuisances dans le métro. Il ne reste pas moins facile de s'y procurer un caillou, comme l'attestent les expéditions d'Ashraf, fumeur de crack et indicateur de la police judiciaire depuis quinze ans. Nous lui emboîtons le pas à la station Strasbourg-Saint-Denis, où il vadrouille en quête de modous à piéger. « Il y a deux techniques pour les trouver, professe-t-il. On peut les repérer directement ou suivre un toxico qui mène à eux. Le crackeur se reconnaît au premier coup d'œil. Il a le souffle court, des chaussures pourries et des entailles sur les mains, à force de couper et de brûler les galettes. » L'informateur critique au passage notre tenue : « Les vestes, ça fait flic. Les crackeurs sont en tee-shirt, ils ont toujours chaud ! »

Au bout d'une dizaine de minutes, dans un couloir, il accroche un grand Sénégalais tiré à quatre épingles, qui prétend s'appeler Zorro. Son tarif : 20 euros la galette. Ashraf lui demande s'il accepte les Ticket Restaurant. « A la moitié de leur valeur », acquiesce le dealer. Contrairement aux vendeurs de cité, les modous échangent volontiers leurs cailloux contre des vêtements, des recharges de téléphone ou même de la nourriture. « Si vous voulez d'autres galettes, textez-moi », conclut Zorro en nous laissant un numéro de portable. Ashraf le transmettra à la police. « Lui, la semaine prochaine, il dort en prison », prévoit l'informateur, tandis que le modou disparaît au fond de la station.

C'est en s'appuyant sur ce type de renseignements que les enquêteurs réussissent à identifier les fournisseurs. Avec, à la clé, un double constat : il n'existe pas d'importation directe de crack en France ; les filières de galettes conduisent toutes à un trafic de cocaïne. Les modous l'achètent d'abord en quantités restreintes – au maximum 500 grammes – puis la « cuisinent » à flux tendus, en fonction de la demande. A la différence des réseaux structurés de cité, ils ont peu de moyens pour investir.

Si les saisies de crack progressent en région parisienne – seul marché important de France –, elles ne dépassent jamais un demi-kilo. Au 1^{er} district de police judiciaire, chargé des beaux quartiers du nord-ouest de la capitale, le record plafonne à 200 grammes ; au 2^e DPJ, qui couvre entre autres la Colline, la Goutte-d'Or et Stalingrad, il atteint 400 grammes. « Il y a un an, en perquisitionnant la chambre d'un modou dans un foyer, nous avons trouvé une vingtaine de galettes et 4 000 euros, dont 2 000 en pièces, se souvient un enquêteur. Autant dire que nous n'étions pas tombés sur Pablo Escobar ! »

LA LOI ATTEINT SES LIMITES

Si elles sont mouvantes et dépourvues de hiérarchie, les filières s'étagent souvent de la même manière : grossistes de cocaïne, semi-grossistes, modous-cuisiniers, modous de rue. Le caillou ne circule qu'entre petites mains, dans les branches inférieures du trafic. Quand les services de police coupent un rameau, il repousse aussitôt ailleurs. C'est pourquoi le crack n'est pas une priorité pour la brigade des stupés de Paris, dont les enquêtes se concentrent sur les trafics d'envergure. « On s'attaque à la source, résume le commissaire Christophe Descoms, à la tête de cette brigade. Plus la cocaïne est disponible – ce qui est le cas aujourd'hui, surtout avec l'approvisionnement guyanais –, plus le caillou a de chances de prospérer. »

Face à l'augmentation du nombre de crackeurs, la loi française, qui tente de concilier impératifs sanitaires et répressifs, semble atteindre ses limites. Soucieuses d'accentuer le versant préventif de leurs actions, la préfecture d'Ile-de-France et la RATP ont ouvert pour la première fois les portes du métro à des associations d'aide aux toxicomanes. « S'il y a des progrès dans la prise en charge des usagers, reconnaît Céline Grillon, de Médecins du monde, notre législation reste l'une des plus répressives d'Europe. Le fait de pénaliser l'usage du crack nuit à la prévention, accroît les risques sanitaires et maintient la consommation à un niveau élevé. L'injonction thérapeutique – l'option le plus souvent proposée par les magistrats aux usagers – est une réponse beaucoup trop courte face à cette drogue. »

A la différence des opiacés, il n'existe pas de solution médicamenteuse contre l'addiction au crack. Seul un accompagnement psychologique et social sur le long terme permet de vaincre les insomnies, les hallucinations et les crises de paranoïa associées au caillou. « Pour s'en sortir, il ne faut laisser aucun trou dans son emploi du temps, affirme Samuel, un photographe professionnel, en sevrage depuis dix mois, après huit ans de consommation intensive, dont trois passés dans la rue. L'amour, le travail, le sport, la famille, les amis, tout ça permet d'occuper le vide et de repousser la tentation. » Les injonctions de la justice ont-elles une quelconque utilité dans ce processus ? « La voie choisie est de forcer la personne concernée à se faire aider à sortir de la dépendance, rappelle Olivier Christen, procureur de la République adjoint au parquet de Paris. Ne serait-ce que pour ceux qui réussissent, cette réponse vaut la peine d'avoir été utilisée. » Marta, elle, en est encore loin. Ce soir, ferraille dans les poches, elle est de retour à la Colline, à la recherche d'une nouvelle galette. ■

ALEXANDRE KAUFFMANN

« S'IL Y A DES PROGRÈS DANS LA PRISE EN CHARGE DES USAGERS, NOTRE LÉGISLATION RESTE L'UNE DES PLUS RÉPRESSIVES D'EUROPE »

CÉLINE GRILLON
Médecins du monde

Jacques Audiard sur les terres du western

Le cinéaste s'essaie avec succès à un nouveau genre avec son film porté par John C. Reilly et Joaquin Phoenix

LES FRÈRES SISTERS

La confrontation à l'Amérique est une expérience sporadiquement tentée par des auteurs français. C'est une manière de se mesurer au mythe, au genre, à la source même du grand rêve cinéphilique. Il s'agit généralement d'un «one shot», plus ou moins couronné de succès tant les conditions de tournage s'avèrent difficiles pour les étrangers au sérail hollywoodien. On se souvient, notamment, d'un road-movie délavé par Bruno Dumont (*Twenty-nine Palms*, 2003), d'un faux mélo muet ourdi par Michel Hazanavicius (*The Artist*, 2011), d'un film de psychanalyse sondé par Arnaud Desplechin (*Jimmy P.*, 2013).

Jacques Audiard marche aujourd'hui dans leurs pas en choisissant rien de moins que le western, genre canonique reposant peu ou prou six pieds sous terre, donc risqué à exhumer. L'affaire se présente comme suit, telle que retravaillée du roman éponyme à succès de l'écrivain canadien Patrick deWitt (*Actes Sud*, 2012). Deux redoutables tueurs à gages, Eli Sisters (John C. Reilly) et Charlie Sisters (Joaquin Phoenix) chevauchent, aux alentours de 1850, l'Ouest américain de l'Oregon à la Californie. Leur but est de régler son compte à Hermann Kermit Warm (Riz Ahmed), chimiste malin qui a inventé une formule secrète transformant la ruée vers l'or en promenade de santé. L'adjonction d'une substance particulière dans les rivières aurifères permet en effet la coloration instantanée, et donc la récolte d'autant plus fructueuse, du précieux métal.

Conte de fées onirique

Souci : Warm conserve par-devers lui la mirifique formule. Double souci : il la tient secrète moins pour son enrichissement personnel que pour l'édification d'une cité socialiste et égalitaire, implantée à Dallas, qu'il espère voir prospérer en ces terres sauvages du Nouveau Monde. Autant dire que Warm est une sorte d'hérésie vivante au pays de la conquête de l'Ouest, de la libre entreprise et de la loi du plus fort. C'est ce que pense, en tout cas, celui qui se rêve le légataire de sa formule par la voie pratique de l'assassinat, présence dans le film d'autant plus redoutable qu'elle se réduit à un nom : le Commodore.



Joaquin Phoenix et John C. Reilly dans « Les Frères Sisters ». MAGALI BRAGARD

Bras armés dudit Commodore à la poursuite de Warm le Rouge, Eli et Charlie sont en liaison à distance avec le détective John Morris (Jake Gyllenhaal), chargé de gagner l'amitié de l'utopiste et de les renseigner sur sa localisation, mouvante comme celle de tout prospecteur qui se respecte. Deux récits parallèles cheminent ainsi dans ce western picaresque. Celui des deux brutes fraternelles gagnées par l'âge, élevées dans la haine d'un paternel peu recommandable, et qui se révèlent, entre deux cadavres laissés sur le carreau, en mal de réussite et de tendresse. Et celui qui réunit, à un niveau de civilisation légèrement supérieur (usage de la brosse à dents, souci du bien commun), le chimiste et le détective qui ne vont pas tarder à œuvrer ensemble à l'idéal du futur phalanstère.

Deux modèles de société, donc, qui marchent chacun de son côté jusqu'au moment où les tandems se rejoignent enfin, en un rebondissement qui, pour le meilleur et pour le pire, emmène le film dans une direction totalement inopinée, du côté du conte de fées onirique.

Partition jazzy

La fable est plaisante. Elle emporte avec elle de multiples réminiscences (*Don Quichotte*, de Cervantes, *Impitoyable*, de Clint Eastwood, *Night Call*, de Dan Gilroy), se moque des figures obligées du genre comme d'une guigne. La forêt de la littérature européenne y remplace le désert de John Ford, la partition jazzy évoquant *Villa-Lobos*, d'Alexandre Desplat, y détonne, l'Espagne, où a été tourné le film, s'y substitue au sol américain. C'est l'avantage du western

La fable plaisante se moque des figures obligées du genre comme d'une guigne

post-classique d'être une forme évidée qui permet aux cinéastes de mieux se retrouver en lui. Voir Monte Hellman (*The Shooting*, 1967), Luc Moullet (*Une aventure de Billy le Kid*, 1971), Kelly Reichardt (*La Dernière Piste*, 2010).

Ce que signifie cette fidélité à soi-même pour l'auteur de *Regarde les hommes tomber*, d'*Un héros très discret* et du *Prophète* passe naturellement par la ques-

tion «comment devient-on soi-même?» Question elle-même subordonnée aux stratégies d'imposture et de courage liées à l'épreuve d'un lien filial. Ainsi, la mort du père (le père terrifiant et haï qui hante les frères Sisters, mais aussi bien le Commodore, figure du mal qui les emploie et qui se révèle impossible à occire) court-elle dans le film à la manière d'une fugue macabre, l'ambivalence du lien filial se reportant dans le couple fraternel entre l'endurant aîné, Eli, et l'impétueux cadet, Charlie.

Dédié par Jacques Audiard, fils du tuteur Michel, à un frère aîné trop tôt disparu, le film prend ainsi une allure de tragédie freudienne à cheval, de féerie thérapeutique traversée de visions tantôt cauchemardesques (l'araignée qui fait son nid dans la bouche d'Eli durant son

sommeil) tantôt édénique (l'or qui se colore miraculeusement dans le bassin). Suivant une logique qui doit plus au rêve qu'à un quelconque souci de réalité, le film abonde aussi en figures inversées. Des frères en mal d'amour qui pourraient être des sœurs; une tenancière de bordel hommasse; un filon qui se retourne en malédiction; un western intimiste à ciel ouvert. Soit un univers délibérément artificiel, remontant aux sources mythologiques de l'art, dont le rapport à une vérité autrement informulable est ce qui proprement nous touche. ■

JACQUES MANDELBAUM

Film franco-américano-roumano-espagnol de Jacques Audiard. Avec Joaquin Phoenix, John C. Reilly, Jake Gyllenhaal, Riz Ahmed, Carol Kane (2 h 01).

John C. Reilly, cow-boy malgré lui

Le comédien américain, qui incarne l'un des deux frères Sisters, est à l'origine du film, avec la productrice Alison Dickey

RENCONTRE

Peut-on tenir le premier rôle dans un western sans être le tombeur attitré du cinéma? Incarner Eli, cow-boy malgré lui qui se dégoûte d'être une brute, c'était le rêve de John C. Reilly, 53 ans, le rouquin à la bouille ronde. «*Lis ça!*», lui avait dit, il y a quelques années, sa femme, la productrice Alison Dickey, en lui tendant le roman de Patrick deWitt, *Les Frères Sisters* (Actes Sud, 2012): «*J'ai lu le livre en une journée. La complexité du personnage m'a séduit. A l'intérieur, Eli n'est pas ce tueur avide d'argent. J'aime cette dualité. Avec Alison Dickey, on a acheté les droits du livre et on s'est quasiment donné pour mission de le faire adapter au cinéma*», raconte John C. (pour Christopher) Reilly, complet ves-

ton assorti au bleu du ciel. «*Jacques Audiard est l'un des réalisateurs les plus brillants. Surtout, nous voulions un regard d'artiste, quelqu'un qui puisse travailler en toute liberté et avoir le "final cut" [le regard final]. Ce qui est rare dans le cinéma américain.*»

L'acteur, plutôt joyeux, qui se met à chanter pendant l'interview, assure «*ne pas avoir d'ego*». Il est juste «*heureux*» d'exercer le métier qu'il a choisi depuis son enfance à Chicago. «*Je suis un comédien adaptable, c'est sans doute le fil conducteur de tous ces rôles différents que j'ai pu jouer*», explique celui qui a commencé, en 1989, dans *Carnage*, de Brian De Palma. Sous la direction de Paul Thomas Anderson, il a été un parieur dans *Double mise* (1996), une star du porno dans *Boogie Nights* (1997), un flic dans *Magno-*

lia (1999). Il a tourné avec Woody Allen (*Ombres et brouillard*, 1991), Terrence Malick (*La Ligne rouge*, 1998), Rob Marshall (*Chicago*, 2002), puis Martin Scorsese, Robert Altman, Roman Polanski, Will Farrell, etc. «*Sur le plateau, je veux être le meilleur ami de mon partenaire devant la caméra*». On le verra bientôt dans le rôle d'Oliver Hardy dans un biopic sur Laurel et Hardy – *Stan et Ollie*, de Jon S. Baird.

Un western? Au départ, Audiard était un peu perplexe. «*On s'est vus la première fois en 2012, au Festival de Toronto, où Jacques présentait De rouille et d'os. Cela faisait un peu mafia, chacun d'un côté de la table. OK, qu'est-ce qu'ils nous veulent les Américains?*», raconte John C. «*Jacques préparait déjà son film d'après, Dheepan. Les Frères Sis-*

ters a donc pris quelques années. Il nous demandait des conseils sur le scénario, mais c'est lui qui a fait ses choix... Je lui ai dit que j'avais envie de jouer Eli. A un moment, il m'a proposé un autre rôle, et puis heureusement...» «*Luckily!*», c'est lui qui l'a eu. «*Je ne joue pas un cow-boy, je suis Eli. Et le film n'est pas un western, au sens où il y aurait les bons et les méchants... Nous avons besoin de nouveaux récits!*», implore-t-il.

Une Amérique fantasmée

Pour John C. Reilly, le film est une traversée de l'Amérique fantasmée: tout ou presque s'est fabriqué en dehors des Etats-Unis. Dans l'équipe, John C. Reilly et la star Joaquin Phoenix sont les seuls Américains. «*Le producteur et le réalisateur sont français, le chefop est belge, les costumes et le*

maquillage sont italiens... Le tournage a eu lieu en Espagne, en Roumanie, un peu en France. Ainsi, j'ai pu éviter les onze premiers mois de la présidence de Trump! Le jour de son élection, je suis parti en tournée...» Il pourrait parler pendant des heures de cette violence sans fin, trame des *Frères Sisters*: «*On a commis un génocide pour fonder les Etats-Unis, on a tué des Indiens. Dans le film, une exécution en appelle une autre, et Charlie dit à son frère: "On a une saison de sang devant nous." Est-ce que le monde peut continuer ainsi? Est-ce que Charlie et Eli peuvent s'améliorer? Ils sont devenus des tueurs alors qu'ils étaient des gamins, comme les enfants-soldats aujourd'hui. Leur croissance s'est arrêtée là.*» D'ailleurs, pourquoi ce nom de «*Sisters*»? «*Je n'ai pas posé la question à Patrick deWitt, mais il y*

a du masculin et du féminin dans les personnages, comme chez tous les humains. On passe toute une vie à évaluer les dosages.»

John C. Reilly marque un temps: «*Je ne me posais pas ces questions pendant le tournage. J'étais occupé à manger mes haricots comme un cow-boy, à me demander comment j'allais sauver mon frère aujourd'hui...*», dit-il avec le sourire. Il a mis du temps à approcher le «*bad boy*» Joaquin Phoenix: «*Au début, on avait du mal à croiser nos regards. On a appris à se connaître, on habitait ensemble, Joaquin faisait la cuisine, des pâtes délicieuses. Il ne voulait jamais que je lui parle de nos personnages. Il me disait: fais ce que tu veux devant la caméra, et je réagirai. Son jeu est impressionnant et très instinctif*». Good boy. ■

CLARISSE FABRE

Ben Foster, poussière d'étoile

Le tournage de « Leave No Trace » a opéré chez la star américaine un bouleversement « intime et cosmique »

RENCONTRE

Si le Festival de Cannes disposait d'une « Palme d'os », si les Oscars remettaient des squelettes en guise de statuettes, Debra Granik en serait l'indiscutable lauréate. *Down to the Bone* (2004), *Winter's Bone* (2010), *Leave No Trace* (2018) : les titres des trois fictions réalisées à ce jour par la cinéaste disent bien son approche minimale et minérale. L'Américaine progresse en géologue, filmant les hommes et les choses comme des fossiles dont il conviendrait d'étudier les apparitions et les disparitions.

Une épreuve qui ne se vérifie jamais mieux qu'au contact de ce curieux spécimen qu'est la star de cinéma. Dès lors qu'ils ont été observés jusqu'à la moelle par le professeur Granik, actrices et acteurs se révèlent au monde comme à eux-mêmes. Ainsi de Vera Farmiga et Jennifer Lawrence, devenues des pièces maîtresses du puzzle hollywoodien depuis que la réalisatrice a dévoilé toute la richesse de leurs sédimentations.

Ainsi, pareillement, de Ben Foster. En mai, sur la Croisette, où le film était présenté à la Quinzaine des réalisateurs, le comédien nous disait combien *Leave No Trace* avait opéré en lui « un bouleversement intime et cosmique ». Jusque-là, le bonhomme s'était dépensé sans compter : sagas plus ou moins pataudes (*X-Men. L'affrontement final*, 2006), productions plus ou moins lourdaudes (*Warcraft. Le commencement*, 2016), machineries plus ou moins costaudes (*Le Flingueur*, 2011; *The Program*, 2015, où il incarnait Lance Armstrong)... Que du muscle, en somme. Avec ce rôle d'homme des bois, élevant seul sa fille à l'ombre des branches et à l'abri du monde, effrayé par la société des hommes depuis qu'il a servi sous les drapeaux, Debra Granik fait affleurer chez Ben Foster une douceur et une sensibilité qu'on ne lui soupçonnait pas.



Thomasin McKenzie est Tom, et Ben Foster interprète son père, Will. SCOTT GREEN

Au point de remettre en question, à 37 ans révolus, sa conception même du métier : « Depuis *Leave No Trace*, c'est simple, je n'ai pas tourné un seul film, tous les scénarios que je reçois me semblent superficiels, confiait-il dans le vaste hall d'un palace cannois, où sa mise discrète – costume noir, barbe rousse, cheveu ras – lui garantissait l'anonymat. Je lis, j'écris, je change les couches de ma fille; j'ai l'impression de m'extirper d'un long sommeil. »

Leave No Trace a coïncidé avec la grossesse de sa femme, l'actrice Laura Prepon, qui campe l'un des personnages principaux de la série *Orange Is the New Black*. « Nous

avons déménagé dans l'Oregon pendant six mois, pour préparer puis tourner le film. Tous les matins, j'allais au travail en pensant à mon personnage, qui s'apprêtait à dire au revoir à sa fille. Tous les soirs, je rentrais en pensant à ma fille, qui s'apprêtait à dire bonjour à la vie. » Ben Foster laisse de longs silences entre chaque phrase. Ce sont des mots immenses, qu'il prononce dans un murmure, comme pour mieux faire résonner leur puissance d'évocation. « Océans, déserts, forêts : votre cœur s'étend devant les grandes étendues. De même, la paternité ouvre des portes secrètes dans votre âme. Je pensais que la reproduc-

tion était une astuce maligne de l'espèce; en fait, cela touche à quelque chose de bien plus profond. »

Syndrome posttraumatique

De fait, le film résonne tout entier avec son interprète principal – et pas seulement parce qu'en anglais, Foster est l'anagramme de forêt (*forest*). Le syndrome post-traumatique du héros a réveillé chez l'acteur une blessure ancienne mais vivace : un cambriolage survenu alors qu'il n'avait que 4 ans. Pour en conjurer la violence, ses parents – des juifs originaires de Russie, qu'il décrit comme des « hippies très ouverts d'esprit » – déménagent

de Boston à Fairfield, dans l'Iowa. Mais le cinéma le démange, si bien qu'il s'installe à 16 ans à Los Angeles, où il trouve bientôt chaussure à son pied et gageures à son goût.

« La phase de préparation est ce que je préfère dans le métier d'acteur. On s'immerge dans l'inconnu, comme un journaliste. » Pour *Leave No Trace*, il s'est enrôlé dans un camp de survie : « Il y avait des herboristes, d'anciens militaires... On a parlé de post-traumatologie, mais surtout de choses très pratiques : comment édifier des toits, récolter l'eau de pluie, se camoufler, disparaître. » Montage et escamotage, même

Depuis « Leave No Trace », je n'ai pas tourné un seul film, tous les scénarios que je reçois me semblent superficiels

combat pour Debra Granik : « Le gros du travail, en amont, a consisté à élaguer le scénario, à en traduire certains passages par des gestes, des regards... Debra va à l'essentiel. Le tournage a épousé la progression dramaturgique : elle avait le montage en tête avant même la première prise. »

Ben Foster vit à New York depuis dix ans, parce que, à la différence de L.A., « c'est une ville encore en prise avec le reste du monde ». Tatouées sur un bras, il arbore les lettres TIA, pour « This is Armenia » : « Sur le tournage de *Here* (2011), je suis tombé amoureux de ce pays. Quand on manquait de nourriture, ou au contraire quand on nous en offrait à foison, on nous disait la même chose : "C'est ça, l'Arménie". C'est un peuple qui sait célébrer conjointement le bien et le mal. » Lui voit dans *Leave No Trace* une réponse à l'Amérique trumienne : « Il reste, Dieu soit loué, des traces d'entraide et d'humanité aux Etats-Unis; ce film en témoigne. »

Sa jeune partenaire néo-zélandaise, Thomasin McKenzie, qui joue sa fille à l'écran, l'a initié au hongī, le salut traditionnel maori. « Pendant une minute, nous partageons notre souffle, tête contre tête. Debra nous regardait discrètement, fascinée. » Voilà pourquoi la cinéaste parvient si bien à faire apparaître et disparaître ceux qui passent devant sa caméra; ne filme-t-elle jamais autre chose que l'air circulant d'un être à l'autre, et la poussière qu'ils laissent derrière eux ? ■

AURELIANO TONET

Le père, la fille et l'esprit des bois

Debra Granik filme avec délicatesse le passage d'une enfant à l'âge de femme

LEAVE NO TRACE

Comme les frères Grimm, Debra Granik aime raconter des histoires de jeunes filles perdues au fond des bois. Ce n'est pas toujours la même histoire. Tom, l'héroïne de *Leave No Trace*, deuxième long-métrage de fiction de la réalisatrice, est aussi différente de Ree, la jeune chasseuse de *Winter's Bone*, que le Petit Chaperon rouge l'est de la Belle au bois dormant. La tension, la terreur, le grotesque de *Winter's Bone*, conte sudiste gothique, cèdent la place à un rythme apaisé, élégiaque. *Leave No Trace* est une balade qui célèbre et déplore la fin de l'enfance, un duo pour fille adolescente et père meurtri qui fait son œuvre si patiemment, si délicatement, qu'on n'en découvre les effets durables que longtemps après la projection.

Will (Ben Foster) et Tom (Thomasin Harcourt McKenzie) vivent au fond des bois d'un parc national voisin de Portland (Oregon), pas très loin de la forêt où habitait la tribu de *Captain Fantastic* que dirigeait Viggo Mortensen. Will, lui, n'a rien d'un patriarche; il n'a pas fui le monde par goût de l'utopie. Ancien combattant d'une de ces guerres sans fin que livre son pays contre le reste du monde, Will est tout simplement incapable de

supporter le commerce de ses semblables – à une exception, sa fille. De leur épouse et mère, il ne reste que des souvenirs, évoqués laconiquement. Rien d'autre n'existe que leur côte-à-côte.

La première partie du film est brève : Debra Granik y met en scène l'existence de cette famille des bois. Tom a profité des talents acquis par son père sous les drapeaux. Il sait s'abriter, se nourrir, se cacher. Elle s'applique à mettre en pratique ces leçons, tente de tordre le règlement en faveur de ses envies d'enfant, un peu de sucre, un peu de chaleur. Elle le fait avec une sagesse que connaissent peu d'adultes. On voit bien qu'elle ne poussera jamais un de ces gentils caprices au point de menacer le fragile équilibre auquel est parvenu son père.

Souci documentaire et empathie

De temps à autre, ils vont à la ville, toucher la pension d'ancien combattant de Will, retirer les médicaments psychotropes qu'on lui a prescrits, qu'il revend. Mais cette idylle verte est brutalement interrompue par les rangers du parc, auxquels succèdent bientôt les services sociaux. L'interpellation de Will et Tom finit d'installer le film sur sa trajectoire très particulière. Le père et la fille ont beau avoir traversé d'épouvantables malheurs – la guerre, la mort de la

Will et Tom ont beau avoir traversé d'épouvantables malheurs, leur histoire ne sera pas une tragédie

mère –, leur histoire ne sera pas une tragédie. Les rangers procèdent avec courtoisie, les travailleurs sociaux sont pleins de considération pour l'enfant et le vétéran. Debra Granik les observe avec un souci presque documentaire, plein d'empathie, qui réapparaîtra au chapitre suivant : les robinsons de la forêt sont placés dans une plantation de sapins de Noël près de laquelle vit un sympathique adolescent dont le hobby est de présenter son lapin familier dans des concours de beauté.

Passé le plaisir de découvrir ces recoins du paysage américain, Debra Granik assène délicatement le coup : Will a beau travailler au bonheur des enfants, presque comme un lutin du Père Noël, Tom a beau s'être attachée au plus rassurant des teenagers, il reste entre ce monde et leur famille un fossé que le patriarcat se refuse une nouvelle fois à combler alors

que sa fille voudrait le franchir une fois pour toutes. *Leave No Trace* sera moins l'histoire d'une cavale que celle du passage d'une enfant à l'âge de femme.

La jeune actrice néo-zélandaise (ça ne s'entend pas) Thomasin Harcourt McKenzie et Ben Foster trouvent une justesse harmonique jusque dans la tranquille discordie qui s'installe entre leurs personnages. La première délimite très nettement la singularité de son personnage, infiniment plus innocente que les autres adolescentes, mais aussi tellement plus sage. Quant à l'acteur qui avait déjà impressionné dans *Comancheria*, il porte avec une gravité un peu solennelle le poids de la maladie de l'ancien combattant.

Dans l'errance que le père a imposée, Tom et Will ne font jamais l'expérience du mal ou de la méchanceté. Leur malheur procède de ce qui est survenu il y a longtemps, de la douleur que fait naître la séparation à venir. Dans cet entre-deux, Debra Granik filme avec autant de délicatesse les moments qui s'égrènent, jusqu'à ce que la perspective de l'adieu devienne aussi douloureuse au spectateur qu'aux personnages. ■

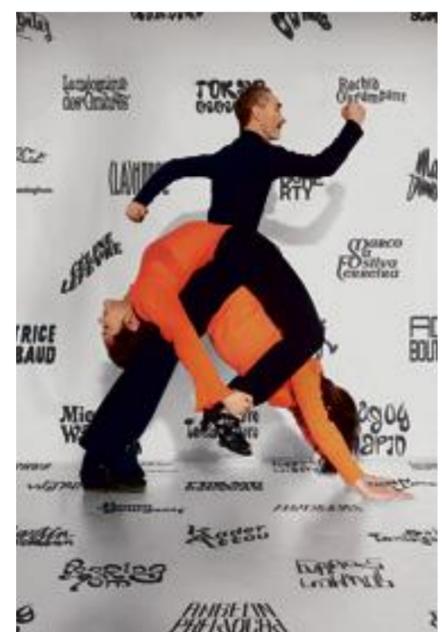
THOMAS SOTINEL

Film américain de Debra Granik. Avec Thomasin Harcourt McKenzie, Ben Foster (1 h 49).

ENNALE
DANSE
PTEMBRE 2018

18^E BIENNALE
DE LA DANSE
LYON 11-30 SEPTEMBRE 2018

18^E BIE
DE LA I
LYON 11-30 SEPT.



LA BIENNALE DE LA DANSE
BIENNALEDELADANSE.COM

Quand Rivette créait un scandale d'Etat

Réalisé en 1966, « La Religieuse » de Jacques Rivette, qui batailla avec la censure, ressort en salle en copie restaurée

REPRISE

Aujourd'hui, que reste-t-il du scandale qui avait entouré la sortie, longtemps chahutée, de *La Religieuse*, de Jacques Rivette, entre le printemps 1966 et l'été 1967 ? Adapté du roman épistolaire de Denis Diderot (publié en 1796), qui jetait un jour impudique sur les affres et les turpitudes des couvents du XVIII^e siècle, le film, qui ressort en copie restaurée, demeure le cas le plus retentissant de censure d'Etat qui ait jamais frappé en France la création cinématographique.

C'est que, sous la présidence du général de Gaulle, il ne faisait pas bon froisser, surtout en cette période préélectorale, l'institution catholique, dont le magistère moral s'étendait alors sur la bonne conformité des films. Chose étonnante, l'interdiction concernait évidemment un film que personne n'avait encore pu voir, mais au sujet duquel la rumeur polémique n'avait cessé d'enfler, jusque dans des proportions délirantes, montrant au passage que la censure est souvent le symptôme d'une panique collective.

Scénario testé au théâtre

La Religieuse est le deuxième long-métrage du jeune Rivette, 31 ans et toujours rédacteur en chef des *Cahiers du cinéma*, qui devait se remettre en selle après l'échec public de *Paris nous appartient* (1961). Jean Gruault, scénariste et compagnon de route de la Nouvelle Vague, venait de signer une adaptation du roman de Diderot pour la scène, dont il tire un scénario avec Rivette. Soumis en 1962 à la commission de contrôle, ce scénario reçoit un avis de précensure défavorable. Difficile dans ces conditions d'intéresser un producteur, avant que l'aventurier Georges de Beauregard, soutien providentiel de la Nouvelle Vague, n'entre dans la danse. En 1963, le scénario

est « testé » sur la scène du Théâtre des Champs-Élysées, à Paris, mis en scène par Jean-Luc Godard, sans que cela ne soulève ni l'indignation ni même les foudres. Anna Karina, en tête d'affiche, s'impose alors comme l'interprète idéale pour le rôle de Suzanne Simonin, jeune cadette d'une bonne famille envoyée de force par des parents désargentés au couvent.

Les problèmes commencent dès l'annonce du tournage, en 1965. Rivette est empêché par les pouvoirs publics de tourner à l'abbaye de Fontevraud, en Bourgogne, et doit se rabattre au dernier moment sur la chartreuse d'Avignon. Pendant ce temps, les

Une règle abstraite plie la volonté et le corps des êtres, ceux que la société entend soumettre à son contrôle

missives de protestation s'amoncellent sur le bureau d'Alain Peyrefitte, secrétaire d'Etat à l'information, venues de différentes congrégations religieuses, mais aussi d'associations familiales

(dont la très influente Association de parents d'élèves de l'enseignement libre), contre la portée jugée « blasphematoire » du projet. C'est son successeur, Yvon Bourges, qui prononcera, le 1^{er} avril 1966, l'interdiction du film, pourtant passé par deux fois devant une commission de contrôle ayant rendu des avis favorables. Le ministre juge le film susceptible de « heurter gravement les sentiments et les consciences d'une très large partie de la population ».

Son interdiction déclenche une levée de boucliers immédiate des milieux culturels et artistiques. Jean-Luc Godard écrit, dans *Le Nouvel Observateur*, une lettre

ouverte interpellant André Malraux, qu'il rebaptise « ministre de la Kultur ». Ce dernier, sans doute piqué, ne s'opposera pas à la sélection du film au Festival de Cannes, dans un geste de complaisance qui commence à débrouiller la situation. Sous le titre *Suzanne Simonin, la religieuse de Diderot*, le film sort finalement le 26 juillet 1967 dans cinq salles parisiennes, interdit aux moins de 18 ans et auréolé d'un parfum de scandale qui lui garantit à l'arrivée un joli succès.

Revoir *La Religieuse* aujourd'hui permet de comprendre, au-delà de l'effroi et de l'émotion que procure ce film magnifique, que la censure institutionnelle ne s'était

pas trompée d'ennemi. En racontant par le menu les infortunes de Suzanne Simonin (sans doute le plus beau rôle d'Anna Karina) dans les méandres turpides des couvents, le film ne se montre aucunement blasphématoire, loin de là, mais dépeint avec une violence terrible l'aliénation causée par les logiques institutionnelles, quelles qu'elles soient. Ici, l'institution se définit avant tout par sa clôture. En son lieu, une règle abstraite plie la volonté et le corps des êtres, ceux que la société entend soumettre à son contrôle, en l'occurrence les femmes (les congrégations servaient, comme le rappelle une voix off introductive, à les enfermer ou à s'en débarrasser). Le couvent de Rivette est filmé comme un dédale obscur et inquiétant, aux reflets rouges et violacés quasi sataniques, où viennent échouer les névroses des sœurs enfermées et ne percent de l'extérieur que des échos lugubres.

Auprès de trois mères supérieures successives, Suzanne rencontre alternativement la bienveillance, l'intégrisme et la débauche sexuelle. Son chemin de croix prend ainsi le tour d'un roman kafkaïen (enfermement et absurdité), d'un récit gothique (le couvent est une sorte de *Château d'Otrante*, décrit dans le roman d'Horace Walpole paru en 1764, où règnent sévices et humiliations) et d'un mélodrame féminin, digne de ceux de Mizoguchi (la musique stridente et percussive de Jean-Claude Eloy). Suzanne chemine douloureusement vers le seul geste de liberté suprême qu'il lui reste à accomplir au sein d'une existence intégralement enchaînée, le suicide, que Schopenhauer tenait pour « la marque la plus intense d'affirmation de la volonté ». ■

MATHIEU MACHERET

Film français de Jacques Rivette (1966). Avec Anna Karina, Liselotte Pulver, Micheline Presle, Francine Berger, Francisco Rabal (2 h 15).

L'envers du décor politique

L'auteur de bande dessinée Mathieu Sapin, qui avait suivi l'arrivée de François Hollande à l'Élysée, croque les coulisses du pouvoir

LE POULAIN

Dessinateur reporter, Mathieu Sapin connaît la politique telle qu'elle se pratique en France : il a couvert l'arrivée de François Hollande à l'Élysée en 2012 dans *Campagne présidentielle*, a observé assez longtemps le mandat de ce dernier pour en tirer un second volume, également édité chez Dargaud, *Le Château*. Passant des cases de la bande dessinée aux plans de cinéma, Mathieu Sapin a fait de cette expérience la matière de son premier long-métrage.

L'intérêt du *Poulain* réside dans le processus de distillation de la réalité, de ce qu'il révèle du regard de son auteur sur ce milieu qu'il a observé longtemps et de près. En suivant, le temps d'une campagne présidentielle, l'ascension d'un néophyte en politique de l'antichambre d'un troisième couteau jusqu'aux salons de l'Élysée, le réalisateur s'est débarrassé de ce qui l'encombrerait – les thèmes de campagne (immigration, Europe...), les débats d'idées, les propositions politiques. Celles-ci sont déguisées de sigles absurdes qui ne prennent jamais de substance. L'intérêt de l'auteur est ailleurs,

dans la mise en mouvement d'un vaudeville alimenté par l'appétit de pouvoir et les pulsions érotiques des personnages.

C'est un parti périlleux qui suppose une maîtrise de la mécanique comique dont Mathieu Sapin ne fait pas toujours montre. D'autant qu'il manque au *Poulain* les fondations réalistes qui ont permis à *Quai d'Orsay* (inspiré d'un ministre des affaires étrangères ayant réellement existé), de Bertrand Tavernier, ou à la série *Baron noir* (évoquant sans détour le Parti socialiste) d'emporter la conviction.

Apprentissage de la bassesse

C'est à des « démocrates » de fiction qu'Arnaud Jaurès (homonymie ou parenté, l'ambiguïté est savamment entretenue) apporte son concours. Passant des mains moites d'un petit apparatchik libidineux (Philippe Katerine, qui perpétue la tradition des seconds rôles spectaculaires du cinéma français, de Jules Berry à Dominique Zardi) aux griffes manucurées d'Agnès Karadzic (Alexandra Lamy), la directrice de communication d'une candidate à la primaire, Arnaud (Finnegan Oldfield) se voit enseigner le b.a.-ba du mensonge institutionnel, de la communication à sens unique,

pour passer très vite au niveau supérieur : trahisons et compromis.

Tant que son personnage en reste aux stades initiatiques, Finnegan Oldfield sait jouer de son charme un peu opaque, laissant planer le doute sur l'engagement et les désirs d'Arnaud. Cet apprentissage de la bassesse provoque un peu de déprime que ne dissipe pas tout à fait le cynisme enjoué qu'Alexandra Lamy confère à sa professionnelle des retournements de veste.

Dans le rôle d'un candidat célibataire obsédé par le regard maternel (porté par Brigitte Rouan), Gilles Cohen fait une création plus inattendue qui pourrait faire pencher le film du côté de la fantaisie. Mais, de toute évidence, Mathieu Sapin veut faire croire à la justesse de cette peinture, comme en témoigne la présence, dans un second rôle, de Gaspard Gantzer, qui fut conseiller à la communication de François Hollande de 2014 à 2017. Cette intrusion d'un petit morceau de réalité politique parachève la sensation de désenchantement absolu qui flotte sur *Le Poulain*. ■

THOMAS SOTINEL

Film français de Mathieu Sapin. Avec Alexandra Lamy, Finnegan Oldfield, Gilles Cohen (1 h 37).

SÉRIES

« La Fabuleuse M^{me} Maisel » triomphe aux Emmy Awards

Produite et diffusée par Amazon, *La Fabuleuse M^{me} Maisel* a créé la surprise, lundi 17 septembre, lors de la 70^e cérémonie des Emmy Awards, raflant cinq prix, dont ceux de la meilleure comédie et de la meilleure actrice dans une comédie pour Rachel Brosnahan. La série dépeint une femme au foyer juive qui s'invente une nouvelle vie et fait scandale dans les années 1950. Claire Foy a, elle, reçu le Prix de la meilleure actrice dans une série dramatique pour son rôle d'Elisabeth II dans *The Crown*, et *Game of Thrones* repart avec la statuette de la meilleure série dramatique et celle du meilleur acteur dans un second rôle dans une série dramatique pour Peter Dinklage. – (AFP)

CINÉMA

« The Predator » en tête du box-office aux États-Unis

The Predator, dernier opus d'une franchise de science-fiction née en 1987, arrive en tête du box-office nord-américain pour son premier week-end de sortie, selon des chiffres publiés lundi 17 septembre. Le film de Shane Black totalise 24,6 millions de dollars de recettes, un montant toutefois décevant au regard d'un budget de 88 millions de dollars. – (AFP)

Danses névrotiques sous influence

Gaspar Noé flirte avec la beauté avant de sacrifier de nouveau à l'horreur

CLIMAX

Tout avait pourtant bien commencé, comme on aime à l'écrire en relatant un fait divers. La chorégraphie qui ouvre *Climax* est un moment joyeux, harmonieux et bouillonnant. Elle dure longtemps, juste assez pour mettre de bonne humeur, pour espérer que Gaspar Noé ne va pas replonger, nous entraînant encore une fois dans le tréfonds de ses peurs et de ses phobies (dont certaines sont elles-mêmes de nature à susciter la répulsion).

On le sait depuis le mois de mai dernier, depuis la présentation de *Climax* à la Quinzaine des réalisateurs du Festival de Cannes, cet espoir est fugace. Ces danseurs et danseuses choisis pour leurs capacités chorégraphiques, vêtus comme il y a vingt ans (le film est censé se passer en 1996), réunis à l'appel d'une chorégraphe de renom dans un local de répétition isolé dans la neige, vont passer un sale moment.

Quelqu'un a assaisonné la sangria d'un produit psychotrope qui rend méchant. Ce qui permet au

réalisateur de pousser ses interprètes (Sofia Boutella, actrice et danseuse, vue récemment dans *La Momie*, Romain Guillermic, à l'affiche d'*Elektra Mathematrix*, Kiddy Smile, producteur et DJ) jusqu'au paroxysme, de dérégler les rapports entre les êtres vers le meurtre et le sadisme, bref de passer un long moment dans une nouvelle version du passage souterrain d'*Irréversible* (2002, avec Monica Bellucci, Vincent Cassel et Albert Dupontel).

La caméra, organisme vivant

On le sait, rien n'est plus pénible que d'être le/la seul(e) à n'avoir rien pris dans une soirée où le reste des convives ont bu, fumé, ingéré... En portant un regard, sinon lucide, du moins non intoxiqué, sur *Climax*, on retrouvera la virtuosité naturelle de Noé, qui sait faire glisser la caméra d'espace en espace, comme si elle était un organisme vivant, qui sait tout exiger de ses comédiens (y compris n'importe quoi), et la vacuité dans laquelle ce talent se meut. ■

THOMAS SOTINEL

Film français de Gaspar Noé. Avec Sofia Boutella, Romain Guillermic, Kiddy Smile (1 h 35).



Tournage d'un film pornographique dans « L'amour est une fête ». CHRISTINE TAMALET/MARS FILMS

Plongée hédoniste dans la nuit

Cédric Anger évoque l'artisanat des films pornos des années 1980

L'AMOUR EST UNE FÊTE

Bienvenue dans l'ancien monde. Paris, 1982, Le Mirodrome. Un peep show de Pigalle en déclin tenu par Franck (Guillaume Canet) et Serge (Gilles Lellouche), qui ont l'idée de tourner de courts pornos amateurs. Magie fantasmée du cinéma. L'affaire reprend de plus belle. Au point qu'une bande cagoulée, vraisemblablement commanditée par quelque cacique de l'industrie du porno, vient la leur détruire intégralement. Monde voluptueux de la nuit, du désir, du plaisir, mais aussi de la violence, du banditisme, de l'illégalité.

Le film s'était ouvert, au petit matin d'une nuit d'orgie ordinaire, dans une belle maison bourgeoise avec piscine. Gueule de bois des deux associés, fille nue passant languissamment, retour difficile à la vie diurne – pour ne pas le nommer : au réel. On pense a priori que ce retour à l'ordre du jour sera, sous les auspices du dégrisement et de la chute, le programme nécessaire de *L'amour est une fête*. C'est mal connaître Cédric Anger, dont l'œuvre (*Le Tueur*, *L'Avocat*, *La prochaine fois je viserai le cœur*) n'aime rien tant que les histoires d'infiltration, la duplicité des personnages, le doute jeté sur les

hiérarchisations morales et esthétiques. Il n'échappe à personne que cette combinaison vaut aussi comme possible définition de l'auteur de cinéma, ce qui n'étonne pas venant de la part d'un ex-critique formé à la cinéphilie des *Cahiers du cinéma*.

De nouveau mis à terre, Franck et Serge se tournent donc vers un professionnel du X (le régulièrement et formidablement excentrique Michel Fau) pour se relancer encore une fois. Sauf que – coup de théâtre que le lecteur pourrait, à juste raison, nous reprocher de révéler si l'enjeu du film n'était fondamentalement ailleurs –, les deux compères se révèlent être des flics infiltrés dans le milieu du sexe pour, par un flagrant délit savamment orchestré, y frapper un gros coup et siffler la fin de la récréation des seventies.

Vitalité lyrique

L'idée de Cédric Anger, pour le dire avec la finesse des titres de films olé-olé de l'époque, n'est pourtant pas que ces personnages frappent un grand coup, mais qu'ils se contentent de le tirer. Plus élégamment dit, que la loi cède devant le désir, que l'exultation des corps et l'ivresse des sens défient tant l'hypocrisie de la société du contrôle que les ligues de vertu. L'histoire de ce film immoral et erratique, mû par une fantaisie

« L'amour est une fête » est un film impertinent, qui ne se fera pas que des amis dans sa propre époque

hédoniste, est donc celle de la lente dérive de deux flics de la lugubre brigade des mœurs vers la libération de leurs propres mœurs. Saisie au crépuscule d'un artisanat du porno où le plaisir et la liberté d'en jouir avaient, si l'on en croit l'auteur, encore leur place, *L'amour est une fête* est un film impertinent, qui ne se fera pas que des amis dans sa propre époque. Laquelle lui reprochera la ténuité de personnages féminins réduits à de purs véhicules de plaisir, ainsi qu'une possible idéalisation de la petite entreprise pornographique, dont il y a lieu de supposer qu'elle ne se résuma pas à une rayonnante utopie libératrice.

Il n'en reste pas moins que le monde étincelant qu'il nous dépeint – grand ensoleillement de couleurs chaudes, tunnels narratifs enrobés dans une playlist glamrock électrisante et pailletée – séduit par sa vitalité lyrique, serait-il empreint d'une

certaine morbidité qui suggère avec finesse la face obscure de cette émancipation. Un monde qui nous paraît aujourd'hui précieux parce qu'il résiste encore un tant soit peu à l'aliénation marchande intégrale, parce que les délinquants y ont une âme d'enfant, les réalisateurs de porno une ambition esthétique, les hommes et les femmes un commun désir de jouissance.

Associé à la récente sortie d'*Un couteau dans le cœur*, de Yann Gonzalez, évocation baroque du milieu du porno gay, *L'amour est une fête* témoigne, à l'évidence, d'un intérêt actuel pour la levée des tabous et l'efflorescence sexuelle des années 1970. On le perçoit ailleurs, depuis la remise en lumière (en DVD chez Artus Films) du ténébreux Jess Franco, roi ibérique du cinéma bis, jusqu'à la programmation imminente d'un porno féministe au festival du cinéma italien d'Annecy (*ISVN. Io sono Valentina Nappi*, de Monica Strambini). On y voit la recherche de ce que l'uniformisation actuelle du monde tend à détruire : l'existence d'une contre-culture. ■

JACQUES MANDELBAUM

Film français de Cédric Anger. Avec Guillaume Canet, Gilles Lellouche, Michel Fau, Camille Razat, Xavier Beauvois (1 h 59).

Retrouvez l'intégralité des critiques sur Lemonde.fr

■■■■ À NE PAS MANQUER

Leave No Trace

Film américain de Debra Granick (1 h 49).

■■■■ À VOIR

L'amour est une fête

Film français de Cédric Anger (1 h 59).

Les Frères Sisters

Film franco-américano-roumano-espagnol de Jacques Audiard (2 h 01).

■■■■ POURQUOI PAS

Le Poulain

Film français de Mathieu Sapin (1 h 37).

Climax

Film français de Gaspar Noé (1 h 35).

Fortuna

Film suisse de Germinal Roaux (1 h 46).

Ethiopienne de 14 ans, Fortuna est recueillie par une communauté de religieux dans les Alpes suisses. Elle rencontre un autre réfugié, africain, dont elle tombe amoureuse. Une série d'événements viendra secouer le quotidien du refuge. Dans sa volonté de fictionnaliser le sort des réfugiés, *Fortuna* s'alourdit d'un surmoi d'auteur, une solennité qui traduit une incapacité du réalisateur à aborder son récit et ses personnages sans les plonger préalablement dans un bain d'esprit de sérieux. ■ M. J.

Vaurien

Film français de Mehdi Senoussi (1 h 30).

Malgré ses cinq années d'études, Redouane ne parvient pas à trouver du travail. Lorsque Pôle emploi lui annonce sa radiation, il se rend à l'agence pour rencontrer le directeur, ce qui lui est refusé. Excédé, il prend en otage le personnel et le public qui se trouvent là. Premier long-métrage de l'acteur Mehdi Senoussi, *Vaurien* souffre de son ambition trop vaste : vouloir entasser dans un huis clos tous les maux d'une société. ■ M. J.

Avant l'aurore

Film français de Nathan Nicholovitch (1 h 45).

Mirinda (Daniel D'Ingeo) est un travesti français qui se prostitue à Phnom Penh. Il croise une fillette échappée d'un réseau de prostitution, qu'il tente de rendre à sa famille, dont tout porte à croire qu'elle l'a en fait vendue. L'approche quasi documentaire et la narration embrassent à la fois le présent âpre des personnages et l'histoire récente du Cambodge. ■ J.-F. R.

Volubilis

Film marocain de Faouzi Bensaidi (1 h 46).

A Meknès, le vigile zélé d'un centre commercial qui souhaite en écarter les pauvres est humilié par le riche mari d'une femme qu'il a voulu contraindre à la règle commune. L'homme perd son travail et songe à une vengeance. Un film engagé sur le Maroc d'aujourd'hui, qui manque de subtilité. ■ J. M.A.

■■■■ ON PEUT ÉVITER

La Nonne

Film américain de Corin Hardy (1 h 37).

À L'AFFICHE ÉGALEMENT

Carnage chez les Puppets

Film américain de Bryan Henson (1 h 32).

Jour de paye, vers un revenu universel

Documentaire autrichien et allemand de Christian Tod (1 h 35).

Plongeurs !

Programme de six courts-métrages (1 h 05).

Victimes

Film français de Robin Entreinger (1 h 25).

LES MEILLEURES ENTRÉES EN FRANCE

	Nombre de semaines d'exploitation	Nombre d'entrées*	Nombre d'écrans	Evolution par rapport à la semaine précédente	Total depuis la sortie
Première année	1	283 689	502		283 689
Les Déguns	1	179 516	128		179 516
En eaux troubles	4	125 339	512	↓ - 25%	1 401 556
Mademoiselle de Jonquières	1	120 908	256		120 908
BlackKkKlansman	4	110 745	481	↓ - 25%	967 813
Photo de famille	2	98 024	395	↓ - 46%	324 177
Peppermint	1	69 851	203		69 851
Les Vieux Fourneaux	4	64 410	659	↓ - 36%	744 049
Searching - Portée disparue	1	55 504	175		55 504
Mission : impossible - Fallout	7	47 847	356	↓ - 34%	2 929 334

AP : avant-première
Source : « Ecran total »

*Estimation
Période du 19 au 23 septembre inclus

Frissons faciles aux portes de l'enfer

« La Nonne » ne propose qu'une succession mécanique d'effets destinés à faire sursauter

LA NONNE

Bourgeon filmique écloso sur la saga horrifique des *Conjuring*, *La Nonne* vient de remporter un spectaculaire succès au box-office, aux États-Unis (54 millions de dollars dès le premier week-end de sa sortie, pour un budget de 22 millions). Le film est hélas représentatif de tout ce qu'a aujourd'hui de stérile un certain cinéma de genre, cyniquement fabriqué en série et dépourvu de toute véritable profondeur ou nécessité.

1952. Après le suicide d'une jeune nonne retrouvée pendue dans une abbaye en Roumanie, le Vatican envoie un prêtre et une jeune novice pour enquêter sur les circonstances d'un tel geste. A peine arrivés sur les lieux et aidés

par l'homme qui a découvert le corps (un Québécois égaré surnommé « Frenchie » !), ils sont assaillis de visions horribles et d'apparitions hideuses, hantés par des cauchemars angoissants, traqués par des entités surnaturelles, malmenés par d'invisibles forces.

Le film s'enfonce dans la gratuité

Plongés au cœur d'un univers presque intégralement numérique, ils devront, au terme d'un jeu de l'oie passablement incompréhensible, affronter un démon (qui a pris l'apparence d'une nonne spectrale) et refermer la porte de l'enfer qui, justement, se trouvait dans les sous-sols de l'abbaye. Tout cela grâce – si l'on comprend bien, ce qui n'est pas garanti – à la possession d'une clé mystérieuse et d'un récipient contenant le sang du Christ.

Ce que les producteurs d'un tel film ont oublié, c'est que la terreur au cinéma se construit sur ce qui, ici, fait cruellement défaut : des situations et des personnages. Le film n'est en effet, dès ses premières minutes, qu'une succession de trucs et d'effets destinés à faire sursauter mécaniquement le spectateur, sans qu'il puisse comprendre pourquoi et à quelles fins.

Les rares éléments caractérisant les protagonistes (une éventuelle culpabilité du prêtre venue du passé, les visions de la novice), les rares questions morales à peine effleurées (l'insolubilité du suicide dans le catholicisme) ne servent jamais à nourrir une quelconque logique, une relative réflexion, et sont jetés immédiatement aux poubelles des causalités perdues.

Multipliant les événements qui ne sont pas exploités par la suite

(pourquoi la jeune novice se fait-elle graver un pentacle à l'épaule ?), le film s'enfonce dans la gratuité. *La Nonne* fait parfois mine d'exposer les potentialités d'un récit et d'une psychologie qui tournent systématiquement court. Certes, l'épouvante cinématographique peut n'être l'allégorie de rien et se défier absolument de toute psychologie. Mais, pour cela, pour provoquer le frisson sensoriel de la gratuité pure, il faudrait le talent d'un Lucio Fulci (*L'Enfer des zombies*), cinéaste que le film plagie parfois sans retrouver sa capacité à engendrer, avec de pures visions d'horreur, une transe quasi médiumnique. ■

JEAN-FRANÇOIS RAUGER

La Nonne, film américain de Corin Hardy. Avec Taissa Farmiga, Demian Bichir (1 h 37).

Double peine pour le cinéma : le temps estival, qui joue les prolongations, et la rentrée scolaire, qui dessert la fréquentation des salles. Ainsi, les entrées réalisées par les films français sortis la semaine dernière affichent des scores modestes. Dans le trio de tête, c'est *Première année*, de Thomas Lilti, qui s'en sort le mieux ; les étudiants en médecine auxquels s'intéresse le réalisateur d'*Hippocrate* attirent 283 689 spectateurs (répartis sur 502 écrans). Dans un tout autre ambiance, *Les Déguns*, de Cyrille Droux et Claude Zidi Jr., dont la notoriété des héros a eu le temps de se construire durant quatre ans sur YouTube, ont rassemblé 179 516 curieux (sur 128 copies). A l'opposé de l'ambiance potache des *Déguns*, le film en costumes d'Emmanuel Mouret, *Mademoiselle de Jonquières*, adaptation d'un épisode de *Jacques le Fataliste*, de Diderot, atteint 120 908 entrées (sur 256 copies).

Djamel Allam

Chanteur kabyle



En 1985, à Alger. PATRICK AVENTURIER/GAMMA

Considéré comme l'un des rénovateurs de la chanson kabyle, Djamel Allam est mort, le 15 septembre, dans un hôpital parisien. L'annonce a été faite par le ministre de la culture algérien, Azzedine Mihoubi, sur son compte Twitter. Le chanteur avait 71 ans.

Né le 26 juillet 1947 dans le village d'Ilmaten, proche de Béjaïa (Vgayet, en berbère), à 220 km à l'est d'Alger, en Petite Kabylie, il quitte sa région natale, en 1967, pour Marseille après des études de musique au conservatoire municipal de Béjaïa. Dans la cité phocéenne, où il se fait embaucher comme machiniste au Théâtre du Gymnase, il croise Brassens, Moustaki, Patrice Chéreau, Léo Ferré, dont il deviendra un ami proche, et Bernard Lavilliers, avec qui il tournera dans les cabarets du port. Celui-ci lui suggère de « monter » à Paris.

Djamel Allam suit ce conseil fraternel et rejoint la capitale, où il commence bientôt à se faire un nom dans les cabarets de la rive gauche. En 1971, il retourne en Algérie. Il y devient animateur et producteur à la radio nationale francophone Chaîne 3. Il prend par ailleurs la direction artistique du cabaret La Vouïte, à Moretti, dans la banlieue d'Alger. Il y invite Marc Ogeret, Léo Ferré, Areski Belkacem et Brigitte Fontaine, dont il adaptera, en kabyle, le titre *L'Accident*. Il fait sa première apparition sur scène en 1972, en première partie du duo Areski et Fontaine, à la salle El Mouggar, à Alger.

Affinités avec le cinéma

De retour à Paris, deux années plus tard, il participe à l'émission « Pas de panique », de Claude Villiers, sur France Inter, et sort son premier album, *Arjouth* (« Laissez-moi raconter »), sur le label discographique français L'Escargot (François Bréanger, Angel Parra, Pascal Auberson, Beausoleil Broussard...), créé par Gilles Bleiveis. Suivront ensuite *Argu* (« Les Rêves du vent », 1978), *Si Slimane* (1981), puis *Salimo* et *Mara d-yughal* (« Quand il reviendra »), en 1985. L'année suivante, il retourne en Algérie. Il vit sur place les émeutes de la jeunesse algérienne d'octobre 1988. A son retour à Paris, il enregistre *Mawloud*, en écho à ces événements.

En 1996, il s'engage en France, auprès d'autres artistes, pour les sans-papiers, et fait paraître un album acoustique, *Le Chant des*

sources, suivi, en 2000, par *Gouraya* (réalisé par Safy Boutella). En 2006 paraît en Algérie un coffret regroupant neuf albums, *Tella tamk ant deg ul-iw* (« Il y a une place dans mon cœur »). Le *Youyou des anges*, en 2008, sera son ultime enregistrement.

A partir des années 1980, Djamel Allam révèle ses affinités avec le cinéma. Il apparaît dans *Les Sacriflés*, réalisé par Okacha Touita (1983), *Fort Saganne* (Alain Corneau, 1984), *Les Folles Années du twist* (Mahmoud Zemmouri, 1985). Il va également écrire plusieurs musiques pour le cinéma et la télévision, dont *La Colline oubliée*, réalisé par Abderrahmane Bouguermouh (1996). En 2013, le prix de l'Olivier d'or du meilleur film lui a été décerné au Festival du film Amazigh, à Tizi Ouzou (Kabylie), pour son court-métrage muet *Banc public*.

Ouvert sur les sons du monde

S'il est considéré comme l'un des rénovateurs de la chanson kabyle, qu'il interprète avec une belle énergie sur scène, il chante aussi en arabe dialectal, ce qui lui vaut d'être « mal vu par les imbéciles "kabylistes" », écrit Bouziane Daoudi dans le quotidien français *Libération* (15 mai 2001), rappelant par ailleurs que, « ouvert sur les sons du monde », le chanteur « n'a cessé de populariser la musique kabyle en l'adaptant à des langages musicaux modernes ».

Le 6 mai, un hommage lui a été rendu au Cabaret sauvage, à Paris, en présence de nombreux artistes. Il est apparu très affaibli, mais se voulait rassurant quant à l'évolution de la maladie qui le rongait, se souvient Rabah Mezouane, chargé de programmation à l'Institut du monde arabe, insistant sur le rôle important qu'a joué Djamel Allam dans la diffusion de la chanson et de la musique kabyles : « Il faisait partie, avec Idir, Ferhat et quelques autres, des précurseurs de la nouvelle vague de la chanson moderne kabyle apparue dans les années 1970. » ■

PATRICK LABESSE

Le Monde

Le Carnet

Vos grands événements

Naissances, baptêmes, fiançailles, mariages, anniversaires de naissance

Avis de décès, remerciements, messes, condoléances, hommages, anniversaires de décès, souvenirs

Colloques, conférences, séminaires, tables-rondes, portes-ouvertes, forums, journées d'études

Soutenances de mémoire, thèses, HDR.

Expositions, vernissages, signatures, lectures, communications diverses

Pour toute information Carnet :
☎ 01 57 28 28 28
☎ 01 57 28 21 36
✉ carnet@mpublicite.fr

AU CARNET DU «MONDE»

Décès

Paris, Nantes, Douarnenez.

Nous avons la tristesse de faire part du décès de

M. Victor AUDREN,
X 37,
FNFL,
commandeur
dans l'ordre national du Mérite,
commandeur de la Légion d'honneur,

survenu le 14 septembre 2018,
dans sa centième année.

De la part de

Françoise et Bernard Le Berre,
Jacques Audren et Dominique Petermüller,
Jean-Louis et Adeline Audren,
ses enfants
et leurs conjoints et compagne,

Anne, Jérôme, Marie et Tomàs, Else,
Baptiste et Olivia, Victor, Virgile,
ses petits-enfants
et leurs conjoints,
Pablo, Jeanne, Édouard, Raphaëlle,
ses arrière-petits-enfants,

Idilia, Francelina, Johnny et Christian,
les personnes qui l'ont accompagné
pendant les dernières années de sa vie.

La cérémonie religieuse aura lieu
en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 17^e,
le jeudi 20 septembre, à 14 h 30.

L'inhumation aura lieu au cimetière
de Ploaré, à Douarnenez (Finistère),
le vendredi 21 septembre, à 15 heures.

L'Association contre le nucléaire
et son monde

a la tristesse de faire part du décès de

Marc CHAZALETTE,

survenu le 15 septembre 2018.

« Il est mort mais il s'obstine ».

Catherine Daum,
Florence Hine-Daum,
Nicolas Daum,
Béatrice et Paul Roussier,
Chantal Daum,
ses enfants,
Camille, Sophie, Olivier, Cécile et Clélia,
ses petits-enfants,

ont la tristesse de faire part de la mort de

M^{me} Noël DAUM,
née Jacqueline DROULERS,

survenue à Paris, le 15 septembre 2018.

La cérémonie religieuse sera célébrée
le vendredi 21 septembre, à 9 h 30,
en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas,
252, rue Saint-Jacques, Paris 5^e, suivie
de l'inhumation au cimetière de Chenoise
(Seine-et-Marne).

M^{me} Annick Debry-Bizouard,
son épouse,
ses enfants, Hervé, Véronique, Eric
et son épouse, Arlette,
ses petits-enfants,
ses arrière-petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

docteur Gérard DEBRY,
professeur honoraire
de la Faculté de médecine de Nancy,
officier de la Légion d'honneur,
médaillé des déportés politiques,

survenu le dimanche 16 septembre 2018,
dans sa quatre-vingt-onzième année.

Ses obsèques seront célébrées le jeudi
20 septembre, à 15 heures, en la basilique
du Sacré-Cœur, à Nancy.

Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Agnès,
son épouse,
Florence et Anne-France,
ses filles,
Bernadette,
sa sœur
Et toute sa famille,

font part du rappel au Père de

François GIRARD,
receveur des finances honoraire,

le 14 septembre 2018,
dans sa soixante-troisième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée
à Strasbourg, le jeudi 20 septembre,
à 14 h 30, en l'église du Christ Ressuscité

Sa famille,
Ses amis,

ont la tristesse d'annoncer le décès de

M. Albert GIROUARD,
X 44,

survenu le 13 septembre 2018,
à Boulogne-Billancourt,
à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

Une bénédiction aura lieu le vendredi
21 septembre, à 14 h 30, en l'église Notre-
Dame de Boulogne-Billancourt, 2, rue de
l'Eglise.

En union avec
Michel Henry (†),
son époux,
Alain et Marie-Pierre Pécourt,
ses frère et belle-sœur,
Nicolas Pécourt, Sophie Bousquet,
Emilie Pécourt (†),
ses neveux
et leurs conjoints et enfants,

font part du décès, le 13 septembre 2018,
à Albi, de

M^{me} Anne HENRY,
née PÉCOURT,
ex-professeur
à l'université de Montpellier.

Madeleine Lazard, née Moisan,
son épouse,
Michel,
son fils
et Béatrice,
Nathalie,
sa fille,
Arnaud, Tristan et Béatrice,
ses petits-enfants,
Ses neveux et cousins,

ont la tristesse d'annoncer que

Gilbert LAZARD,
déporté résistant,
membre de l'Institut,
officier de la Légion d'honneur,
linguiste,

a quitté ce monde le 6 septembre 2018,
à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans.

« Parmi la jeune verdure
Dégustons le vin ardent
L'herbe poussera longtemps
Sur tes cendres et les miennes. »
Omar Khayyâm.

Cet avis tient lieu de faire-part.

49, avenue de l'Observatoire,
75014 Paris.

Marie-Anne Le Lorier,
née Gallot,
son épouse,
Aurore et Stéphane Rougeot,
Antoine Le Lorier,
Juliette et Thomas Erhel,
ses enfants,
Agathe, Joséphine, Lucas, Félix,
Ferdinand, Léon, Jules, Ambre, Alma
ses petits-enfants,
Ses frère et sœurs,
Ses beaux-frères et belles-sœurs,
Gilles Galéa,
Lourdes Da Silva,

ont la tristesse de faire part du décès de

Patrick LE LORIER.

La cérémonie religieuse sera célébrée
le vendredi 21 septembre 2018,
à 11 heures, en la basilique Sainte-Clotilde,
23 bis, rue Las-Cases, Paris 7^e.

Saint-Herblain (Loire-Atlantique).

Sa famille

a la tristesse de faire part du décès de

Roger MARIE,

survenu le 16 septembre 2018,
à Nantes,
à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Un dernier hommage lui sera rendu
au crématorium de Château-Thébaud,
vendredi 21 septembre, à 14 heures.

Paris.

La famille de

**M^{me} Catherine
MEYNET-ARTHUR**

a la douleur d'annoncer son décès,

survenu le 13 septembre 2018, à Paris,
à l'âge de soixante-neuf ans.

Les obsèques auront lieu le jeudi
20 septembre, à 13 heures, au crématorium
du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e.

La famille de Mourzitch

a la tristesse de faire part du décès de

M. Jean de MOURZITCH,
ancien avocat
au barreau de Paris,

survenu le 15 septembre 2018,
à l'âge de soixante-quinze ans.

La cérémonie religieuse aura lieu
le mercredi 19 septembre, dans l'intimité
en l'église orthodoxe Saint-Séraphin-de-
Sarov, Paris 15^e.

La famille remercie toutes les personnes
qui s'associent à son deuil.

Brigitte,
sa femme,
Thomas et Hélène, Blaise,
ses fils et sa belle-fille,
Manon et Sasha,
ses petites-filles,

ont la tristesse de faire part du décès de

Yves PECCIA-GALLETTO,

survenu le jeudi 13 septembre 2018.

Les obsèques auront lieu le jeudi
20 septembre, à 14 h 30, en l'église Saint-
Dominique, 20, rue de la Tombe-Issoire,
Paris 14^e.

Brigitte Peccia-Galletto,
10, rue de la Tombe-Issoire,
75014 Paris.

Les familles Perié, Bassière, Huber

ont le regret de faire part du décès de

M. René PERIÉ,
ancien chef de service
de l'inspection générale de
l'administration de l'Éducation nationale,
ancien président
du Centre national de documentation
pédagogique,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
dans l'ordre national du Mérite,
commandeur
dans l'ordre des Palmes académiques,

survenu le 17 août 2018,
dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.

L'incinération a eu lieu au crématorium
du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e,
dans la plus stricte intimité.

Claire, Bernard et Vincent Saddy,
ses enfants,
Antoine, Juliette, Matéo et Julie,
ses petits-enfants,
Karla et Malorie,
ses belles-filles,
Pierre Saddy,
son frère,
Marie-José Daire,
sa sœur,
Ses neveux et nièces,
Toute sa famille,
Ses proches
Et amis,

ont l'immense tristesse de faire part
du décès de

colonel Jean-François SADDY,
officier de la promotion de Saint-Cyr
« Ceux de Dien Bien Phu »,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
croix de la Valeur militaire avec palmes,
survenu le 15 septembre 2018, à Lyon.

Les obsèques seront célébrées le jeudi
20 septembre, à 10 heures, en l'église
Notre-Dame Saint-Louis de la Guillotière,
Lyon 7^e.

Ni fleurs ni couronnes.

Nous rappelons à votre souvenir son
épouse aimée,

Marine,

décédée le 20 octobre 1998.

Cet avis tient lieu de faire-part.

8, rue Lamothe,
69007 Lyon.

Nous avons la douleur d'annoncer
le décès de

**docteur Andrée Françoise
STARZYNSKA**,
née LÉVY,

survenu le 28 septembre 2018.

Les obsèques auront lieu à Paris,
le 19 septembre, à 10 h 30, au temple
luthérien Saint-Pierre, suivies de
l'inhumation à BoisMorand (Loiret).

Pierre et Catherine Woreczek,
son fils et sa belle-fille,
Martin, Antoine, Robin,
ses petits-fils,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Marcel WORECZEK,

survenu le samedi 14 septembre 2018,
à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Les obsèques auront lieu le jeudi
20 septembre, à 16 heures, au cimetière
Ouest de Périgueux (Dordogne), 75, rue
Louis-Blanc.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Avis de messe

Paris. Banassac.

En mémoire de

Bernard MARCHAND,
expert comptable,
cofondateur du CIHM,

décédé le 7 août 2018 et inhumé au
cimetière de Banassac (Lozère).

Une messe sera célébrée le jeudi
27 septembre, à 17 h 30, au Couvent Saint-
Jacques, 20, rue des Tanneries, Paris 13^e.

Denyse Marchand,
92, avenue de Villiers,
75017 Paris.

Assemblée générale

Société Générale LDG S.A
société anonyme
Siège social : L-1724 Luxembourg,
33, boulevard Prince-Henri.
R.C.S. Luxembourg B.164.692
la « Société »

Messieurs les actionnaires
sont priés d'assister à

L'Assemblée générale extraordinaire

qui se tiendra extraordinairement
le 28 septembre 2018, à 14 heures,
devant M^e Cosita Delvaux,
notaire résidant professionnellement,
36, boulevard Joseph-II,
1840 Luxembourg.

Ordre du jour :

- Constatation de la réunion de toutes les sept cent cinquante mille trois cent treize (750.313) actions de la Société d'une valeur nominale de cent euros chacune, entre les mains de la société « Société Générale Bank & Trust SA. »
- Constatation que la Société ne détient aucun bien immobilier, ni au Grand-Duché de Luxembourg, ni à l'étranger.
- Constatation que la Société n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature et que les actions de la Société ne sont pas mises en gage, ni ne font l'objet de nantissement ou de tout autre charge.
- Dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat, conformément à l'article 1865bis du Code civil et à l'article 1100-1 de la loi modifiée du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales.
- Constatation que l'activité de la Société a cessée, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et que l'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour, avant tout paiement à sa personne et ce en application de l'article 1865bis du Code civil.
- Constatation que la Société a fourni « l'attestation de confirmation » émise par l'administration de l'enregistrement et des domaines, le « certificat de non-obligation » émis par le Centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de sécurité sociale et « l'attestation de non-obligation » émise par l'administration des contributions directes.
- Décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société.
- Constatation que les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq années au siège social de l'actionnaire unique, au L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile-Reuter.
- Annulation des actions de la Société.
- Divers.

Le conseil d'administration.

Société éditrice du « Monde » SA
Président du directoire, directeur de la publication Louis Dreyfus
Directeur du « Monde », directeur délégué de la publication, membre du directoire Jérôme Fenoglio
Directeur de la rédaction Luc Bronner
Directrice déléguée à l'organisation des rédactions Françoise Tovo
Direction adjointe de la rédaction Philippe Broussard, Alexis Delcambre, Benoît Hopquin, Franck Johannes,
Marie-Pierre Lannelongue, Caroline Monnot, Cécile Prieur
Direction éditoriale Gérard Courtois, Alain Frachon, Sylvie Kauffmann
Rédaction en chef numérique Hélène Bekmezian, Emmanuelle Chevallereau
Rédaction en chef quotidien Michel Guerrin, Christian Massol
Directeur délégué au développement du groupe Gilles van Kote
Directeur du développement numérique Julien Laroche-Joubert
Rédacteur en chef chargé des diversifications éditoriales Emmanuel Davidenkoff
Chef d'édition Sabine Ledoux
Directeur artistique Aris Papatheodorou
Photographie Nicolas Jimenez
Infographie Delphine Papin
Médiateur Franck Nouchi
Secrétaire générale du groupe Marguerite Moleux
Secrétaire générale de la rédaction Christine Laget
Conseil de surveillance Jean-Louis Belfa, président, Sébastien Cargano, vice-président

CARTE BLANCHE – SELÇUK | **Après la guerre**

Un nouveau statut du clergé pour vaincre le malaise du célibat des prêtres

Jean-Louis Schlegel, sociologue des religions, souligne l'incidence du fossé qui s'est creusé, sous le coup de la libération des mœurs, entre la société et l'Église

Par JEAN-LOUIS SCHLEGEL

De nombreuses voix, catholiques ou non, mettent en cause le rôle du célibat pour expliquer l'importance de la pédophilie chez les prêtres. Elles ont raison, nonobstant la position défendue par l'Église et nombre de catholiques. Avec les révélations récentes, nier une relation au moins indirecte, au sens où le célibat mal vécu, avec les frustrations qu'il engendre, peut favoriser toutes les perversions et susciter la violence voire le crime sexuels, deviendra de plus en plus difficile à tenir.

Une question demeure : pourquoi la pédophilie de prêtres a-t-elle pris de l'ampleur durant la seconde moitié du XX^e siècle ? Une des raisons ne serait-elle pas le contexte nouveau dans lequel le célibat doit être vécu depuis plusieurs décennies ? C'est étrange de devoir le rappeler, mais une révolution sexuelle a eu lieu, qui fait que le régime des pratiques et des expressions sexuelles, même dans des sociétés non occidentales, a changé du tout au tout depuis cinquante voire soixante-dix ans. Or, rien, ou presque, n'a bougé du côté de l'Église catholique.

Il faudrait même dire que, sur ce point, entre elle et les sociétés modernes, le fossé n'a cessé de s'élargir, et la tension de s'aggraver : aux multiples libertés et droits nouveaux accordés à tous par les démocraties libérales, en particulier dans le domaine de la sexualité, la conjugalité, la procréation (ou son refus), comme à la liberté des expressions sexuelles, l'Église catholique, avec Jean Paul II et Benoît XVI, n'a cessé de répondre en aggravant les refus et les anathèmes, en se présentant comme un bouclier contre ce qu'elle dénonce comme des destructions de la famille, une « culture de mort » ou de la dépravation collective et individuelle.

On ne discutera pas ici des bonnes et des mauvaises raisons, ou de la pertinence, de certains arguments de l'Église, ni encore des limites et des impasses des libérations sexuelles. Néanmoins, quand, à la liberté sexuelle qui s'est accrue, l'Église oppose sa morale sexuelle rigoureuse comme la seule admissible selon la foi et la raison, dans des sociétés sécularisées qui ne partagent plus ses positions rigides depuis les années 1960, elle risque d'imposer, aux fidèles d'abord,

IL FAUDRA BIEN, VU LA RARETÉ DES VOCATIONS, ROUVRIER UN DOSSIER QUE JEAN PAUL II AVAIT PRÉTENDU FERMER

des exigences intenable, qui les mettent sous pression, les culpabilisent, les obligent à mentir et à ruser.

On n'en est plus aux listes quasi pornographiques de certains pénitentiels médiévaux, mais on les a remplacés par une approbation très euphémisée, du bout des lèvres ou de la plume, du plaisir charnel, ou par un silence lourd sur tout. Alors que « tout » est, justement, étalé même dans les journaux sérieux, et non épargné aux catholiques, priés par l'Église d'en voir et d'en faire le moins possible et d'aller confesser leurs faiblesses s'ils n'y arrivent pas.

Or, plus de 85 % des couples qui se disent catholiques pratiquent, selon les enquêtes, la contraception « artificielle » interdite par Paul VI, en 1968, dans l'encyclique *Humanae vitae*, tandis que la plupart des catholiques qui veulent se marier à l'Église ont cohabité auparavant (fin 1975, Paul VI avait pourtant condamné la cohabitation « juvénile » alors en expansion) et, sans demander la permission à l'Église, se reconnaissent catholiques, concubins, pacés, divorcés remariés, homosexuels en couple ou non. De plus, tout catholique est évidemment concerné aussi par la licence multiple, l'érotisation généralisée, la pornographie en accès libre, etc.

« ADDICTS » À LA PORNOGRAPHIE

Sur son blog, un prêtre reconnaissait, il y a peu, entendre souvent en confessionnal des chrétiens devenus « addicts » à la pornographie sur Internet, « dépendants d'images dont ils n'arrivent pas à se libérer ». Encore ceux-là se confessent-ils ! Un discours plus vrai de l'Église, moins « céleste », plus proche de la réalité vécue serait bienvenu.

Et les prêtres ? Le « simple prêtre » diocésain, célibataire au service des communautés catholiques, vit lui aussi « dans le monde », le même que ses paroissiens. Sans partage de son temps ni de son cœur, d'une chasteté au moins désirée, son choix est censé préfigurer l'avenir « eschatologique » dans le royaume des cieux, où il n'y aura plus « ni femmes ni maris », et sa liberté par rapport à une famille est censée lui permettre d'assurer mieux le « plus haut service » qu'il doit à ses frères et sœurs humains. Mais qui ne s'est demandé : comment font-ils pour garder le célibat et rester chastes aujourd'hui ? La légende raconte que, déjà, saint Antoine, pourtant retiré dans le désert au IV^e siècle, était tourmenté en imagination par les démons de la luxure. L'imagination n'a pas beaucoup varié depuis, mais, pour les prêtres d'aujourd'hui, les « démons de la luxure » sont partout, en chair et en os dans la rue comme dans les images virtuelles de leur ordinateur. Ils sont exposés aux exhibitions de la liberté amoureuse, vestimentaire, érotique et aux images innombrables qui la véhiculent.

En même temps, la faible relève du côté des vocations a, depuis des années, eu pour effet mécanique d'amplifier leur solitude, donc leur fragilité. Sur quelle aide peuvent-ils compter ? Sur aucune proposition de réforme de leur condition, mais sur l'invitation constante à la sainteté pour réaliser leur vocation. De Jean Paul II surtout, pape rigoriste, ils n'ont reçu que l'exhortation à une foi plus vive, une vie spirituelle plus intense, une prière et une ascèse accrues. De nombreux « livres de spiritualité » matinsés de psychologie moderne, ils tirent probablement des conseils plus utiles...

Il n'y a certes aucun chemin direct qui mène de la liberté sexuelle et de la fragilisation intérieure de certains prêtres à la pédophilie, mais on pressent comment le fossé entre libertés du monde et loi religieuse – peut les entraîner, quand le célibat est mal vécu et s'il y a des prédispositions, à des actes qui sont à l'inverse de la voie « plus haute » qu'ils ont choisie. Les expressions ne manquent pas pour le dire : « Plus dure sera la chute », ou « Qui fait l'ange... ».

La psychanalyse dirait sans doute mieux les choses. En tout cas, le couvercle a fini par sauter, et il ne pouvait en être autrement. Les révélations sur les crimes commis, en contradiction absolue avec ce qu'on prétend publiquement vivre, et plus encore le silence pour les couvrir et le manque d'égards pour les victimes ébranlent l'Église et focalisent très justement l'attention de l'opinion publique sur le célibat, perçu comme effroyable et surtout incroyable. C'est en partie injuste, mais, même si, comme disait François Giroud, « il n'y a plus que les curés qui veulent se marier », il faudra bien, vu la rareté des vocations, rouvrir un dossier que Jean Paul II avait prétendu fermer, peut-être moins à cause de la pédophilie, car elle sera à l'avenir impitoyablement réprimée et sanctionnée, qu'en raison d'un « malaise dans le célibat », devenu tel qu'il vaut mieux envisager autrement le statut du clergé.

Mais c'est une décision difficile à prendre. Il serait peut-être plus urgent, plus expédient et plus efficace de promouvoir les femmes dans l'Église. Que mariées ou non, elles puissent déjà être ordonnées diacres ; que dans toutes les assemblées et instances de décision, du Vatican à la paroisse en passant par les conférences épiscopales, elles soient présentes de droit, à égalité avec les hommes, associées à la prise de décision, sans dépendre d'une invitation magnanime du pape ou des évêques. Leur présence ne résoudra pas tout, il y aura d'autres difficultés, mais cette mixité et cette égalité seraient beaucoup plus saines qu'un pouvoir réservé aux mâles célibataires, et seules capables de briser la caste cléricale qu'ils constituent immanquablement, même quand ils sont de bonne volonté. ■

J Jean-Louis Schlegel est sociologue des religions, codirecteur de la rédaction de la revue « Esprit »

« Le Sénat, principal contre-pouvoir de notre système présidentieliste »

Dans le cadre de l'affaire Benalla, la garde des sceaux expliquait, dans le « Monde » du 16-17 septembre, qu'une commission d'enquête parlementaire ne pouvait pas viser ce qui touchait le président. Un argument contesté par Olivier Beaud, professeur de droit public

Par OLIVIER BEAUD

Dans une tribune (*Le Monde* daté 16-17 septembre), la garde des sceaux met en doute la compétence de la commission d'enquête parlementaire du Sénat pour traiter de l'affaire Benalla. M^{me} Belloubet propose une interprétation restrictive du champ d'intervention des commissions d'enquête en se fondant sur la Constitution, sur l'ordonnance du 7 novembre 1958 et sur le principe de la séparation des pouvoirs. Interprétation qu'on peut contester.

La première objection concerne l'argumentation portant sur le cas du chef de l'Etat. La ministre de la justice s'attache à restreindre au maximum la portée des articles 24 et 51-2 de la Constitution en estimant que le président de la République, à la différence du gouvernement, ne pourrait faire l'objet d'un contrôle du Parlement. Elle se fonde donc sur le caractère « bicéphale » (président et gouvernement) du pouvoir exécutif pour affirmer que, à l'évidence, le président n'est pas le gouvernement.

Mais une telle interprétation littérale de la Constitution est en décalage complet avec la pratique de la V^e République, dans laquelle le président gouverne au mépris de l'article 20, qui attribue au gouvernement la direction de la politique de la nation. Cette interprétation est semblable à celle de François Mitterrand qui, en 1984, dispensa son prédécesseur, Valéry Giscard d'Estaing, d'aller s'expliquer devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale dans l'affaire dite des « avions renifleurs ». Succombant à un bel anachronisme, il invoqua la « tradition parlementaire » des III^e et IV^e Républiques, en vertu de laquelle le chef de l'Etat, irresponsable politiquement, devait être soustrait à tout contrôle du Parlement.

CONTRÔLE PARLEMENTAIRE

La garde des sceaux invoque également les articles 67 et 68 de la Constitution, dont on peut faire une lecture diamétralement opposée. Le premier article interdit d'imposer au chef de l'Etat de « témoigner » devant « aucune juridiction ou autorité administrative française ». Or, une commission d'enquête n'est ni l'une ni l'autre. Par ailleurs, l'article 68, dans sa nouvelle version de 2008, a introduit un embryon de responsabilité politique du chef de l'Etat pouvant conduire à une éventuelle destitution. Il est donc loin d'être évident que l'interprétation de 1984 soit encore valable aujourd'hui.

L'argument le plus contestable de la ministre est celui du principe de séparation des pouvoirs : il offrirait des « garanties procédurales » au chef de l'Etat et à ses collaborateurs, alors que le citoyen y verrait plutôt un privilège de l'exécutif. Un tel principe ne peut plus servir à empêcher le contrôle parlementaire des activités de l'exécutif, auquel le président est pleinement agréé. On semble oublier l'autre face de ce principe, la collaboration des pouvoirs, qui fonde le régime parlementaire et permet au Parlement de demander des comptes aux gouvernants.

Enfin, M^{me} Belloubet s'appuie sur l'article 6 de l'ordonnance de 1958 qui prévoit « qu'il ne peut être créé de commission d'enquête sur des faits ayant donné lieu à des poursuites judiciaires et aussi longtemps que ces poursuites sont en cours ». Or, cette règle n'a pas em-

L'INTERPRÉTATION DE LA CONSTITUTION DÉPEND DU RAPPORT DE FORCE POLITIQUE

pêché, dans la pratique, d'avoir des cas où une enquête judiciaire et une enquête parlementaire ont cheminé de concert, sans dommages ni pour l'un ni pour l'autre. Le cas du sang contaminé en est un bel exemple, l'affaire d'Outreau en est un autre. Surtout, si elle était appliquée strictement, une telle règle priverait le Parlement de tout droit à ouvrir ou maintenir une commission d'enquête car il suffirait au pouvoir exécutif, qui contrôle le parquet, de laisser ouvrir une information judiciaire sur un sujet controversé pour faire obstacle au contrôle parlementaire.

En réalité, la résolution du problème d'interprétation de la Constitution dépend du rapport de force politique. Quand les parlementaires appartiennent à la majorité présidentielle, leur interprétation des textes est, comme par hasard, défavorable aux droits du Parlement. Ainsi, en 1985, Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, avait sagement obéi à François Mitterrand dans l'affaire des avions renifleurs, comme Henri Emmanuelli, à l'époque de l'affaire Habache (1992) ; tandis qu'en 2009, le bureau de l'Assemblée nationale déclara irrecevable la demande de création d'une commission d'enquête sur les sondages de l'Elysée.

Aujourd'hui, le président du Sénat (Gérard Larcher, LR) et celui de la commission (Philippe Bas, LR) sont plus rétifs : ils interprètent donc les textes en faveur du contrôle parlementaire de l'entourage présidentiel. Avec succès, puisque ni le secrétaire général de l'Elysée, Alexis Kohler, ni le directeur de cabinet du président, Patrick Strzoda, n'ont refusé de venir s'expliquer devant la commission, alors même qu'une information judiciaire avait été ouverte. La garde des sceaux semble d'ailleurs admettre ce rapport de force défavorable lorsqu'elle reconnaît aux seules instances parlementaires le pouvoir « d'apprécier si leurs travaux risquent d'empiéter ou non sur le champ de l'enquête judiciaire ». En effet, il n'y a pas de tiers possible pour résoudre le conflit d'interprétation entre le Sénat et le gouvernement (et le président de la République). De plus, le Conseil constitutionnel n'étant pas une cour constitutionnelle, il n'est pas compétent pour trancher les litiges entre organes constitutionnels, ce qui n'est pas plus mal tant sa jurisprudence en matière institutionnelle est contestable.

Dans ce bras de fer entre la présidence et le Sénat, ce dernier aura probablement le dernier mot car nul ne peut le contraindre à céder. Comme du temps du général de Gaulle, le Sénat apparaît ainsi comme le principal contre-pouvoir de notre système présidentieliste. L'éventuel échec du projet de révision constitutionnelle, actuellement pendant, viendra peut-être confirmer cette leçon. ■

J Olivier Beaud est professeur de droit public à l'université Panthéon-Assas

Hongrie : le vote historique du Parlement européen

Analyse

CÉCILE DUCOURTIEUX
BRUXELLES - bureau européen

C'EST LA PREMIÈRE FOIS QUE LA DROITE EUROPÉENNE CLARIFIE AUTANT SA POSITION VIS-À-VIS DE L'EXTRÊME DROITE

Le vote « contre la Hongrie » au Parlement européen, le 12 septembre à Strasbourg, est historique, à au moins trois ou quatre titres. A une large majorité – plus de deux tiers des suffrages exprimés –, les euro-députés ont recommandé au Conseil (les Etats membres) l'activation d'une procédure communautaire exceptionnelle (l'article 7 du traité sur l'Union européenne) pour « *risque clair de violation grave de l'Etat de droit* ».

C'est la première fois que l'hémicycle bruxellois, représentant les 510 millions de citoyens de l'Union européenne (UE), signifie aussi clairement à un gouvernement d'un Etat membre qu'il a franchi la ligne rouge, qu'il s'éloigne trop des valeurs rappelés par l'article 2 du traité sur l'UE : « *L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'Etat de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités.* »

Le Parlement européen s'est emparé d'une procédure particulièrement stigmatisante : l'article 7 n'avait jusque-là été déclenché qu'une fois depuis qu'il existe – par la Commission, contre la Pologne, fin 2017. Mené à son terme, il peut aller jusqu'à priver un Etat

de son droit de vote au Conseil, ce qui équivaut à une quasi-exclusion du jeu européen.

Il était temps : depuis son retour au pouvoir, en 2010, Viktor Orban a sapé peu à peu les ressorts démocratiques de son pays, sans rencontrer jusqu'à présent de réelle résistance de l'Union. Et à la suite de sa deuxième réélection haut la main au printemps, il n'a pas modéré son discours de haine à l'égard des migrants. Le rapport de l'élue écologiste néerlandaise Judith Sargentini, sur la base duquel les euro-députés se sont prononcés, dresse un sombre tableau de ce lent glissement vers « l'illibéralisme », dont se revendique le leader hongrois. Réforme de la justice et de la Constitution, menaces pour la liberté de la presse, entraves aux conditions d'exercice des ONG venant en aide aux réfugiés, etc. Sans compter sa campagne aux relents antisémites contre George Soros, le milliardaire d'origine hongroise devenu la bête noire de Viktor Orban.

Par ce vote, c'est aussi la première fois que la droite européenne clarifie autant sa position vis-à-vis de l'extrême droite. Une partie majoritaire du Parti populaire européen (PPE), qui rassemble les droites conservatrices européennes (115 voix sur 218 affiliés), a arrêté de fermer les yeux sur les dérives de Viktor Orban. Au risque de provoquer son départ du PPE, et de voir son parti, le Fidesz, aller grossir les rangs des extrêmes.

Ras-le-bol d'être, malgré eux, assimilés à un populiste de droite ? Constat d'échec flagrant, après avoir espéré, des années durant, que le maintien de Viktor Orban au PPE permettrait

de contenir ses excès ? Prise de conscience que les valeurs de l'Union sont vraiment en danger, surtout depuis que l'Italie, un pays fondateur de l'UE, s'est dotée, elle aussi, d'un gouvernement antisystème ? Il y avait probablement un peu de tout cela, le 12 septembre.

UN PUISSANT SOUBRESAUT

Enfin, le vote à Strasbourg ressemble à un puissant soubresaut. Les élus, à droite comme à gauche, ont signifié qu'ils en avaient assez d'encaisser les provocations du chantage de l'illibéralisme sans réagir, ou en se contentant d'un débat en plénière suivi de « résolutions » pleines d'accusations, mais sans conséquences procédurales et peu médiatisées.

Tel avait été le cas, en avril 2017, quand Viktor Orban, offensif comme à son habitude et excellent orateur qui plus est, était venu se défendre de ses attaques contre l'Université d'Europe centrale, prestigieux établissement de Budapest fondé par George Soros, devant le Parlement européen. Ses diatribes – il avait dénoncé les « préjugés » à l'égard de son pays et qualifié d'« absurde » l'idée d'une menace pesant sur l'université – avaient laissé un goût amer aux euro-députés. L'impression qu'il était sorti plus vainqueur que défait de cette passe d'armes.

La croyance selon laquelle il valait mieux éviter de trop élever la voix pour ne pas alimenter le discours populiste se nourrissant d'une supposée « ingérence » insupportable de Bruxelles comme de Strasbourg avait jusqu'alors largement prévalu dans les couloirs

des institutions européennes. Mais à quoi bon continuer à faire profil bas quand, malgré tout, les populistes continuent à monter dans les intentions de vote ?

La Commission a franchi le Rubicon en proposant elle-même l'article 7 contre la Pologne, fin 2017. Cela ne l'a pas rendue plus populaire auprès des soutiens du PiS, le parti ultraconservateur au pouvoir à Varsovie, mais au moins l'article 7 exerce-t-il une pression supplémentaire sur le gouvernement, obligé de répondre en permanence à Bruxelles des soupçons de violation de l'Etat de droit.

Les élections européennes de mai 2019, qui s'approchent à grands pas, ont évidemment pesé sur le vote du 12 septembre. Déjà, certains à Strasbourg redoutent que l'extrême droite représente la troisième force politique au Parlement lors de la prochaine législature, avec la possibilité d'enrayer, voire de bloquer la machine européenne. Les déclarations brutales du vice-président du conseil italien, Luigi Di Maio, ces derniers jours, ont pu en conforter quelques-uns dans leur vote.

Le chef de file du Mouvement 5 étoiles a jugé que la directive sur le droit d'auteur – texte lui aussi voté le 12 septembre à Strasbourg, qui ambitionne de redonner un pouvoir de négociation aux auteurs face aux grandes plateformes d'Internet – était une « honte ». « *Ce sera un vrai plaisir, a menacé Luigi Di Maio, de voir, après les prochaines élections européennes, une classe dirigeante communautaire complètement rénovée, qui ne pensera plus à faire passer des cochonneries pareilles.* » ■

Louise Mushikiwabo n'a pas sa place à la tête de la francophonie

Charles Josselin, Pierre-André Wiltzer, Hélène Conway-Mouret et André Vallini, quatre anciens ministres français chargés de la francophonie, expliquent pourquoi le choix de Louise Mushikiwabo, ministre des affaires étrangères du Rwanda, proche de Paul Kagame, président du Rwanda, « porte atteinte à l'image même de notre pays »

Collectif

Le 23 mai, le président Macron annonçait de l'Élysée, en présence de Paul Kagame, souhaiter confier les destinées de la francophonie à Louise Mushikiwabo, ministre des affaires étrangères du Rwanda. Anciens ministres chargés des questions de développement et de la francophonie, par-delà les clivages partisans, nous voulons dénoncer une décision incompréhensible qui met en péril des décennies de construction patiente d'un projet ambitieux. Nous la dénonçons pour au moins trois raisons.

Tout d'abord, cette décision a été prise sans concertation aucune avec nos principaux partenaires de l'Organisation internationale de francophonie (OIF). L'OIF n'est pas la propriété de la France, et il n'appartient pas aux dirigeants d'un pays de décider à la place de tous les autres : conception d'un autre âge, contraire aux intérêts mêmes de la France, qui a tout à perdre à vouloir se conduire en leader autoproclamé de la francophonie. Si la France pense que l'OIF doit être dirigée par un Africain, laissons les Africains eux-mêmes en décider et ne choisissons pas à leur place. Cette attitude paternaliste va à l'encontre des engagements pris devant la jeunesse africaine à Ouagadougou. Enfin, faute d'avoir pris la peine d'en parler à nos plus proches partenaires francophones, à commencer par les Canadiens, l'autre grand bailleur de l'OIF, la France est aujourd'hui contrainte d'engager un bras de fer inutile avec le premier ministre Justin Trudeau, au moment où elle a plus que jamais besoin d'Ottawa pour faire front commun face aux errements de Donald Trump. Plutôt qu'une décision unilatérale pour le moins hasardeuse, la France aurait dû saisir l'occasion pour amorcer une réflexion collective sur l'avenir de la francophonie et sur les perspectives qu'elle peut ouvrir.

Ensuite, le choix du Rwanda par la France place également l'OIF dans une situation intenable. L'OIF a deux grandes missions. La première est la plus connue : il s'agit de la promotion de la langue française partout dans le monde. Cela revient à soutenir l'enseignement du français dans les écoles, former des professeurs de français et dé-

fendre partout le français comme langue de communication et de travail dans les instances internationales mais aussi dans les grandes rencontres sportives comme les Jeux olympiques. Y a-t-il au monde un pays moins bien placé que le Rwanda pour prétendre présider aux destinées de la francophonie linguistique ? Sans doute pas, tant Kigali, depuis l'arrivée au pouvoir de Paul Kagame, n'a cessé de prendre ses distances avec notre langue : adhésion au Commonwealth, fin de l'enseignement du français dans les écoles, choix de l'anglais comme langue nationale, rédaction de tous les actes officiels en anglais, y compris lorsque Kagame s'adresse à l'OIF... ou rencontre le président Macron ! Il s'en est fallu de peu que le Rwanda ne quitte définitivement l'OIF. Et les arriérés de paiement accumulés au fil des ans au titre de sa cotisation due à l'OIF n'ont été soldés qu'en mai.

GAGES À L'AFRIQUE ANGLOPHONE

La seconde mission de l'OIF est moins connue, du moins du grand public : soutenir les démocraties et renforcer les droits de l'homme dans l'espace francophone. Lancé par les prédécesseurs de Michaëlle Jean, l'ancien secrétaire général des Nations unies Boutros Boutros-Ghali et l'ancien président du Sénégal Abdou Diouf, ce volet d'action de l'OIF est aujourd'hui essentiel. L'ONU, qui fait face à de nombreuses crises politiques et sécuritaires dans l'espace francophone, en Afrique notamment, s'appuie sur l'OIF, qui a développé au fil des décennies une véritable expertise dans tous les domaines : prévention et gestion de crises, médiation, organisation des élections (de la préparation des fichiers électoraux jusqu'à l'observation des opérations électorales), consolidation des institutions démocratiques, pluralisme des médias... Comment imaginer un seul instant que, après avoir fidelement servi dix années durant une politique étrangère au service d'un seul homme et d'un seul régime, Louise Mushikiwabo va du jour au lendemain se faire le chantre de la démocratie ? Quelle sera sa crédibilité lorsqu'il lui sera demandé de raisonner et de convaincre les ennemis de la démocratie ? La pratique du Rwanda en la matière pourra certes lui servir de référence, tant les violations des droits de l'homme dans son pro-

pre pays sont nombreuses, qu'il s'agisse des changements apportés à la Constitution pour maintenir à vie son président au pouvoir, ou de la répression des opposants emprisonnés à Kigali, ou exécutés à l'étranger. Tout récemment encore, en réponse à la question d'un journaliste de l'AFP sur ce que seraient ses priorités une fois élue, l'intéressée a balayé la question des droits de l'homme d'un revers de la main : « *Toute la notion de démocratie et des droits, ce n'est pas toujours très clair et très précis ce que l'on veut dire par là* », allant jusqu'à oser s'affirmer « *très fière de la gestion politique du Rwanda... la majorité des Rwandais étant contents du système démocratique* » en place dans le pays.

Enfin, troisième raison, pour la France, le choix du Rwanda porte atteinte à l'image même de notre pays. Derrière le choix du Rwanda, il y a un double bénéfice escompté : se réconcilier avec le régime de Kagame ; donner des gages à l'Afrique anglophone. Mais il y a fort à parier que l'on perde sur les deux tableaux. Kagame, tout d'abord. D'autres ont essayé avant Macron. La politique de séduction de Sarkozy n'a pas eu les résultats attendus : la France est demeurée l'ennemie.

Parce qu'il y va de la légitimité même de sa présidence à vie, Kagame a besoin d'une France coupable. Et aussi longtemps qu'il sera au pouvoir, elle le restera. Il attend que l'action publique et judiciaire à son encontre soit définitivement éteinte, ce qui, dans une démocratie digne de ce nom, n'est pas concevable. L'Afrique anglophone, ensuite. Mettre le Rwanda aux commandes de la francophonie, c'est adresser un message à tous nos partenaires francophones africains : là où nous aurions échoué, les anglophones vont réussir. Du « *miracle rwandais* » au mirage d'une Afrique anglophone qui gagne, il n'y a qu'un pas. Mais quel triste aveu d'impuissance et quel renoncement ! Comme si le développement pouvait se réduire à des effets de mode, comme si la solidarité entre francophones n'était au fond qu'une simple variable d'ajustement. ■

Charles Josselin, ancien ministre délégué, chargé de la coopération et de la francophonie (1997-2002) ; Pierre-André Wiltzer, ancien ministre délégué à la coopération et à la francophonie (2002-2004) ; Hélène Conway-Mouret, ancienne ministre déléguée aux affaires étrangères, chargée des Français établis hors de France (2012-2014) ; André Vallini, ancien secrétaire d'Etat chargé du développement et de la francophonie (2016)

Meurtres en série et en silence



BLACK-OUT. LES DISPARUES DE SOUTH CENTRAL
de Cécile Delarue
éd. Plein jour, 240 pages, 19 euros

Le livre

Le tueur américain Lonnie Franklin Jr est surnommé le « Grim Sleeper » (« le dormeur lugubre »), parce qu'il a mis en sommeil son activité criminelle pendant plusieurs années. Il a été arrêté en 2010, l'année où la journaliste française Cécile Delarue emménagea en Californie et lui consacra un documentaire. Alors qu'il sévissait depuis 1985, l'existence d'un tueur en série abandonnant des cadavres dans des ruelles malfamées ou des bennes à ordures n'avait été révélée que deux ans auparavant par le *Los Angeles Times* grâce à l'indiscrétion d'un médecin légiste. Lonnie Franklin Jr a plaidé non coupable et refusé de s'exprimer. Il a versé des larmes uniquement quand son épouse jalouse a menacé de le quitter quand il a reçu en prison la visite d'une blonde journaliste. A l'issue de son procès, le mécanicien, père de deux enfants, a été reconnu coupable de dix assassinats. Chez lui ont été retrouvés des photos et documents officiels appartenant à cinq autres femmes, toujours portées disparues.

L'auteur reprend l'affaire et poursuit ses investigations auprès de magistrats, de spécialistes du LAPD (Los Angeles Police Department) et des familles des victimes. Etrangement, celles-ci n'ont eu, après l'annonce des décès, quasiment aucun contact avec les enquêteurs. Etant donné le profil des victimes – des jeunes femmes noires âgées de 15 à 35 ans, pour la plupart prostituées –, ils ne se sont guère démenés pour mettre fin à cette série de meurtres, avant que la presse n'alerte l'opinion publique.

ILS ONT PERDU À LA LOTERIE DU RÊVE AMÉRICAIN

Tous les assassinats ont été perpétrés à South Central, le quartier le plus déshérité et criminel de Los Angeles, où ont éclaté les émeutes de 1992 à la suite du lynchage de Rodney King. Au point que l'activiste Margaret Prescod y a créé l'association Black Coalition Fighting Back Serial Murders, préfigurant le mouvement Black Lives Matter. « *Ces femmes qui sont mortes dans une quasi-indifférence, ce n'est pas parce qu'un pouvoir blanc raciste estimait qu'elles devaient mourir*, explique Cécile Delarue. *Pas vraiment. C'est plutôt un pouvoir qui se fiche de qui n'est pas blanc et riche. Ce n'est pas que les autres, ceux qui vivent à South Central, ne sont pas humains. C'est qu'ils sont moindres. D'abord parce qu'ils sont noirs. Mais aussi parce qu'ils sont pauvres. Ils ont perdu à la loterie du rêve américain, alors ils n'ont rien à dire.* »

Lonnie Franklin Jr a fini par être confondu grâce à une part de pizza balancée dans une poubelle... L'ADN du tueur avait été découvert sur plusieurs victimes mais la base nationale d'empreintes génétiques n'avait fourni jusque-là aucune correspondance. Même insuccès avec les panneaux grand format (billboards) affichant les photos des victimes et offrant 500 000 dollars de récompense. Grâce aux souvenirs de leurs parents et surtout au témoignage bouleversant d'une rescapée, Cécile Delarue mène une réflexion passionnante sur la dimension sociopolitique de cet atroce fait divers. ■



FRANCE | CHRONIQUE

PAR GÉRARD COURTOIS

Le va-tout de Marine Le Pen

Depuis seize mois, Marine Le Pen a paru incapable de surmonter son échec au second tour de l'élection présidentielle, traînant comme un boulet le souvenir humiliant de son débat télévisé face à Emmanuel Macron. En dépit de son score présidentiel et de son élection à l'Assemblée nationale, elle n'est pas parvenue à s'imposer dans le rôle qu'elle revendiquait de première opposante au président de la République. Son image dans l'opinion s'est brutalement dégradée : entre 2013 et juin 2017, plus de 25 % des Français et jusqu'à 30 % par moments souhaitaient lui voir jouer un rôle important à l'avenir, selon le baromètre de la Sofres ; depuis quinze mois, elle stagne autour de 18 %. Quant au nombre d'adhérents « frontistes », il aurait chuté de plus de 80 000 au printemps 2017, à peine plus de 30 000 aujourd'hui.

Enfin, le changement de nom du parti, décidé lors du congrès de mars, n'y a rien changé : troquer le trop belliqueux Front national pour un Rassemblement national (RN) supposé plus œcuménique n'a pas, comme par magie, transformé le mouvement d'extrême droite en parti de gouvernement, ni attiré à lui d'hypothétiques alliés.

Pour ne rien arranger, ledit Rassemblement est sévèrement handicapé par les poursuites judiciaires dont sa présidente et plusieurs de ses responsables sont l'objet. Sans même parler de l'enquête en cours sur le financement par le FN de ses campagnes électorales entre 2012 et 2015, Marine Le Pen et son parti sont soupçonnés d'avoir mis en place, entre 2009 et 2017, à Strasbourg et à Bruxelles, un système généralisé d'emplois fictifs permettant de faire rémunérer par le Parlement européen une quarantaine d'assistants d'eurodéputés frontistes, dont l'essentiel de l'activité était en réalité consacré au parti. Le préjudice est estimé par le Parlement européen à 7 millions d'euros. Quinze personnes, dont M^{me} Le Pen, sont déjà mises en examen dans cette affaire.

Le retour aux fondamentaux

En prime, si l'on ose dire, les juges ont décidé, en juillet, de geler à titre conservatoire le versement de 2 millions d'euros de subventions publiques dues au Rassemblement national. Sans précédent à l'encontre d'un parti politique, cette décision sera confirmée ou non en appel le 26 septembre. Dans l'immédiat, elle menace le parti de paralysie financière, l'a déjà contraint à fermer un tiers de ses permanences départementales et augure fort mal de la préparation de la campagne des élections européennes de mai 2019. Et si M^{me} Le Pen n'a pas de mots assez cinglants pour dénoncer cet « assassinat politique », elle ne peut s'en prendre qu'à elle-même de se retrouver dans un tel maelström.

La tentation est donc grande, chez beaucoup, de négliger Marine Le Pen. Son heure serait passée, veulent-ils croire. Ce serait une lourde erreur de jugement, tant il est évident que, dos au mur, celle-ci a décidé de jouer son va-tout lors du prochain scrutin

**RIEN DE TEL POUR
REMOBILISER QUE
DE RÉACTIVER
LES RESSORTS
FONDAMENTAUX
DU PARTI**

**MACRON VEUT
FAIRE DU SCRUTIN
EUROPÉEN
LA BATAILLE DES
PROGRESSISTES
CONTRE LES
NATIONALISTES.
CHICHE !,
RÉPOND LE PEN**

européen. Elle a commencé à en faire la démonstration lors de son discours de rentrée, dimanche 16 septembre, à Fréjus.

Rien de tel pour remobiliser les troupes que de réactiver les ressorts fondamentaux du parti d'extrême droite : dénonciation des élites qui nous gouvernent, de l'immigration qui menacerait l'identité française et de l'Europe de Bruxelles qui ruinerait les souverainetés nationales. Ainsi, le réquisitoire contre la politique du « banquier d'affaires » Emmanuel Macron était sans appel : « Il n'incarne pas le début, mais la fin d'un cycle », « il ne marche plus, il rame », son premier bilan se solde par « les plus mauvais résultats économiques de la zone euro » et sa politique « est profondément attentatoire à l'identité sociale de la France ». Bref, Marine Le Pen entend faire du scrutin européen le match revanche de la présidentielle.

La charge contre la « folle politique immigrationniste » de Bruxelles, à laquelle serait « soumis » le chef de l'Etat, était encore plus brutale et caricaturale : « Nous vivons la submersion de l'Europe et la submersion silencieuse et honteuse de la France », a-t-elle martelé, dénonçant les « villages réquisitionnés » et « l'argent qui coule à flots » pour accueillir des immigrés, fustigeant une « immigration de masse » qui « aggrave encore la délinquance, l'insécurité » et « l'ensauvagement de la société ». Depuis l'origine, de telles philippiques ont fourni à l'ex-FN le socle de son audience.

Heureusement, a-t-elle conclu, « la grande bataille des européennes peut tout changer » et provoquer ce « grand basculement historique » qui a déjà porté « nos idées au pouvoir en Pologne, en Hongrie, en Italie, en Autriche » et s'inscrit dans « un raz-de-marée mondial » où « partout [aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne...] les peuples triomphent ». Le 26 mai 2019 verra donc, espère-t-elle, la victoire des « nations contre la Commission », avec un double objectif : faire du RN le vainqueur du scrutin en France et « constituer une majorité avec nos alliés au Parlement européen » ou, au moins, une minorité de blocage.

Emmanuel Macron veut faire du scrutin européen la bataille des progressistes contre les nationalistes. Chiche !, répond Marine Le Pen. Et rien ne dit qu'elle sera perdante. Elle peut compter, à la fois, sur la confiance, inentamée, du noyau dur de ses électeurs et sur la « vague » qui, partout ou presque en Europe, porte les mouvements populistes ou nationalistes. Et elle peut miser sur les faiblesses de ses adversaires ou concurrents : un président actuellement en perte de vitesse, une droite écartelée sur la question européenne, une gauche minée par ses querelles de chapelle ou d'ego. Le verdict sera connu le 26 mai 2019. La présidente du Rassemblement national y jouera probablement son avenir, à quitte ou double. Mais, d'ici là, il serait bien imprudent de l'enterrer. ■

**PROCHE-ORIENT :
VINGT-CINQ ANS
DE RENDEZ-VOUS
MANQUÉS**

ÉDITORIAL III

Il y a vingt-cinq ans, un vent d'optimisme soufflait sur la Maison Blanche. En ce 13 septembre 1993, Bill Clinton, bras écartés, saluait la poignée de main entre le premier ministre israélien, Yitzhak Rabin, et le chef de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), Yasser Arafat. Négociés en secret auparavant dans la capitale norvégienne, les accords d'Oslo reposaient sur une reconnaissance mutuelle entre l'OLP et l'Etat hébreu. Ils commençaient à tracer un chemin par étape vers l'émergence d'un Etat palestinien.

Deux ans plus tard, en novembre 1995, le premier ministre israélien était assassiné par un extrémiste juif. Les questions non résolues, brûlantes, demeuraient sur la ta-

ble, comme le statut final de Jérusalem ou la question des réfugiés palestiniens et de leurs descendants. Malgré de nouveaux cycles de négociation, la paix n'a cessé de se dérober. Tandis que le vocabulaire d'Oslo, autour du concept de « solution à deux Etats », se vidait peu à peu de sa substance, un profond pessimisme s'est installé au sein des deux sociétés.

Côté palestinien, la division entre factions a provoqué la séparation de destin entre la Cisjordanie et la bande de Gaza. Côté israélien, ce pessimisme s'explique par l'expérience des attentats sanglants de la seconde Intifada, au début des années 2000, et la prise de contrôle de Gaza par le Hamas après le retrait unilatéral des colons qui y vivaient. L'idée qu'il n'y avait pas de partenaire crédible pour faire la paix a fini par s'imposer. La colonisation s'est accélérée, au mépris du droit international. De 113 000 environ au moment des accords d'Oslo, selon l'organisation La Paix maintenant, le nombre de colons est passé à 413 000 fin 2017.

La Cisjordanie est mangée, colline après colline, par les colonies. Dans le débat public israélien, des idées, encore marginales ces dernières années, comme l'annexion pure et simple de la zone C (60 % de la Cisjordanie) ou la légalisation de tous les avant-postes, se sont banalisées à droite. La bande de Gaza est devenue, après un blocus

de onze ans imposé par Israël et l'Egypte, l'un des territoires les plus denses et les plus insalubres du monde.

A cette atmosphère déjà lourde s'est ajoutée la présidence Trump. Dès son arrivée à la Maison Blanche, celui-ci a prétendu parvenir au « deal du siècle » au Proche-Orient, en brisant, un par un, les fragiles consensus du passé. Sa stratégie consiste à favoriser un rapprochement sans précédent entre Israël et les pays arabes, à commencer par l'Arabie saoudite, en forçant la direction palestinienne à accepter une paix aux conditions les plus favorables possibles pour l'Etat hébreu.

Le médiateur américain n'a jamais été impartial. Mais, cette fois, il est plus pro-israélien qu'Israël, au risque de mettre en péril la sécurité à long terme de l'Etat hébreu. La reconnaissance unilatérale de Jérusalem comme capitale d'Israël, puis les punitions financières contre les Palestiniens et l'arrêt du financement de l'UNRWA, la mission de l'ONU pour les réfugiés palestiniens, portent en eux les germes de violences futures.

Israël s'est habitué à vivre avec l'idée qu'il payait un prix relativement faible pour l'occupation, notamment sur le plan international – grâce à la protection américaine. Mais croire que les Palestiniens nés après Oslo, soumis au régime discriminatoire de l'occupation, renonceraient un jour à être des citoyens relève de la cécité politique. ■

Le Monde
FESTIVAL

aimer / 5-7 OCTOBRE 2018

L'AMOUR FOOT
AVEC

OMAR DA FONCECA
MOHAMED EL KHATIB
MARIE-CÉCILE NAVES

LE CINÉMA À
L'ÉPREUVE DE LA CHAIR
AVEC

SERGE BOZON
CLAIRE DENIS
ABDELLATIF KECHICHE

CONVERSATION AVEC
ROBERTO SAVIANO



RÉSERVEZ DÈS
MAINTENANT
LeMonde.fr/festival

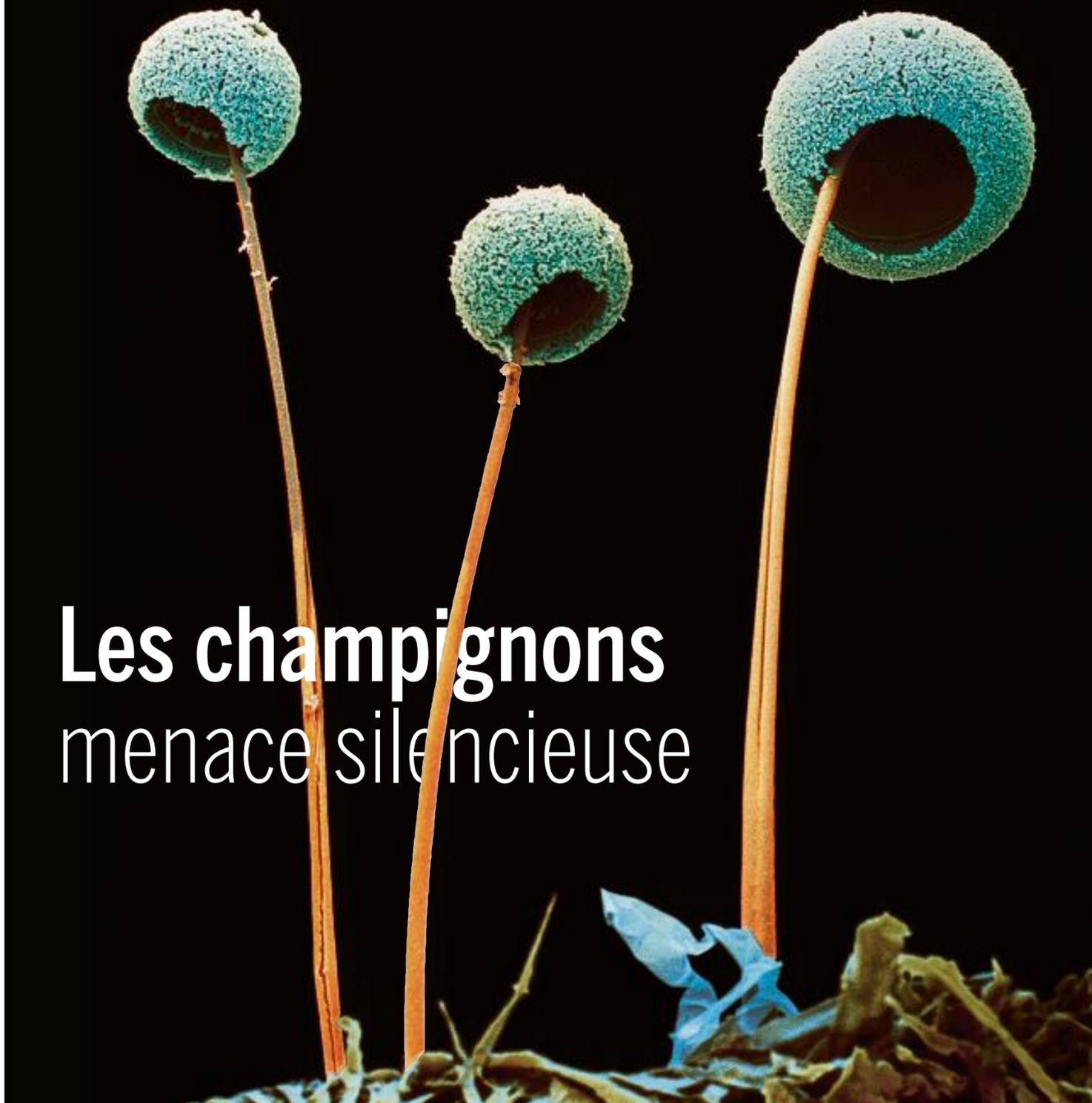
Opéra Bastille - Palais Garnier
Théâtre des Bouffes du Nord
Cinéma Gaumont Opéra

Théâtre
des
Bouffes
du Nord

OPÉRA
NATIONAL
DE PARIS

mgen
GROUPE VVV

Google



Les champignons menace silencieuse

L'inhalation des spores d'« *Aspergillus fumigatus* » peut entraîner une infection invasive des poumons et des bronches, souvent fatale.

JUERGEN BERGER/SPL/COSMOS

Les attaques fongiques réduisent les rendements agricoles de plus de 20 %. Les pesticides épanchés en masse pour protéger les récoltes ont engendré des résistances, y compris chez des souches qui infectent l'homme et font 1,6 million de morts par an. Enquête

NATHANIEL HERZBERG

Faites le test : demandez autour de vous quel champignon présente le plus de danger pour l'humain. Neuf personnes sur dix choisiront l'amanite phalloïde. Erreur on ne peut plus funeste. Avec ses quelques dizaines de décès en Europe les pires années, le « calice de la mort » devrait faire figure d'amateur dans la planète mycète. De même que le moustique surpasse de loin tous les animaux réputés féroces, les vrais tueurs, chez les champignons, sont micro-

scopiques, méconnus et autrement plus meurtriers que notre vénéreuse des forêts. *Cryptococcus*, *pneumocystis*, *aspergillus* et *candida* : chaque année, chacune de ces grandes familles tue plusieurs centaines de milliers de personnes. Selon les dernières estimations du Gaffi (le Fonds global d'action contre les infections fongiques), les pathologies associées feraient au moins 1,6 million de victimes annuelles, soit presque autant que la tuberculose (1,7 million), la maladie infectieuse la plus meurtrière au monde. « Des estimations basses », précise le professeur David Denning, directeur exécutif du Gaffi et chercheur à l'université de Manchester.

D'autant qu'elles ne prennent nullement en compte le poids des attaques fongiques dans les désordres alimentaires planétaires. Les deux principales pathologies du blé, la septoriose et la rouille noire, toutes deux provoquées par un champignon, feraient baisser la production mondiale de 20 %. La production ainsi perdue suffirait à nourrir 60 millions de personnes. Étendues à l'ensemble des cultures agricoles, c'est 8,5 % de la population mondiale, soit environ 600 millions de personnes, selon des chiffres publiés en 2012, qui pourraient garnir leurs assiettes si les lointains cousins de la truffe épargnaient les récoltes.

Il faut dire que les champignons sont partout. Sur

nos poignées de porte et au bord de nos baignoires, à la surface des aliments que nous ingérons comme dans l'air que nous respirons. Essentiels au cycle du vivant, ils digèrent les déchets et les recyclent en énergie disponible. Sans eux, pas de compost ni d'engrais naturels, pas de roquefort ni de vins doux. Encore moins de pénicilline, ce premier antibiotique né de l'appétit des moisissures *penicillium* pour les bactéries. Précieux pour l'ordre végétal, donc, et pour la plupart sans danger pour les humains. « Sur les quelque 1,5 million d'espèces estimées, quelques centaines ont la capacité de survivre dans notre organisme », souligne le professeur Stéphane Bretagne, chef du laboratoire de mycologie de l'hôpital Saint-Louis, à Paris, et directeur adjoint du Centre national de référence (CNR) des mycoses invasives de l'Institut Pasteur. En plaçant notre corps à 37 degrés, l'évolution nous a mis à l'abri de la plupart des champignons. Les autres, quand tout va bien, sont éliminés par notre système immunitaire. »

En avril 2012, pourtant, un inquiétant « Fear of fungi » (« La peur des champignons ») barrait la « une » de la prestigieuse revue *Nature*. Sept scientifiques britanniques et américains y décrivaient l'explosion d'infections virulentes parmi les plantes et les animaux.

→ LIRE LA SUITE PAGES 4-5

Portrait Comprendre la phobie scolaire

Pédopsychiatre et sociologue, Laelia Benoit lance une vaste étude sur la peur de l'école. Elle s'intéresse aussi à l'autisme et à la psychose chez les jeunes, y compris les migrants

PAGE 8



Méningiomes : des tumeurs sous influence

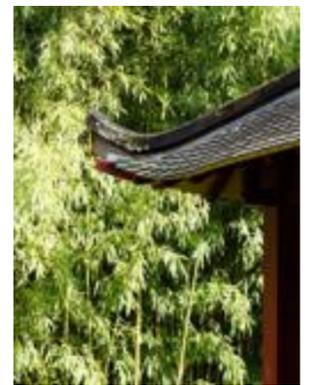
Un traitement hormonal, l'Androcur, multiplierait les risques de développer ces grosseurs cérébrales, le plus souvent bénignes

PAGE 2

Un vestige colonial attend sa mue

Aux confins du bois de Vincennes, le Jardin d'agronomie tropicale, créé au temps des colonies, semble issu d'un songe. Il rêve de se réinventer en chantre du développement durable

PAGE 3



WIKIMEDIA COMMONS

Un traitement hormonal augmente le risque de méningiome

ENDOCRINOLOGIE - Une étude montre qu'un médicament hormonal, l'Androcur, multiplie par 7 le risque de développer des tumeurs cérébrales, le plus souvent bénignes. Mais le phénomène pourrait en fait être dopé par toute une classe de molécules hormonales

Le risque était connu, mais pas son ampleur. Une vaste étude réalisée par la Caisse nationale de l'Assurance-maladie (CNAM) montre que le risque de méningiome, une tumeur au cerveau le plus souvent bénigne, augmente fortement avec la prise d'un dérivé de la progestérone. Il est « multiplié par 7 pour les femmes traitées par de fortes doses d'acétate de cyprotérone, commercialisé sous le nom d'Androcur » (Bayer) et des génériques, sur une longue période (plus de six mois) et par 20 après cinq années de traitement à une dose d'un comprimé de 50 mg par jour ».

Androcur est prescrit, selon l'indication officielle, pour combattre une pilosité excessive (hirsutisme) chez la femme et certaines formes du cancer de la prostate chez l'homme. Mais il est largement utilisé hors de son autorisation de mise sur le marché (AMM), dans le traitement de l'endométriose, de certaines formes d'acné, etc. Il peut aussi être prescrit à des personnes transgenres pour ses propriétés antiandrogéniques. En France en 2017, 90 000 femmes prenaient de l'acétate de cyprotérone (25% de l'Androcur), ce qui représente 60% du marché européen.

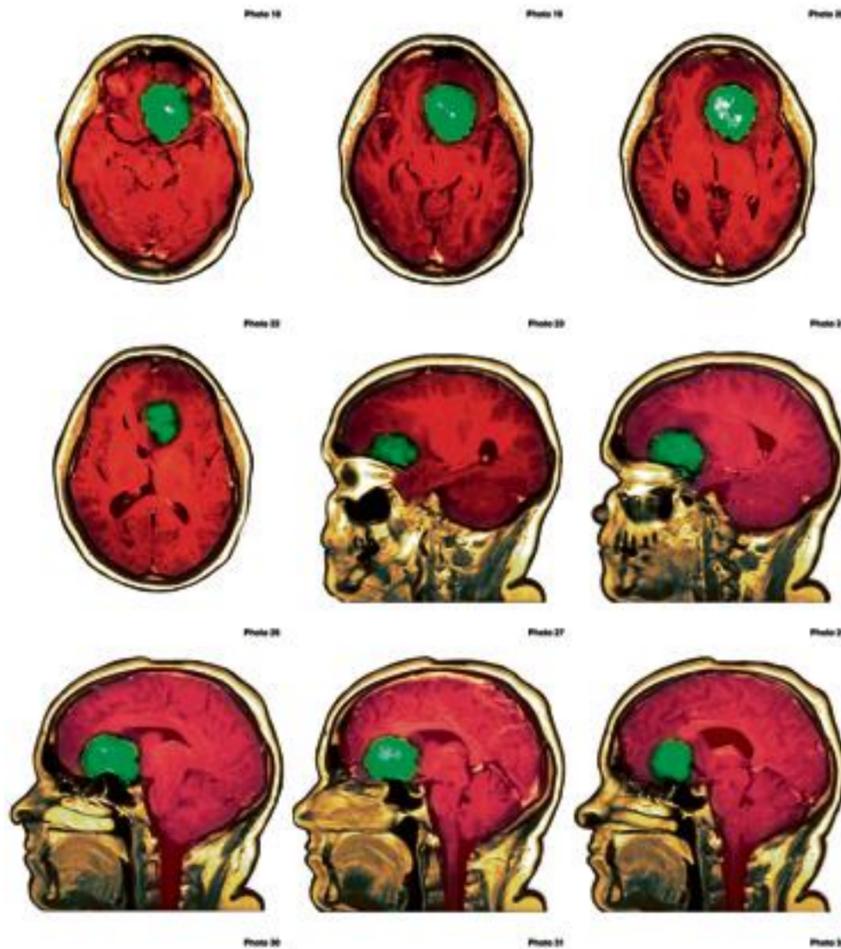
Rendue publique le 27 août par l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) – elle sera publiée dans les mois à venir –, « cette étude, menée avec le service de neurochirurgie de l'hôpital Lariboisière, à Paris, a été réalisée sur 400 000 femmes qui ont consommé de l'acétate de cyprotérone (comprimés dosés à 50 mg) entre 2006 et 2015, une population très importante », précise le docteur Alain Weill, directeur adjoint du département des études en santé publique de la CNAM, qui a piloté ces travaux.

« Un risque relativement faible »

Au total, plus de 500 cas de méningiomes opérés ont été recensés. Le plus souvent, ces tumeurs bénignes ont été opérées car la patiente présentait des symptômes (aphasie, troubles de l'élocution...). Tumeur la plus fréquente du système nerveux central après 35 ans (environ 30%), le méningiome est bénin dans les deux tiers des cas. Il se développe à partir des membranes qui enveloppent le cerveau et la moelle épinière (les méninges), avec une incidence de 9 à 10 cas pour 100 000 habitants. Il touche deux à trois femmes pour un homme. Le traitement de référence est la chirurgie.

Revenons à l'étude : « Plus la dose cumulée est importante, plus le risque de méningiome est important », explique Alain Weill. La plupart du temps, les méningiomes se stabilisent ou régressent à l'arrêt du traitement, ce qui renforce le lien de causalité. « Le risque absolu de méningiome pour les femmes qui ont des doses importantes était de 0,4% par an. Un risque qui reste relativement faible, même pour des femmes prenant des doses importantes », tempère-t-il. La ministre de la santé, Agnès Buzyn, a d'ailleurs rassuré. Jeudi 13 septembre, elle a indiqué au quotidien *Cnews* : « Ce n'est pas un cancer. Ce n'est pas un scandale sanitaire. »

Cette annonce a toutefois suscité l'inquiétude chez les patientes. Cinq femmes traitées par ce médicament et opérées d'un méningiome, avec pour certaines des séquelles importantes, ont en



Méningiome (en vert) visible grâce à l'imagerie par résonance magnétique (IRM) chez une femme de 38 ans.

SIMON FRASER/NEWCASTLE HOSPITALS NHS TRUST/SPL/COSMOS

outre décidé d'engager une plainte contre le laboratoire Bayer et l'ANSM, a indiqué à l'AFP leur avocat, Charles-Joseph Oudin, vendredi 14 septembre.

Le lien entre traitements oestro-progestatifs et méningiomes n'est pas nouveau. Un premier cas mentionnant l'Androcur a été décrit en 2007 dans le *NEJM* par une équipe italienne, celui d'un jeune homme transsexuel qui prenait de l'Androcur à très haute dose (100 mg/jour) avec d'autres traitements. Il a présenté des troubles du comportement, ce qui a été mis sur le compte de sa nouvelle condition, puis a eu très mal à la tête et a eu des troubles du champ visuel. L'IRM a révélé un énorme méningiome. Les auteurs avaient alors attribué la croissance rapide de la tumeur aux traitements hormonaux à haute dose, sans citer spécifiquement l'Androcur.

En France, c'est Sébastien Froelich, alors jeune neurochirurgien à Strasbourg, qui est d'abord intrigué par l'une de ses patientes, qu'il doit opérer en raison de nombreux méningiomes et qui risquait de perdre la vue. Elle prenait de l'Andro-

cur. Comme deux autres patientes venues en consultation en 2007. « L'une ne pouvait pas être opérée mais a vu sa tumeur régresser à l'arrêt du traitement », se souvient le professeur Froelich. Son équipe a poursuivi ses investigations. C'est devenu son cheval de bataille. Les autorités sanitaires françaises ont alerté sur ce risque dès 2009, puis les instances européennes ont fait modifier en 2011 la notice du médicament, ajoutant le méningiome dans les effets secondaires.

Point frappant, une étude, publiée en 2011 et financée par Bayer, n'avait pas montré d'association. Elle portait sur des femmes anglaises, exposées à de faibles doses. Une conclusion qui avait semé la confusion. En 2016, le professeur Sébastien Froelich, devenu chef du service de neurochirurgie à l'hôpital Lariboisière (AP-HP), contacte la CNAM avec une de ses patientes devenue médecin. « Je ne m'attendais pas à des chiffres aussi élevés », estime-t-il, tout en les jugeant « très probablement sous-estimés », car cette étude ne prend en compte que les méningiomes opérés.

« Par son importance, l'étude de cohorte de la CNAM établit désormais de façon indéniable ce lien fort entre l'exposition à ce médicament et l'apparition de méningiomes », commente le professeur Jacques Young, endocrinologue à l'hôpital de Bicêtre (AP-HP).

Pour autant, « il n'est pas nécessaire de retirer le produit », indique-t-on à l'ANSM, qui réunira le 1^{er} octobre un groupe d'experts pour revoir les recommandations. De nombreux prescripteurs pensent que ses indications doivent être restreintes. Pour autant, « l'acétate de cyprotérone a un intérêt certain. Il n'existe pas d'équivalent pour traiter des acnés qui peuvent être très invalidantes, des cas de lupus... », avertit de son côté la professeure Anne Gompel, gynécologue. Outre ses indications, elle a l'intérêt de ne pas comporter de risque vasculaire. Un risque qui survient lors de la prise de certains contraceptifs. Quant à Diane 35, ce médicament anti-acné prescrit comme contraception, suspecté d'être à l'origine de thrombose, il contient de l'acétate de cyprotérone mais en doses bien plus faibles que l'Androcur. Suspendu un temps, ce médicament a été remis sur le marché.

Profil génétique des tumeurs

La relation entre méningiomes et hormones sexuelles est en tout cas évidente. On trouve des récepteurs à la progestérone dans la plupart des méningiomes. « Une question centrale est de savoir si l'acétate de cyprotérone est responsable de la progression de méningiomes déjà existants, ou responsable de l'apparition de ces tumeurs », pointe Michel Kalamarides, neurochirurgien à la Pitié-Salpêtrière. Le profil génétique d'une part des tumeurs liées au médicament est différent. « Il y a une surreprésentation de certains gènes, et notamment du *PIK-3CA*, muté dans 2% des méningiomes "tout venant", mais dans 35% des tumeurs sous Androcur », selon une étude publiée dans *Annals of Oncology*, qui porte sur 40 cas, note Michel Kalamarides. « Nous en avons analysé 40 autres qui montrent aussi cette tendance ; l'étude est en cours », poursuit-il. Or, ce gène est le plus fréquemment muté dans les cancers du sein, de l'endomètre, et du col de l'utérus. En outre, les méningiomes apparaissant sous Androcur ont des localisations différentes et sont plus nombreux.

Autre sujet de préoccupation pour les autorités sanitaires : d'autres traitements hormonaux de la ménopause, déjà suspectés d'augmenter le risque de maladies thrombo-emboliques, de cancer du sein, pourraient aussi favoriser les méningiomes... Des cas ont été détectés avec ces molécules, notamment le Lutenyl et le Lutéran. Une étude va être lancée sur ce sujet par l'ANSM et la CNAM. « Ces progestatifs augmentent très probablement le risque de méningiome, on va les étudier de la même façon que l'Androcur », souligne Alain Weill. « D'autant plus que certaines femmes pourraient arrêter l'acétate de cyprotérone et prendre un autre progestatif avec des effets similaires », poursuit-il. Reste à quantifier le risque lié à des molécules qui sont prescrites à un nombre élevé de femmes (15% à 20% des femmes entre 50 et 52 ans) – même si ces chiffres de 2011 doivent être réactualisés. ■

PASCALLE SANTI

Un ingénieur français dépoussière le marché de la calculatrice

TECHNOLOGIE - Ce modèle, le seul dont le code est public, commence à s'imposer entre les géants Casio et Texas Instruments

La France est divisée en deux. Il y a les lycées Casio et les lycées Texas Instruments, selon que les professeurs de mathématiques recommandent l'une ou l'autre des calculatrices graphiques de ces deux marques qui se partagent le marché – un peu plus de la moitié est en fait dominé par Casio. Mais, depuis la rentrée, une entreprise française, Numworks, essaie de briser ce duopole avec une machine disponible en fait depuis déjà un an.

Son fondateur, Romain Goyet, rappelle qu'il a eu l'idée de se lancer en voyant, en 2015, à son retour des États-Unis, que dans les supermarchés, il y avait les mêmes calculatrices que celle qu'il utilisait dix ans plus tôt. « Et en plus, leur conception remonte à près de vingt ans. Les élèves font les frais de ce

marché sclérosé, ajoute cet ingénieur, un ancien d'Apple. Il y avait un pari un peu fou au départ de penser qu'avec une dizaine d'ingénieurs on pourrait concurrencer ces grandes entreprises ».

Nouveaux convertis

Le pari n'est pas encore réussi, mais le produit est sorti et fonctionne, grâce il est vrai à plus d'une dizaine de mises à jour en une année. « Le produit n'était pas abouti il y a un an, et des gens ont pu rester sur cette idée. Mais ce n'est plus le cas », rappelle Claire Savinas, professeure dans un lycée à Villeneuve-lès-Avignon (Gard), qui a opté pour Numworks. Un des derniers communiqués de presse de l'entreprise, sans donner de chiffres de vente, liste néanmoins le nom de nou-

veaux convertis, comme Henri-IV à Paris, le Parc à Lyon ou le lycée français de San Francisco.

A partir de la seconde, ces calculatrices servent, outre à calculer, à tracer les courbes associées à des fonctions, à lire les valeurs de ces fonctions, mais aussi à calculer des suites et à faire des statistiques ou des probabilités. Depuis la rentrée, la programmation en python (même si ce langage n'est pas officiellement nommé) doit être enseignée. Seules deux machines le permettent, Numworks et Casio Graph 90 + E, cette dernière ayant annoncé une mise à jour fin août, après sa jeune concurrente. Texas Instruments le promet pour la rentrée 2019.

A 80 euros, Numworks est au même prix que sa concurrente à écran couleur, Casio Graph 90 + E,

et moins chère que le troisième modèle de cette gamme pour lycée, TI-Nspire CX.

Preuve qu'il n'est pas simple d'entrer sur ce marché, les premières versions de la Numworks ne savaient pas effectuer des calculs dits « exacts » : 0,1+0,1-0,2 ne donnait pas... 0 (mais un nombre très petit). Ce détail a été corrigé et bon nombre de fonctionnalités ont été ajoutées.

« Il y a eu de gros progrès, sur le calcul exact, la recherche d'intersections graphiques, le calcul d'aire sous la courbe, les statistiques... », note Bernard Parrisé, enseignant-chercheur à l'université de Grenoble, auteur d'un puissant logiciel de calcul, XCAS, que le constructeur HP, surtout présent après le lycée, utilise. Il regrette néanmoins que XCAS,

pour des questions de mémoire insuffisante, ne puisse être installé sur Numworks, alors qu'il peut l'être sur la Casio concurrente. Comme d'autres, il regrette aussi l'absence de tableur, ce que Numworks promet d'ajouter bientôt, ou du tableau périodique des éléments en chimie.

Code source disponible

La particularité de la nouvelle venue est aussi d'être la seule machine à avoir rendu disponible son code source ainsi que les plans du matériel (fabriqué en Chine). La licence a même été modifiée début 2018 afin de faciliter les modifications. Plusieurs utilisateurs ou enseignants, dont Claire Savinas, ont donc contribué à cette amélioration. Un dénommé Zardam a même réussi à

en augmenter la mémoire pour ajouter XCAS, ou à la relier à un robot programmable, ou encore à la transformer en console de jeux.

Le fabricant vante aussi la simplicité de sa machine, livrée sans mode d'emploi papier, mais qui trouvera vite ses limites pour un usage après le lycée.

Sur l'un des forums les plus importants de ce petit monde de la calculatrice, TI-planet.org, les fonctionnalités de la Numworks la classent 7^e, presque à égalité avec ses deux concurrentes, 6^e et 5^e, derrière des machines bien au-delà de 110 euros. « Elle pourrait les dépasser ! », prévient Xavier Andreani, professeur de maths et cofondateur du site. « Mais les prescriptions des enseignants sont difficiles à changer. » ■

DAVID LAROUSSIERE

Un jardin tropical dans les limbes

PATRIMOINE - Ce lieu au charme désuet, près de Paris, évoque les grandes heures de la recherche coloniale. Longtemps à l'abandon, le Jardin d'agronomie tropicale attend son nouveau

C'est un jardin insolite auquel on accède par une étrange porte chinoise à la peinture délavée, l'un des nombreux vestiges des expositions coloniales qui le hantent. Pourtant le Jardin d'agronomie tropicale, 7 hectares logés dans la pointe orientale du parc de Vincennes, à la limite de Nogent-sur-Marne, n'en est pas moins habité. Chaque jour s'y rendent les employés de 18 institutions et organisations non gouvernementales hébergées sur le campus géré par le Cirad, l'organisme français de recherche agronomique et de coopération dans les régions tropicales et méditerranéennes. Et leurs déplacements le long des allées de terre tracées dans le bois en friche où se nichent les pavillons délabrés ressemblent à un dialogue de signes avec le passé.

Rapport au passé colonial

Car si les activités du Cirad sont désormais consacrées au développement durable dans les anciens pays colonisés, il n'en est pas moins l'héritier de la recherche en agronomie tropicale pour laquelle le jardin a été créé. «*En France, nous avons un rapport un peu honteux à notre passé colonial, et c'est sans doute pour cette raison que le jardin n'est pas mis en valeur*, confie Serge Volper, ex-responsable de la bibliothèque historique du Cirad, située au centre du jardin. *La France, parmi les puissances coloniales, est la seule nation à avoir fait de la recherche agronomique tropicale une discipline bien individualisée de l'agronomie.*»

A l'origine du jardin, il y a la volonté d'harmoniser les expériences d'acclimatation des plantes tropicales dans les jardins d'essai, implantés dans les pays colonisés durant le dernier quart du XIX^e siècle. Ces jardins servaient aussi de laboratoires pour l'étude de plantes d'intérêt économique telles que le cacao ou l'hévéa, dont est extrait le caoutchouc. Il fallait satisfaire les besoins des consommateurs européens, devenus friands de produits exotiques, alors que la concurrence entre les puissances coloniales faisait rage.

«*La III^e République se construit dans le projet colonial et en même temps dans le renforcement d'insti-*



Le pavillon désaffecté de La Réunion avait été construit pour l'Exposition coloniale de 1907. CATERIS/SIPA/SIPA

tutions scientifiques qui vont avoir un lien consubstantiel avec l'empire. Ce virage colonial à la fin du XIX^e siècle implique de puissantes institutions scientifiques comme l'Institut Pasteur, le Muséum national d'histoire naturelle et ce jardin qui en est le produit», explique l'historien Guillaume Lachenal, de l'université Paris-Diderot.

Le «jardin d'essai colonial», rattaché au ministère des colonies, est créé en 1899. Une école d'agronomie tropicale datant de 1902 fusionne avec le jardin pour la création de l'Institut national d'agronomie coloniale en 1921. En Afrique-Occidentale française, des stations consacrées à l'étude d'une plante, de sa culture à sa transformation, se développent, et des filières se structurent pour améliorer l'approvisionnement de la métropole en huile de palme, arachides, bananes, café, cacao ou encore caoutchouc. Le régime de Vichy en fait une série d'instituts afin de sécuriser l'approvisionnement de la métropole durant la seconde guerre mondiale.

Il faut flâner du côté du campus du Cirad pour déceler les vestiges de cet «âge d'or». A l'entrée, la sil-

houette trapue de la serre du Dahomey, que les cartes postales de l'époque représentent emplies d'exubérantes plantes tropicales.

Le temps, les intempéries ont endommagé la frise de mosaïques byzantines qui ornait la façade de l'ancienne école d'agronomie tropicale. Les serres Hamelie (caféiers) et Menier (cacoyers et vanilliers) ont été détruites en 1950, tandis que quelques serres et hangars subsistent, livrés aux attaques du temps qui en lézardent les façades. En s'éloignant au gré des chemins, on découvre, dans les recoins du jardin où poussent parfois des bambous, d'autres monuments aux allures exotiques.

Désertification du site

Les activités de recherche du Jardin d'agronomie tropicale déclinent et le site se désertifie à partir des années 1970, alors qu'un pôle agronomique se constitue à Montpellier. Mais le Cirad tient à son implantation dans le Jardin d'agronomie tropicale, où il possède encore le bâtiment construit pour le Centre technique forestier tropical, créé en 1949.

Le Cirad lui-même est né

en 1984 de la fusion d'instituts d'agronomie tropicale. Initialement axées sur la valorisation des produits de ses recherches, ses activités se sont recentrées depuis les années 1990 sur la recherche en intégrant, après la conférence de Rio en 1992, la dimension environnementale et sociale du développement.

Il ambitionne de faire du jardin, dont la Ville de Paris est gestionnaire, une «cité du développement durable» où le public pourrait venir s'informer tant sur l'histoire que sur les enjeux contemporains de la recherche agronomique dans les pays du Sud. «*On est attachés à la mémoire et à la culture de ce lieu*, indique Michel Eddi, le directeur du Cirad. *Nous cherchons à construire un projet avec les acteurs présents pour lui redonner une visibilité et un bel avenir fort de ce passé.*» ■

CATHERINE MARY

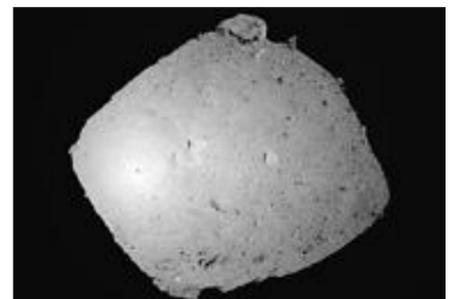
Tropikante, festival étudiant, culturel et écocitoyen, autour du thème «Les dessous de la paix», au Jardin d'agronomie tropicale, le 21 septembre. Lestropikantes.com

TÉLESCOPE

PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

Les stakhanovistes de la recherche
Il existe des chercheurs plus prolifiques que d'autres, certains publiant même plus de 72 articles par an, soit plus d'un par semaine de travail. Une équipe américaine (université Stanford et SciTech Strategies) a ainsi identifié 265 auteurs dans cette catégorie, ayant publié entre 2000 et 2016. Le record va à Akihisa Inoue, président de l'université de Tohoku, au Japon, qui a tenu ce rythme pendant onze ans et a cosigné 2 566 articles depuis 1976. La plupart de ces stakhanovistes (20%) sont aux Etats-Unis, suivis de l'Allemagne et du Japon (la Chine a été exclue de ce décompte pour cause d'ambiguïtés sur les noms). Ces chiffres interrogent sur la notion d'auteur et sur le rôle réel des signataires. Par ailleurs, seuls 81 ont répondu à un questionnaire destiné à mieux comprendre leur activité.
> Ioannidis et al., «Nature», 13 septembre

ASTRONOMIE L'astéroïde Ryugu trop sombre pour la sonde Hayabusa-2



En orbite autour de l'astéroïde Ryugu, la sonde japonaise Hayabusa-2 a connu un revers pour sa première tentative d'approche, le 12 septembre. L'engin devait arriver à environ 30 mètres de la surface pour en fournir des images en très haute résolution. Toutefois, la sonde a stoppé de manière autonome sa descente à 600 mètres du sol et est remontée vers son orbite «de parking», à 20 kilomètres. Cette interruption a été causée par le lidar (un radar au laser) d'Hayabusa-2 qui ne parvenait plus à mesurer la distance le séparant de la surface, qui ne reflète que 2% de la lumière reçue, la rendant plus sombre que du charbon. L'agence spatiale japonaise, va recalibrer le lidar pour effectuer une descente avant le 3 octobre : Hayabusa-2 larguera sur Ryugu le petit atterrisseur franco-allemand Mascot. (PHOTO : JAXA UNIVERSITÉ DE TOKYO)

Prix Ig Nobel 2018 : un cru savoureux

SCIENCE IMPROBABLE - Aperçu des recherches loufoques récompensées lors de la 28^e cérémonie

Tous les ans, avant que le rideau ne se lève sur la solennelle séquence des prix Nobel, le monde scientifique s'offre, dans le Théâtre Sanders de l'université Harvard, un prélude nettement moins sérieux avec la cérémonie des Ig Nobels – lire «ignoble» – qui récompensent des études à la loufoquerie plus ou moins assumée. Jeudi 13 septembre, la science improbable, celle qui fait sourire d'abord et réfléchir ensuite – ou pas –, était ainsi célébrée pour la 28^e fois dans une ambiance bon enfant, les organisateurs ayant par exemple demandé au public de faire tomber sur scène un déluge d'avions en papier.

Pour la première fois, de l'argent accompagnait chaque prix, sous la forme d'un billet de 10 000 milliards de dollars zimbabwéens, coupure qui n'a, malheureusement pour les récipiendaires, plus aucune valeur

en raison de l'hyperinflation qu'a connue cette monnaie...

Les récompenses sont décernées dans dix catégories, lesquelles peuvent changer d'une année sur l'autre pour que l'on soit sûr de ne pas oublier un travail particulièrement savoureux. Le cru 2018 a ainsi vu apparaître un Ig Nobel d'anthropologie qui a honoré une équipe internationale ayant découvert que, dans les zoos, les chimpanzés imitaient les humains à peu près autant que les humains les singeaient.

Le prix sur la nutrition est, quant à lui, allé à un article très anthropologique montrant que l'apport calorique d'un régime cannibale était significativement moins important que n'importe quel autre type d'alimentation. Les végétariens s'en réjouiront.

Dans les catégories plus classiques, l'Ig Nobel de la paix a couronné des Espagnols ayant étudié les conséquences des cris et des

jurons au volant, celui d'économie a récompensé un article tentant de déterminer s'il était intéressant de se venger de son supérieur hiérarchique sur une poupée vaudou le représentant. En littérature, on a appris que, pour nombre d'utilisateurs d'objets technologiques, la vie était trop courte pour prendre la peine de lire les notices.

Sous le signe du cœur

En chimie, on a eu confirmation que vous pouviez cracher sur vos bibelots pour les nettoyer, la salive étant parfaitement appropriée à cet usage. En biologie, une équipe internationale comportant le Français Sébastien Lebreton a été distinguée pour avoir montré qu'une seule drosophile femelle tombée dans un verre de vin pouvait en gâcher le goût à cause d'une de ses phéromones.

La cérémonie 2018 était placée sous le signe du cœur, mais force est de constater que les organisa-

teurs ont plutôt visé des organes situés un peu plus bas dans l'anatomie humaine. En effet, l'Ig Nobel de médecine est allé à des chercheurs qui se sont demandé s'il était utile d'aller sur des montagnes russes pour faire transiter un calcul rénal. Le prix d'éducation médicale a récompensé un Japonais ayant testé l'autocoloscopie (on ne fera pas de dessin).

Enfin, dans la catégorie «médecine de la reproduction», a triomphé une méthode destinée à déterminer à bas coût si un homme est vraiment impuissant : avant de se coucher, le patient colle autour de son pénis une guirlande de timbres-poste. Si, au réveil, ceux-ci sont déchirés, c'est que le monsieur a connu des phases d'érection pendant son sommeil – et que tout espoir n'est pas perdu pour lui. De quoi réactualiser un vieux slogan des PTT : bandez avec la Poste. ■

PIERRE BARTHÉLÉMY



aimer/ 5-7 OCTOBRE 2018

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
ET ÉMOTIONS
UN AMOUR DE ROBOT ?

AVEC

**VÉRONIQUE AUBERGÉ
LOLA CAÑAMERO
RAJA CHATILA**

RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT
LeMonde.fr/festival

Opéra Bastille - Palais Garnier
Théâtre des Bouffes du Nord
Cinéma Gaumont Opéra

Théâtre des Bouffes du Nord | OPERA | mgen | Google

Les champignons font de la résistance

► SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

On croyait, depuis la grande famine irlandaise (1845-1852) et les épidémies d'oidium (1855) puis de mildiou (1885) qui détruisirent l'essentiel de la vigne française, que les grands périls agricoles étaient derrière nous. Eh bien non, répondaient-ils : la pression fongique sur les cinq principales cultures vivrières ne cesse de s'intensifier. Le blé, donc, mais aussi le riz, assailli dans 85 pays par la pyriculariose, avec des pertes de 10% à 35% des récoltes. Idem pour le soja, le maïs et la pomme de terre. « Si ces cinq céréales subissaient une épidémie simultanée, c'est 39% de la population mondiale qui verrait sa sécurité alimentaire menacée », explique Sarah Gurr, du département sécurité alimentaire de l'université d'Exeter, une des signataires de l'article.

Les champignons ne s'en prennent pas qu'à l'agriculture, rappelaient les chercheurs. Reprenant la littérature, ils constataient que 64% des extinctions locales de plantes et 72% des disparitions animales avaient été provoquées par des maladies fongiques. Un phénomène amplifié depuis le milieu du XX^e siècle : le commerce mondial et le tourisme ont déplacé les pathogènes vers des territoires où leurs hôtes n'ont pas eu le temps d'ériger des défenses. Les Etats-Unis ont ainsi perdu leurs châtaigniers, l'Europe a vu ses ormes décimés. Les frênes sont désormais touchés : arrivée d'Asie il y a quinze ans, la chalarose a ainsi frappé la Pologne, puis toute l'Europe centrale. Elle occupe désormais un tiers du territoire français. Seule chance : *Chalara fraxinea* ne supporte pas la canicule. La maladie a donc arrêté sa progression et commencerait même à reculer.

Grenouilles et crapauds décimés

Les animaux sont encore plus durement atteints. Selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), 40% des espèces d'amphibiens sont aujourd'hui menacées, des dizaines auraient disparu. Premier responsable : *Batrachochytrium dendrobatidis*, alias Bd. Depuis vingt ans, le champignon venu de Corée a décimé grenouilles et crapauds en Australie et sur l'ensemble du continent américain. Son cousin Bsal, lui aussi arrivé d'Asie, cible salamandres et tritons européens avec une mortalité proche de 100%.

Aux Etats-Unis, un autre champignon, le bien nommé *Geomyces destructans*, poursuit son carnage auprès des chauves-souris. La maladie du museau blanc touche près de la moitié du pays et aurait tué plusieurs millions de chiroptères. Coraux et tortues dans les mers, abeilles, oies et perroquets dans les airs... la liste est longue. « Il ne fait guère de doute que ces pathologies sont de plus en plus nombreuses », affirme, statistiques à l'appui, Matthew Fisher, du département des maladies infectieuses de l'Imperial College de Londres, premier signataire de la publication de 2012. Depuis notre article, il y a eu une prise de conscience, mais la situation s'est détériorée. »

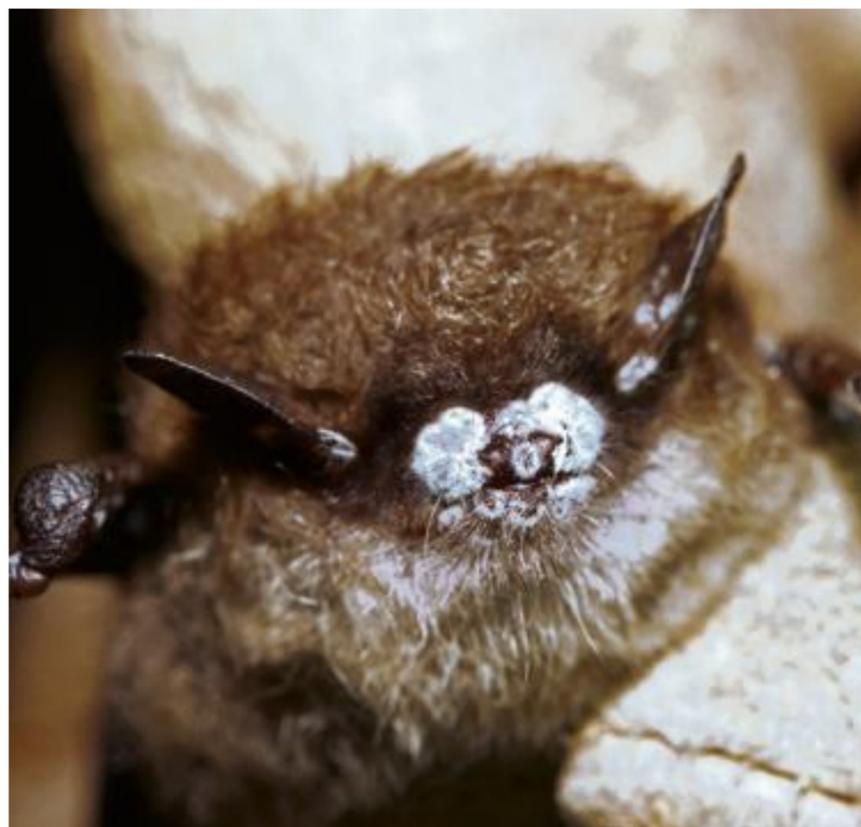
Aussi en mai, Matthew Fisher et Sarah Gurr ont récidivé, cette fois dans *Science*, en s'adjoignant les services du Suisse Dominique Sanglard. Biologiste à l'université de Lausanne, il traque « l'émergence mondiale de résistance aux antifongiques » en incluant dans le tableau les pathologies humaines. Des maladies « longtemps négligées », souligne-t-il. D'abord, elles étaient moins fréquentes que les pathologies bactériennes ou virales. Ensuite, elles frappent des patients immunodéprimés – dont les défenses ne sont plus capables de contenir les champignons –, pas des sujets sains. Enfin, un champignon, c'est beaucoup plus complexe qu'une bactérie, beaucoup plus proche de nous aussi, donc plus difficile à combattre sans attaquer nos propres cellules ».

L'épidémie de sida, dans les années 1980, a commencé à modifier la donne. « Les patients immunodéprimés se sont mis à mourir massivement de pneumocystoses ou de cryptococcoses », se souvient Olivier Lortholary, chef du service des maladies infectieuses et tropicales à l'hôpital Necker et directeur adjoint du CNR mycoses invasives à l'Institut Pasteur. Si l'accès aux trithérapies a permis de limiter l'hécatombe dans les pays occidentaux, il n'en va pas de même ailleurs dans le monde. Selon les dernières statistiques du Gaffi, plus de 535 000 malades du sida meurent encore chaque année, victimes d'une infection fongique associée. « C'est sans doute plus », insiste David Denning. Certaines pathologies fongiques pulmonaires sont prises pour des tuberculoses. »

Mycologue au CHR de Cayenne, Antoine Adenis en sait quelque chose. La forte présence de la leishmaniose dans le département avait conduit le service de dermatologie à analyser toutes les plaies des patients séropositifs. « Nous avons découvert la présence de l'histoplasme un peu par hasard », raconte-t-il. Les médecins ont alors systématiquement recherché le champignon *histoplasma* et découvert qu'il constituait la première cause de décès des malades du sida en Guyane. Au Suriname voisin, réputé vierge de champignons, il a découvert que « 25% des hospitalisés VIH étaient touchés ». Le médecin a ensuite étendu son étude à toute l'Amérique latine. Le résultat a stupéfié la communauté : selon un article publié en août, dans *The Lancet*, le champignon y tuait quelque 6 800 person-

« UN CHAMPIGNON, C'EST BEAUCOUP PLUS PROCHE DE NOUS QU'UNE BACTÉRIE, DONC PLUS DIFFICILE À COMBATTRE SANS ATTAQUER NOS PROPRES CELLULES »

DOMINIQUE SANGLARD
UNIVERSITÉ DE LAUSANNE



nes par an, plus que la tuberculose, réputée première cause de mortalité associée au sida.

Les champignons et leurs spores ne se contentent pas d'attaquer les porteurs du VIH. « Ils compliquent toutes les pathologies respiratoires quand ils ne les provoquent pas », explique David Denning. Asthme sévère, aspergilloses bronchopulmonaires allergiques ou chroniques... « Cela représente plus de 14 millions de personnes dans le monde et au moins 700 000 décès par an », assure le médecin britannique.

Enfin, il y a les pathologies dites « hospitalières ». « Chimiothérapies, greffes de moelle, transplantations d'organes, biothérapies... La médecine moderne, comme l'augmentation de la durée de la vie, multiplie la quantité de malades immunodéprimés dans les hôpitaux », analyse Tom Chiller, chef de la branche mycoses du Centre de contrôle des maladies américain (CDC). Beaucoup ont déjà en eux des champignons qui trouvent là l'occasion de prospérer, ou ils les rencontrent à l'hôpital. Tous représentent des cibles idéales. » Une fois les patho-

L'ASPERGILLOSE, MALADIE RESPIRATOIRE MÉCONNUE

Nous en respirons tous quotidiennement car ses spores sont très répandues dans notre environnement domestique : greniers, plafonds, climatiseurs... Généralement sans que nous en souffrions. Mais pour les personnes immunodéprimées – par une maladie ou un traitement aux corticoïdes, par exemple – ou tout simplement celles dont les poumons ont été altérés par une maladie respiratoire, comme la tuberculose, inhaler un champignon du genre *Aspergillus* entraîne le développement d'une pathologie aux lourdes conséquences : l'aspergillose, qui toucherait 240 000 personnes en Europe et contre laquelle une stratégie thérapeutique innovante va être évaluée.

« Cette moisissure aime les cavités où il fait chaud et humide. Une caverne creusée dans le poumon par la tuberculose est un environnement parfait pour l'aspergillus », explique le professeur Jacques Cadranel, chef de service de pneumologie à l'hôpital Tenon (AP-HP, Paris). « Outre un terrain immunodéprimé, l'aspergillose prospère sur du tissu pulmonaire remanié », confirme le docteur Cendrine Godet, pneumologue au CHU de Poitiers.

Un délicat diagnostic

Le genre *Aspergillus* regroupe près de 300 espèces, dont *Aspergillus fumigatus*, la plus fréquemment impliquée dans les infections humaines sous nos climats. La petite taille des spores lui permet

d'aller en profondeur jusqu'aux alvéoles pulmonaires. La température du corps humain n'est pas un problème pour *A. fumigatus*, qui supporte jusqu'à 55°C.

L'infection par l'*Aspergillus* va ainsi se développer de manière insidieuse, sans signe clinique pendant des mois, voire des années. Quand elle commence à se manifester, c'est de manière banale. « La personne éprouve de la fatigue, un essoufflement, mais, souvent, elle s'adapte à ces signes en pensant que cela est dû au vieillissement ou à la pathologie respiratoire déjà connue », décrit Jacques Cadranel. La toux s'accompagne de crachats, et, un jour, il y a un peu de sang dans l'expectoration.

« Les images radiologiques ne

sont pas spécifiques. Elles peuvent évoquer une infection, une tuberculose, une tumeur. L'*Aspergillus* est retrouvé lorsque l'on effectue une bronchoscopie avec des prélèvements », souligne Jacques Cadranel. Des difficultés qui expliquent un diagnostic parfois laborieux. « Une fois le diagnostic posé, si l'état du patient s'y prête, il vaut mieux opérer et enlever le morceau de poumon colonisé par le champignon. Dans le cas contraire, un traitement médical d'au moins six mois reste la seule option », poursuit Jacques Cadranel.

Les médicaments antifongiques sont aux champignons ce que les antibiotiques sont aux bactéries, et, comme pour ces dernières, des résistances se développent. Pris par voie générale

– comprimés par voie orale – et pendant plusieurs mois, les antifongiques sont susceptibles d'entraîner des effets indésirables.

Thérapie innovante

C'est pour répondre à ces difficultés que des praticiens se sont organisés depuis 2008 et se sont impliqués dans un réseau international de l'aspergillose chronique. Dans le cadre du congrès de la Société européenne de pneumologie, Cendrine Godet a présenté, lundi 17 septembre, l'étude C-PAAARI qu'elle coordonne. Une trentaine de centres hospitalo-universitaires français vont ainsi participer à l'évaluation d'une thérapie innovante.

Prévue pour durer cinq ans et inclure plus de 300 patients, elle

comparera un traitement par un antifongique en gélules, l'itraconazole, à la combinaison de deux antifongiques : l'itraconazole par voie orale et l'amphotéricine B en nébulisations. Sous cette forme inhalée et allant directement dans le poumon sans passer par la circulation sanguine, cette dernière molécule est bien mieux tolérée que par voie orale. Les premiers résultats devraient être disponibles d'ici deux ans et demi.

Au-delà de l'étude elle-même, les médecins impliqués dans la lutte contre l'aspergillose souhaitent faire sortir de l'ombre cette pathologie et mobiliser des fonds publics et privés pour la recherche. ■

PAUL BENKIMOUN



En haut : dans le Vermont (Etats-Unis), des chauves-souris brunes frappées par la maladie du museau blanc.

MARVIN MORIARTY/USFWS/WIKIMEDIA COMMONS

Plants de banane attaqués par la fusariose au Cameroun.

T.LESCOT/CIRAD

En bas : taches de septoriose sur des feuilles de blé tendre en France.

NICOLE CORNEC/ARVALIS

Un adolescent anglais atteint par une teigne résistante aux antifongiques.

DAVID DENNING



gènes dans le sang, le pronostic devient effrayant. A l'échelle mondiale, le taux de mortalité parmi le million de malades traités avoisinerait les 50%. « En France, depuis quinze ans, le taux reste entre 30% et 40% pour les candidoses, entre 40% et 50% pour les aspergilloses », indique Stéphane Bretagne. Désespérément stable. « Et l'incidence des candidoses systémiques augmente de 7% chaque année, renchérit son collègue Olivier Lortholary. Même si c'est en partie dû à l'augmentation de la survie des patients de réanimation aux attaques bactériennes, c'est une vraie préoccupation, ma principale inquiétude avec les champignons émergents souvent multirésistants. »

Résistances et émergences : l'hôpital de Nimègue, aux Pays-Bas, et son équipe de recherche en mycologie, en sont devenus les références mondiales. En 1999, le centre y a enregistré le premier cas de résistance d'une souche d'*Aspergillus fumigatus* aux azoles, la principale classe d'antifongiques. Puis les cas se sont multipliés. « Et ça ne cesse de croître », souligne Jacques Meis, chercheur au centre néerlandais. Dans tous les hôpitaux des Pays-Bas, la résistance dépasse les 10%, et atteint jusqu'à 23%. Avec, pour 85% des patients infectés, la mort dans les trois mois.

Les horticulteurs dans le viseur

Les scientifiques n'ont pas mis longtemps à désigner un suspect : les horticulteurs. Aux Pays-Bas, champions de l'agriculture intensive, le traitement standard des tulipes consiste à en plonger les bulbes dans un bain d'azoles. Longtemps, les organisations agricoles ont plaidé non coupables. Mais à travers le monde, les preuves se sont multipliées. A Besançon, où ont été mis en évidence les deux premiers cas français d'aspergillose résistante chez un agriculteur et un employé de la filière bois, les mêmes souches mutantes ont été trouvées dans les champs du malade et dans plusieurs scieries de la région. « Les agriculteurs ne visent pas les mêmes champignons, mais les fongicides qu'ils emploient ne font pas la différence, ils

« L'USAGE MASSIF DES ANTIBIOTIQUES PAR LES ÉLEVEURS A DÉVELOPPÉ LES RÉSISTANCES DES BACTÉRIES HUMAINES. L'EMPLOI À OULTRANCE DES FONGICIDES PAR LES CULTIVATEURS FAIT DE MÊME AVEC LES CHAMPIGNONS »

MATTHEW FISHER
IMPERIAL COLLEGE DE LONDRES

rendent résistants les pathogènes humains », explique Laurence Millon, chef du service de parasitologie-mycologie du centre hospitalier de Besançon. « L'histoire se répète, soupire Matthew Fisher. L'usage massif des antibiotiques par les éleveurs a développé les résistances des bactéries humaines. L'emploi à outrance des fongicides par les cultivateurs fait de même avec les champignons. »

Le monde agricole se trouve pris entre deux menaces. D'un côté, la résistance toujours plus importante de champignons dopés par le changement climatique conduit à multiplier les traitements phytosanitaires. « Cette année, dans les vignes du sud de la France, la pression fongique était telle qu'au lieu des onze traitements annuels moyens – ce qui est déjà beaucoup –, les vigneron ont ont délivré entre quinze et dix-sept », constate Christian Huyghe, directeur scientifique agricole de l'Institut national de la recherche en agronomie (INRA). La faute à un printemps exceptionnellement pluvieux et à un été particulièrement sec. Mais aussi à l'adaptation des champignons à tout ce que le génie humain invente de produits phytosanitaires. Depuis les années 1960, l'industrie s'en est pris successivement à la membrane

des cellules du champignon, à leur paroi, à leur ARN ou à leur respiration... Cinq classes d'antifongiques ont été mises au point. « Trois étaient efficaces, résume Sabine Fillinger, généticienne à l'INRA. Les strobilurines rencontrent des résistances généralisées. De plus en plus de produits azolés connaissent le même sort. Il reste les SDHI [inhibiteur de la succinate déshydrogénase], mais ils commencent eux aussi à y être confrontés et ça va s'aggraver. »

De plus en plus impuissants face aux pathogènes, les fongicides agricoles se voient aussi accusés de menacer la santé humaine. Des chercheurs de l'INRA et de l'Inserm ont ainsi lancé un appel dans *Libération*, le 16 avril, afin de suspendre l'usage des SDHI. Le dernier-né des traitements n'entraverait pas seulement la respiration des cellules de champignons ; par la même action sur les cellules animales et humaines, il provoquerait des « encéphalopathies sévères » et des « tumeurs du système nerveux ». L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (Anses) a décidé d'examiner l'alerte. Elle s'est d'autre part autosaisie afin de vérifier l'éventuelle toxicité humaine de l'époxiconazole. « Cet azole est l'une des dernières substances actives sur le marché, nous en utilisons 200 tonnes par an en France, mais c'est également un reprotoxique de catégorie 1 [affecte la fertilité], la plus préoccupante, et un cancérigène de catégorie 2 », indique Françoise Weber, directrice générale déléguée au pôle produits réglementés de l'Anses. Un avis négatif de la France pourrait peser en vue de la réévaluation du produit au niveau européen, prévue en avril 2019.

A l'INRA comme à l'Anses, on jure avoir comme nouvel horizon une agriculture sans pesticide. Développement de nouvelles variétés, diversification des cultures, morcellement des paysages et « anticipation des pathologies nouvelles que le changement climatique fait remonter vers le nord et que le commerce mondial apporte d'Asie », insiste Christian Huyghe. Du blé tendre aux laitues ou aux bananes, nombre de cultures font face à des pathogènes émergents. Des champignons nouveaux frappent également les humains. Dans les services hospitaliers, le dernier diable s'habille en or. Découvert au Japon en 2009 et intrinsèquement résistant à tous les traitements, *Candida auris* flambe particulièrement dans les hôpitaux indiens, pakistanais, kenyans et sud-africains. La France semble jusqu'ici épargnée. Mais cinq autres champignons à « résistance primaire » y ont fait leur nid, totalisant 7% des infections invasives à Paris, là encore chez les immunodéprimés.

Plus inquiétant peut-être, de nouvelles infections invasives touchent des patients dits immunocompétents. Aux Etats-Unis, la « fièvre de la vallée » ne cesse de progresser. Pour la seule Californie, les coccidioides cachés dans la terre, relâchés à la faveur de travaux d'aménagement ou agricoles, ont contaminé 7466 personnes en 2017. Au CDC d'Atlanta, on ne dispose d'aucune statistique nationale mais on parle de « centaines » de morts.

Moins meurtrière mais terriblement handicapante, une nouvelle forme de sporotrichose touche des dizaines de milliers de Brésiliens. Partie de Rio, elle a conquis le sud du pays et gagne le nord, essentiellement transmise par les chats. « L'épidémie est hors de contrôle », assure Jacques Meis. Et que dire de ces ouvriers de Saint-Domingue qui nettoyaient une conduite d'usine remplie de guano de chauves-souris ? « Ils étaient 35, jeunes, aucun n'était immunodéprimé », raconte Tom Chiller, qui a publié le cas en 2017 dans *Clinical Infectious Diseases*. Trente sont tombés malades, 28 ont été hospitalisés. Le diagnostic d'histoplasmosse n'a pas tardé. Neuf ont été admis en soins intensifs. Trois sont morts.

Cette hécatombe mondiale n'a rien d'une fatalité, assurent les scientifiques. « La médecine moderne augmente les populations à risque », admet David Denning. Mais en améliorant le diagnostic et l'accès aux traitements, en développant la recherche, en réservant à la santé humaine les nouvelles molécules qui finiront par apparaître, on doit pouvoir réduire considérablement la mortalité des infections. » Doux rêve, répond Antoine Adenis. « La mycologie reste le parent pauvre de la microbiologie », regrette-t-il. Ainsi, pour la première fois cette année, Laurence Millon n'aura pas d'interne dans son service de Besançon. Et David Denning, qui gère son Gaffi avec des bouts de ficelle, de soupiner : « Quand un malade leucémique meurt d'une infection fongique, tout le monde parle du cancer à l'enterrement, personne des champignons. Et à qui pensez-vous que l'on fait les dons ? » ■

NATHANIEL HERZBERG

UNE SPORE POUR SAUVER L'ARACHIDE

C'est une petite graine bleu cobalt qui pourrait bien révolutionner la consommation d'arachide en Afrique. Nommé Aflasafe, ce fongicide créé par l'International Institute of Tropical Agriculture (IITA), une organisation internationale à but non lucratif, membre du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, est un biopesticide de nouvelle génération particulièrement efficace. « Il suffit d'épandre 10 kg par hectare de champ pour que son action fongicide réduise les toxines cancérigènes », explique Amadou Lamine Senghor, docteur en phytopathologie sénégalais chargé du transfert de la technologie.

Depuis une vingtaine d'années, les Etats d'Afrique de l'Ouest, et plus particulièrement le Sénégal, font face à un dilemme économique et sanitaire dont le coupable désigné est l'aflatoxine. Cette mycotoxine, produite par un champignon qui se développe dans de nombreux aliments tels les noix, le maïs, le riz, les fèves de cacao, les huiles végétales et les figues, possède des propriétés génotoxiques et carcinogènes inquiétantes. « *Aspergillus flavus infecte la graine dès sa formation dans le sol, puis la contamination s'aggrave et se propage pendant le stockage lorsque les graines ne sont pas bien séchées et que la chaleur et l'humidité favorisent son développement* », affirme M. Senghor.

Au Sénégal, où il n'existe aucune norme concernant les aflatoxines, la production arachidière en contient en moyenne entre 60 et 80 g/kg. Soit de 15 à 20 fois les limites réglementaires européennes, et de trois à quatre fois celles en vigueur aux Etats-Unis ou en Chine. Si bien qu'en 2016, sur 266 720 tonnes d'arachide produites, 14% seulement ont été exportées.

Augmentation des cancers du foie

A la consommation, aucune différence de goût. Mais l'aflatoxine peut affaiblir le système immunitaire de la femme enceinte et perturber la croissance de l'enfant en influant sur son ADN. « Dans le bassin arachidier sénégalais, on a des taux de cancers du foie qui ne cessent d'augmenter, car la majorité des plats sont à base d'arachide », soutient M. Senghor. La graine fait travailler 63% de la population agricole rurale, soit près de 4 millions de personnes.

Plusieurs méthodes – « aucune vraiment efficace », selon le Dr Senghor – ont été tentées pour détoxifier les tourteaux d'arachide. Jusqu'à ce que Peter Cotty, un chercheur américain de l'université de l'Arizona, trouve une nouvelle manière de combattre ce champignon. « Il a identifié et isolé les différentes variétés d'*Aspergillus* sécrétant de l'aflatoxine, puis a sélectionné celles qui, à cause d'un défaut génétique, n'en produisaient pas, tout en restant hautement compétitives, poursuit-il. Ainsi, proches de congénères produisant la toxine, elles ont la faculté de les supplanter. »

Peter Cotty et son équipe ont trouvé un moyen de produire industriellement ces spores sélectionnées. Ils les ont enrobées autour de graines de blé afin qu'*Aspergillus flavus* s'en nourrisse. Ainsi contaminées, elles sont épanchées dans un champ. Les spores inoffensives le colonisent en détruisant les spores toxiques. En 2003, en collaboration avec le CottyLab, l'IITA a débuté l'adaptation de cette technologie également efficace sur le maïs à l'arachide, afin de la commercialiser en Afrique, avec le soutien de la fondation Bill & Melinda Gates et de l'agence américaine de développement Usaid. L'Aflasafe a été homologué en 2012, puis fabriqué dans les laboratoires de l'IITA à Ibadan au Nigeria.

La commercialisation de l'Aflasafe s'est ouverte en 2016 au Kenya, au Nigeria et en Gambie. Elle devrait aussi concerner prochainement le Ghana, la Zambie et la Tanzanie. Au Sénégal, une usine ouvrira en 2019 et produira 1 600 tonnes du biopesticide par année. « Dans cinq ans, nous couvrirons environ 10% de la production totale d'arachides au Sénégal, avance Goulé Gueye, directeur adjoint de Bamtaare, l'entreprise possédant la licence. Cette production au taux d'aflatoxine ramené à 4 µg permettra la relance des exportations d'arachides vers l'Union européenne et diminuera le taux de cancers du foie chez les Sénégalais. » Aujourd'hui, on estime qu'environ 80% d'entre eux sont dus à l'aflatoxine. ■

MATTEO MAILLARD
(DAKAR, CORRESPONDANCE)

LE LIVRE

Voyage au cœur
du traumatisme

Mêlant récits de patients et théorie scientifiques, l'auteur nous plonge dans les arcanes du syndrome de stress post-traumatique

Un Américain sur cinq [a été] sexuellement agressé dans son enfance, un sur quatre battu par un parent au point d'en garder la cicatrice, et un tiers des couples se livre à la violence physique. » Dès le prologue, Bessel van der Kolk, psychiatre américain d'origine néerlandaise, spécialiste du syndrome de stress post-traumatique et fondateur du Trauma Center de Boston, appuie là où ça fait mal. Pour lui, il y a urgence, il faut prendre en charge tous ces « traumatisés ».

Dans ce livre, l'auteur parle à la première personne : parcours professionnel, échanges avec ses collègues, recherches scientifiques, questionnements personnels et professionnels se mêlent à une plongée dans les arcanes du syndrome de stress post-traumatique. À l'aide de métaphores parlantes, l'auteur parvient à vulgariser d'une manière assez spectaculaire les mécanismes cérébraux et physiologiques impliqués dans le traumatisme. Le thalamus devient le « cuisinier du cerveau » ; l'amygdale le « détecteur de fumée » ; et le cortex préfrontal médian la « tour de guet ».

Il file également la métaphore pour s'émerveiller de l'avènement des techniques d'imagerie cérébrale dans les années 1990 : « La technique précédente [...] avait permis de voir ce qui nourrissait l'activité neuronale – un peu comme lorsqu'on tente de comprendre le moteur d'une voiture en étudiant l'essence. Avec la neuro-imagerie, on a pu mettre le nez dans le moteur. » Les histoires de ses patients, leur prise en charge, leurs difficultés et leurs progrès permettent de donner vie au propos du psychiatre. Il décrit longuement sa première expérience de médecin auprès d'anciens combattants du Vietnam, une étape fondatrice : « Ce sont Tom et les autres vétérans qui ont été mes premiers professeurs. »

Réparer les victimes

Le psychiatre se mue parfois en professeur d'histoire, nous entraînant à la rencontre de figures ayant contribué à la compréhension des traumatismes. Darwin, Pavlov, Porges, Bowlby, Winnicott... font partie de son panthéon. Nous suivons avec plaisir ces grands scientifiques non seulement grâce à la description de leurs découvertes, mais aussi à travers leurs citations. Et les littéraires ne sont pas en reste. À chaque début de chapitre, les déclarations scientifiques côtoient des passages de l'œuvre *Macbeth* de William Shakespeare, du best-seller *Les Cerfs-Volants de Kaboul* de Khaled Hosseini ou encore des vers du poète britannique John Keats.

Au détour de ces « anecdotes », l'auteur fait passer un message politique. La nécessité de prendre en charge les traumatismes infantiles et de développer des mesures de santé publique pour lutter contre ce fléau et « réparer » les victimes. Il explique aussi les méthodes qui permettent de guérir et termine sur une analyse positive de ses patients : « A mes yeux, leurs symptômes participent de leur force – des moyens qu'ils ont trouvés pour survivre. Malgré toutes leurs souffrances, ils sont souvent devenus des conjoints, des parents aimants [...] et des savants exemplaires. » ■

SARAH TERRIEN

Le corps n'oublie rien. Le cerveau, l'esprit et le corps dans la guérison du traumatisme, de Bessel van der Kolk (Albin Michel, 592 p., 27 €).

L'EXPOSITION

PHOTOGRAPHIE

De pôle en pôle, un monde disparaît

Le photographe et explorateur Sebastian Copeland propose un tour de la banquise en 80 clichés accrochés aux grilles du jardin du Luxembourg, à Paris. Face à la dégradation accélérée des glaces engendrée par le réchauffement climatique, son travail photographique « a pour ambition de créer un inventaire émotionnel du passage du temps ». > Jusqu'au 13 janvier 2019, rue de Médicis, Paris (6^e), accès libre 24 h sur 24.

UN ROBOT VOLANT AUSSI
AGILE QU'UNE MOUCHE

Il est 55 fois plus grand qu'une drosophile, mais il en reproduit la virtuosité acrobatique avec une fidélité qui fait mouche. Ce robot autonome, mis au point par Matěj Karásek (université de technologie de Delf, aux Pays-Bas) et ses collègues, n'a pas d'aileron et est dirigé uniquement grâce à des variations dans les battements de ses quatre ailes. L'engin a été optimisé pour bénéficier de petits moteurs électriques qui font office de muscles. D'une masse de 28,2 grammes pour 33 cm d'envergure, il produit 17 battements d'ailes par seconde pour rester en vol stationnaire. Sa batterie lui donne une autonomie de cinq minutes, de quoi parcourir un kilomètre – soit bien mieux que les robots actuels à vol battu qui, soit doivent être pilotés manuellement, soit doivent être reliés à une source d'électricité en permanence. Dans la revue *Science* du 14 septembre, les chercheurs montrent qu'il permet de reproduire et d'étudier la dynamique de vol des animaux exerçant un vol battu, qu'il s'agisse des colibris ou d'insectes manœuvrant pour échapper à un prédateur. (PHOTO: HENRI WERUJ)



DIX MILLE PAS ET PLUS

CONTRE L'OBÉSITÉ, DU SPORT
AVANT, PENDANT ET APRÈS L'OPÉRATION

Par PASCALE SANTI

Depuis plusieurs années, la chirurgie de l'obésité a le vent en poupe. Le nombre d'interventions a triplé en dix ans, pour atteindre environ 60 000 personnes opérées en 2017, soit à ce jour environ 500 000 personnes concernées. Mais, attention, les patients opérés ne sont pas toujours bien suivis... ou suivis tout court d'ailleurs. C'est l'un des constats du récent rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), qui formule des propositions.

Les bienfaits de l'activité physique dans la prise en charge de l'obésité sont bien établis : amélioration des capacités physiques, prévention d'autres pathologies (comme le diabète), action sur le maintien du poids. À l'inverse, on sait que la sédentarité agit sur les surpoids. Mais l'étude des effets d'une activité physique dans le cadre de la chirurgie bariatrique est plus récente.

Convaincu depuis longtemps du rôle positif de l'activité physique sur la santé, le professeur Jean-Michel Oppert a lancé une étude dans le service de nutrition de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière (AP-HP) qu'il dirige, avec les services de chirurgie du même hôpital et d'Ambroise-Paré. Soixante-seize femmes souffrant d'obésité sévère, opérées par bypass gastrique,

ont été réparties en trois groupes, l'un avec un suivi classique, l'autre avec un suivi habituel et un apport en protéines et un troisième avec en plus un programme de renforcement musculaire, supervisé par des éducateurs sportifs. Au total, deux ou trois séances d'une heure chaque semaine portant sur le renforcement des grands groupes musculaires (entraînement en résistance).

Bien souvent, après une telle opération, les personnes mangent moins, et encore moins de protéines. Or elles sont nécessaires pour pallier la fonte musculaire, qui intervient lors de la perte de poids qui suit la chirurgie, et de façon parfois très importante. Il ressort que les personnes faisant du sport amélioraient spécifiquement leur force musculaire (jusqu'à 40 %). En parallèle d'ailleurs avec les effets bénéfiques de la chirurgie sur la perte de poids (25 % du poids initial en six mois), la perte de masse grasse (35 % en six mois), l'augmentation de leur capacité physique d'endurance (VO₂ max augmentée de 15 %) et leur qualité de vie, de plus de 25 %. Des chiffres éloquentes ! Les résultats de cet essai contrôlé randomisé vont être publiés prochainement dans la revue américaine *Obesity*.

Parallèlement, l'équipe de Jean-Michel Oppert a réalisé une revue de la littérature scientifique, suivie d'une méta-analyse, publiée dans *Obesity Reviews*. Les résultats, qui portent sur quinze études, vont dans le même sens. Certes, l'effet sur le poids est modeste, avec une perte de 2,4 kg de plus avec l'activité physique, dans les six à vingt-quatre mois après l'opération, « mais l'effet sur la capacité physique est intéressant avec l'ajout d'un exercice structuré dans le suivi des patients », explique le professeur Oppert. Et c'est primordial.

Pour le professeur Olivier Ziegler, coordinateur du Centre spécialisé de l'obésité de Nancy (CHRU Nancy), il faut proposer l'activité physique avant, pendant et après la chirurgie bariatrique. En adaptant bien sûr le niveau à l'état psychologique, et à d'autres pathologies ou douleurs...

Plus largement, dans le cadre de l'obésité, il s'agit de remettre le corps en mouvement. Les recommandations internationales sont claires : le niveau d'activité physique nécessaire pour ne pas reprendre du poids est assez élevé : de 200 à 300 minutes d'activité modérée à intense chaque semaine. Le patient doit adopter un nouveau mode de vie, sur le plan de l'activité physique comme sur le plan alimentaire. ■

AFFAIRE DE LOGIQUE - N° 1068

Une descendance distinguée

Dans ce pays, tous les nombres sont des entiers positifs dont les chiffres (en numération décimale) sont différents de 0. À chaque nombre de n chiffres, on associe ses $(n-1)$ « descendants » : son fils, formé de tous les chiffres de son père, sauf le premier (à gauche), son petit-fils, formé de tous les chiffres de son grand-père, sauf les deux premiers, et ainsi de suite. Un nombre est dit « raffiné » quand il est multiple de son fils.

1. Quel est le plus grand nombre raffiné dont tous les descendants d'au moins deux chiffres sont raffinés ?

Un nombre est dit « élégant » quand il est multiple de son petit-fils.

2. Quel est le plus grand nombre élégant dont tous les descendants d'au moins trois chiffres sont élégants ?

Pour participer au concours, répondre avant le 18 septembre minuit sur www.affairedelogique.com

FÊTE DE LA SCIENCE (2)
RÉGION PAR RÉGION
Île-de-France

- Du 8/10 au 13/10 : Quincy-sous-Sénart, exposition « Un monde numérique ».
- Du 8/10 au 19/10 : « Morceaux mathématiques choisis », collègues et lycées parisiens
- Les 9/10 et 10/10 : (Musée des Arts et Métiers, Paris), conférences mathématiques et visite guidée du musée.

- Le 10/10 à Noisy-le-Sec, spectacle « Xayma ou les contes qui comptent » à la médiathèque Roger-Gouhier et goûter littéraire autour des maths à la médiathèque du Loudeau.

Auvergne-Rhône-Alpes

- Le 9/10 à Lyon (bibliothèque municipale), conférence « Quand les maths nous content des histoires ».

- Du 6/10 au 13/10 à Grenoble (bibliothèque du campus de Saint-Martin-d'Hères), exposition « Joseph Fourier fête ses 150 ans ».

Bourgogne-Franche-Comté

- Tout le mois d'octobre : à Châlons-sur-Saône, bibliothèque de l'IUT, exposition « Faire de l'art avec des mathématiques ».

Hauts-de-France

- Du 6/10 au 13/10 à Maubeuge (Maison Folie), exposition « Petit carré deviendra cube », expériences mathématiques ludiques.

Occitanie

Deux programmations importantes :
- Du 8/10 au 13/10 à Toulouse (centre culturel Henri-Desbals), Festival « En piste pour les mathématiques », grand événement autour des mathématiques et de l'informatique, organisé par l'association « Les maths en scène », avec le 11/10 à 20h30 une confé-

rence « Maths et BD » et à 21h30 le spectacle « Pilouface » (compagnie L'Île logique).
Informations sur lesmathsenscène.fr

- Dès le 01/10, à Beaumont-de-Lomagne (maison natale de Fermat), fête des maths avec de nombreux ateliers : le 02/10 « Les imitations en musique, de véritables transformations géométriques », le 06/10 « Maths et musique » (conférence et concert), le 07/10 la géométrie des métiers, le 12/10, conférence-show « Magimathique », « Danse hip hop Géométrie variable » et jusqu'au 29/10 l'exposition de Thomas Santini « Dessins, installation, mathématiques ».
www.femmat-science.com/agenda-manifestations

Pays de la Loire

- Le 6/10 au Village des sciences de Laval, conférence de Frédéric Rosard : « Le nombre d'or, mythes et réalité ».

Solution du problème 1066

1. Le mardi, le pharmacien peut obtenir que toutes les cases soient pépères en allumant au moins 6 lampes.

On remplit de proche en proche les cases avec 0 (éteinte) ou 1 (allumée), avec la contrainte de rendre toutes les lampes pépères. On obtient le tableau ci-contre où A, B, C, D et E prennent la valeur 0 ou 1 au choix et où la somme de deux valeurs est 0 quand elles sont égales et 1 sinon. Au moins une lampe devant être allumée, on obtient le minimum en fixant B = 0 et en remplaçant une des 4 autres lettres (leurs positions sont symétriques) par 1 et les 3 autres par 0. Il reste alors 6 lampes allumées (colorées en vert pour A = 1).

2. Le jeudi, le pharmacien peut obtenir qu'une seule case soit pépère en allumant au moins 16 lampes.

On montre d'abord (par l'absurde) qu'il ne peut pas n'y avoir aucune lampe pépère, en remplissant comme précédemment la branche 3 × 3 en haut de la croix, puis en débordant sur le haut du carré central avec une ligne 1 0 1. En tournant et en raisonnant de même sur les 3 autres branches, on constate que la lampe centrale est pépère. Contradiction. Mais cela montre que 1 est atteignable.

• Si la lampe pépère est dans le carré central, le nombre des lampes allumées ne peut être inférieur à 17. Si elle est dans une branche, la logique précédente permet de montrer qu'on peut descendre à 16 (voir dessin), mais pas moins.

		B	C						
		B	0	B					
		C	B	A					
E	B	C	0	0	D	A	B	D	
B	0	C	B	0	0	B	0	B	0
C	B	E	0	0	0	D	B	A	
		E	B	D					
		B	0	C	B				
		D	B	E					

CARTE
BLANCHEAlgorithmes :
l'éthique n'est pas
toute la question

Par NOZHA BOUJEMAA

L'éthique de l'intelligence artificielle (IA) et des algorithmes fait l'objet de nombreux questionnements ces derniers temps. Plusieurs rapports et études fleurissent à travers le monde sur le sujet mettant en exergue de nouvelles formes de discrimination et d'inégalité. Plusieurs voix s'élèvent, dans les sphères des services publics comme dans celles des entreprises privées, contre la « tyrannie » ou le « pouvoir » des algorithmes en appelant à plus de transparence et d'éthique et à la mise en place de garde-fous pour le respect des droits civiques et des libertés individuelles. Cette mouvance se développe depuis plus de deux ans déjà à l'international.

La France et l'Europe ont souvent été accusées de naïveté en se préoccupant d'éthique et moins de la création de valeur économique et du développement industriel, terrain de jeux trop souvent laissé aux acteurs industriels américains ou chinois. Ainsi, l'éthique des algorithmes et de l'IA est perçue par certains comme un frein au développement économique et au déploiement des technologies de l'IA, et considérée comme un ensemble de « bon sentiments » emphatiques et généreux qui n'engage personne, en tout cas pas les fournisseurs des services numériques. En réalité, ce sont moins les principes éthiques des algorithmes qui comptent mais plus la confiance des citoyens et des professionnels qui en fait un facteur de compétitivité économique et non un frein.

Manque de maîtrise

Si l'on regarde de plus près, les risques négatifs de l'IA ne sont pas toujours issus d'une volonté de nuire, de discriminer sur un critère non avouable ou de contourner la réglementation en vigueur, mais parfois simplement d'un manque de maîtrise dans le déploiement de ces technologies très puissantes. En effet, un algorithme peut déboucher sur deux décisions différentes dans des situations comparables simplement parce qu'il est instable (non reproductible) ou vulnérable au bruit des données.

De manière plus générale, l'IA de confiance comporte deux volets : l'IA responsable, d'une part, et l'IA robuste et sûre, d'autre part. L'IA responsable est celle qui doit se conformer aux règles juridiques et aux règles éthiques. Dans ce cas, le comportement des algorithmes doit respecter, par exemple, la protection des données personnelles mais aussi les règles de concurrence entre les entreprises. Là encore, il y a une variabilité de réglementation d'un pays à l'autre, mais des efforts sont en cours à travers la Commission européenne et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour un alignement international à ce sujet, ayant conscience que les services fondés sur des technologies de l'IA ne s'arrêtent pas aux frontières. La conformité aux règles éthiques signifie le respect des valeurs humaines comme la démocratie, la dignité humaine et l'autodétermination.

L'IA robuste est celle qui apporte les garanties d'un fonctionnement sûr des systèmes algorithmiques qui assureraient l'absence de biais ou de fragilité tout au long des phases d'une décision automatique.

Ces qualités engagent les producteurs de ces technologies dans tous les domaines : santé, banque et assurance, environnement, sécurité et défense, culture, etc. Elles ne se limitent pas à des qualités éthiques mais représentent un gage de « qualité de service » et de confiance dans leur usage.

Beaucoup reste à faire d'un point de vue recherche et innovation pour assurer l'alignement du progrès technologique de l'IA sur nos valeurs juridiques et éthiques. L'humain seul ne pourra pas effectuer ce contrôle des comportements algorithmiques sans l'aide d'autres algorithmes qui vont pouvoir mesurer et objectiver ces situations.

La confiance c'est bien, mais la preuve de la confiance c'est mieux ! ■

Nozha Boujemaa

Directrice de recherche Inria,
directrice de l'Institut Convergence DATAIA
Sciences des données, intelligence & sociétéLa lutte contre les maladies non transmissibles,
une urgence sanitaire mondiale

TRIBUNE - Le diabète ou les maladies cardiovasculaires frappent désormais tous les pays, qu'ils soient à revenus élevés ou faibles. Ces pathologies sont aujourd'hui la principale cause de décès sur la planète

L'évolution de la consommation alimentaire et les modes de vie de plus en plus sédentaires ont un fort impact sur la santé humaine et sur l'environnement et renforcent les risques de développer des maladies non transmissibles (MNT), dont le diabète ou les maladies cardiovasculaires font partie.

Depuis plus de dix ans, elles sont devenues les principales causes de décès dans le monde, entraînant 15 millions de morts prématurées chaque année. Ces changements de modes de vie frappent aujourd'hui de plein fouet les pays à revenus faibles et intermédiaires. Contrairement aux idées reçues, surpoids et obésité sont le lot d'un grand nombre d'habitants en Afrique de l'Ouest. Qui pourrait imaginer que 38% des femmes en âge de procréer y sont déjà en surpoids et que 15% sont obèses.

L'augmentation de la consommation de matières grasses d'origine animale et d'aliments industriels, conjuguée à une urbanisation massive, source de changements de modes de vie plus propices aux MNT, sont les causes de ces transitions au niveau épidémiologique.

L'industrie agroalimentaire, moteur de ces changements, impacte la santé humaine mais aussi l'environnement. L'intensification des modes de production, la surconsommation de viande, l'utilisation massive de produits chimiques dans l'agriculture (glyphosate), l'utilisation de substances chimiques et d'emballages (phtalates) pour conserver les aliments ont un impact majeur sur l'environnement et participent aux fortes émissions de CO₂. En parallèle,

trop de gras, de sucré, d'aliments trop riches en calories ainsi qu'une consommation importante de boissons sucrées et d'alcools ou d'aliments contaminés par des pesticides, associés à une baisse de l'activité physique, sont des facteurs de risques importants de MNT. Le diabète illustre parfaitement ce lien fort entre santé des populations et santé de notre planète et les défis liés.

En 2017, 425 millions de personnes vivaient avec le diabète ; une personne en mourrait toutes les 6 secondes et la maladie a coûté 723 milliards de dollars. Le diabète est aussi la première cause de cécité, de mise sous dialyse ou d'amputations non traumatiques dans le monde. La Fédération internationale du diabète estime que d'ici 2045, on dénomblera 628 millions de malades, dont plus de 80% vivront dans les pays à faibles et moyens revenus. Le diabète touchera 42 millions de personnes en Afrique et coûtera 6,6 milliards de dollars au continent africain.

90% des cas de diabète seraient évitables avec des politiques de prévention ambitieuses visant à modifier les comportements alimentaires et la sédentarité. Malheureusement, cet objectif est encore un rêve. Pour les personnes qui souffrent déjà de diabète, les traitements sont extrêmement onéreux pour le patient, sa famille, mais aussi les gouvernements. Dans certains pays, ces traitements ne sont pas disponibles pour tous. Dans d'autres, ils sont disponibles mais le coût est un fardeau colossal. En Afrique, un médicament antidiabétique comme l'insuline n'est disponible que dans 40% des pays et à

**90% DES CAS
DE DIABÈTE
SERAIENT ÉVITABLES
AVEC DES POLITIQUES
DE PRÉVENTION
AMBITIEUSES**

un prix très élevé. Ainsi, au Mali, 56% des ménages avec un patient diabétique consacrent plus de 40% de leurs revenus au règlement des soins de santé. Des politiques d'accès aux traitements sont donc indispensables.

La troisième réunion de haut niveau des Nations unies sur les MNT du 27 septembre est une chance unique pour les gouvernements de changer de paradigme en adoptant les décisions indispensables pour répondre à quatre grands défis : nourrir plus sainement la planète afin de réduire l'impact de la mauvaise alimentation sur la santé humaine et sur l'environnement ; prévenir les maladies chroniques pour en diminuer le fardeau économique ; fournir aux patients un accès aux traitements indispensables pour leur prise en charge à un coût abordable ou « gratuit » grâce à la couverture-maladie universelle ; encadrer l'implication du secteur privé pour réduire les conflits d'intérêts et obtenir de réelles avancées sur la qualité des produits alimentaires et l'accès aux traitements.

Ces défis exigent de prendre des mesures urgentes : adopter, d'un côté, une fiscalité et des réglementations qui

garantissent une alimentation saine et écologique et, de l'autre, des taxes sur l'alcool et les boissons sucrées pour en diminuer la consommation (sur le modèle de la « taxe soda » en France) ; généraliser l'étiquetage sur le contenu des aliments (à l'instar du Nutri-score) ; interdire les publicités sur des aliments malsains ciblant les plus jeunes ; adopter des mesures fiscales positives pour rendre moins chers les produits sains et aux bonnes qualités nutritionnelles ; développer les programmes de prévention qui vont permettre aux consommateurs de réaliser de meilleurs choix alimentaires tout en garantissant des espaces de vie et de travail propices à la pratique d'une activité physique régulière ; assurer l'accès à des traitements de qualité au moindre coût et les inclure, ainsi que les dispositifs médicaux nécessaires, dans les couvertures-maladie universelles ; financer la réponse mondiale contre les MNT par un « trust fund » permettant de structurer une lutte efficace dans les pays disposant de trop faibles moyens et échanger les expertises pour soutenir les Etats dans leurs stratégies de lutte contre les MNT. ■

Collectif, dont **Cynthia Fleury**, philosophe, **Cyril Dion**, réalisateur et cofondateur du mouvement Colibris, **Stéphane Besançon**, directeur général de Santé diabète, **Gaël Giraud**, économiste, **Pierre Salignon**, Agence française de développement. **Retrouvez l'intégralité des signataires sur Lemonde.fr**

Le supplément « Science & médecine » publie chaque semaine une tribune libre. Si vous souhaitez soumettre un texte, prière de l'adresser à sciences@lemonde.fr

COLLECTION « LES DÉFIS DE LA SCIENCE »

Les émotions au cœur
de l'apprentissage

Comment les émotions influencent-elles l'acquisition de nos compétences ? Un débat agite la communauté des sciences cognitives à ce propos. Une première théorie dite du cerveau « tri-unique » a été proposée dans les années 1970 par le neurobiologiste américain Paul MacLean. Elle suppose que le cerveau est organisé en trois couches héritées de l'évolution : au-dessus, le cerveau reptilien (le thalamus et une partie des ganglions de la base), qui gère des comportements instinctifs ; au milieu, le système limbique (l'autre partie des ganglions de la base et les amygdales), qui traite la motivation et les émotions conduisant à des comportements alimentaires, reproductifs et parentaux ; et enfin, au-dessus, le néocortex qui produit des opérations cognitives abstraites (planification, langage).

Processus d'inhibition

Elle postule que chaque système inhibe celui du dessous. Ainsi le système limbique entraînerait des réactions primaires fondées sur les émotions (plaisir, souffrance, peur), lesquelles seraient inhibées par le néocortex qui produirait des comportements plus élaborés. Selon cette théorie, l'acquisition d'une compétence se ferait en deux temps (apprentissage, puis expertise) contrôlés chacun par deux structures séparées : le système limbique, puis le néocortex, qui inhiberait le limbique. Et les troubles psychiatriques seraient dus à des défauts de ces processus d'inhibition.

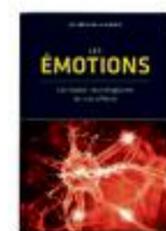
Par exemple, ce serait parce qu'un patient n'arrive pas à contrôler ses émotions avec son système cognitif qu'il développerait des pathologies comme les troubles anxieux, les tocs (troubles obsessionnels compulsifs) ou les addictions. La théorie tri-unique a été largement diffusée en raison de son adéquation élégante entre structures cérébrales et fonctions ainsi que de quelques similitudes avec la théorie psychanalytique de Freud. Elle influence toujours fortement la psychologie et les sciences cognitives, avec l'idée que le néocortex est là pour inhiber les comportements émotionnels primitifs issus du système limbique.

Mais elle est largement battue en brèche aujourd'hui, notamment avec l'arrivée d'une nouvelle théorie sur les aptitudes, qui vient d'être publiée dans *Progress in Neurobiology* et qui remplace les émotions au cœur du processus d'apprentissage. « Notre théorie prend à contre-pied celle du cerveau tri-unique », explique Thomas Borau, directeur de recherche CNRS à l'université de Bordeaux. « Ce n'est pas l'inhibition qui permet au néocortex de contrôler les apprentissages, mais au contraire, c'est le système limbique qui permet au néocortex d'apprendre en s'appuyant sur les émotions, afin que les apprentissages s'automatisent sous forme d'expertise. »

Donc au lieu d'un système limbique inhibé par le cortex, on aurait au contraire un néocortex qui apprend sous le contrôle du système limbique. Et en phase d'automatisation, lorsque l'apprentissage est acquis, les signaux émotionnels du sys-



AGE FOTOSTOCK

9,99 €, en kiosque
le 19 septembre.

tème limbique ne sont plus entendus par le néocortex. Ce renversement de paradigme est important dans la mesure où il montre une coopération fondée sur un fonctionnement en boucle entre systèmes limbique et cortical et non une compétition hiérarchique entre deux systèmes séparés. Il expliquerait l'un des paradoxes de la maladie de Parkinson. « On ne comprenait pas pourquoi la stimulation intracranienne profonde permet de calmer les troubles moteurs des patients. En fait, c'est probablement parce qu'en supprimant des retours inappropriés de leur système limbique déréglé, elle leur permet de fonctionner avec l'expertise de mouvements acquise par leur néocortex avant d'être malades », avance Thomas Borau. ■

MARIE-LAURE THÉODULE

Pour accompagner la collection « Les défis de la science », chaque semaine, état des lieux d'une thématique de recherche.

Laelia Benoit, aux côtés des enfants face à la peur de l'école

PORTRAIT - Cette pédopsychiatre montre comment les sciences sociales éclairent l'étude de l'autisme ou de la psychose. Elle lance une enquête participative sans précédent sur la phobie scolaire

Nous sommes la seule société qui ne donne pas de rites à nos adolescents. (...) Une civilisation qui ne se rend pas compte de ce besoin de croire de ses adolescents est en crise», déclarait la femme de lettres Julia Kristeva dans la série télévisée canadienne «Contact, l'encyclopédie de la création».

Ce mot de philosophe, Laelia Benoit pourrait le reprendre à son compte... de pédopsychiatre et de sociologue. Une double casquette précieuse, dans un univers qui tend à favoriser les parcours ultraspecialisés. Une journée par semaine, la docteur Benoit consulte à la Maison des adolescents-Maison de Solenn (hôpital Cochin, AP-HP, Paris). Les quatre autres jours, elle les consacre à ses recherches dans une unité Inserm, au Centre de recherche en épidémiologie et santé des populations.

«*Tout en étant clinicienne, Laelia Benoit a une vraie pensée de sociologue; c'est assez unique, salue le professeur Bruno Falissard, pédopsychiatre et directeur de ce centre de recherche. En même temps, elle est typique de cette nouvelle génération de pédopsychiatres français qui n'hésitent pas à croiser les regards sur un même sujet. Ils se demandent d'ailleurs comment leurs aînés ont pu en arriver là: à cette guerre permanente entre différents courants de pensée: psychanalyse, neurosciences, thérapies cognitives...*»

Souriante et déterminée, Laelia Benoit, 30 ans tout juste, n'a pas perdu de temps. En parallèle de sa formation médicale, elle suit un master 1 de biologie moléculaire, puis un master 2 de psychologie... et un autre de sociologie en santé des populations et politiques sociales, à l'EHESS. Ces chemins de traverse – un exploit en soi –, la jeune pédopsychiatre les fait converger, ouvrant des perspectives inédites sur l'autisme, la psychose, la déscolarisation...

Laelia Benoit a ainsi lancé une enquête sur la phobie scolaire. Car, à l'heure où la plupart de nos jeunes ont retrouvé le chemin de l'école, d'autres s'y égarer. «*Certains y voient un phénomène de mode. Pourtant, des enseignants expérimentés disent qu'ils ne voyaient pas tant de ces "refus scolaires" en début de carrière.*»

Un exemple de recherche citoyenne

Coconstruite avec les familles, cette enquête «est un exemple de recherche citoyenne et participative», souligne la psychiatre. Y compris dans son financement, via la plate-forme philanthropique Thellie. Objectif: fournir un état des lieux de ce trouble en France, pour améliorer les interventions précoces auprès des enfants déscolarisés.

A cette fin, un questionnaire évalue l'impact social de la phobie scolaire. Les parents ont-ils dû aménager leur temps de travail? Se sont-ils sentis soutenus par l'école, par les professionnels de santé? Ont-ils dû faire appel à des prestations de soins non remboursées? Mais aussi: quels sont les profils de ces jeunes? A quel âge est apparu leur blocage? Quelles en ont été les causes, que l'on sait très variées: harcèlement, troubles des apprentissages, troubles anxieux ou dépressifs, angoisse de séparation d'avec la famille, pression scolaire...? Quelles prises en charge, quelle éducation ont été proposées? Et comment l'enfant s'en est-il sorti?

«*C'est la plus grosse étude sur le sujet menée en France*», se réjouit Luc Mathis, président de l'Association phobie scolaire, qui a participé à l'élaboration du questionnaire. Déjà diffusé auprès des familles de cette association, l'éducation nationale pourrait contribuer à élargir sa distribution dans les collèges et lycées de six académies.

«*La phobie scolaire est toujours un peu suspecte, déplore Luc Mathis. On la voit tantôt comme un caprice de l'enfant, tantôt comme un effet d'une famille dysfonctionnelle. En réalité, c'est un problème mal compris. D'où l'importance de ces recherches.*»

Laelia Benoit partage un constat récurrent: la société change plus vite que l'école. «*Nous aurons besoin de gens qui sauront s'adapter à ce monde moins stable. Cela peut engendrer de l'insécurité. D'où l'importance d'un socle humain sécurisant.*» Nos enfants doivent aussi apprendre à apprendre, à rebondir après un échec, à innover...

Autre sujet complexe: l'autisme. En 2017, Laelia Benoit publie un *Rapport d'évaluation sur le parcours précoce des enfants avec troubles du spectre de l'autisme (...)* en Pays de la Loire. Partant des témoignages des parents, ce rapport révèle des difficultés inattendues. Un



Laelia Benoit, à Paris, le 28 février 2017.

SERGE CANNASSE

exemple: «*Malgré les politiques de sensibilisation sur l'autisme, les parents rencontrent encore des généralistes dont le manque de formation retarde la prise en charge.*»

Laelia Benoit s'intéresse aussi à la psychose. En 2017, elle publie dans *PloS One* un travail suggérant pourquoi le diagnostic précoce du risque de psychose est peu implanté en France. «*Ce risque paraît trop incertain aux psychiatres pour être annoncé, du fait du jeune âge de leurs patients.*» Par ailleurs, la France bénéficie d'une meilleure couverture des frais de santé que ses voisins. Les patients n'ont donc pas besoin de déclarer un diagnostic de risque à leur mutuelle – ni les médecins de leur annoncer. Du coup, «*ils peuvent prendre en charge discrètement ces jeunes à risque.*»

Envie d'un travail relationnel

En 2018, elle montre, avec Valentina Deriu et Marie-Rose Moro (directrice de la Maison de Solenn), que le courant international qui encourage les interventions précoces dans la psychose s'est construit en ignorant les minorités ethniques et les migrants. Or, ces populations aussi peuvent être touchées! «*Il faudrait, par exemple, leur proposer la présence d'interprètes médiateurs culturels, lors du bilan psychologique.*»

D'où vient cet intérêt de Laelia Benoit pour les jeunes en difficulté? «*Mon père est radiologue et ma mère était psychologue. Voilà pour l'interprétation bourdieusienne*», explique-t-elle. Enfant, elle voulait «être écrivain». Mais elle suit la filière scientifique des – très – bons élèves. Lycéenne dans un établissement de prestige (Louis-le-Grand, à Paris), elle expérimente ce paradoxe: une exigence d'excellence, couplée à une confrontation avec ses propres limites – ou vécues comme telles. «*Elle aborde aujourd'hui avec d'autant plus d'empathie les difficultés des ados confrontés à la pression scolaire*», relève François Taddei, qui dirige le

Centre de recherches interdisciplinaires (CRI), à Paris, consacré aux nouvelles manières d'apprendre. Après le bac, ce sera finalement la médecine, «par envie d'un travail relationnel».

Sa rencontre avec la psychiatrie scellera sa voie. «*J'y étais comme un poisson dans l'eau.*»

Son ouverture d'esprit vient de loin. «*Ma mère était brésilienne, d'où mon intérêt pour d'autres cultures. C'est ce qui m'a amenée à la sociologie.*» Ardente militante du déploiement des sciences humaines et sociales en médecine, elle juge «*les méthodes qualitatives, centrées sur les pratiques quotidiennes des gens, pertinentes pour toutes les questions de santé publique qu'on ne sait pas résoudre.*»

En 2016, elle a bénéficié d'un des rares postes d'accueil Inserm, «pour lesquels les exigences scientifiques sont très élevées», relève Bruno Falissard. «*Très compétente, elle sait gagner la confiance de ceux avec qui elle travaille. Adaptable, elle peut aussi bien travailler dans un monde hiérarchisé que plus horizontal*», estime François Taddei. Tous saluent son leadership, son art de faire travailler les gens ensemble. «*Elle est parfois un peu cash. Elle dit ce qu'elle pense, d'où un risque de retour de bâton*», ajoute Bruno Falissard. Mais, comme elle travaille beaucoup, le risque est limité. Luc Mathis, quant à lui, apprécie son côté «naturel et humain».

Cela reste compliqué d'être une femme et de vouloir faire une carrière, glisse-t-elle. «*Les attentes à notre égard restent contradictoires. D'un côté, on nous demande d'adopter certains canons masculins comme l'autonomie. De l'autre, on se méfie de nous.*»

Féru de voyages, cette hyperactive s'est mise à la danse classique à l'âge de 20 ans. Elle adore l'univers du médecin romancier Mikhail Boulgakov, auteur du *Maître et Marguerite* (1967), au ton burlesque et fantastique, critique sociale et roman d'amour. Ou encore la correspondance de Camus et Maria Casarès. ■

FLORENCE ROSIER



VIE DES LABOS

Le plan qui fait trembler les revues

Onze agences de financement européennes, baptisées cOAlition S, ont annoncé le 4 septembre un «Plan S», dont l'objectif est de changer radicalement les règles de publication des travaux scientifiques qu'elles financent. Après le 1^{er} janvier 2020, les résultats d'équipes soutenues notamment par l'Agence nationale de la recherche en France (ANR) et le Conseil européen de la recherche (ERC) devront ainsi être publiés dans des journaux en *open access*, en lecture gratuite.

Les journaux qui publient en *open access* sont financés soit par des frais de publication payés par les organismes de rattachement des chercheurs, soit par des sociétés savantes ou des institutions, soit par des services connexes payants (accès aux statistiques de l'article...).

Ce modèle s'oppose à celui des revues par abonnement, pour lesquelles la lecture est payante (et la publication gratuite). Il existe aussi un système «hybride»: le journal est payant mais certains articles sont gratuits (si l'institution d'origine des auteurs a payé pour cela).

La cOAlition S, qui pourrait s'élargir, refuse clairement ces deux derniers modèles. Elle s'oppose aussi à ce que la «gratuité» ne soit accordée qu'après un délai de six à douze mois après la publication, comme certains journaux l'autorisent. Au total, selon l'Association internationale des éditeurs scientifiques, techniques et médicaux (STM), 85% des journaux se trouveraient en fait exclus.

Marc Schiltz, président de Science Europe, l'association qui fédère la plupart des agences de financement européennes, à l'origine du Plan S, explique: «*L'accès libre à la connaissance pour tous est fondamental. Nous voulons que la transition vers l'open access, dont on parle depuis quinze ans, devienne une réalité.*»

Sans surprise, les grands éditeurs des revues scientifiques ont déjà protesté. L'association STM, dans un communiqué, invite à «*faire attention à ces changements qui limiteraient la liberté académique*»; les chercheurs ne pourraient plus choisir où publier, y compris dans les journaux réputés de leurs domaines.

De gros profits pour les éditeurs

L'éditeur Springer Nature, qui déclare être le premier acteur de l'*open access* avec 30% de la production mondiale, regrette que la cOAlition S «*refuse les journaux par abonnement ou ceux dits "hybrides"*». L'American Association for the Advancement of Science, éditeur du célèbre journal *Science*, craint que le Plan S ne «*nuise à la qualité des journaux (...)* et ne casse la communication entre chercheurs». *Science*, diffusé exclusivement sur abonnement (mais qui rend gratuits au bout d'un an ses articles), se trouve de facto exclu du Plan S.

«*L'écosystème de publications profite à de gros éditeurs qui ne risquent pas d'être trop déstabilisés. L'argent public n'est pas là pour générer des marges de 35% à 40%*, rétorque Marc Schiltz. *C'est notre droit de fixer un cadre réglementaire. Aux éditeurs de s'adapter, et ils y arriveront.*» Le Plan S a prévu de laisser aux chercheurs la possibilité de publier dans des journaux «non *open access*» à condition également de mettre en ligne leurs articles sur des sites dits «d'archives ouvertes» ou «preprint», accessibles gratuitement.

Des chercheurs aussi critiquent ce plan, comme par exemple un groupe signataire d'un texte qualifiant le Plan S de «*trop risqué*». «*Nous défendons l'open access depuis longtemps, mais ce plan va créer des problèmes et aura de graves conséquences*», indique Lynn Kamerlin, biochimiste à l'université d'Uppsala (Suède), à l'origine de ce texte. Parmi les reproches, l'entorse à la liberté académique, des craintes sur la qualité des journaux favorisés par le Plan S ou encore l'exclusion de certains acteurs (chercheurs de pays en voie de développement, mal dotés ou retraités), incapables de payer des frais de publication. Le Plan S, selon eux, favoriserait une seule voie pour l'*open access*, celle passant par les frais de publication. Or, cette solution peut s'avérer plus coûteuse au total que les abonnements, dont les montants inflationnistes ont justement été la cause d'une crise qui a conduit au développement de... l'*open access*. «*Nous nous sommes bien gardés de définir telle ou telle voie de l'open access*», rassure Marc Schiltz, qui rappelle que la publication dans deux tiers des journaux en *open access* est gratuite.

Pour Toby Green, spécialiste du monde de l'édition scientifique, le Plan S n'est pas assez clair et «*ne réglera pas les problèmes critiques de l'inflation des coûts*», même si ses promoteurs promettent de travailler à un plafond des frais de publication. ■

DAVID LAROUSSE

Commerce : Trump frappe la Chine pour mieux négocier

► Accusant la Chine de pratiques commerciales déloyales, les Etats-Unis vont taxer 200 milliards de dollars de produits chinois

► Tout en menaçant d'étendre encore ces sanctions, Trump laisse la porte ouverte aux négociations. Pékin dit préparer la riposte

► Dans un rapport publié mardi, les entreprises européennes déplorent le manque de réformes en Chine

PAGE 3

SFR fait son entrée dans la cour des grands du ballon rond

S'ils veulent suivre la Ligue des champions, les fans de football devront passer par l'opérateur, qui a acquis l'exclusivité des droits de la compétition



Au Parc des Princes, à Paris, en décembre 2016. ALEX MORTON-UEFA/UEFA VIA GETTY IMAGES

TRANSPORTS L'HYDROGÈNE, ALTERNATIVE AU DIESEL DANS LES TRAINS ?

Alstom a lancé, en Allemagne, le premier train à hydrogène du monde. En France, une mission planche sur le verdissement du parc ferroviaire

PAGE 5

CAMPUS LA CHASSE AUX ÉCRANS EST OUVERTE DANS LES UNIVERSITÉS

Ordinateurs et appareils connectés nuiraient à la réussite des étudiants, selon certains enseignants

PAGE 6

PERTES & PROFITS | SPACE X

DES MILLIARDAIRES SUR ORBITE

Seuls les milliardaires et les poètes peuvent espérer décrocher la lune. Yusaku Maezawa appartient à la première catégorie et il vient de s'offrir le billet de transport le plus cher du monde. Il sera le premier passager payant à s'envoler à bord d'une fusée américaine pour aller faire le tour de la lune et revenir. Et comme il est partageur et peu regardant à la dépense, il a annoncé qu'il inviterait à bord « six à huit artistes ». M. Maezawa n'est pas à 100 millions d'euros près. Cet entrepreneur de 42 ans, qui a fait fortune en lançant « Zozo », une marque de prêt-à-porter en ligne très populaire au Japon, est sorti de l'anonymat en 2017 quand il a payé la somme record de 110 millions de dollars (94 millions d'euros) pour une toile du peintre américain Basquiat.

Le compte à rebours est donc lancé, mais il est difficile de connaître son terme. Officiellement, la fusée qui l'emportera avec ses amis artistes, devrait décoller aux alentours de 2023. Mais quand on connaît l'enthousiasme du fondateur de SpaceX, Elon Musk, et sa notion très flexible des délais, on est en droit de douter de la ponctualité du décollage. Le véhicule n'existe pas encore, et le design a déjà été modifié deux fois. Tout juste sait-on qu'il ne s'agira pas du modèle Falcon Heavy, testé cette année, mais d'une fusée très différente, une sorte de navette new-look dont la destination finale devrait être mars. Face à un tel défi, et compte tenu du fait qu'Elon Musk, que ce soit pour SpaceX ou pour son autre société, Tesla, n'a jamais tenu les délais promis, le jeune Yusaku aura le temps de vieillir un peu.

Mais il était important pour

SpaceX d'envoyer un signal fort. La société a bouleversé le monde feutré du lancement de satellites commerciaux. Avec le soutien actif et financier de la Nasa, la firme a cassé les prix sur ce secteur dominé jusque-là par l'européenne Ariane et le russe Soyouz.

La tête dans les étoiles

Un marché à la fois stratégique, puisqu'il permet de disposer d'un outil capable aussi de lancer des satellites militaires, et relativement étroit : pas plus d'une douzaine de gros contrats par an dans le monde. Selon le *Wall Street Journal*, SpaceX en prévoit beaucoup plus pour équilibrer ses comptes. Sans compter que les Chinois et les Indiens ont de grandes ambitions dans le domaine. D'où l'urgence à médiatiser au maximum l'aventure spatiale. A la fois pour trouver de riches sponsors et pour que l'Etat américain continue de se montrer généreux.

Celui-ci suit un agenda assez proche. La présidence de Donald Trump expérimente le concept de partenariat spatial public-privé. La Nasa devient une agence de moyens qui externalise au privé les tâches de transport. Les prochains astronautes américains qui se rendront sur la station spatiale internationale, le feront grâce au lanceur Falcon Heavy de SpaceX. Déjà d'autres acteurs comme le patron d'Amazon, Jeff Bezos et celui de Virgin, Richard Branson, travaillent sur des projets de fusées destinées, entre autres, au transport de personnes dans l'espace. Il leur reste à espérer qu'il y ait beaucoup de milliardaires généreux qui aient encore la tête dans les étoiles. ■

PHILIPPE ESCANDE

TRANSFORMATIONS | CHRONIQUE PAR NICOLAS COLIN

Les Etats-Unis ou les illusions de la prospérité

L'élection de Donald Trump à la Maison Blanche a fait émerger une voix forte et inédite dans le débat public aux Etats-Unis : celle de Sarah Kendzior, auteure de *The View From Flyover Country. Dispatches From The Forgotten America* (Flatiron Books, 2018, non traduit).

Deux particularités ont préparé cette habitante de Saint-Louis (Missouri) à devenir l'une des expertes de la nouvelle Amérique. La première, c'est que, docteure en science politique, elle a pour spécialité l'étude des régimes autoritaires d'Asie centrale. Or la présidence de Trump, avec sa corruption, son népotisme et ses dérives antidémocratiques, rappelle ces régimes à bien des égards.

La seconde particularité, c'est que M^{me} Kendzior vit donc dans le « flyover country », ces contrées méconnues et défavorisées que beaucoup d'Américains survolent sans jamais s'y arrêter. Avant de devenir célèbre en 2016, elle gagnait d'ailleurs sa vie comme pigiste en consacrant des articles, dans *Quartz* ou *Al Jazeera*, à la situation des Américains de l'intérieur : chômage endémique, salai-

res de misère, problèmes de santé publique comme l'obésité et l'addiction aux opiacés, et ce profond sentiment de décrochage et d'abandon qui, d'une certaine manière, explique la victoire de Trump. Un thème, en particulier, revient en permanence dans son livre : la divergence radicale entre l'enrichissement constant des Etats-Unis et le déclassement spectaculaire d'une proportion croissante d'Américains.

Tout le monde est perdant

Le faible taux de chômage, par exemple, est, pour M^{me} Kendzior, une illusion. La qualité des emplois se dégrade, avec la montée de la sous-traitance et la multiplication des contrats à temps partiel ou de courte durée. La majorité des emplois sont aujourd'hui créés dans des secteurs, à l'instar de celui de la restauration, dans lesquels les salaires sont faibles, les horaires décalés, le management très dur et la protection sociale quasi inexistante. Dans ces conditions, de plus en plus de travailleurs renoncent tout simplement à chercher du travail et ne sont plus pris en compte dans les

chiffres de chômage. Trump peut bien fanfaronner sur le chômage qui baisse, les Américains du « flyover country » ne s'y trompent pas : ils constatent que leur situation économique se dégrade. La transition numérique de l'économie, malheureusement, n'arrange pas les choses. Les emplois du « flyover country » sont des emplois de la vieille économie fordiste : ils sont de qualité, comme les emplois de bureau ou ceux des chaînes d'assemblage, mais ils se raréfient du fait de l'automatisation et des délocalisations.

Dans les villes, la situation n'est guère meilleure. Bien des Américains pourraient migrer vers les métropoles prospères pour occuper les nombreux emplois disponibles dans la nouvelle économie urbaine, dans les services de proximité comme la restauration, les services à la personne, l'éducation et la santé. Ces emplois sont en effet impossibles à automatiser ou à délocaliser.

Mais la congestion des marchés immobiliers urbains contribue à maintenir à distance non seulement ces travailleurs des services

de proximité, car leurs salaires sont peu élevés, mais aussi les artistes, les créateurs, les entrepreneurs, bref tous ceux qui ne peuvent plus se loger là où on a besoin d'eux. Tout le monde est donc perdant dans l'Amérique de Sarah Kendzior : ceux qui habitent loin des villes, là où les emplois se raréfient ; et ceux qui habitent dans les villes, où les prix de l'immobilier sont devenus insoutenables. La prospérité des Etats-Unis, bien réelle, n'est qu'une illusion pour la majorité des travailleurs. La mécanique de redistribution de la richesse est enrayée.

Malheureusement, nous n'avons pas encore imaginé les institutions sociales pour rendre les emplois générés autour de l'économie numérique soutenables et attractifs. L'Amérique de Trump ne s'en soucie guère. A nous, Européens, de montrer l'exemple! ■

Nicolas Colin enseigne à la chaire Technology, Governance and Institutional Innovation à l'Ecole d'affaires publiques de Sciences Po Paris. Il est fondateur associé de la société d'investissement The Family

RWANDA Le Monde

Du 14 au 26 janvier 2019

La renaissance d'un pays

À partir de 4650 €

Un voyage avec Pierre LEPIDI, journaliste au Monde

Demandez la documentation gratuite auprès de l'agence Les clés du Monde
E-mail : lemonde@lescledumonde.com
Tél. 01 49 30 12 39

Licence IM 0751 00373
Cristian Puiu - Fotogramma.com

Saoud, Syrien de 18 ans (à gauche) et Ali, Afghan de 19 ans, sont en apprentissage dans un atelier de menuiserie à Moritzburg, en Saxe, le 17 avril.

SKOLIMOWSKA
MONIKA/DPA/ABACA



A Chemnitz, PME cherchent réfugiés désespérément

REPORTAGE

CHEMNITZ (ALLEMAGNE) - envoyée spéciale

Dans la grande salle de la chambre de commerce et d'industrie de Chemnitz (Saxe), Hans-Ullrich Werner a levé la main avec énergie. Ce patron d'une entreprise de machines-outils invective le chef de la chancellerie de Saxe, Oliver Schenk, présent ce soir-là. « Vous découragez les entreprises de recruter des réfugiés ! lance-t-il. On prend un jeune demandeur d'asile, il parle allemand, il est intégré, on le forme, et, au bout de six mois, sa demande d'asile est rejetée, il perd son autorisation de travail ! Tout ce que vous récoltez, c'est de la frustration de tous les côtés ! » Applaudissements. La situation est apparemment bien connue. L'homme politique, gêné, explique qu'il va s'attaquer au problème, sans convaincre. Dans la salle, le malaise est palpable.

Une cinquantaine de personnes sont là. L'événement, intitulé « Trouver de nouveaux collaborateurs et les garder », est une soirée d'information organisée par le réseau Les entreprises intègrent les réfugiés, et l'association L'économie pour une Saxe ouverte, émanations du monde économique. Il y a là de nombreux dirigeants ou cadres de PME venus s'informer sur les possibilités d'entrer en contact avec des demandeurs d'asile prêts à travailler en Saxe.

Mais la réunion a pris un tour politique. Les violentes manifestations de groupements d'extrême droite, fin août à Chemnitz, à la suite de la mort d'un jeune Allemand poignardé en pleine rue lors d'une rixe avec deux demandeurs d'asile, sont dans toutes les têtes. Les dégâts sur l'image du site industriel, sinistrée après la réunification, relève la tête depuis quelques années.

Son taux de chômage n'est que de 7 %, et les entreprises font face à un manque criant de travailleurs qualifiés, en particulier dans l'industrie. Les PME les moins connues n'ont d'autre choix que de former elles-mêmes les jeunes en apprentissage. Mais même là, les recrues manquent. Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à se tourner vers les jeunes demandeurs d'asile, mais sans être sûres de pouvoir les garder. Au buffet de la chambre de commerce, autour des boulet-

La Saxe, dans l'est de l'Allemagne, est proche du plein-emploi, et ses entreprises peinent à recruter. A Chemnitz, certaines se tournent vers les demandeurs d'asile. Même si leur obtenir des papiers est parfois une gageure

tes de viande et des tartines de salami, les discussions sont animées. « On manque terriblement de main-d'œuvre. Dans notre secteur, l'électronique, on ne trouve personne », explique Ronny Rossler, venu s'informer sur les possibilités d'entrer en contact avec des demandeurs d'asile pour son entreprise. Manja Müllbauern est venue de Grünbach, à une centaine de kilomètres au sud de Chemnitz. Elle s'occupe du recrutement chez Scheiker, un petit fabricant de fenêtres et portes en aluminium. Les affaires vont bien, mais les salariés manquent.

L'APPRENTISSAGE EN PERTE DE VITESSE

« Aujourd'hui, les métiers de l'artisanat n'intéressent plus les jeunes, ils veulent travailler dans un bureau et éviter de se salir les mains », soupire-t-elle. « Alors on s'est dit qu'il fallait s'ouvrir à de nouvelles idées pour recruter nos apprentis. Des réfugiés, pourquoi pas ? Je suis venue voir comment les autres font. On a besoin de conseils pour savoir comment s'y prendre, s'y retrouver dans la législation. »

Le cas de Chemnitz n'est pas isolé. L'apprentissage, grande spécialité allemande, est en perte de vitesse depuis plusieurs années dans tout le pays. Traditionnellement valorisé dans la société, ce cursus alliant un enseignement théorique et une formation pratique en entreprise débouche habituellement sur une embauche. Envié à l'étranger, ce système subit les coups de boutoir de deux phénomènes : l'attrait de plus en plus fort des cursus universitaires. Et surtout, le déclin démographique. Selon l'Institut national de statistiques Destatis, seuls 3,2 millions de jeunes âgés de 14 à 17 ans vivaient en Allemagne fin 2016, soit près d'un demi-million de moins que dix ans auparavant. Ce

phénomène est amplifié dans l'ex-Allemagne de l'Est : après le choc économique de la réunification, de nombreux jeunes adultes sont partis travailler à l'Ouest ou ont fait moins d'enfants. Conséquence : la génération des 14-17 ans est encore moins nombreuse qu'à l'Ouest.

Dans ce contexte, de plus en plus d'entreprises, faute de candidats, voient leur salut dans les étrangers et les demandeurs d'asile. En 2017, l'apprentissage a affiché des chiffres en hausse de 1 %... notamment grâce à des contrats conclus avec de jeunes Syriens et Afghans. Pour ces deux nationalités, le nombre de contrats d'apprentissage a triplé en 2017 par rapport à l'année précédente (10 000 contrats), a rapporté Destatis, mi-août. Un phénomène qui contribue à l'intégration des réfugiés en Allemagne : selon l'office de statistiques, 297 000 demandeurs d'asile avaient trouvé du travail dans le pays en avril 2018, contre 143 000 un an auparavant et 96 000 en 2016. Parmi eux, 230 000 personnes sont embauchées en contrats réguliers, avec assurance sociale.

POUR LES SYRIENS ET LES AFGHANS, LE NOMBRE DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE A TRIPLÉ EN 2017 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (10 000 CONTRATS)

MONTÉE DE L'EXTRÊME DROITE

Mais ces chiffres positifs ne reflètent pas les difficultés auxquelles doivent faire face les entreprises, en particulier les plus petites, pour recruter des demandeurs d'asile.

Dans les locaux de la société SysKom, sise rue Curie à Chemnitz, Ricky Förster a apporté le classeur qu'il a consacré à Abdellatif A., un jeune Libyen apprenti dans l'entreprise depuis août 2017. Chez SysKom, une PME spécialisée dans la pose de câbles Internet, qui emploie 75 personnes, il y a bien trop peu de CV qui arrivent. « C'est l'agence pour l'emploi de Chemnitz qui nous avait transmis son CV. On a vite remarqué qu'il était motivé pour apprendre et travailler. Il parlait déjà bien allemand. Il avait même une copine ! », se souvient M. Förster. SysKom l'embauche alors comme assistant technicien afin qu'il apprenne le métier. Mais, six mois après, le verdict tombe : la demande d'asile d'Abdellatif A. est rejetée. Il doit théoriquement rentrer en Libye, considérée comme un « pays sûr ». En réalité, comme il n'a pas les papiers nécessaires, il ne peut pas être expulsé. Peu après, son autorisation de travail est suspendue.

En tournant les pages du classeur, Ricky Förster raconte tous les efforts qu'il a déployés depuis six mois pour garder son jeune protégé : les échanges de courriers, les formulaires administratifs, les photocopies

de titres de séjour. Une odyssée kafkaïenne. « Là, c'est quand je l'ai emmené à l'ambassade de Libye à Berlin », raconte-t-il en montrant une photo. « Presque quatre heures de route ! Et ils ne nous ont donné aucune preuve de son passage ! Alors on a fait une photo devant la porte. C'était la seule façon de montrer à l'administration allemande qu'on avait fait la démarche demandée. »

Depuis 2016, le droit allemand prévoit que les migrants qui ont vu leur demande d'asile rejetée peuvent obtenir une « autorisation provisoire de séjour pour formation » s'ils sont en apprentissage dans une entreprise et durant les deux années suivant la fin de leur formation. A condition qu'aucune « mesure suspensive de séjour » ne soit engagée, par exemple dans le cas d'un acte de délinquance ou si leur pays d'origine est considéré comme sûr.

Les « changements de voie » (*Spurwechsel*) qui permettraient à ceux qui ont vu leur demande d'asile rejetée, mais qui ont un emploi, de passer légalement au statut de migrant économique, sont difficiles. Le Parti social-démocrate (SPD) plaide en faveur de l'assouplissement du dispositif en raison du besoin de travailleurs. Mais l'idée a été rejetée par Angela Merkel, appuyée par son parti, l'Union chrétienne-démocrate (CDU), qui craint que de telles passerelles ne créent un appel d'air, ou un droit d'immigration alternatif. « Je n'approuve pas le fait de donner le signal à l'extérieur que quiconque peut venir sans qu'il soit fait de différence sur le fond », a déclaré la chancellerie. La CDU ainsi que son alliée bavaroise, l'Union chrétienne-sociale (CSU), subissent sur ce sujet la pression du parti d'extrême droite Alternative pour l'Allemagne (AfD).

Face à ces atermoiements, les entreprises se désespèrent et se sentent abandonnées. D'ici à la fin de l'année, le gouvernement de grande coalition à Berlin a promis une loi sur l'immigration afin d'organiser légalement la venue de travailleurs étrangers. Mais pendant ce temps, la confusion croissante, dans le débat, entre devoir moral d'accueillir les réfugiés de guerre et nécessité d'organiser une migration économique pour certains secteurs contribue à alimenter le rejet de l'immigration dans son ensemble dans certaines franges de la population. En Saxe, l'AfD, qui concentre son discours sur l'immigration, pointe actuellement à 25 % des intentions de vote.

Chez SysKom, Abdellatif A. a finalement récupéré son autorisation de travail. Provisoirement. Mais au vu du contexte, il a préféré décliner notre proposition d'interview. A Chemnitz, depuis les manifestations de la fin août, une banderole a été tendue sous le célèbre mémorial de Karl Marx : « Ni grise ni brune. » Autrement dit, ni triste ni nazie. L'initiative est notamment portée par le monde économique local, qui lutte pour son attractivité, et refuse d'enfermer Chemnitz entre deux clichés. ■

CÉCILE BOUTELET

Commerce : Trump frappe, menace... puis négocie

Les Etats-Unis ont décidé d'imposer une taxe de 10 % sur 200 milliards de dollars de produits chinois

ANALYSE

NEW YORK - correspondant

Frapper pour mieux négocier : c'est la recette que prétend utiliser Donald Trump pour sa négociation commerciale avec la Chine. Dans un communiqué publié lundi 17 septembre en début de soirée, presque discrètement alors que tous les médias américains se passionnaient pour la nomination du candidat à la cour suprême Brett Kavanaugh, accusé d'agression sexuelle, Donald Trump a annoncé l'imposition de droits de douane sur 200 milliards de dollars (171 milliards d'euros) d'importations issues de Chine.

Le ton est menaçant. Le président accuse Pékin de « nombreuses pratiques et politiques inéquitables pour la technologie et la propriété intellectuelle – comme le transfert forcé de technologie imposé aux compagnies américaines au profit de leurs homologues chinoises ». Mais le locataire de la Maison Blanche conclut par une note d'espoir, estimant que « la Chine a eu de nombreuses occasions de répondre à nos inquiétudes... Heureusement, cette situation commerciale sera résolue à la fin, par moi-même et le président Xi, pour lequel j'ai un profond respect et une grande affection ».

Comment analyser l'attitude américaine ? D'abord, elle est liée à un contexte global d'apaisement après la crise du premier semestre, en tout cas avec les alliés traditionnels des Américains. L'armistice avec les Européens, décidé fin juillet, tient pour l'instant, même si les Américains, dans leurs négociations avec Bruxelles, insistent pour rouvrir les négociations agricoles. Ensuite, l'accord avec le Mexique est vu positivement s'il est appliqué tel que négocié : une taxe de 2,5 % sur les véhicules automobiles, ainsi qu'un salaire minimal dans l'industrie automobile, bien difficile à vérifier, ne chagrinent pas les producteurs. Enfin, le silence sur les tractations avec le Canada laisse entendre que les fils ne sont pas rompus.

Le dossier commercial se concentre de fait sur la Chine. Donald Trump va donc taxer 200 milliards de dollars d'importations en sus des 50 milliards taxés depuis le début de l'année. Et si les Chinois ripostent, il rajoutera, écrit-il dans son communiqué, 257 milliards de dollars supplémentaires, ce qui reviendrait à taxer 100 % des importations chinoises.



Le président américain, Donald Trump, lors de son discours à la Grande Halle du peuple, à Pékin, en novembre 2017. DAMIR SAGOLJ/REUTERS

Toutefois, il y a un « mais ». Cette taxe sera de 10 % à compter du 24 septembre. Le taux de 25 % n'entrera en vigueur que le 1^{er} janvier 2019. Trois arguments expliquent ce délai : laisser aux négociateurs américains et chinois le temps de trouver un accord, alors que M. Trump pourrait rencontrer M. Xi au G20 de Buenos Aires (Argentine), en novembre ; donner aux entreprises américaines quelques mois de répit pour réorganiser leur approvisionnement et se fournir hors de Chine ; retarder la facture pour les consommateurs américains, qui achètent des produits grand public, à l'approche des fêtes de Thanksgiving et surtout des élections de mi-mandat du 6 novembre.

Demandes d'exemption

Car, à la différence des droits de douane imposés précédemment, ceux-ci concernent désormais des produits grand public. Pendant les semaines d'audition, qui ont permis d'entendre 300 té-

moins et de collecter 6000 contributions écrites, essentiellement opposées aux sanctions, les entreprises sont allées demander des exemptions. Elles ont obtenu la suppression de 300 lignes de taxation, tel Apple, dont les montres et les systèmes Bluetooth ont été exemptés. Il en va de même des chaises pour enfant, des casques de cycliste ou des produits chimiques pour l'agriculture.

Avant ces annonces, la Tax Foundation estimait que l'administration devait encaisser annuellement 22 milliards de dollars supplémentaires grâce à ces droits de douane, payés par le consommateur et les entreprises américaines. Ce chiffre peut être relativisé si on le compare aux baisses d'impôt (1400 milliards de dollars sur dix ans) décidées par M. Trump. Les économistes de la banque Morgan Stanley estiment que les droits de douane actés depuis le début de l'année ont coûté jusqu'à présent 0,1 point de croissance aux Etats-Unis et que

A la différence de jusqu'ici, les droits de douane concernent désormais des produits grand public

les annonces de lundi devraient la réduire de 0,1 point supplémentaire. Des montants qui expliquent la sérénité relative de Wall Street... et de Donald Trump.

Le président américain estime que le rapport de force lui est favorable, avec une économie qui tourne à plein régime (4,2 % de croissance au deuxième trimestre) et proche du plein-emploi, tandis que la Chine souffre d'un fort endettement et d'une croissance relativement ralentie. La syncope de l'entreprise de téléphonie chinoise ZTE, sanctionnée

par Washington pour avoir violé les embargos américains sur l'Iran et la Corée du Nord, a montré que les Chinois étaient bien plus vulnérables aux rétorsions américaines que ne le pensaient de nombreux observateurs.

« Un pistolet sur la tempe »

Il n'empêche, la méthode Trump ne fait pas l'unanimité, y compris au sein de ses équipes. Selon la presse américaine, Steven Mnuchin, le secrétaire au Trésor, et Larry Kudlow, le conseiller économique de la Maison Blanche – un ancien de l'époque Reagan –, plaident pour une approche plus douce. Mais ils sont pour l'instant contrés par le conseiller au commerce Peter Navarro, violemment antichinois, et le représentant au commerce Robert Lighthizer, lequel juge que les précédentes administrations ont été abusées par les Chinois faute de fermeté suffisante.

Ce train de sanctions est pris alors que le vice-premier ministre

Le président américain estime que le rapport de force lui est favorable, avec une économie qui tourne à plein régime

chinois Liu He était attendu cette semaine à Washington, où il devrait rencontrer M. Mnuchin, voire M. Trump. Un voyage que Pékin remet désormais en cause, refusant de négocier « avec un pistolet sur la tempe ». C'est la deuxième fois au moins que les Chinois sont humiliés par Donald Trump. Un armistice avait été annoncé en grande pompe au printemps par M. Mnuchin, avant d'être sèchement dénoncé par M. Trump, « retourné » par Robert Lighthizer.

La tactique américaine vise à assécher le potentiel de riposte chinois. Les règles de l'Organisation mondiale du commerce, que chacun fait mine de respecter, disposent que les sanctions et contre-sanctions doivent être d'un même montant. Mais les Chinois ne vont pas pouvoir tenir la distance, puisqu'ils ont exporté 523 milliards de dollars aux Etats-Unis, mais n'importent que 187 milliards de dollars.

Les Chinois le savent. Ils envisagent donc d'autres mesures, comme des restrictions à l'exportation, comme l'a déclaré dimanche l'ancien ministre des finances Lou Jiwei, cité par le *Wall Street Journal*. Dans un discours très dur, ce dignitaire du Parti communiste a estimé que les entreprises américaines mettraient des années à se relocaliser dans des pays tiers. « Cela prend du temps – et quelle douleur pendant trois à cinq ans ? C'est assez pour passer un cycle politique », a déclaré M. Lou.

La tactique chinoise n'est pas claire. Pékin s'interrogerait sur l'opportunité d'attendre les élections de mi-mandat, alors que les sondages se dégradent pour le parti républicain. Néanmoins, la contestation des pratiques commerciales chinoises et leur politique en matière de transferts de technologie forcés, ou de vol de propriété intellectuelle, font l'objet d'un consensus bipartisan outre-Atlantique. ■

ARNAUD LEPARMENTIER

Les firmes européennes déplorent le manque de réformes en Chine

Dans un rapport, la Chambre de commerce européenne en Chine attribue à ce pays l'origine de la crise avec les Etats-Unis

HONGKONG - envoyé spécial

Quelques heures après l'annonce de nouvelles sanctions commerciales américaines contre les exportations chinoises, la Chambre de commerce européenne en Chine publiait à son tour, mardi 18 septembre, un rapport très critique sur l'état des réformes économiques en Chine. Si, à la différence du locataire de la Maison Blanche, ce lobby, qui regroupe 1600 entreprises européennes, ne rédige pas de Tweet assassins, son rapport de 394 pages contient le même message : Pékin ne joue pas le jeu. Certes, depuis l'ouverture économique du pays, il y a quarante ans, des progrès énormes ont été accomplis, mais « il y a des lacunes qu'on ne peut ignorer ».

Alors que la Chine tente de faire de l'Union européenne un allié contre les Etats-Unis, la Chambre de commerce penche au contraire

clairement du côté américain. « Bien qu'indésirable, la forte réaction américaine avec la hausse des tarifs douaniers est une réponse directe à ces déficiences. » Pour les grandes entreprises européennes, l'origine de la crise réside donc à Pékin, et non à Washington.

Le rapport enfonce le clou et note que, récemment, au sein de l'Organisation mondiale du commerce, « plus de 1900 questions ont été posées [à la Chine] par les autres membres », ce qui « reflète les sentiments mitigés de la communauté internationale face à la situation et indique que les inquiétudes concernant le rôle de la Chine dans l'économie globale sont répandues ». Sous-entendu : les Occidentaux sont loin d'être les seuls à critiquer Pékin. Même les pays du Sud, dont la Chine aimerait être la porte-parole, nourrissent des griefs à son égard. Insistant à plusieurs reprises sur les espoirs qu'ils avaient pla-

cés dans la Chine, notamment après le discours plein de promesses du président Xi Jinping au Forum économique de Davos (Suisse) en 2017, les auteurs du rapport déplorent le décalage entre cette vision et la réalité. Trois sujets alimentent leurs récriminations : les transferts de technologie – que 19 % des industriels européens affirment s'être vu imposer en 2017 pour continuer à avoir accès au marché chinois –, le manque de réciprocité en matière

Poids de la bureaucratie, réglementation peu claire... Les reproches visant Pékin sont récurrents

d'investissements, et la façon dont le plan Made in China 2025, ces dix technologies-clés dont la Chine entend devenir le leader mondial, est mis en œuvre.

828 recommandations

« La Chine peut trouver ces critiques injustes, mais leur ampleur indique que ses pratiques inéquitables en matière de commerce et d'investissements ont des répercussions globales. » Pour la Chambre de commerce, qui représente de grands groupes comme Airbus ou Volkswagen, « est-ce que les entreprises étrangères peuvent opérer en Chine sur un pied d'égalité pour offrir les biens et les services qui leur sont demandés ? La réponse est clairement non ».

Loin de se contenter de remarques globales, le rapport présente pas moins de 828 recommandations établies par une trentaine de groupes de travail tant sectoriels que transversaux. La plupart des

secteurs évoquent des difficultés spécifiques. Les assureurs se plaignent de n'avoir obtenu que 13 licences en 2017, contre plus d'une centaine en 2016, et ce, alors que le marché ne leur est ouvert que depuis 2015. Le secteur du bâtiment et travaux publics a intitulé sa partie : « Comment ne pas construire un marché ouvert ».

La plupart des reproches sont récurrents : poids de la bureaucratie, réglementation peu claire, inégalités de traitement avec les entreprises chinoises, difficultés rencontrées par les petites et moyennes entreprises... La notion extensive de la cybersécurité en Chine fait aussi partie des principales préoccupations des Européens. La Chambre de commerce note que, selon un classement réalisé cette année par le Centre européen d'économie politique internationale (Ecipe), un groupe de réflexion sis à Bruxelles, la Chine est le pays où

le commerce électronique est le moins ouvert de la planète.

Nulle part la contradiction n'est aussi grande entre les discours officiels et la réalité que sur les Routes de la soie, ce projet chinois d'investissement dans près d'une centaine de pays. D'après le Centre pour les études stratégiques et internationales (CSIS), 89 % des projets attribués dans le cadre de cette « initiative » l'ont été à des entreprises... chinoises. « Outre des problèmes concernant le coût et la qualité, l'attribution inéquitable de projets labellisés "Route de la soie" soulève une profonde consternation à travers le monde. Il y a une contradiction entre l'ambition de la Chine de devenir un champion de la mondialisation et d'un ordre économique fondé sur des règles et l'utilisation des Routes de la soie comme soutien à ses champions nationaux », notent, amères, les entreprises européennes. ■

FRÉDÉRIC LEMAÎTRE

SFR mise gros sur la Ligue des champions

Le groupe paie 350 millions d'euros par an pour diffuser en exclusivité la compétition européenne de foot

La Ligue des champions 2018-2019, qui débute mardi 18 septembre, a une saveur particulière: les trois représentants français – le Paris-Saint-Germain, l'AS Monaco et l'Olympique lyonnais – seront bien présents dans la plus prestigieuse des compétitions européennes de football, mais un acteur historique de la retransmission de la compétition, le groupe Canal+, disparaît de la scène.

La chaîne payante – qui depuis 2015 devait partager la diffusion des matchs avec son concurrent BeIN Sports – a été supplantée par l'ancien bouquet SFR Sport, rebaptisé RMC Sport, qui versera 350 millions d'euros par an entre 2018 et 2021. « Tous les Français pourront regarder la Ligue des champions », assure, sans broncher, Alain Weill, directeur général d'Altice Europe – le groupe qui coiffe aussi RMC Sport – dans son bureau flambant neuf d'Altice Campus, dans l'ouest parisien.

Un accès qui coûtera cependant 9 euros supplémentaires par mois aux abonnés de l'opérateur SFR, qui appartient à Altice, et 19 euros aux autres par le biais d'une plateforme numérique en accès direct (OTT, « Over the Top »). Une somme conséquente pour les amateurs de ballon rond, car la Ligue 1 est, elle, disponible sur Canal+ et sur BeIN Sports. « SFR sera le seul opérateur à proposer 100 % du foot », rétorque Alain Weill, qui prépare une offre couplée allant Canal+, BeIN Sports et RMC Sport.

Déjà, des téléspectateurs s'inquiètent de la disparition de la Ligue des champions de leurs écrans: adieu aux exploits de

Lionel Messi et de Kylian Mbappé... D'autant plus que les abonnés de Bouygues Telecom, de Free ou d'Orange ne pourront pas s'abonner directement grâce à leur box à RMC Sport.

Altice a certes débuté voici plusieurs mois des négociations avec les autres opérateurs afin qu'ils incluent dans leurs offres les chaînes du bouquet sportif. Las, ces discussions n'ont toujours pas abouti. Il faut dire que SFR réclame à ses concurrents entre 120 millions et 200 millions d'euros de minimum garanti. « Le prix a été calculé en fonction de la part de marché des opérateurs et de notre coût de grille de 600 millions d'euros plus une marge », confirme M. Weill. D'après ce calcul, Orange, avec 40 % du marché, verrait sa facture flamber à 280 millions d'euros. Mais les sommes demandées ont fait sauter les intéressés au plafond. « A ses débuts, BeIN Sports se contentait de partager les revenus. Après, on a pu parler d'un minimum, qui n'a rien à avoir avec les prétentions de SFR », dit l'un d'eux.

Stratégie de convergence

Du coup, certains s'interrogent sur la volonté réelle de SFR – société qui doit absolument se redresser et continuer à acquérir des abonnés –, de réellement proposer RMC Sport à ses rivaux. Les négociations seraient-elles de façade? Pour Altice, difficile de dire publiquement qu'il préfère réserver la Ligue des champions aux clients de SFR, sans s'attirer les foudres de l'Autorité de la concurrence. Reste que, financièrement, le fan de la compétition européenne a intérêt



à s'abonner à SFR, plutôt que de prendre une offre 100 % Internet...

Aux yeux de M. Weill, ces négociations sont les prémices d'un « changement de modèle », post-Canal+. « Les prix consacrés aux contenus par les opérateurs vont augmenter comme aux Etats-Unis », veut-il croire. Le dirigeant réaffirme ainsi la stratégie de convergence entre les « tuyaux » et les contenus, le sport et la fiction, pour attirer plus de clients vers l'offre de l'opérateur. A ceci près que le succès de Netflix bat en brèche cette convergence. Aux Etats-Unis, les câblo-opérateurs ont commencé à décliner, les clients délaissant leurs coûteux forfaits pour s'abonner directement à leur service de vidéo à la demande préféré, comme Netflix.

Peu importe, Altice persiste et signe. Inspiré par TF1, qui a réussi à arracher un chèque aux opérateurs, il ne désespère pas de faire

rémunérer la diffusion de ses chaînes – BFM-TV, RMC Story (ex-Numéro 23), RMC Découverte ou BFM Paris.

« Petit à petit, cela rentrera dans les mœurs. Mais nous ne sommes pas dans une logique de rapport de force », explique M. Weill, même si, jusque-là, aucun opérateur n'a souhaité payer pour diffuser BFM Paris. Des lettres résiliant les contrats actuels arrivant à échéance en fin d'année ont été envoyées à certains opérateurs. « Au moins, TF1 avait des services à négocier comme le replay, qui n'a pas de sens pour une chaîne d'info en continu comme BFM », dit l'un d'eux.

En tout cas, Altice souhaite faire du bouquet RMC Sport, avec ses cinq chaînes, dont une entièrement consacrée au football – la société détient également les droits de la Ligue Europa et de la Premier League, le championnat anglais –, la référence des amateurs de sport.

Les abonnés de Bouygues Telecom, de Free ou d'Orange ne pourront pas s'abonner grâce à leur box à RMC Sport, propriété de SFR

Prudent, M. Weill ne donne plus de chiffres, alors qu'au printemps, il avait évoqué un objectif d'un million d'abonnés à court terme. Aujourd'hui, il explique juste qu'ils sont « supérieurs aux objectifs ». Afin de ne pas pénaliser les comptes de SFR, Altice a logé les dépenses de contenus dans une entité à part, qui est déficitaire.

Cet automne, un autre dossier attend Alain Weill: celui de *L'Express*, qui appartient au pôle presse écrite du groupe avec *Libération*. Fin août, un de ses anciens proches, Guillaume Dubois, a été débarqué de la direction de l'hebdomadaire, payant les ventes en baisse du newsmagazine.

M. Weill dément les rumeurs de vente de *L'Express* et de *Libération*, tous deux déficitaires, qui ont circulé cet été. « J'y crois. Les grandes marques de presse ont leur place sur le numérique », dit-il. Reste à convaincre les salariés de la pertinence de la stratégie de rapprochement entre les deux rédactions – elles cohabitent désormais sur un même étage au sein de l'Altice Campus – et surtout à trouver la perle rare qui succédera à Guillaume Dubois à la tête de la rédaction du magazine. ■

FRANÇOIS BOUGON
ET SANDRINE CASSINI

L'ambition lyonnaise de BFM

Début 2019, Altice pourrait débarquer à Lyon, deuxième métropole française. Plus de deux ans après avoir lancé BFM Paris (novembre 2016), le groupe est en négociations exclusives pour racheter TLM (Télé Lyon Métropole), accessible sur la TNT et les box des opérateurs. La télévision locale privée lyonnaise, qui fête ses 30 ans en février 2019, a connu plusieurs actionnaires, dont le groupe Le Progrès, quotidien régional. Après avoir enchaîné des pertes depuis ses débuts et frôlé la faillite, la chaîne, reprise en 2010 par un groupe de patrons lyonnais, a enchaîné, ces trois dernières années, des résultats positifs. Le projet devra recevoir l'agrément du Conseil supérieur de l'audiovisuel. « Nous allons beaucoup innover dans la télévision locale, un secteur qui a été un échec jusqu'à présent », affirme Alain Weill, PDG d'Altice Europe. D'autres grandes villes françaises pourraient suivre.

Les Français, champions européens des salles obscures

Diversité des films, parc de salles de cinéma le plus étendu du Vieux Continent... Le dernier rapport du CNC souligne le dynamisme du septième art en France

Hommage appuyé aux frères Lumière, les pionniers du septième art. Cent vingt-trois ans après la projection publique de *La Sortie de l'usine Lumière à Lyon*, Frédérique Bredin, la présidente du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), s'est réjouie, lundi 17 septembre, que « les Français soient les plus grands cinéphiles d'Europe ». Ils devancent les Anglais, les Allemands, les Espagnols et les Italiens. Il faut dire que l'Hexagone bénéficie encore aujourd'hui du plus important parc cinématographique du Vieux Continent, avec 2 046 salles obscures et plus de 5 909 écrans.

Dans le rapport annuel du CNC sur la géographie du septième art en France, rendu public mardi, les auteurs soulignent la création nette de « 67 nouveaux écrans l'an dernier ». Avec l'arrivée des multiplexes, la capacité d'accueil des cinémas français s'est accrue de 8 %

en dix ans et le nombre de séances a lui aussi augmenté (de 24 % au cours de cette période).

Près de 1 700 communes sont dotées d'au moins une salle de cinéma, qui reste souvent « le dernier lieu culturel de proximité et joue un lieu de rencontre nécessaire pour animer le centre-ville », explique la présidente du CNC. Grâce à cet ancrage territorial, « plus d'un Français sur deux dispose d'une salle de cinéma près de chez lui », poursuit-elle.

Maillage territorial dense

De surcroît, les banlieues sont particulièrement bien équipées en salles obscures avec un fauteuil pour 32 habitants, contre un fauteuil pour 58 en moyenne en France. A l'inverse des producteurs et des distributeurs indé-

pendants, M^{me} Bredin affiche son optimisme et assure que l'exploitation cinématographique se porte bien: la fréquentation se

maintient à un niveau élevé (209 millions d'entrées en salles en 2017), soit un bond de plus de 22 % en vingt ans.

Plus des deux tiers de la population (environ 42 millions de spectateurs) se sont « fait une toile » l'an dernier. Autre record européen: les Français culminent en tête des spectateurs les plus assidus, avec une moyenne annuelle de 3,3 entrées par salle par habitant, contre 2,6 au Royaume-Uni ou 2,2 en Espagne.

L'étendue du parc ainsi que la diversité des films proposés expliquent cette performance. Les 1204 salles d'art et essai jouent un rôle prépondérant et représentent un tiers de la fréquentation totale. Le maillage territorial de ces salles reste d'une densité exceptionnelle, y compris dans les petites villes de moins de 10 000 habitants.

Au sein de cet écosystème, tous les acteurs ne sont pas logés à la

même enseigne, les multiplexes tirant largement leur épingle du jeu. La recette moyenne par entrée y atteint 7,23 euros, contre 5,05 euros pour les petites salles. Sans compter que le taux d'occupation y est plus élevé (15,5 %) que la moyenne des salles (13,9 %).

La France reste aussi le premier marché européen en termes de recettes en salle, avec 1,38 milliard d'euros en 2017, là encore devant le Royaume-Uni (1,27 milliard) et l'Allemagne (1 milliard). Le prix moyen de la place (6,59 euros en 2017) varie aussi selon les villes, Paris restant la plus onéreuse en la matière.

Si l'âge moyen du spectateur s'élève à 38 ans, les 15-49 ans sont surreprésentés dans les multiplexes, tandis que les salles d'art et essai drainent un public plus âgé. Les habitudes ont la vie dure, puisque 80 % des spectateurs fréquentent toujours le même cinéma. ■

NICOLE VULSER

AGROALIMENTAIRE Nestlé cède Gerber Life Insurance

Nestlé a annoncé, lundi 17 septembre, la cession de Gerber Life Insurance à Western & Southern Financial Group pour la somme de 1,55 milliard de dollars (1,33 milliard d'euros) en cash. La société d'assurance a affiché un chiffre d'affaires de 856 millions de dollars en 2017. Sous la pression de l'activiste Daniel Loeb, Nestlé remodèle son portefeuille et s'était engagé en février à céder cette filiale.

MUSIQUE McCartney en tête des ventes aux Etats-Unis

All together now! Paul McCartney vient de prendre la tête du classement de référence des ventes d'albums aux Etats-Unis, le Billboard, avec son dernier album solo, *Egypt Station*. Une première pour Sir Paul en... trente-six ans. A 76 ans, le bassiste des Beatles a sorti son 17^e album solo, un opus de 16 titres. Fait suffisamment rare depuis que le streaming domine l'industrie de la musique, sur les 153 000 albums vendus depuis le 7 septembre, 147 000

sont des versions physiques du disque. – (AFP)

RECTIFICATIF Muddy Waters

A la suite de notre chronique Pertes & Profits du Monde daté du mercredi 5 septembre, intitulée « Casino, la malédiction de la dette » et qualifiant la société Muddy Waters « d'adepte de la manipulation des cours de Bourse », cette dernière nous a fait parvenir la précision suivante: « Muddy Waters n'a jamais participé à la commission de l'infraction de manipulation des cours prévue et sanctionnée par l'article L.465-3-1 du Code monétaire et financier, et n'a jamais fait l'objet de la moindre poursuite, et encore moins condamnation, de ce chef par une quelconque juridiction ou Commission des sanctions de ses régulateurs. De même, Muddy Waters n'a jamais été accusée ou condamnée d'avoir commis le moindre délit boursier, ni d'ailleurs le moindre délit de quelque nature que ce soit. Muddy Waters s'attache à respecter scrupuleusement les règles gouvernant les marchés boursiers et plus globalement l'ensemble de la réglementation qui s'impose à elle. »

L'hydrogène au service du « verdissement » des trains

Alstom a lancé, lundi 17 septembre en Allemagne, le premier train à hydrogène en service commercial

BREMERWÖRDE (BASSE-SAXE)

Quand Ian et Diana Henry ont pris le train ce lundi 17 septembre, ils ignoraient qu'ils accomplissaient un geste historique. Ce couple de jeunes retraités de Basse-Saxe était surpris d'apprendre que, en montant dans cette nouvelle rame bleue de leur ligne habituelle, ils embarquaient dans l'un des deux premiers trains à hydrogène au monde à effectuer un service passagers.

En effet, deux Coradia iLint – c'est leur nom commercial – roulent désormais sur la ligne régionale Cuxhaven-Buxtehude qui sillonne cette paisible campagne, via la petite ville de Bremerwörde. « Je suis ravi de savoir qu'en faisant ce voyage je contribue à réduire les ouragans sur la planète », a plaisanté M. Henry en regardant une trentaine de journalistes conviés par le fabricant du train, le géant français du ferroviaire, Alstom, prendre d'assaut la voiture flamboyante neuve.

Si Alstom a fait venir la presse de toute l'Europe dans ce petit coin d'Allemagne, c'est que l'enjeu est d'importance pour le groupe français. Il s'agit de faire savoir que l'industriel de Saint-Ouen a une technologie d'avance pour remplacer les très polluantes motrices diesel qui équipent aujourd'hui nombre de petites lignes non électrifiées.

Inauguré, la veille, à Bremerwörde, par le ministre des transports du land de Basse-Saxe et par Henri Poupart-Lafarge, PDG d'Alstom, le train à hydrogène est le

premier des quatorze appareils vendus à l'autorité régionale de transport. Les engins remplaceront peu à peu les trains diesel d'ici à 2021. Le carnet de commandes n'est pour le moment pas beaucoup plus épais que ces 14 trains, si l'on excepte une lettre d'intention pour 50 unités signée par la Basse-Saxe et trois autres Länder (Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Bade-Wurtemberg et Hesse). D'où l'enjeu lié à ce premier contrat, qui permettra de confirmer que le pari d'Alstom est gagnant.

En attendant, la réussite est d'abord industrielle. « Le Coradia iLint est un vrai programme européen », s'enorgueillit Stefan Schrank, chef du projet chez Alstom. En effet, si le train est construit à l'usine Alstom de Salzgitter, en Basse-Saxe, la carrosserie des wagons vient de Katowice, en Pologne et les moteurs d'Ornans, dans le Doubs. Surtout, une partie des éléments à haute valeur technologique sont made in France: l'informatique embarquée est

« Il y a trop d'inconnues : le coût de cette énergie, sa nature vraiment "verte", la sécurité... »

CAROLE DESNOST
directrice de l'innovation à la SNCF



Le premier des 14 trains à hydrogène en gare de Bremerwörde le 16 septembre. PATRIK STOLLARZ/AFP

conçue à Villeurbanne, et la chaîne de traction, en lien direct avec la technologie de la pile à combustible, est réalisée à Tarbes.

Ce paysage industriel posé, on pourrait imaginer que ce train aux accents tricolores arrive en France sous peu. Rien n'est moins sûr. Si les autorités allemandes ont tout de suite adhéré à un projet lancé fin 2014 (et homologué le train en moins de quatre ans), les Français se sont moins pressés. C'est seulement au mois de juin que Nicolas Hulot, alors ministre de la transition écologique, a donné pour objectif de faire homologuer un train à pile à combustible avant la fin du quinquennat.

Dans ce contexte, un homme a fait de l'hydrogène ferroviaire l'un de ses combats : Benoît Simian, député LRM de la Gironde, a été mandaté par le gouvernement pour animer une « mission train hydrogène », destinée à accompagner ce mouvement de verdissement des trains en France.

« Je vais rendre publics, fin septembre, les résultats d'une consultation des présidents de toutes les régions de France sur ce sujet, a déclaré M. Simian, présent à Bremer-

wörde lors de l'inauguration. Nous savons déjà que la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie et la Bourgogne-Franche-Comté sont candidats à expérimenter cette technologie, qui fonctionne – voyez l'Allemagne – et qui constitue une alternative quatre fois moins onéreuse à l'électrification classique des lignes. »

Un TER hybride

Le petit hic, c'est que, du côté de la SNCF, on n'est pas aussi « hydrogèneophile » que M. Simian. « Nous testons toutes les technologies, hydrogène compris », assure Carole Desnost, directrice de l'innovation à la SNCF. Mais ce mode ne nous semble pas la solution de décarbonation à privilégier dans un premier temps. Il y a encore trop d'inconnues : le coût de cette énergie, sa nature vraiment « verte », la sécurité... Selon nos simulations, une option de transformation des trains diesel en trains hybrides est trois fois moins chère qu'un passage à l'hydrogène. »

Précisément, la SNCF a annoncé, lundi 17 septembre, qu'elle avait l'intention de mettre au point, à l'horizon 2020, un TER hybride en partenariat avec Alstom et trois ré-

gions : Grand-Est, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. Il pourra fonctionner en mode diesel et passer en électrique à batteries au moment d'entrer en gare ou lors de ses passages en zone urbaine.

Retour à Bremerwörde. M. Schrank le garantit (sans l'étayer par des chiffres) : le Coradia iLint permet de réaliser des économies d'exploitation au bout de dix ans, pour une autonomie (1 000 kilomètres) et des performances équivalentes à celles d'un diesel. « Notre solution hydrogène intéresse au Royaume-Uni, en Italie, au Canada... », assure-t-on chez Alstom. En France, pour accélérer l'homologation, nous envisageons de transformer nos trains régionaux et nos trams-trains plutôt que reprendre le train allemand. »

Mais avec un opérateur historique circonspect, la greffe ferroviaire hydrogène peut-elle prendre de ce côté-ci du Rhin ? « En Basse-Saxe, ce n'est pas la SNCF locale qui fait rouler le train d'Alstom, fait remarquer M. Simian. La future concurrence en région sera un levier de plus pour faire avancer la cause de l'hydrogène. » ■

ÉRIC BÉZIAT

MODE D'EMPLOI

HYDROGÈNE

Extrait d'hydrocarbures (hydrogène gris) ou des molécules d'eau à l'aide d'énergies renouvelables (hydrogène vert), il est stocké sous forme liquide dans des réservoirs haute sécurité sur le toit du train. C'est le carburant de base.

PILE À COMBUSTIBLE

Elle aussi sur le toit du train, la pile produit de l'électricité à partir de l'hydrogène. Un apport d'oxygène oxyde le combustible-hydrogène. La réaction génère le courant et émet de la vapeur d'eau.

MOTEUR ÉLECTRIQUE

Alimenté par la pile à combustible, il entraîne le système de traction. Il est couplé à une batterie, qui récupère l'énergie produite lors du freinage.

La RATP, Ferrovie dello Stato et Alstom géreront le métro de Riyad

Le groupe RATP consolide sa présence en Arabie saoudite, alors que Keolis y rate son entrée

C'est une victoire pour les sociétés européennes du transport collectif. Mardi 18 septembre, l'Autorité de développement de Riyad a officialisé les lauréats de son appel d'offres pour l'exploitation et la maintenance des six lignes du nouveau réseau de la capitale saoudienne. Et c'est le groupe RATP qui gagne les deux lignes les plus importantes.

Capital Metro Company, la coentreprise formée par RATP Dev – filiale de RATP – et son partenaire local Saptco (la compagnie de transport public saoudien), est désignée pour exploiter pendant douze ans les lignes 1 et 2 du nouveau métro de la capitale du royaume saoudien. Ces deux lignes représentent quelque 65 kilomètres de voies et une quarantaine de stations, soit un tiers du futur réseau de Riyad et la moitié des stations. Le tout pour une somme de 2 milliards d'euros.

Les lignes 3, 4, 5 et 6 seront pour leur part gérées sur la même période par un consortium franco-italien regroupant les italiens An-

saldo STS, Ferrovie dello Stato et le français Alstom. Cet accord rapportera 2,5 milliards d'euros au groupement sur les douze ans à venir. Alstom touchera pour la seule maintenance des trains et des installations 730 millions d'euros.

L'un des dindons de la farce de cet appel d'offres est Keolis, dont l'offre n'a été retenue pour aucune des lignes... Un nouveau revers pour la filiale de la SNCF. Pour le groupe RATP, c'est en revanche un succès commercial éclatant. « C'est un contrat prestigieux et très important pour nous, se félicite Catherine Guillooard, la PDG du groupe RATP. Il vient compléter celui que nous avions gagné en 2014 pour créer et gérer le nouveau réseau de bus de Riyad, qui sera opérationnel en 2019. »

En 2014, le précédent contrat atteignait 1,675 milliard d'euros également pour douze ans. Pour l'entreprise française, le nouveau gain est plus rémunérateur. En effet, alors que Saptco détient 80 % de la coentreprise chargée de développer le réseau de bus, et la RATP seulement 20 %, c'est exac-

tement l'inverse pour la coentreprise chargée du métro. RATP Dev en détient 80 % ; son partenaire saoudien, le reste. « C'est un contrat très intéressant pour la société, car il contribuera immédiatement à la bonne tenue du plan stratégique », précise la patronne de la régie.

Dix ans d'investissements

Plus que le chiffre d'affaires, ce gain va améliorer la marge opérationnelle de RATP Dev. « C'est une condition de notre développement. Nous avons comme objectif de doubler le chiffre d'affaires du groupe de 1,1 milliard à 2,2 milliards d'ici à 2022, mais cela ne se fera que si c'est une croissance rentable », assure la présidente de la Régie.

Cet épilogue vient couronner une dizaine d'années d'investissements diplomatiques sans relâche dans le pays. A la fin des années 2000, alors que le royaume saoudien s'ouvrait à l'idée de la création d'un réseau de transport en commun, Pierre Mongin, l'ancien PDG du groupe, avait reçu les édiles saoudiens et s'était plu-

sieurs fois rendu sur place. Fin 2010, il signait un premier partenariat technique avec Saptco, avant de décrocher, quatre ans plus tard, la gestion du bus. L'accord actuel pour le métro découle de cette démarche.

A l'époque, Jean-Marc Janaillac, alors PDG de RATP Dev, confiait ainsi au mensuel Ville, Rail et Transports sa volonté de « devenir l'acteur majeur des transports ferroviaires urbains en Arabie saoudite ». Huit ans après, c'est chose faite, alors que Riyad est sur le point de mettre en service ses premiers bus et métros courant 2019.

Alors que le pays de l'or noir équipe également La Mecque, Djeddah ou Médine de systèmes de transports publics, la RATP veut aussi en être, à l'image de ce qu'elle avait fait en Algérie, où elle est devenue incontournable. « En Arabie saoudite, nous regardons les opportunités dans les autres villes qui souhaitent également se doter de systèmes de transport très importants », confirme Catherine Guillooard. ■

PHILIPPE JACQUÉ

Air France-KLM : Benjamin Smith renoue le dialogue avec les pilotes

À peine installé, lundi 17 septembre, dans son fauteuil de directeur général d'Air France-KLM, le Canadien Benjamin Smith a mis la compagnie franco-néerlandaise à l'heure anglo-saxonne. Le nouveau patron n'a pas hésité à parler d'argent. Le sien. Un salaire de 900 000 euros complété par de plantureux bonus, soit un total de 4,5 millions d'euros par an qui avait choqué les salariés, auxquels la direction refuse toujours une augmentation de 5,1 %. Dans une vidéo adressée à tous les personnels, il a promis de dépenser chaque année la moitié de son salaire pour racheter des actions de la compagnie. « J'ai déjà fait un investissement personnel en m'installant avec ma famille en France. Aujourd'hui, j'ai décidé d'en faire un autre en investissant la moitié de ma rémunération fixe dans le capital d'Air France-KLM », a déclaré M. Smith. Au total, il devrait consacrer tous

L'OPÉRATION DE SÉDUCTION AUPRÈS DE PHILIPPE EVAÏN, LE PATRON DU SNPL, SEMBLE AVOIR PORTÉ SES FRUITS

les ans 450 000 euros à l'achat de titres Air France. « C'est une manière d'afficher ma confiance dans notre futur succès », a ajouté le directeur général. Plus encore qu'avec cette opération de communication, M. Smith a apporté la preuve qu'Air France-KLM était entrée dans une nouvelle ère en choisissant de réserver sa première entrevue à Philippe Evain, le patron du Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL). Un geste auquel Jean-Marc Janaillac, ex-PDG du groupe, s'était toujours refusé depuis le début du conflit. L'entretien en petit comité a été « extrêmement cordial », s'est félicité M. Evain. L'opération de séduction semble avoir porté ses fruits. « Pour l'instant, le courant semble passer » avec M. Smith, « c'est plutôt un bon signe », a-t-il poursuivi. Si les revendications des syndicats n'ont pas été évoquées « dans le détail », cette rencontre a démontré, selon M. Evain, que pilotes et direction « partagent ensemble l'envie de faire grandir Air France et de poursuivre son développement aussi loin que possible ». ■

GUY DUTHEIL

En amphi, l'ordinateur « arme de distraction massive »

Certains enseignants du supérieur imposent des cours sans écrans pour favoriser la réussite des étudiants

Venez dans un amphithéâtre à l'université et regardez : c'est devenu un immense cybercafé. Tel étudiant qui fait les soldes, tel autre qui regarde ses mails et qui s'amuse sur Facebook, ou qui cache son téléphone derrière l'ordinateur pour envoyer des textos... » A quelques jours de sa rentrée, Olivier Esteves, professeur d'anglais à l'université de Lille, fait ce constat avec agacement. « Je me rappelle un cours où je montrais des extraits de la série *The Wire* [Sur écoute, 2002]. Après le visionnage, une bonne partie des étudiants étaient incapables de répondre aux questions, encore moins de participer au débat en anglais ! »

Fin septembre, Olivier Esteves annoncera donc à ses étudiants « l'interdiction pure et simple » de tout appareil connecté, ces « armes de distraction massive », comme il les appelle. A l'en croire,

un nombre grandissant de ses collègues seraient en train d'imposer des cours sans écrans, au motif que leurs étudiants apprennent moins bien lorsqu'ils tapent sur un clavier et qu'ils sont moins attentifs.

Qu'est-il reproché aux ordinateurs portables ? En 2014, les professeurs américains Pam A. Mueller, de Princeton, et Daniel M. Oppenheimer, de l'université de Californie à Los Angeles (UCLA), montraient que les étudiants qui prenaient des notes de manière traditionnelle, avec un stylo et du papier, avaient de meilleurs résultats que ceux qui écrivaient le cours mot à mot sur ordinateur. Ils transcrivaient davantage avec leurs ordinateurs mais « sans discernement et de manière stupide ». Et encore, les chercheurs américains n'avaient pas mesuré l'« effet Internet », la dispersion de l'attention au profit des réseaux sociaux et autres...

Aux Etats-Unis, où l'inscription à l'université peut coûter des dizaines de milliers de dollars par an, des professeurs ont pris des mesures radicales. C'est le cas de Susan Dynarski, enseignante à l'université du Michigan. « Les étudiants apprennent moins bien avec les ordinateurs, ils ont de plus mauvaises notes, mais en plus, cela dérange ceux qui ne les utilisent pas », écrit-elle dans le *New York Times* en novembre 2017. Je peux faire quelques exceptions, mais de

façon générale tout appareil électronique est banni de mes cours. »

En France, l'invasion des écrans est plus récente. Anne Boring, chercheuse au laboratoire de pédagogie de Sciences Po Paris et professeure à l'université Erasmus de Rotterdam (Pays-Bas), a compulsé les travaux sur ce thème. « Globalement, l'effet de l'ordinateur est plutôt négatif sur les étudiants. La perte d'attention est plus rapide. Il suffit de quelques secondes d'ennui pour qu'Internet soit un recours », dit-elle. Elle n'est pas pour une interdiction formelle des outils numériques, préférant « mettre en garde [ses] étudiants et leur apprendre comment prendre des notes efficaces ».

Eviter toute prise de notes

Une simple mise en garde suffit-elle à changer les habitudes ? Chantal Enguehard, professeure d'informatique à l'université de Nantes, a tranché : ordinateurs et téléphones portables sont tout simplement interdits dans ses cours. « J'explique, dit-elle, que les logiciels qui équipent les objets connectés ont été conçus par des équipes de recherche et développement réunissant des centaines d'ingénieurs, de designers, de graphistes, etc. Si quelques applications peuvent être utiles, la plu-

Les étudiants transcrivent davantage avec leurs ordinateurs, mais « sans discernement et de manière stupide »

part sont des distractions : visionnage de vidéos, jeux, discussion en ligne, consultation de sites Web amusants ou d'information, etc. Ces applications cherchent à capter l'attention. »

Face à ces objets trop séduisants, le combat n'est-il pas perdu d'avance ? « Pour écrire un logiciel, un crayon et du papier suffisent et, quand nous avons besoin d'un ordinateur, nous avons ceux de l'université », souligne l'enseignante. Quant à Internet, passé un certain niveau en informatique, ce n'est plus utile. »

Un point de vue qui fait écho à la thèse de Roberto Casati dans son livre *Contre le colonialisme numérique* (Albin Michel, 2013). Ce philosophe et chercheur au CNRS y désossait le personnage du digital native défini par Marc

Preisky dans *Digital natives, Digital immigrants* en 2001 (MCB Press). Née après les années 1990, cette « génération numérique » serait « capable de naviguer efficacement avec la plus parfaite aisance dans une forme de constante dispersion », écrit Roberto Casati, tout en regrettant qu'« il n'existe aucune donnée sur la mutation anthropologique, l'esprit subit la dispersion et il n'y a aucune raison de s'en réjouir ».

Certains enseignants ont décidé d'éviter toute prise de notes à leurs élèves : les contenus sont envoyés avant et le cours ne sert qu'à discuter et à débattre. Une pédagogie inversée adoptée par David Delfolie, professeur de sociologie à Paris-I-Panthéon-Sorbonne et chercheur au CNRS. Il envoie à ses étudiants, par mails, « toutes les références, citations, chiffres... Ils n'ont plus qu'à écrire ce qu'ils comprennent réellement. Ces notes deviennent une plus-value pour les révisions ».

Cette génération, observe-t-il, « est fatiguée par les écrans. Ils ont accès à plus d'informations mais n'arrivent plus à les ordonner. Nous leur devons cela pour leur réussite ». Dans l'enseignement supérieur, la guerre aux écrans aura-t-elle lieu ? ■

MARINE MILLER



CELIA GAULTIER

Sous le haut patronage de Monsieur Emmanuel MACRON Président de la République

#ERASMUSDAYS
12 & 13 octobre 2018

DÉJÀ 700 ÉVÉNEMENTS DANS 28 PAYS
ET VOUS, QUE FAITES-VOUS POUR LES #ERASMUSDAYS ?

WWW.ERASMUSDAYS.EU

« Etre un « digital native » ne rend pas meilleur pour prendre des notes »

ANDRÉ TRICOT, professeur de psychologie à l'université de Toulouse et formateur à l'École supérieure du professorat et de l'éducation Toulouse Midi-Pyrénées, rappelle que l'attention reste la principale ressource pour apprendre.

L'ordinateur utilisé en cours par les étudiants influence-t-il leur apprentissage ?

Cela dépend des tâches auxquelles ils assignent l'ordinateur. Les travaux de recherche de Princeton et UCLA montrent clairement que l'ordinateur affecte la qualité de la prise de notes par exemple. Avec le clavier, si les étudiants écrivent plus de mots, ils répondent moins bien à des questions conceptuelles à l'issue du cours. Dans d'autres études, on observe que les ordinateurs connectés à Internet entraînent souvent une dispersion de l'attention en amphithéâtre.

Ces travaux montrent que les étudiants les moins avancés vont prendre des notes « verbatim » (mot à mot), tandis que ceux qui maîtrisent mieux le contenu enseigné prendront déjà des notes organisées et apprendront mieux. Paradoxe : si je donne un polycopié à mes étudiants avec l'intégralité du cours, je ne résous pas la différence entre ceux qui comprennent et ceux qui ne comprennent pas. C'est donc du ressort de l'enseignant que d'aider les étudiants à hiérarchiser. Le simple fait de dire explicitement aux étudiants de ne pas prendre des notes « verbatim », mais organisées, ne compense pas la détérioration des notes prises au clavier.

Les écrans ont un impact sur le développement cognitif des enfants.

Qu'en est-il pour des adultes en situation d'apprentissage ?

Au début des années 1970, un Américain moyen lisait à peu près une heure et quarante-cinq minutes par jour ; en 2010, il lit environ quatre heures et trente minutes (en ne comptant que les lectures supérieures à une minute). Si cette évolution est unique dans l'histoire de l'humanité, le processus d'apprentissage, lui, n'a pas changé. Comme il y a 10 000 ans, pour acquérir un automatisme, c'est la pratique répétée qui fonctionne. Ce qui change, ce sont les outils : en mathématiques, l'usage des calculatrices ; en langues, le MP3... Mais, pour l'espèce humaine, la principale ressource pour apprendre, c'est encore l'attention. Or, la capacité attentionnelle de l'humain reste très limitée. Un batteur de jazz peut se servir de ses quatre membres pour battre simultanément quatre rythmes différents, parce qu'il a atteint un très haut niveau de pratique. Etre « multitâche » nécessite une expertise spécifique de haut niveau, ou une longue évolution de l'espèce.

Cela va à l'encontre du portrait du « digital native » théorisé par Marc Prensky...

Le « digital native » est un mythe qui sert aux naïfs. Un enfant qui devient un adolescent qui devient un jeune adulte peut avoir utilisé un ordinateur sans jamais avoir utilisé un logiciel de traitement de texte. Cela ne lui servira pas à être meilleur pour prendre des notes. La seule compétence qu'il aura en plus, c'est de ne pas être effrayé par l'outil technologique. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR M. ML.

Un plan pauvreté en trompe-l'œil

Si le président Macron veut vraiment lutter contre le « déterminisme social » pour éradiquer la pauvreté, il faut augmenter les minima sociaux, estime l'économiste Didier Gélot

Par DIDIER GÉLOT

Dans le discours qu'Emmanuel Macron a prononcé jeudi 13 septembre au Musée de l'homme pour présenter son plan pauvreté, le président a indiqué vouloir combattre le « déterminisme social », en finir avec les actions palliatives et privilégier la prévention de l'exclusion en s'attaquant en priorité à la pauvreté infantile. Si l'on ne peut que partager le constat selon lequel la pauvreté des enfants constitue un point particulièrement préoccupant (elle touchait un jeune de moins de 18 ans sur cinq en 2015, rappelle l'article « Enfants pauvres, enfants démunis : quels indicateurs ? » dans le n° 1 des Cahiers de l'Onpes, octobre 2017), centrer le plan sur cette question interroge. En effet, un enfant n'est pas « pauvre » lui-même. Ce sont ses parents qui sont pauvres.

Adapter les places d'hébergement d'urgence aux familles (monoparentales) avec enfant(s), augmenter le nombre de places en crèche ou instaurer des petits déjeuners dans les écoles des quartiers prioritaires va dans le bon sens. Mais cela ne ferait que répondre aux demandes anciennes des associations. De même, la poursuite de l'accompagnement des bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance après leurs 18 ans, l'importance donnée au suivi des jeunes ni en emploi ni en formation, ou le développement de la garantie jeunes sont des mesures déjà mises en œuvre (quoique insuffisamment) par les précédents plans de lutte contre la pauvreté. Ces mesures ne constituent donc pas une « révolution copernicienne dans l'approche des questions de pauvreté », comme l'a déclaré le porte-parole du gouvernement, Benjamin Griveaux. Mais surtout, on peut pronostiquer qu'elles risquent d'autant moins d'être suivies d'effets positifs qu'elles ont déjà été menées au Royaume-Uni par le gouvernement de Tony Blair, puis abandonnées, au vu de l'inefficacité pointée par les travaux d'évaluation menés par la suite (« La Pauvreté infantile au Royaume-Uni », Jonathan Bradshaw, *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 98, 2009).

PAS D'OBJECTIF CHIFFRÉ

En revanche, la décision de ne pas revaloriser les minima sociaux, sous prétexte de privilégier le retour à l'emploi, apparaît inopérante, y compris du point de vue de l'objectif de réduction de la pauvreté des enfants. Avec un montant des minima sociaux aussi bas (de l'ordre de 500 euros), les enfants vivant dans un ménage pauvre ne pourront pas sortir de la pauvreté. Le fait de continuer d'exclure les jeunes de 18 à 25 ans des minima sociaux ne leur permettra pas de s'extraire de la sphère de la précarité dans laquelle ils sont enfermés.

Le « revenu universel d'activité » promis pour 2020, qui devrait consister en une fusion de certains minima sociaux, ne pourra pas non plus, par définition, répondre aux attentes des jeunes exclus du RSA. Assorti de conditions (ne pas refuser deux offres d'emploi dites « raisonnables »), il risque de précariser davantage les jeunes adultes non qualifiés en les obligeant à accepter des offres d'emploi dégradées, alors que ces populations sont déjà cantonnées aux emplois les plus précaires.

S'il est vrai, comme le dit Emmanuel Macron, que le meilleur

moyen de sortir de la pauvreté est de retrouver un emploi (un tiers des chômeurs sont en situation de pauvreté), la politique de l'offre menée depuis quinze mois va à l'encontre de la création de ces emplois dont ont besoin les ménages pauvres. Le budget de ce plan, estimé à 2 milliards d'euros par an et dont une partie correspond à des redéploiements budgétaires, doit être mis en regard de la réduction fiscale de 7 milliards d'euros pour les plus riches opérée en 2018.

On peut également s'étonner du fait que le plan gouvernemental, comme tous les plans précédents à l'exception de celui engagé en 2007 sous la responsabilité de Martin Hirsch, ne soit pas assorti d'un objectif chiffré de réduction de la pauvreté : il apparaît en effet difficile d'atteindre un objectif si celui-ci n'est pas complété d'indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité des mesures prises, en particulier concernant la pauvreté des enfants.

Face à l'ampleur de l'exclusion, les dispositifs annoncés ne suffiront pas à contrecarrer les effets de la politique économique adoptée depuis quinze mois. A l'inverse de ce à quoi on assiste, c'est à une véritable politique de lutte contre les inégalités qu'il conviendrait de s'atteler, en particulier en matière de revenus et d'accès au marché du travail. Une politique fiscale efficace devrait passer par une redistribution de la richesse nationale – rétablissement de l'impôt sur la fortune, suppression des niches fiscales, augmentation du nombre de tranches d'imposition –, qui soit de plus favorable aux départements et aux communes, en première ligne de la lutte contre la pauvreté.

Alors que les dernières mesures prises en matière de droit du travail se traduiront par une précarisation accrue des salariés vulnérables, il conviendrait de s'attaquer aux mécanismes qui favorisent la déregulation du marché du travail et fragilisent les protections des salariés. ■

Didier Gélot est économiste à la Fondation Copernic et ancien secrétaire général de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes)

Entre risques sanitaires et gains économiques, le dilemme du vin

L'économiste Jean-Marie Cardebat invite à analyser tout autant le positif que le négatif de la filière viticole, afin que la politique puisse trancher en connaissance de cause

Par JEAN-MARIE CARDEBAT

La France connaît un déficit commercial qui se situe autour des 60 milliards d'euros par an depuis une quinzaine d'années. Très peu de secteurs affichent des excédents significatifs. Nos deux champions sont l'aéronautique et le vin (avec les spiritueux si l'on intègre le cognac), la pharmacie et le cosmétique arrivant en troisième position. Le vin représente un excédent commercial net d'environ 10 milliards d'euros par an. En valeur, malgré une érosion de ses parts de marché, notre pays reste de loin le premier exportateur de vin au monde. Sa spécialisation dans le haut de gamme génère une forte valeur ajoutée, à l'instar de l'industrie automobile allemande. Il n'y a pas beaucoup d'autres secteurs d'excellence où la France puisse se targuer d'avoir le leadership mondial.

En cette période de foires aux vins un peu partout en France, le pragmatisme économique voudrait que le secteur du vin soit soutenu et que son essor international soit favorisé. Or l'actualité du vin se focalise plutôt sur la possibilité d'une nouvelle réglementation pour lutter contre les risques liés

EN CETTE PÉRIODE DE FOIRE AUX VINS EN FRANCE, L'ACTUALITÉ SE FOCALISE PLUTÔT SUR LA POSSIBILITÉ D'UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION POUR LUTTER CONTRE LES RISQUES LIÉS À L'ALCOOL

à l'alcool (violence, accidents, maladies, etc.), après la publication de dix propositions de « mesures efficaces » proposées par l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie, et d'un article de l'hebdomadaire britannique *The Lancet* sur le lien entre consommation d'alcool et maladies (« Alcohol use and burden for 195 countries and territories, 1990-2016: a systematic analysis for the Global Burden of Disease Study 2016 », 23 août). Le débat n'est pas de nier ces externalités, bien au contraire – il faudrait d'ailleurs y ajouter les problèmes sanitaires liés à l'utilisation des pesticides – mais sans doute faudrait-il les évaluer plus finement.

Deux problèmes peuvent en effet conduire à des erreurs d'appréciation. D'abord, peut-on mettre sur un même plan la bière, le vin et les spiritueux ? La question tourne-t-elle uniquement autour d'un taux d'alcool ? Ne faudrait-il pas plutôt s'intéresser aux pratiques des consommateurs, aux usages de ces différentes boissons ? En Chine, les autorités publiques favorisent la consommation de vin car elle correspond à des usages bien plus raisonnables que celle des spiritueux. La hausse de la consommation de vin y est synonyme de baisse de l'alcoolisme, voire d'un certain art de vivre. Une étude australienne de James Forgarty (« Optimal alcohol taxes for Australia », *Forum for Health Economics & Policy*, vol. 15, n° 2, 2012) révèle que le vin est moins générateur d'externalités négatives, et donc moins coûteux économiquement, que la bière. Il en appelle à une taxation différenciée des alcools.

LOIN DE TOUT PARTI PRIS

Que les médecins et les économistes s'accordent donc pour réaliser, à l'échelle française, des études sur les différents types d'alcool et les usages qui en sont faits, loin de tout parti pris, afin de ramener sérénité et objectivité dans le débat. Aux médecins les études épidémiologiques différenciées par type d'alcool et d'usage, aux économistes l'évaluation de leurs externalités : combien coûte le vin à la société, comparé aux autres boissons alcoolisées ?

Ensuite, et c'est la seconde limite dans le débat actuel, il faudrait chiffrer toutes les externalités, négatives comme positives. Comme Laurent Fabius, alors ministre des affaires étrangères, l'avait bien compris, le vin véhicule une image positive de la France, celle d'un pays du bien-vivre. Les flux touristiques qui en découlent représentent une autre source d'excédents extérieurs, de la balance des services cette fois.

De plus, le vin est produit partout dans notre pays, et notamment dans des zones rurales éloignées des centres économiques. Ce secteur crée des emplois là où ils ont disparu dans les campagnes, et pour tous les niveaux de qualification. Il joue un rôle considérable dans l'aménagement du territoire. La façade que représentent les grands crus bordelais ou bourguignons cache mal des situations sociales souvent délicates. Le vin y est nécessaire au maintien de l'activité. Nier ce rôle de régulateur social des territoires dans un pays où les atouts économiques se concentrent progressivement dans les plus grands pôles urbains constituerait une grave erreur de calcul.

La régulation d'un secteur qui génère des externalités négatives est souhaitable et nécessaire, mais elle ne peut se faire sans une évaluation complète et comparative de l'ensemble des retombées, bonnes et mauvaises. Cette évaluation doit permettre de déterminer un niveau de régulation permettant d'atteindre un optimum social. Car s'il est indéniable que l'alcool peut tuer, le déclin économique aussi. La perte de milliards d'euros de valeur ajoutée dans le secteur du vin serait en effet synonyme d'une hausse des inégalités territoriales et, dans les régions touchées, générerait vraisemblablement d'autres problèmes de santé liés à la diminution des revenus et au chômage : dépression, suicide, mauvaise alimentation, etc. Il n'est dès lors pas si évident que des mesures censées protéger les citoyens contre les méfaits du vin améliorent réellement le bien-être social du pays. Ce débat complexe, mêlant vie humaine, dynamisme économique et patrimoine culturel, ne pourra en fine être tranché que par la politique, qui devra arbitrer entre la santé des uns et la situation économique des autres. Mais qu'il le soit au moins sur des bases pertinentes ne lésant a priori aucun citoyen. ■

Jean-Marie Cardebat est professeur à l'université de Bordeaux, membre de l'Institut des sciences de la vigne et du vin et de l'American Association of Wine Economists

La filière viticole face aux goûts étranges des jeunes générations

Vins aromatisés, peu caloriques et... sans alcool ! Les 18-21 ans n'ont pas les tabous de leurs aînés, explique la chercheuse en marketing Charlotte Massa

Par CHARLOTTE MASSA

Chaque année, de septembre à la mi-octobre, les amateurs sillonnent les foires aux vins pour alimenter leurs caves. Ce rendez-vous traditionnel est aussi le moment où apparaît au grand jour la profonde mutation à l'œuvre sur un marché aux codes ancestraux. Avant, on achetait la réputation d'un château, on s'intéressait au terroir, à la qualité du sol, à l'ensoleillement des parcelles. Désormais, à côté des bouteilles classiques, fleurissent des flacons design, indiquant souvent juste le cépage. Le règne de l'image, comme dans d'autres secteurs, un marché qui s'internationalise, une offre simplifiée. Mais ne nous y trompons pas, ces changements ne sont que le début d'un mouvement de grande ampleur.

La recherche que nous avons menée avec Didier Bédé et Nathalie Maumon (Laboratoire gouvernance et contrôle organisationnel de l'université de Toulouse) auprès de jeunes Français de 18 à 21 ans (« Wine intergenerational transmission: an exploratory study of generation Z wine consumer behavior », présenté, en juin, à l'Organisation internationale de la vigne et du vin) montre à

quel point leur perception du vin est différente de celle de leurs aînés.

L'authenticité du vin est beaucoup moins une valeur pour cette génération, baptisée génération Z, que pour les précédentes. Ils se disent largement ouverts aux nouveautés – vins aromatisés, vins étrangers, packaging différent. Leur faible attachement aux habituels bouchons en liège est symbolique : l'usage de bouchons à vis ne leur pose pas de problème. Ils apprécient aussi beaucoup les Bag-in-Box, ces fontaines à vin dont la technologie a été inventée par la NASA !

PRODUITS ATYPIQUES

Certes, leur vision des choses est très influencée par les modèles parentaux. Alors qu'aujourd'hui, ils consomment surtout de la bière et des alcools forts, ils se projettent, adultes, installés, buvant de bonnes bouteilles dans des contextes conviviaux. Pour savoir apprécier ces moments, ils aspirent à se former et se montrent très sensibles aux discours des cavistes et des producteurs. Mais l'ouverture de cette génération à des produits atypiques est frappante. Du vin sans ou avec très peu d'alcool ? Pourquoi pas, nous ont-ils majoritairement répondu, alors qu'en moyenne, seuls 10 % des Français considèrent qu'il s'agit de « vrai » vin.

Cette position interpelle au moment où vient de paraître, dans *The Lancet*, une recherche établissant que le vin, comme les autres alcools, nuisait à la santé dès le premier verre. Certes, le vin, à faible dose, est bénéfique sur le plan cardio-vasculaire : le *French paradox* n'est pas une légende

urbaine. Mais le vin, dès le premier verre, entraîne aussi une augmentation du nombre de cancers. Et, dès deux verres, cette augmentation est nette. Ces résultats pourraient fortifier encore l'intérêt des jeunes Français pour les vins peu ou pas alcoolisés, qui font déjà un tabac en Nouvelle-Zélande, en Australie, au Canada et aux Etats-Unis.

Leurs atouts ? Moins dangereux pour la santé à moyen terme, ils sont aussi meilleurs pour la ligne. On peut en boire l'esprit tranquille lorsqu'on prend le volant et ils permettent à ceux qui n'ont pas droit à l'alcool de ne pas se sentir mis de côté. Ces vins très légers sont aussi moins taxés que les vins plus fortement titrés, et donc moins coûteux pour les consommateurs.

Plusieurs marques françaises ont capté cette tendance émergente et commencent à se lancer. Un des premiers producteurs de vins français sur le marché mondial a ainsi lancé, en 2017, son premier vin sans alcool. Dominique Laporte, meilleur sommelier de France en 2004, l'avait précédé, en 2016, à la suite de plusieurs producteurs pionniers.

Au total, 8 millions de bouteilles ont été vendues en 2017 en France sur ce créneau, considéré il y a encore peu comme extrêmement marginal. Un chiffre qu'on imagine voué à augmenter rapidement, à mesure que la génération Z avancera dans l'âge adulte. ■

JCharlotte Massa est chercheuse en marketing à l'EM Strasbourg Business School (laboratoire Humanis)

Meituan, la « super-app » chinoise qui vaut 45 milliards d'euros

Livraison de repas, réservation de voyage ou de vélo, cette application à tout faire, qui compte 320 millions d'utilisateurs, s'introduit en Bourse

SHANGHAI - correspondance

Elle compte parmi les start-up les plus chères du monde : Meituan-Dianping est peu connue hors de ses frontières, mais l'application a les caractéristiques d'un nouveau géant du Web. Le leader chinois des services en ligne, spécialisé dans la livraison de repas et les achats groupés, s'apprête à faire ses premiers pas à la Bourse de Hongkong, jeudi 20 septembre.

L'entreprise a levé 4,2 milliards de dollars (3,6 milliards d'euros) dans le cadre de cette opération, selon Reuters, ce qui la valorise à environ 52,8 milliards de dollars (soit 45,4 milliards d'euros). Il s'agit de la plus importante introduction en Bourse au monde pour un groupe Internet depuis quatre ans.

En Chine, Meituan entre dans la catégorie des « super-apps » : des applications à tout faire sur lesquelles les Chinois passent beaucoup de temps et dépensent beaucoup d'argent. Les modèles du genre s'appellent WeChat, le réseau social ultra-dominant dans l'empire du Milieu, qui comprend aussi un portefeuille électronique, et Alipay, une applica-

tion de paiement et d'investissement d'Alibaba.

Tencent, le propriétaire de WeChat, détient environ un cinquième des parts de Meituan, d'après Bloomberg. Alibaba, grand rival de Tencent, possède le principal compétiteur de Meituan sur le marché de la livraison : Ele.me.

Diversification dans la finance

Meituan-Dianping est né du rapprochement, en 2015, de deux plates-formes rivales dans la restauration : Meituan, spécialiste des achats groupés (*mei tuan* signifie littéralement : « beau groupe ») et de la livraison, et Dianping, également présent dans les achats groupés, et les commentaires à propos de restaurants. Le groupe est devenu le leader chinois des services en ligne, avec 320 millions d'utilisateurs en 2017.

Sur Meituan, on peut se faire livrer des repas, on peut trouver des coupons de réduction pour des restaurants, acheter des tickets de cinéma, réserver des voyages, des billets de train ou un rendez-vous chez l'esthéticienne. On peut, enfin, réserver un vélo partagé, depuis que l'entreprise a racheté Mobike, en avril 2018, pour 2,7 milliards de dollars.



Des livreurs de repas de Meituan à Pékin, le 11 avril. CHINA STRINGER NETWORK/REUTERS

Dans les rues de Chine, le logo de Meituan est visible un peu partout sur le dos de ses livreurs qui filent entre les voitures, passent sur les trottoirs en scooter, et finissent au pas de charge pour livrer leurs commandes à temps. Récemment, il est apparu sur des terminaux de paiement mobile, dans les restaurants partenaires. Comme WeChat et Alipay, Meituan se diversifie en effet dans le paiement en ligne et la finance.

C'est l'une des raisons pour lesquelles l'entreprise veut lever des fonds. « Nous pensons qu'investir dans les activités liées à la restauration ou la chaîne d'approvisionnement alimentaire, va créer des synergies plus stratégiques », a expliqué le cofondateur et vice-président de l'entreprise, Wang Huiwen, jeudi 6 septembre. En revanche, le groupe a annoncé qu'il limiterait son expansion dans les

Le prospectus d'entrée en Bourse décrit une entreprise en pleine expansion, mais loin de la rentabilité

services de voiture à la demande, dominés par Didi en Chine. Début 2018, Meituan avait tenté de se lancer dans ce secteur avec un projet pilote à Shanghai et à Nankin. Mais le service ne comptait que 18 000 utilisateurs actifs à la fin du mois d'août.

Le prospectus d'entrée en Bourse décrit une entreprise en pleine expansion, mais loin de la rentabilité. Le chiffre d'affaires de Meituan a augmenté de 161,2 % pour atteindre 33,9 milliards de

yuans (4,2 milliards d'euros) en 2017. Il a encore progressé de 94,9 % entre janvier et avril 2018, par rapport à l'année précédente. Grâce à cette expansion rapide, Meituan assurait 59,1 % des transactions sur le marché de la livraison à la demande au premier trimestre 2018, d'après des données de la firme iResearch.

Partenariat avec Carrefour

De quoi changer aussi le commerce physique. Chez Carrefour, également partenaire de Tencent depuis janvier, Meituan assure une part grandissante des ventes, atteignant 5 % du chiffre d'affaires dans certaines villes et jusqu'à 8 % dans certains magasins, d'après une source interne. Parfois même, un espace a été créé avec un comptoir réservé aux livreurs et quelques rayons rassemblant les produits les plus populaires sur le service. Objectif pour Carrefour : préparer les com-

mandes en 3 à 5 minutes, d'après cette source.

Résultat : Meituan livre des paniers de supermarchés situés dans un rayon de quelques kilomètres en moins d'une heure. La sélection de produits est certes limitée, mais la livraison plus rapide qu'en passant par l'application de Carrefour.

Ce développement accéléré a toutefois un coût. Ainsi, en 2017, les pertes d'exploitation du groupe s'élevaient à 3,8 milliards de yuans. « Meituan doit encore arriver à faire des profits, parce que nous sommes confiants dans le fait que le marché continuera à croître, et nous continuons à beaucoup investir », a justifié le directeur financier du groupe, Chen Shaohui. « Mais nous croyons fermement que notre activité de livraison de repas sera rentable », a-t-il ajouté, sans toutefois préciser quand. ■

SIMON LEPLÂTRE

Fuites d'informations, démissions... Google toujours embarrassé par son projet chinois

L'idée de lancer un moteur de recherche adapté à la Chine continue de créer des remous

Les dirigeants de Google pensaient peut-être que s'ils se muriaient dans le silence, la polémique se tarirait à la faveur d'une autre actualité. Las ! Un mois et demi après la révélation, par le site d'investigation The Intercept, d'un projet de lancer une version du moteur de recherche adaptée à la Chine, les ennuis s'accroissent pour le mastodonte américain.

Plusieurs salariés ont démissionné en guise de protestation. The Intercept en recense cinq, le site d'information BuzzFeed, sept. « En raison de ma conviction selon laquelle les différences d'opinion sont fondamentales pour le fonctionnement des démocraties, je me dois de démissionner afin d'éviter de contribuer à, ou de profiter de l'érosion de la protection des dissidents », a par exemple expliqué Jack Poulson, un chercheur en intelligence artificielle, selon BuzzFeed.

Version conforme à la censure

Officiellement, Google avait retiré son moteur de recherche de Chine en 2010. Mais des documents internes obtenus par The Intercept, publiés en août, ont fait état de travaux sur une version modifiée du moteur de recherche qui répondrait aux exigences de Pékin, avec sites et mots-clés interdits filtrés. Cette version de

« Dragonfly » bannirait certains mots-clés tels que « droits humains » et « protestations étudiantes »

Google conforme à la censure d'Internet par la Chine, dont le nom de code est « Dragonfly », serait destinée aux smartphones et tablettes Android, le système d'exploitation mobile de Google.

Vendredi 14 septembre, The Intercept a publié davantage de détails sur le prototype testé par Google. Celui-ci bannirait des mots-clés comme « droits humains », « protestations étudiantes » ou encore « Prix Nobel » en mandarin. Mais surtout, selon The Intercept, il permettrait d'établir un lien entre les recherches d'un utilisateur et son numéro de téléphone – ce qui pourrait potentiellement mettre en danger les personnes faisant des recherches sur des sujets jugés problématiques par le régime chinois.

Google n'a pas souhaité réagir à ces dernières informations. D'une manière générale, l'entreprise se montre très discrète depuis la ré-

vélution du projet Dragonfly – dont elle n'a pas nié l'existence. « Cela fait plusieurs années que nous cherchons comment aider les utilisateurs chinois, en développant Android, avec des applications mobiles comme Google Traduction et Files Go, et nos outils de développement », avait déclaré Google peu après les premières révélations. « Mais notre travail sur la recherche est resté exploratoire, et nous ne sommes pas sur le point de lancer un produit de recherche en Chine. » Google n'a pas fait d'autres commentaires depuis.

« Sérieuse inquiétude »

La presse n'est pas la seule à demander des comptes à Google. Un groupe de seize députés, démocrates et républicains, a adressé, jeudi 13 septembre, une lettre au PDG du groupe, Sundar Pichai, évoquant leur « sérieuse inquiétude ». « Nous avons pour responsabilité de nous assurer que les entreprises américaines ne perpétuent pas de violations des droits humains à l'étranger », ont-ils écrit, avant de demander davantage de précisions à l'entreprise sur le projet Dragonfly.

Début d'août, six sénateurs avaient déjà interrogé Sundar Pichai à ce sujet. Sa réponse, très évasive, avait été jugée « décevante » par le sénateur démocrate de Virginie Mark Warner. Par

ailleurs, la chaise laissée vide par Google lors d'une audition au Sénat, à laquelle le fondateur de Twitter, Jack Dorsey, et la numéro deux de Facebook, Sheryl Sandberg, ont répondu présent début septembre, n'a toujours pas été digérée par les élus, très remontés contre Google.

L'entreprise doit aussi composer avec des fuites à répétition. La révélation du projet Dragonfly l'illustre, tout comme celle de son partenariat – depuis abandonné – avec le Pentagone pour un projet d'analyse d'images de drone.

Autre événement sidérant pour la direction de Google : une de ses séances hebdomadaires de questions-réponses avec les employés, rendez-vous très suivi en interne, a été tweetée minute par minute le 17 août par un journaliste du *New York Times*... qui n'y avait normalement pas accès. La séance du jour devait être en partie consacrée à Dragonfly : les questions sur ce thème ont finalement été abrégées en raison de cette fuite.

Cette série inédite de révélations, sur des sujets éminemment politiques, place Google dans une situation délicate et témoigne d'un malaise grandissant dans les rangs d'une entreprise où régnait jusqu'ici la culture du secret. ■

MORGANE TUAL

Protection sociale : la question qui fâche à RFI

Les correspondants et pigistes se sont mis en grève, lundi 17 septembre

Radio France internationale (RFI) a pris des airs de station musicale, lundi 17 septembre. Pour dénoncer la précarité de leurs conditions de travail, correspondants non-titulaires et pigistes ont lancé un mouvement de grève à l'appel de quatre syndicats (CFDT, CFTC, FO et SNJ). Grâce au soutien des salariés permanents de la radio, le taux de grévistes a atteint 32 %, ce qui s'est traduit par une programmation perturbée.

À l'origine de cette grève, la décision prise le 6 août par la direction de France Médias Monde (RFI, France 24, Monte Carlo Doualiya) de cesser, dès janvier 2019, de cotiser pour la couverture santé et retraite de ses correspondants français non titulaires. Une mesure qui s'appliquait depuis deux ans aux nouveaux journalistes expatriés. « Le but est de se mettre en conformité avec la loi », s'est justifiée la direction au Monde, rappelant que les résidents français à l'étranger n'étaient pas éligibles à la protection sociale de l'Hexagone.

Cette annonce a suscité l'inquiétude des pigistes installés dans des pays où le système de santé est bien souvent défaillant. « J'ai fait un reportage dans des hôpitaux sur place, et jamais je ne risquerais de m'y faire soigner », assure une correspondante de RFI dans un pays en développement,

qui veut rester anonyme. « On est amenés à changer régulièrement de pays. Si on cotise à chaque fois pour notre retraite, que récupèrera-t-on à la fin ? », s'interroge un autre journaliste.

Pour ces correspondants, la solution est de s'affilier à la Caisse des Français à l'étranger. Mais devant le coût élevé de ces cotisations, ils veulent obtenir un soutien financier significatif de leur employeur. La direction de France Médias Monde a déjà fait un premier pas en août, en concédant une aide annuelle de 500 euros à 2 000 euros en fonction du revenu. La semaine dernière, le groupe a aussi proposé de consacrer 15 % de la hausse salariale annuelle aux pigistes, correspondants et intermittents sur les trois prochaines années. Une somme qui pourrait être allouée en partie aux cotisations des correspondants.

Tout en saluant cette main tendue, les syndicats ont souhaité maintenir la grève de lundi. Car la couverture sociale des journalistes à l'étranger n'est pas la seule source de tension à France Médias Monde. Les « précaires », comme se désignent les correspondants et pigistes au siège d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), réclament depuis des mois une revalorisation du montant des piges et des primes d'ancienneté. ■

ALEXANDRE BERTEAU